

2024

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES



# MOT DE LA PRESIDENTE

Le débat sur les Orientations Budgétaires 2024 intervient dans une conjoncture particulièrement dense et lourde d'incertitudes :

Sur le plan international, le contexte est marqué des tensions qui vont obligatoirement avoir des répercussions pour notre île : la guerre persistante en Ukraine, d'une part, et le conflit dramatique au Proche Orient, d'autre part, créent une situation d'instabilité qui risque de se traduire par une perturbation des circuits d'approvisionnement sur le marché mondial et une augmentation de leurs coûts, une nouvelle hausse des prix de l'énergie, la poursuite du renchérissement du coût des crédits ; autant de facteurs qui vont inéluctablement impacter notre collectivité avec ses conséquences sur l'inflation.

Sur le plan national, s'agissant des outremer, la mise en œuvre progressive des mesures du CIOM (*Comité interministériel des Outre-mer*) dans le cadre de la concertation ouverte par le gouvernement orientera nos capacités d'action et les politiques publiques déployées sur notre territoire.

Parmi les mesures du CIOM, une incertitude majeure est le sort qui sera réservé à l'octroi de mer dont le caractère dynamique des recettes est structurant pour les équilibres budgétaires de notre collectivité, nonobstant le rôle essentiel qu'il joue pour la sauvegarde de la production locale et le développement économique.

Autre incertitude : la réforme annoncée de la défiscalisation. Là encore, il convient d'affirmer que le calibrage de la réforme et les modifications qui seraient apportées au dispositif doivent répondre à un souci d'amélioration et d'efficacité et non d'économies budgétaires.

Dans ce climat d'instabilité et de conjoncture difficile, nous devons être à la hauteur des enjeux, faire preuve de solidarité, et prendre les décisions pour maintenir le cap et mettre en œuvre notre projet de mandature, articulé autour des priorités fondamentales de l'épanouissement humain, du développement économique et de la transition écologique.

Les documents stratégiques que nous portons auront à se déployer durant les prochaines années : le plan d'investissement compétences (PACTE) pour la formation professionnelle ; la « Nouvelle Economie » avec le SRDEII et les objectifs de souveraineté alimentaire, de développement de nouvelles filières, d'innovation et d'internationalisation des entreprises ; l'autonomie énergétique à travers la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et l'agenda territorial de la planification écologique ; le plan régional de gestion des déchets ; la révision du Schéma d'Aménagement Régional, les déplacements avec la feuille de route qui sortira des Etats Généraux des Mobilités...

La déclinaison opérationnelle de ces documents stratégiques dont la mise en adéquation dessine le développement durable que nous bâtissons pour notre île, imposera des engagements et des arbitrages budgétaires. Ceux-ci devront s'inscrire dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et de Fonctionnement (PPF) 2023-2030 de notre collectivité.

Les Orientations Budgétaires 2024 doivent ainsi obéir à un cadrage financier compatible avec notre PPI et notre PPF.

S'agissant des recettes, nous avons encore quelques incertitudes : d'ici la fin de l'année, nous devrions voir plus clair sur le Contrat de Convergence en cours de négociation avec le préfet.

Les montants attendus de l'Etat, certes sans comparaison avec ceux de l'Europe, sont toutefois précieux et viendront compléter les crédits européens.

S'agissant de l'octroi de mer, la réforme éventuelle est annoncée pour une traduction dans la loi de finances 2025. Elle n'a donc pas d'impact en 2024, même si nous devons en tenir compte dans nos projections. Sur ce sujet de la fiscalité, la compensation de la diminution à venir de la dynamique des recettes issues de la TSCC (taxe spéciale sur la consommation des carburants), du fait de l'électrification progressive du parc automobile, exige une réflexion approfondie et des solutions novatrices.

Enfin, l'issue des contentieux de la NRL demeure aléatoire mais nous avons provisionné des montants sur une base qui se veut réaliste.

Compte tenu de la situation sociale que connaît notre île et des conséquences de l'inflation actuelle sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens, nous ne prévoyons pas d'augmentation de la fiscalité, même si des actions nouvelles, enrichissant notre projet, sont inscrites dans ces Orientations Budgétaires.

Le défi que nous avons à relever est de réaliser le projet ambitieux que nous portons pour notre île, tout en maintenant la trajectoire budgétaire vertueuse et responsable que nous avons engagée depuis 2 ans qui a permis le redressement des comptes de notre collectivité.

**Huguette Bello**  
**Présidente du Conseil Régional**

# SOMMAIRE

<b>LE CADRE FINANCIER .....</b>	<b>5</b>
---------------------------------	----------

## **AXE 1**

<b>LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE :LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE .....</b>	<b>16</b>
--	-----------

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE .....	18
S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA VIE ET LA MOBILITE DES ETUDIANTS .....	29
DEPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTEES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION .....	36
PARVENIR A UNE EXCELLENCE CULTURELLE .....	49
SOUTENIR L'EXCELLENCE SPORTIVE .....	61
SOUTENIR LA COHESION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITES.....	64
CONTRIBUER A LA REHABILITATION ET A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS.....	76

## **AXE 2**

<b>LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION .....</b>	<b>80</b>
---	-----------

LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS.....	82
L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES .....	95
INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR.....	100
LA RELANCE DU TOURISME.....	115
UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE	121
SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL.....	126
FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.	129
PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS.....	136
LE NUMÉRIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES.....	143

## **AXE 3**

<b>LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>146</b>
---	------------

DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES.....	148
UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS .....	155
MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE .....	162
POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.....	169
POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN .....	178
ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE .....	185

<b>LES MISSIONS TRANSVERSALES.....</b>	<b>193</b>
--	------------

LES FINANCES .....	195
LES PROGRAMMES EUROPEENS .....	200
LES RESSOURCES HUMAINES.....	206
LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE.....	216
LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION .....	221
LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER .....	224
LES MOYENS GENERAUX .....	230

# LE CADRE FINANCIER

## CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L.4312-1 du code général des collectivités territoriales, le cadre financier du rapport des orientations budgétaires est constitué de la présentation des éléments suivants :

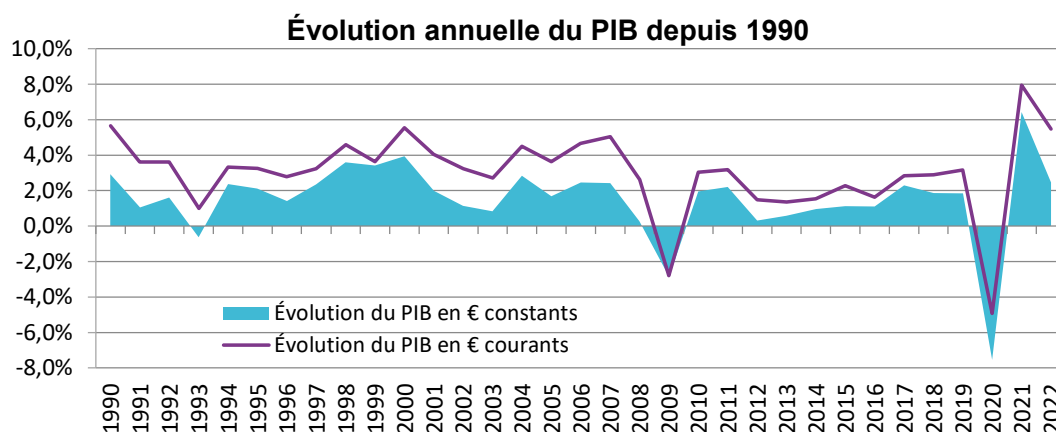
- la conjoncture économique nationale,
- l'association des collectivités au redressement des comptes : Projet de Loi de Finances 2024 et Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027,
- la stratégie régionale,
- la structure de la dette et la trésorerie.

### 1. Contexte économique : vers une reprise de la croissance et une réduction de l'inflation

#### 1.1 En 2022, la croissance est restée élevée mais avec des perspectives plus modérées en 2023

- Une année 2022 post-covid favorable avec une croissance de 2,5%

En euros courants (avec prise en compte des effets de l'inflation), le PIB a progressé en 2022 de 5,5% (8% en 2021).



Source : FCL – Gérer la Cité – données de l'INSEE

- Des prévisions de croissance « optimistes » pour 2024 : +1,4%

Les prévisions économiques du PIB du gouvernement sont plus favorables que celles de la Banque de France mais en léger recul par rapport à septembre 2022.

PIB en volume	2024
PLPFP 2023-2027 (sept 2023)	+1,4%
PLPFP 2023-2027 (sept 2022)	+1,6%
Banque de France (sept 2023)	+0,9%
Com. Européenne (sept 2023)	+1,2%
OCDE (juin 2023)	+1,3%
FMI (avril 2023)	+1,3%
OFCE (avril 2023)	+1,2%

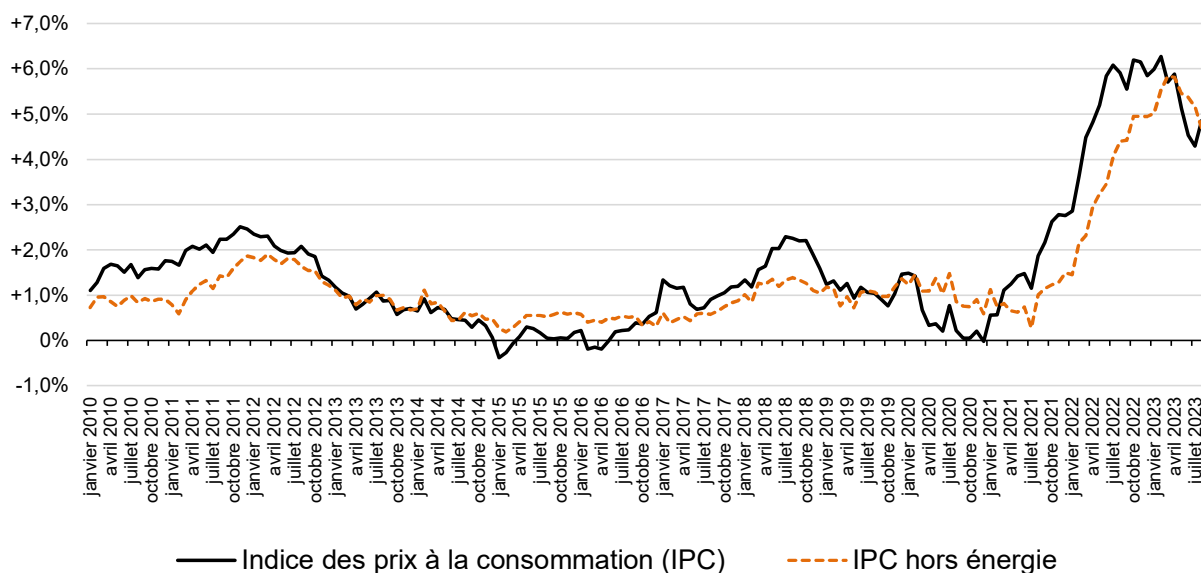
Source : FCL – Gérer la Cité

## 1.2 Des perspectives d'une réduction de l'inflation

- **En cours de normalisation, l'inflation reste forte en 2023**

Après le pic connu au second semestre 2022, la progression de l'inflation a eu tendance à se réduire avec toutefois une remontée en août sur l'IPC contrairement à l'IPC hors énergie en raison de la remontée des prix de l'essence.

Variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation



Source : FCL – Gérer la Cité

- **Les prévisions d'inflation du Gouvernement**

Les prévisions actualisées d'inflation affichent une réduction en 2023, moins forte que prévue. Par contre, le recul serait un peu plus important en 2024.

A compter de 2025, les hypothèses du gouvernement sont quasi inchangées.

Inflation (IPC hors tabac)	2023	2024	2025	2026	2027
PLPFP 2023-2027 (sept 2023)	4,8%	2,5%	2,0%	1,75%	1,75%
PLPFP 2023-2027 (sept 2022)	4,3%	3,0%	2,1%	1,75%	1,75%

## 2. L'association des collectivités locales au redressement des comptes publics : un objectif de maîtrise de la dépense publique, mais aucun mécanisme coercitif.

- **Un déficit public en léger repli**

Le Pacte de Stabilité et de Croissance au sein de l'Union économique et monétaire prévoit notamment pour la France un plafond de déficit à 3% du PIB et de dette publique à 60% du PIB. Ces règles ont été suspendues en raison de la crise COVID puis de la guerre en Ukraine. 2027 reste l'horizon de retour sous les 3% de déficit public.

- **Une trajectoire de redressement grâce à une maîtrise des dépenses**

Les APUL composées des collectivités locales et des organismes divers (CCAS, chambres consulaires...) conserveraient leur équilibre actuel ; le déficit public national s'améliorerait en grande partie sur la réduction de celui de l'Etat grâce à « la sortie progressive des boucliers tarifaires sur l'énergie, la fin des aides exceptionnelles aux entreprises et l'extinction progressive du plan de relance ».

Les articles 12 et 17 du PLPFP 2023-2027 prévoient également un objectif annuel d'économies de 12 milliards d'euros à compter de 2025 (budgets de l'Etat et Sécurité Sociale) grâce aux revues de dépenses préparées en amont de chaque PLF avec mise en exergue des dépenses ou exonérations fiscales les plus coûteuses.

**Trajectoire d'évolution du déficit public en % du PIB**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Adm.Publiques Centrales	-5,2%	-5,4%	-4,7%	-4,3%	-4,2%	-4,1%
<b>APUL (1)</b>	<b>0,0%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
Sécurité Sociale	0,4%	0,7%	0,6%	0,7%	0,9%	1,0%
<b>Ensemble</b>	<b>-4,8%</b>	<b>-4,9%</b>	<b>-4,4%</b>	<b>-3,7%</b>	<b>-3,2%</b>	<b>-2,7%</b>

(1) Administrations Publiques Locales

Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation et Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027.

Sur la période 2023-2027, la dépense publique nationale serait stabilisée en volume. Au niveau des APUL, il est prévu une réduction moyenne de 0,2% pour les APUL concentrée sur les années 2026-2027.

**Trajectoire d'évolution de la dépense publique en volume**

	2023	2024	2025	2026	2027	Moy / an
Adm.Publiques Centrales	-3,6%	-1,4%	+1,9%	+1,5%	+1,2%	-0,1%
<b>APUL (1)</b>	<b>+1,0%</b>	<b>+0,9%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-0,2%</b>
Sécurité Sociale	-0,5%	+1,7%	+0,3%	+0,7%	+0,6%	+0,6%
<b>Ensemble</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>+0,8%</b>	<b>+0,5%</b>	<b>+0,5%</b>	<b>-0,0%</b>

(1) Administrations Publiques Locales

Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation et Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027

Le PLPFP 2023-2027 comprend **un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement en volume de -0,5% / an sans mécanisme coercitif.**

**Trajectoire d'évolution en volume des dépenses des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre**

	2024	2025	2026	2027	Moy / an
Fonctionnement (objectif)	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,5%
Investissement (calcul)	+5,0%	+2,1%	-5,7%	-2,4%	-0,3%
<b>Ensemble (PLPFP)</b>	<b>+0,9%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-0,5%</b>

Source : Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027  
Calculs FCL – Gérer la Cité

### 3. La trajectoire financière régionale 2024-2030

Après une année 2022 marquée par un rétablissement significatif des équilibres financiers des comptes de la Région, des incertitudes pèsent sur l'évolution des recettes régionales avec une conjoncture économique moins favorable et une réforme nécessaire de la fiscalité locale pour préparer la transition écologique. Par ailleurs, le maintien de l'inflation à un niveau élevé, des mesures coûteuses gouvernementales non compensées et une contrainte de l'Etat visant à la réforme de l'Octroi de Mer représentent des facteurs d'incertitudes complémentaires pour préparer le budget 2024 et suivants et anticiper ce que sera la trajectoire pluriannuelle de la collectivité.



Pour autant, il est indispensable de maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement sur les années à venir, optimiser nos ressources pour préparer la reprise du projet viaduc NRL à compter de 2025, la construction d'infrastructures pour la formation et l'éducation des jeunes mais encore, les aménagements en faveur des modes de transport doux.

La stratégie financière fixée par la mandature vise à  *pérenniser les équilibres budgétaires et financiers*  avec un objectif double, ne pas dépasser le seuil d'alerte en matière de dette et optimiser les capacités financières de la collectivité pour investir davantage sur le territoire.

Les principaux ratios relatifs à la santé financière et la solvabilité de la collectivité sont les suivants :

- une **épargne brute située entre 20 et 25 % des recettes réelles de fonctionnement** ;
- une **capacité de désendettement inférieure à 9 années** (cadre fixé pour l'ensemble des Régions).

Le projet de budget 2024 de la Région s'inscrit dans la programmation pluriannuelle budgétairement réaliste, tant en investissement qu'en fonctionnement. Le PPI/PPF, acté le 28 octobre 2022 sur la période 2023-2030, a été élaborée à partir des projets prioritaires de la nouvelle mandature et sur la base d'une trajectoire financière prévisionnelle soutenable.

C'est à l'occasion des travaux sur les orientations budgétaires 2024 qu'une mise à jour de ce document de référence est proposée en fonction de l'avancement des projets et des éléments législatifs et réglementaires ou encore du contexte social et économique du territoire.

L'actualisation des opérations en cohérence avec les capacités financières de la Région donne un cadre financier 2024 visant à assurer les projets de la mandature avec les équilibres budgétaires et financiers ainsi qu'à conforter la confiance de nos partenaires externes pour les années à venir.

### 3.1 La certification des comptes

Pour rappel, la Région Réunion est en certification expérimentale depuis 2020.

L'opinion du commissaire aux comptes sur les comptes 2022 de la Région a été une « impossibilité de certifier », à l'instar des 5 autres collectivités expérimentatrices sur 24.

L'exercice 2023 constitue le 4ème et dernier exercice à blanc. Certains chantiers restent à finaliser à l'issue de cette certification expérimentale, notamment sur les axes suivants :

- le patrimoine régional ;
- le contrôle interne comptable et financier ;
- le système d'information sous l'angle de la qualité comptable ;
- la fiabilisation des états financiers.

La certification expérimentale a démontré l'importance du chemin à parcourir, les moyens humains et financiers à mobiliser pour garantir le fonctionnement et assurer les contrôles internes afin que les états financiers fassent l'objet d'une certification avec ou sans réserve. Mais ce chantier majeur semble évoluer vers d'autres alternatives moins coûteuses puisque le rapport du Gouvernement au Parlement du 17 juillet 2023 prévoit une certification facultative et ce, à horizon de 2028.

Pour autant, la démarche de poursuivre l'amélioration de la qualité comptable et d'offrir une meilleure information financière reste primordiale pour la Région Réunion qui s'inscrit d'ores et déjà dans une démarche d'évaluation et de pilotage dynamique, efficace et moderne de ses politiques publiques.

### 3.2 Les projets d'évolution budgétaire (art. L.4312-1 du CGCT)

En mouvements réels, les évolutions budgétaires sur la période 2018 à 2024 sont cadrées comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023	Pré CA 2023	BP 2024 prévisionnel
Recettes réelles de fonctionnement	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0	645,7	610,4	652,4
Dépenses réelles de fonctionnement	447,3	449,0	410,1	399,9	397,3	472,7	465,4	497,6
<b>Epargne de gestion *</b>	<b>142,8</b>	<b>166,9</b>	<b>126,2</b>	<b>159,1</b>	<b>230,7</b>	<b>173,0</b>	<b>166,5</b>	<b>176,3</b>
Intérêts dette	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	25,1	29,6	31,3
<b>Epargne brute *</b>	<b>122,1</b>	<b>143,7</b>	<b>105,8</b>	<b>138,3</b>	<b>208,8</b>	<b>148,0</b>	<b>136,9</b>	<b>145,0</b>
Remboursement dette	37,4	40,0	59,0	64,3	65,1	65,9	66,3	77,3
<b>Epargne nette *</b>	<b>84,7</b>	<b>103,7</b>	<b>46,8</b>	<b>73,9</b>	<b>143,7</b>	<b>82,1</b>	<b>70,6</b>	<b>67,7</b>
Dépenses d'équipement	534,3	397,5	296,4	316,5	291,1	444,1	330,8	437,6
Recettes propres d'investissement	229,7	218,4	194,2	98,0	156,9	232,9	213,8	391,4
Recours à l'emprunt	198,5	80,0	70,9	140,0	10,0	130,3	0,0	147,4
Endettement	1 190	1 230	1 241	1 317	1 262	1 326	1 198	1 268
<b>Capacité de désendettement (dette/EB)</b>	<b>9,7</b>	<b>8,6</b>	<b>11,7</b>	<b>9,5</b>	<b>6,0</b>	<b>9,0</b>	<b>8,7</b>	<b>8,7</b>
<b>Taux d'Epargne Brute (dette/RRF)</b>	<b>20,7 %</b>	<b>23,3 %</b>	<b>19,7 %</b>	<b>24,7 %</b>	<b>33,3 %</b>	<b>23,0 %</b>	<b>22,4 %</b>	<b>22,2 %</b>

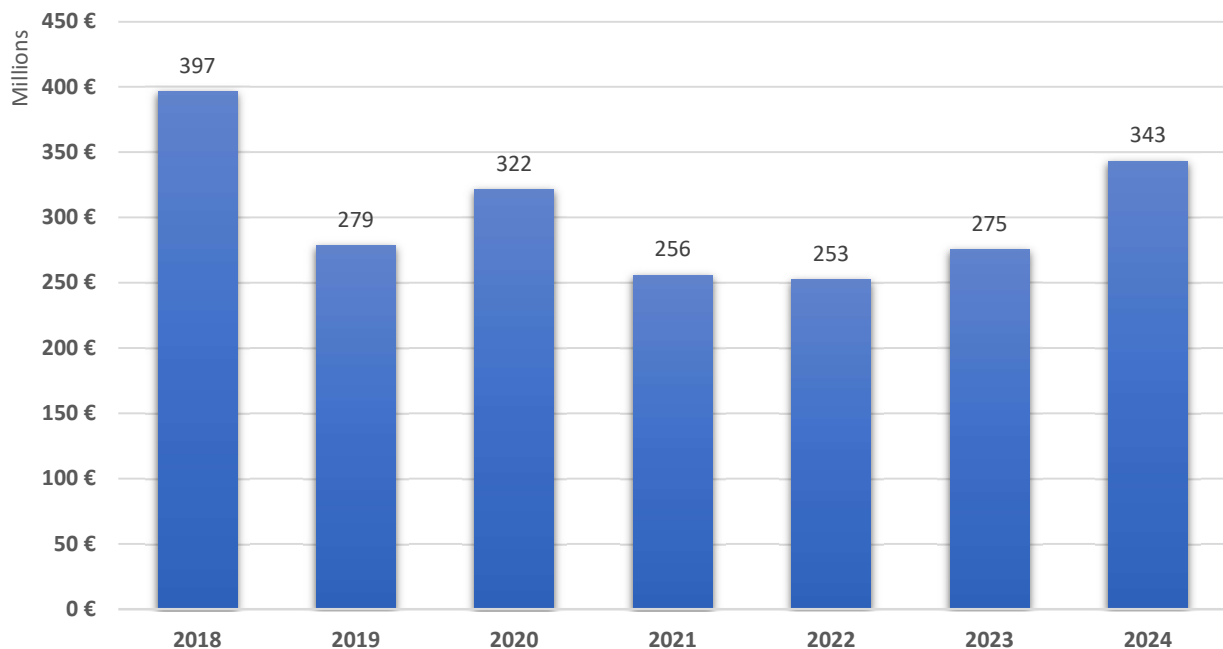
\* hors provisions

### 3.3 Les engagements pluriannuels

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution du stock des autorisations de programme et d'engagements sur la période 2018 à 2024.

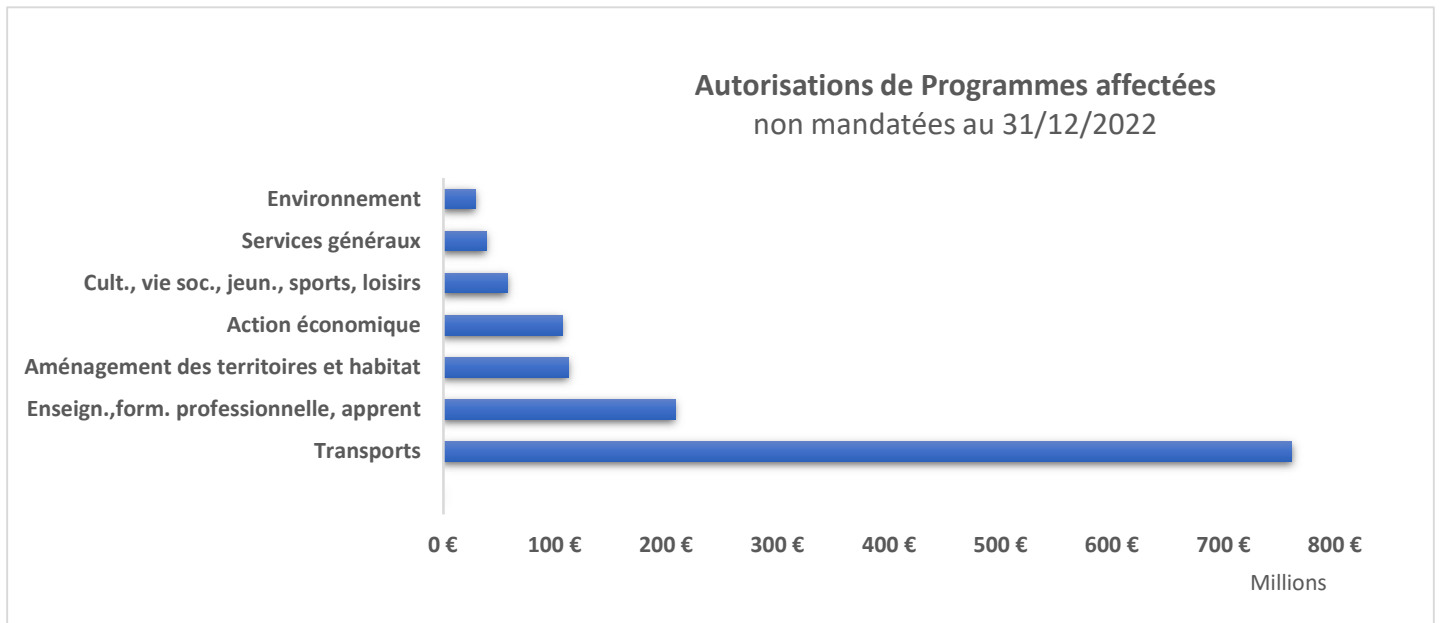
- En section d'investissement

#### Autorisations de Programme



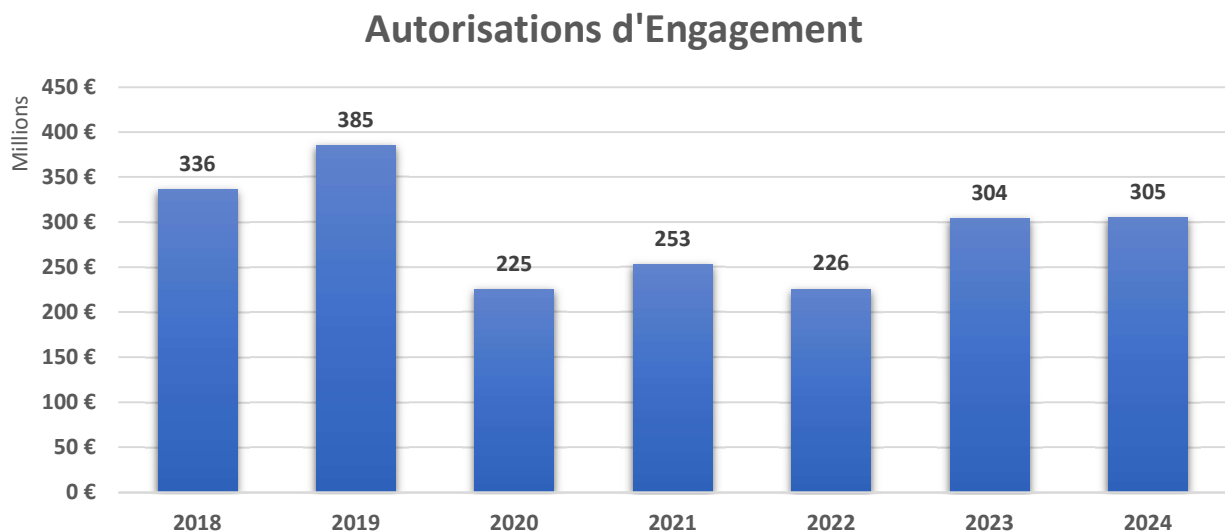
Le secteur des routes et des transports en mode doux reste les projets les plus volumineux au 31/12/2022 pour un montant de 760 M€.

Le secteur des routes et des transports en mode doux reste les projets les plus volumineux au 31/12/2022 pour un montant de 760 M€.



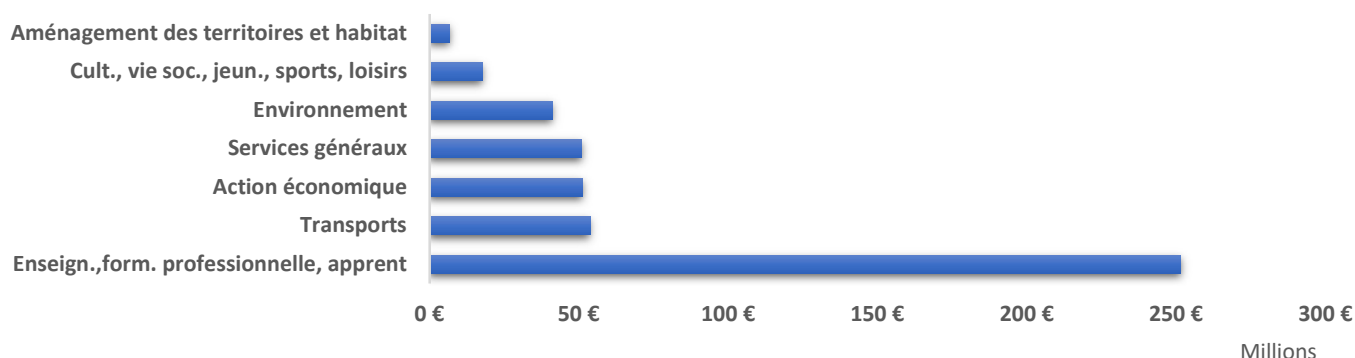
- **En section de fonctionnement**

La Région poursuit son projet de mandature avec notamment la reconduction depuis 2023 du Pacte ultramarin d'investissements dans les compétences avec l'Etat. Il permet à la collectivité de proposer des formations pour répondre aux enjeux de la société dans des secteurs pourvoyeurs d'emplois et d'offrir des parcours qualifiants pour favoriser l'insertion ou le retour à l'emploi.



Le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle des jeunes ou des publics les plus fragiles reste un axe de développement prioritaire pour un montant engagé de 251 M€.

## Autorisations d'Engagement affectées non mandatées au 31/12/2022



## 4. La stratégie de la dette et trésorerie

### 4.1 La situation de la dette et plan de financement

La Région Réunion a défini au cours des derniers exercices une stratégie active de dette, combinant des enjeux de sécurisation et diversification des financements, en lien avec l'accélération des investissements régionaux et le recours important à l'emprunt.

- **La Région ne devrait pas souscrire de nouveaux emprunts sur l'exercice 2023**

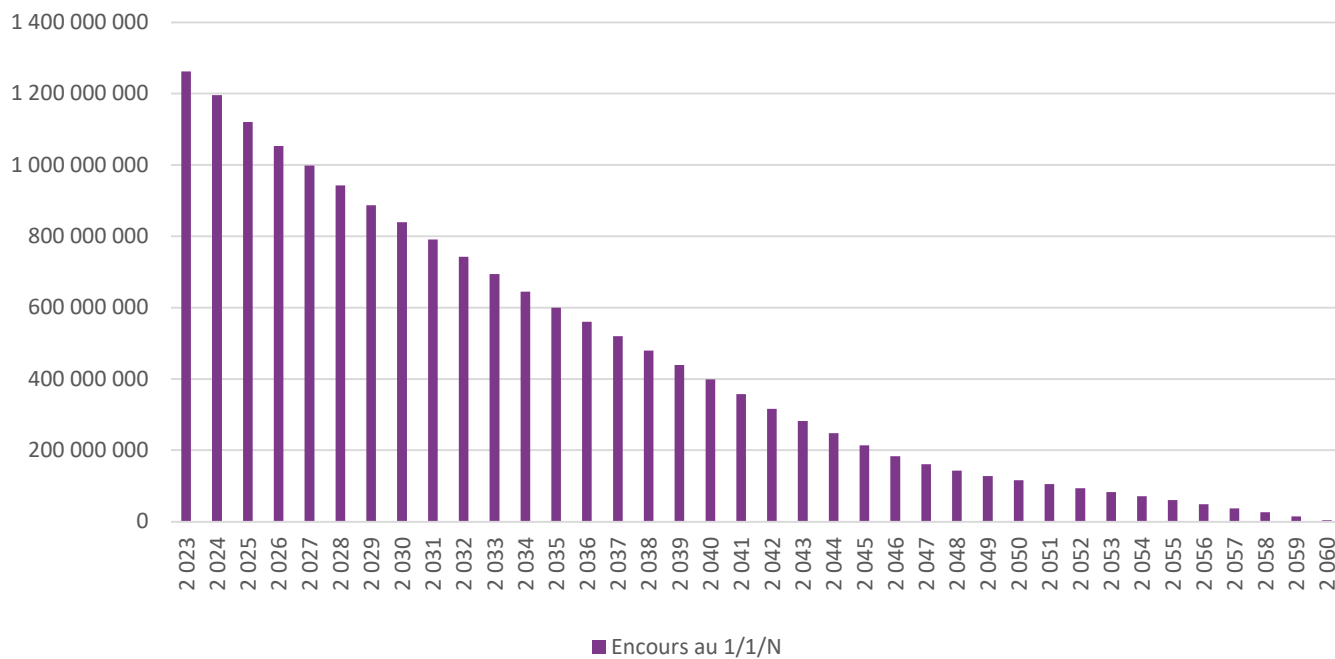
L'année 2023 marque une très forte dégradation des conditions de recours à des nouveaux financements. La Région ne devrait pas subir ces conditions de marché puisqu'elle n'emprunterait pas sur l'exercice 2023. La dernière mobilisation d'emprunt remonte à 2021 avec un dernier tirage en 2022 sur un contrat dont les conditions ont été déterminées dans un marché favorable en 2021.

- **Le volume de l'encours de dette de la Région au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours de dette prévisionnel de la Région s'établit à **1 195 M€**.

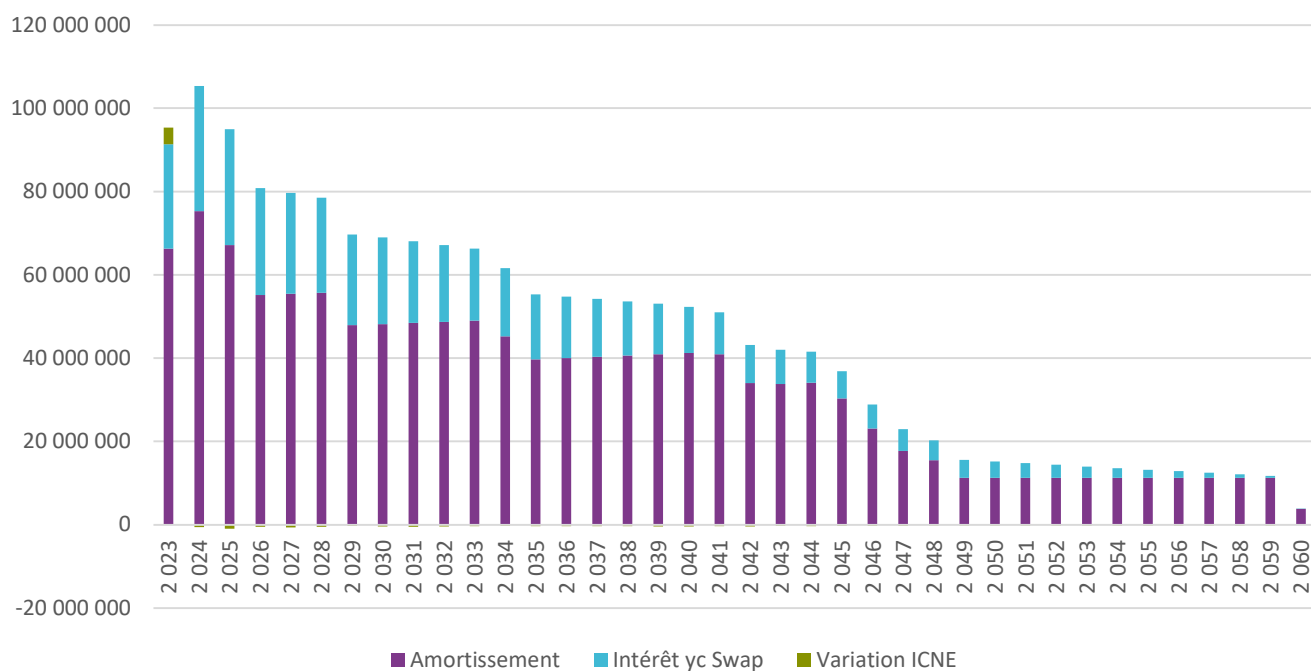
L'extinction contractuelle (hors prise en compte des prochaines mobilisations d'emprunt) est présentée ci-dessous :

### Extinction de l'encours de dette de la Région



Le remboursement de l'encours de dette se traduit par le paiement des annuités ci-dessous :

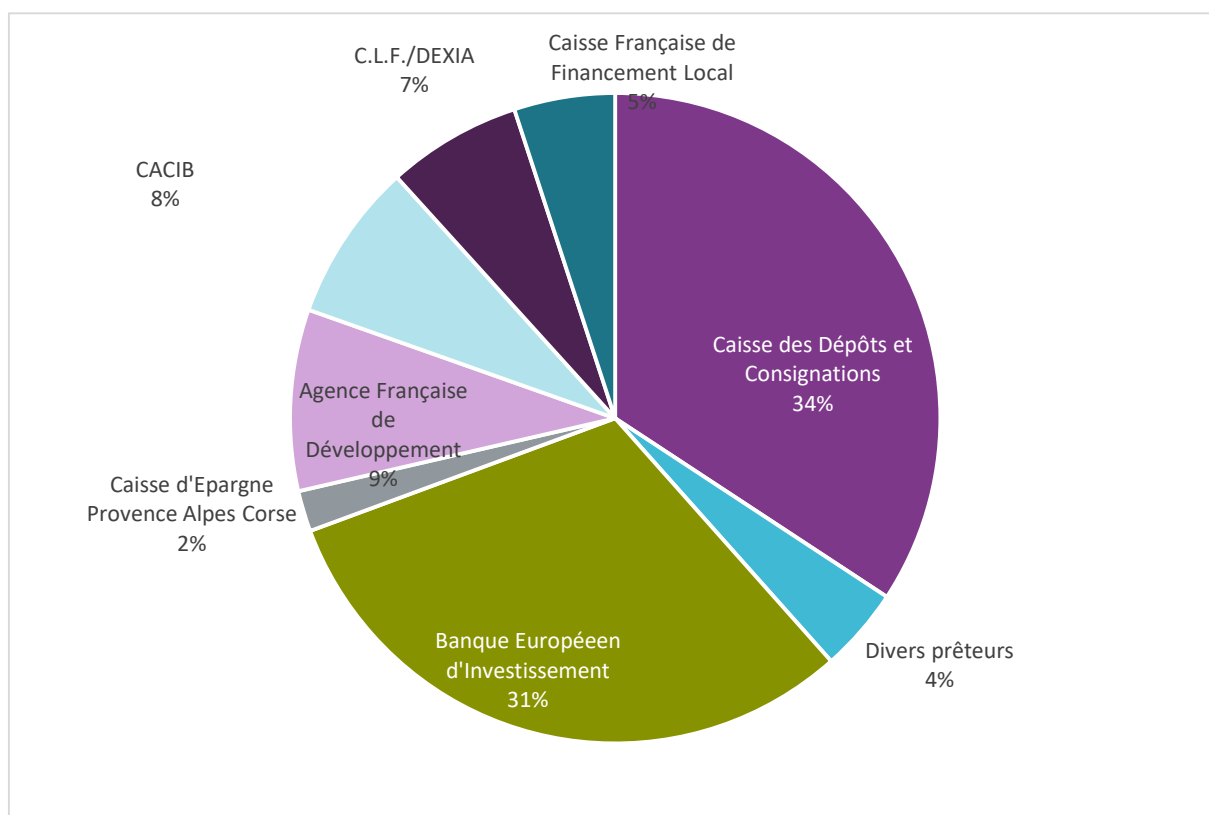
### Annuité de la dette de la Région



- **Les prêteurs de la Région**

L'encours de la Région est marqué par le financement des grands projets régionaux.

Les principaux bailleurs sont la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que la Banque Européenne d'Investissement.



Ces dernières années, la Région a introduit de la diversification dans ses prêteurs avec notamment La Banque Postale (prêt transféré partiellement à la Caisse Française de Financement Local) et Arkea.

- **Le coût moyen de l'encours de dette**

La Région subit comme l'ensemble des emprunteurs et collectivités la hausse des taux d'intérêt. La Région dispose d'une exposition à taux variable essentiellement composée de prêts de la CDC dépendant du taux du Livret A.

Le taux du Livret A a fortement augmenté en 2022, de 0.5% à 2%, se traduisant par une forte hausse des frais financiers en 2023.

En 2023, le Livret A est passé de 2% à 3%. Au 1<sup>er</sup> août, le gouvernement a dérogé à la règle de fixation du Livret A et apporte 18 mois de visibilité à un taux plafonné à 3% jusqu'au 31 janvier 2025. Ce niveau inférieur à celui initialement escompté permet de limiter la hausse du coût de la dette pour 2024.

En 2023, le coût budgétaire pour la Région est marqué par les intérêts payés mais également par la hausse des Intérêts Courus Non Echus qui sont comptabilisés chaque exercice. L'impact pour 2023 est de 4M€ alors qu'il est attendu comme nul pour 2024.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la part fixe de l'encours représentera 60% de l'encours total. Cette part apportera de la visibilité sur le niveau de la charge financière de la Région.

		Encours de dette au 1/1/2014	Part de l'encours	Coût moyen anticipé
<b>Fixe</b>	<b>Classique</b>	<b>715 473 371</b>	<b>60%</b>	<b>1,81%</b>
Total Fixe		715 473 371	60%	1,81%
Variable	€ster	24 289 000	2%	2,58%
	Euribor 6 mois	20 263 158	2%	4,51%
	Livret A	408 750 000	34%	3,80%
	TAM	6 235 294	1%	5,03%
<b>Total Variable</b>		<b>459 537 452</b>	<b>38%</b>	<b>3,79%</b>
Structuré	Intermédiaire	20 757 815	2%	3,19%
<b>Total Structuré</b>		<b>20 757 815</b>	<b>2%</b>	<b>3,19%</b>
<b>Total général</b>		<b>1 195 768 637</b>	<b>100%</b>	<b>2,59%</b>

Durant la décennie précédente, la Région a pu profiter du niveau bas des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable qui représente 38% de son encours. Cette exposition repose essentiellement sur l'index Livret A qui augmente actuellement au regard de l'inflation.

L'encours dit « structuré » représente 2% de l'encours global et est assimilable à des quasi taux fixe. Cette exposition est classée 1-B au sens de la Charte de Gissler, c'est-à-dire la catégorie la plus sécurisée après le 1-A (98% de l'encours de la Région). La Région n'a jamais recouru à des emprunts structurés toxiques ou volatils pouvant entraîner une forte dégradation des taux d'intérêt.

- **Le plan de financement**

Les perspectives de mobilisation de l'emprunt pour l'exercice 2024 et les exercices suivants dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement seront établies selon une diversification des sources de financement ainsi que dans le respect des indicateurs cibles de la stratégie financière fixée par la mandature (taux d'épargne brute et ratio dynamique de désendettement).

## 4.2 La politique de gestion de la trésorerie

La Région dispose de deux instruments de trésorerie mobilisables tout au long de l'année en fonction des besoins infra-annuels :

- Un programme d'émission de titres Neu CP (anciennement billets de trésorerie) de 300 M€. Il s'agit d'un outil financier équivalent à une ligne de trésorerie. Il n'en diffère que par son aspect désintermédié, c'est-à-dire que la collectivité ne passe plus par un établissement bancaire pour obtenir des financements à court terme, mais recherche directement la liquidité auprès d'investisseur sur les marchés financiers.
- Des lignes de trésorerie jusqu'à 100 M€. En juillet 2023, une ligne de trésorerie de sauvegarde de 70 M€ au taux Ester + une marge a été souscrite auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée de 12 mois.

Avec la remontée des taux directeurs de la BCE depuis juillet 2022, les taux proposés dans le cadre du programme de Neu CP sont dorénavant en territoire positif et sont proches de celui de la ligne de trésorerie CEPAC.

# **AXE 1**

## **LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE :**

### **LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE**



## PRÉAMBULE

Le développement humain et solidaire constitue la pierre angulaire de l'action régionale. La collectivité déploie des efforts particuliers en faveur des Réunionnaises et Réunionnais en leur facilitant l'accès à des capacités essentielles. Garantir une éducation de qualité tout au long de la scolarité et des études supérieures, fournir l'égal accès à la formation professionnelle, promouvoir et démocratiser les pratiques culturelles et sportives, mais aussi bâtir un territoire solidaire avec plus de justice sociale sont autant d'objectifs qui structurent l'intervention régionale.

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par des chantiers, liés à la réorganisation et à la révision des cadres d'intervention, afin de permettre la mise en œuvre du nouveau programme de la mandature. La création de la DGA DHS et la réorganisation de ses directions opérationnelles entre 2022 et 2023 a permis d'articuler et de mettre davantage en concordance toutes les politiques publiques concourant à l'épanouissement humain. A ce titre, en 2023, la formation professionnelle a été fortement accompagnée dans la mise en place d'une nouvelle organisation. Opérationnelle à la mi-2023 s'agissant de cette direction, un travail analogue sera mené en 2024 pour permettre une meilleure articulation des interventions culturelles et sportives de la direction du même nom.

Au-delà des aspects organisationnels, en 2024, une attention particulière sera portée sur les politiques publiques qui irriguent de manière transversale tous les champs de l'axe 1, mais également de l'ensemble du programme de mandature, notamment :

- L'égalité femmes-hommes ;
- L'orientation tout au long de la vie ;
- La lutte contre le décrochage scolaire ;
- Les aides aux jeunes à La Réunion et mobilité (Hexagone, Europe et international) ;
- La formation professionnelle, y compris des acteurs porteurs des politiques publiques régionales (culture, emplois verts, sport ...).

Amorcés en 2023, les travaux sur la visibilité, la qualité des indicateurs et l'évaluation d'impacts des politiques publiques seront poursuivis pour toutes les priorités constitutives de l'axe 1, ci-dessous rappelées :

- Accompagner une politique éducative ambitieuse ;
- S'engager pour l'enseignement supérieur, la vie et la mobilité des étudiants ;
- Déployer des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population ;
- Parvenir à une excellence culturelle ;
- Soutenir l'excellence sportive ;
- Soutenir la cohésion sociale et renforcer les solidarités ;
- Contribuer à la réhabilitation à la rénovation énergétique des logements.

# ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

Conformément au programme de la mandature et compte tenu des enjeux majeurs liés à l'éducation sur notre territoire, la collectivité régionale poursuivra en 2024 :

- Les actions relevant de son champ de compétences éducatives obligatoires (construction de nouveaux lycées, entretien du bâti, fonctionnement matériel et équipements pédagogiques, restauration scolaire, orientation scolaire, planification scolaire et missions techniques assurées par les personnels ATTEE – Adjointes Techniques Etablissements d'Enseignement) ;
- Ses interventions volontaristes d'envergure qui visent notamment à réduire les inégalités scolaires (le repas à 1€, le numérique, les aides aux lycéens internes originaires des trois cirques, la lutte contre la précarité menstruelle...).

La réforme du lycée professionnel décidé par les Ministères de l'éducation et de l'emploi se met en place dès la rentrée scolaire 2023-2024 et la transformation de l'enseignement professionnel poursuit plusieurs objectifs principaux :

- La transformation de la carte des formations (objectif de l'évolution de la carte scolaire à minima de 6% par an, jusqu'à 2026 ;
- La lutte contre le décrochage scolaire et la sécurisation des parcours jusqu'à l'insertion ;
- L'amélioration de la réussite dans la poursuite ambitieuse de formation supérieure ;
- Le renforcement de l'insertion professionnelle en développant les partenariats extérieurs, et notamment des entreprises.

C'est dans ce contexte d'évolution du système éducatif que la collectivité, consciente du défi éducatif à relever, continuera en 2024 à consentir des efforts soutenus pour l'égalité des chances des lycéens de La Réunion. La collectivité axera ses actions autour des priorités suivantes : l'environnement de la communauté éducative, la réussite éducative en réduisant les inégalités, en renforçant la cohésion sociale et le développement de la mobilité des lycéens.

## **I – UNE INTERVENTION RENFORCEE DE LA COLLECTIVITE DANS SES CHAMPS DE COMPETENCES OBLIGATOIRES**

Le bien-être des lycéens et de la communauté est un facteur important pour la réussite scolaire et l'équilibre du climat social au sein des établissements. La qualité de l'environnement intérieur du lycée est un élément favorable pour le maintien des élèves durant les pauses. Il constitue un levier pour le développement d'activités périscolaires et pour l'assiduité des élèves.

La collectivité est appelée à réaliser des travaux nécessaires de réhabilitation, de rénovation, d'entretien du bâti scolaire et au-delà, s'attachera avec la participation d'autres services régionaux à apporter des améliorations matérielles pour rendre les espaces de vie plus confortables et attrayants. Un appel à projets fera l'objet de concertations avec les lycées afin qu'émergent des initiatives locales, qui pourront être soutenues par la collectivité.

## A – Une programmation ambitieuse de construction et de réhabilitation des lycées

En 2024, pour répondre à ces objectifs sur le bâti scolaire des lycées, la collectivité mettra en œuvre les grandes actions patrimoniales suivantes :

### 1) Construire de nouveaux lycées

- **Le lycée de la Mer**

La priorité régionale porte sur le futur lycée tourné vers les métiers à vocation maritime. Son implantation est prévue sur le site régional du CIRFIM au Port, mitoyen au lycée Lépervanche. Ce futur lycée polyvalent, d'une capacité de 726 lycéens, s'inscrit dans un objectif de développement de nouvelles compétences en cohérence avec la « stratégie de l'économie bleue » définie par la collectivité et l'Europe. Il présente aussi une offre de formation scientifique de haut niveau. Le programme pédagogique de ce futur lycée a été actualisé et validé en 2022 en coordination avec le Rectorat, les autres ministères de tutelle, et les établissements existants concernés (EAM). En mai 2023, la livraison des études d'aménagement et de programmation a permis de lancer le concours de maîtrise d'œuvre. Les études de conception se dérouleront en 2024. L'ouverture de cet établissement est envisagée pour la rentrée 2027 pour les premières sections.

- **Le lycée des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie**

Il préparera aux métiers de l'hôtellerie et du tourisme et viendra compléter l'offre de formation du lycée hôtelier de Plateau Caillou. Sa localisation dans la commune de Saint-André prend en compte l'évolution de l'offre hôtelière dans un objectif de répartition territoriale équilibrée. Ce lycée confortera aussi l'offre de formation dans le secteur du tourisme et notamment de l'éco-tourisme avec les formations relevant du ministère de l'agriculture. Le volet de la digitalisation des activités liées au tourisme sera aussi un axe de développement privilégié en collaboration d'autres lycées, notamment le lycée Nelson Mandel à Bras Fusil, tête de pont du Campus des Métiers « Management et Services Numériques ». Les études de programmation ont débuté en août 2023.

- **Le lycée Forestier et le lycée de Cilaos**

Deux études seront menées par des cabinets extérieurs pour l'examen de ces deux projets. Elles compléteront les premières analyses qui ont été menées par les services. Elles auront respectivement pour vocation de mesurer les besoins en compétences pour les métiers à la forêt et au bois, et d'approfondir les différentes pistes pour le développement de l'enseignement secondaire dans la commune de Cilaos.

### 2) Réhabiliter les lycées

La collectivité poursuivra le plan de réhabilitation et de modernisation des lycées, qui porte sur la remise à niveau technique et réglementaire, la mise aux normes en matière d'accessibilité, la rénovation thermique et énergétique et sur l'adaptation aux évolutions pédagogiques, en particulier le numérique, et aux enjeux de développement durable.

Ce plan se déclinera en 2023 à travers **une douzaine de chantiers de réhabilitation, sur les 38 initiés (26 sont déjà livrés)**. Par ailleurs, afin d'assurer la maintenance des bâtiments et des équipements techniques des lycées et optimiser le coût global pris en charge par la collectivité, **un plan pluriannuel de grosses réparations pour la période 2022-2028** est programmé en privilégiant les opérations de maîtrise de l'énergie.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
<b>Action 1 : Construire de nouveaux lycées</b>				
Le lycée de la Mer	Taux d'avancement	- Livraison des études d'aménagement et de programmation	100 %	Etudes de conception
		- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre	10 %	100 %
Le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie	Taux d'avancement	- Réflexion avec les acteurs académiques et économiques pour apprécier le dimensionnement du projet	100 %	Lancement du concours de MOE
		- Définir la localisation	100 %	
Le lycée Forestier et le lycée de Cilaos	Taux d'avancement	- Réflexion avec les acteurs académiques et économiques pour apprécier le dimensionnement des projets	25%	Résultat des études
<b>Action 2 : Réhabiliter les lycées</b>				
Plan pluriannuel de grosses réparations 2022-2028	Taux d'avancement de la réalisation	38 opérations de réhabilitation et rénovation thermique	68%	74%

## **B – Des dotations financières conséquentes pour le bon fonctionnement matériel des lycées et l'optimisation du parc d'équipements pédagogiques**

Assurer l'accès à une formation de qualité reste un objectif central de la politique régionale inscrit dans le nouveau projet de mandature. La responsabilité de la collectivité porte sur les conditions matérielles et techniques, relatives aux équipements et aux locaux. A ce titre, elle s'attachera à maintenir ses interventions financières en faveur des lycées, afin d'offrir aux jeunes Réunionnais et aux équipes éducatives les meilleures conditions de travail et de transmission des compétences. Elle poursuivra également son partenariat avec les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et l'Académie dans la mise en œuvre de ses politiques.

### **1) Accompagner le fonctionnement matériel des lycées**

En matière de fonctionnement, le soutien de la région se traduit annuellement par l'attribution aux lycées publics d'une dotation globalisée leur permettant d'établir un budget pour leurs dépenses récurrentes. Celle-ci peut être complétée en cours d'année par une enveloppe de dialogue de gestion, visant à répondre, le cas échéant, à des besoins spécifiques ou à faire face à des situations exceptionnelles.

Compte tenu de la crise mondiale et de sa répercussion sur le prix de l'énergie, la collectivité devra, en réponse, faire face à l'augmentation des dotations de **fonctionnement** des lycées, à hauteur de 10% des factures d'électricité en 2024.

S'agissant des **équipements pédagogiques** des lycées, la collectivité amorcera la dématérialisation des procédures administratives (expression des besoins des lycées, mise en place d'un outil de gestion et inventaire).

Contribuer à la réussite éducative passe également par la valorisation des talents et des compétences des jeunes inscrits dans les établissements de formation initiale. Aussi, la collectivité assurera un accompagnement des projets pédagogiques des lycées selon des thématiques proposées et en y intégrant les actions rattachées à la vie au sein de l'internat et à la fréquentation de la restauration scolaire.

## 2) Optimiser le parc d'équipement des lycées

La collectivité s'est engagée dans une évolution de l'analyse des besoins des lycées en équipements pédagogiques. Chaque établissement est appelé à présenter son projet d'équipement et formuler ses besoins afférents. Cette étude a été déclinée au cours des trois dernières années et **il est désormais nécessaire de mettre en place des outils de gestion et d'inventaire**. Le volet spécifique lié au parc d'équipement numérique fera l'objet d'un suivi adapté compte tenu de l'importance des sommes investies et du plan numérique mis en œuvre conjointement par la collectivité et le rectorat.

Les deux phases du plan exceptionnel d'équipement numérique des lycées qui bénéficie du soutien financier de l'Europe au titre de l'initiative « Réact UE » du PO FEDER 14/20 seront entièrement réalisées fin 2023.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
<b>Action 1 : Accompagner le fonctionnement matériel des lycées</b>				
Les dotations financières	Ratio	570	286	570
<b>Action 2 : Optimiser le parc d'équipement des lycées</b>				
Plan exceptionnel d'équipement numérique des lycées	Taux d'avancement	100 %	90 %	Pas de plan
Outils de gestion et d'inventaire	Taux d'avancement	-	-	100 %

### C - Les missions techniques assurées par les personnels ATTEE

#### 1) Accompagner les lycées vers un fonctionnement optimal

La gestion opérationnelle des personnels ATTEE incombe désormais à la Direction de l'Éducation et de la Vie lycéenne. Les missions concernent l'accueil, la restauration scolaire, la maintenance et l'entretien des locaux et des espaces verts... La direction s'est organisée pour assurer cette gestion globale avec les lycées qui restent l'autorité fonctionnelle des ATTEE.

Ainsi, des axes de travail visant la formation, la prise en compte des Traumatismes Musculaires Squelettiques (TMS), l'optimisation des emplois du temps, et la reconnaissance et la visibilité du travail des ATTEE seront poursuivis de façon plus intensive en 2024.

De ce fait, une plus grande proximité sera mise en œuvre avec les ATTEE afin que leurs missions dans les établissements se réalisent dans de meilleures conditions d'efficacité, de limitation des risques liés au métier et de leur épanouissement dans l'accomplissement des missions.

Le bilan qui sera réalisé à l'issue du premier trimestre de l'année scolaire 2023/2024 sur la mise en place des Brigades Volantes permettra d'optimiser son fonctionnement en 2024.

En outre, une réflexion sera menée en 2024 sur l'éventualité de les équiper d'un vêtement de travail identifiant leur appartenance à la collectivité régionale.

#### 2) Accompagner les lycéens vers une restauration équilibrée et de qualité

Concernant la **restauration scolaire** et en lien avec le dispositif du repas à 1€, la collectivité mènera une politique ambitieuse pour accroître la qualité dans l'assiette, l'attractivité des menus et des espaces de restauration, et la santé des élèves. La formation des agents en cuisine est aussi une priorité pour les prochaines années.

S'agissant des Equipes Mobiles d'Adjoints Techniques Territoriaux (EMATT), leur performance est reconnue et il sera nécessaire de mettre en place des dialogues de gestion pour accompagner ces équipes à se développer et étendre leurs interventions dans les lycées publics.

### **3) La lutte contre le gaspillage alimentaire et alimentation locale**

La Région s'est engagée dans une **démarche** de lutte contre le gaspillage alimentaire, via des diagnostics détaillés dans les lycées et des plans d'action définis selon les résultats.

La démarche a été menée sur 15 sites volontaires depuis 2021 et sera étendue à terme à tous les lycées de l'île sur les 4 prochaines années.

L'objectif est de déterminer où se trouve le gaspillage afin de mener des actions pour le réduire, de former les équipes du lycée et d'instaurer une démarche pérenne dans chaque établissement afin que l'action perdure et s'inscrive dans des diagnostics réguliers et un réflexe de lutte contre le gaspillage.

Pour 2024, la Région envisage d'étendre cette action à 7 ou 8 sites volontaires avec un plan d'action comprenant notamment la réduction et la sensibilisation au gaspillage avec un suivi plus étroit.

S'agissant de l'alimentation locale et de la problématique de l'inclusion de produits locaux dans les menus des restaurants scolaires, la Région a mis en place un groupement de commande (CODARUN) pour la mutualisation de la fonction achat dans son ensemble et donc la passation des marchés de fourniture en denrées alimentaires pour la préparation des repas de la restauration scolaire du secondaire (13 unités régionales et 15 unités départementales).

Ainsi, en 2024 la région continuera à faire constamment évoluer les marchés en fonction des évolutions de l'offre, pour toujours essayer de proposer le maximum de produits durables et de qualité.

Enfin, la collectivité reconduira également les deux actions « Tous au jardin, tous en cuisine » et le concours « recettes lointan » qui visent à faire connaître le patrimoine culinaire de La Réunion aux lycéens tout en créant des liens intergénérationnels.

### **4) Informer et sensibiliser à la valorisation des biodéchets issus de la restauration scolaire**

Afin de se conformer à la loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) qui prévoit la généralisation du tri et de la valorisation des biodéchets pour tous les producteurs de biodéchets quel que soit le tonnage produit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il conviendra d'informer et de sensibiliser les lycées.

Pour rappel, le projet du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), porté par la Direction de la Transition Écologique (DTE), réaffirme dans son axe 2, d'encourager au maximum la gestion de proximité des biodéchets, dont la promotion du compostage individuel et collectif. La mise en place de solutions de collecte séparative, pour du compost ou de la méthanisation, vient en complément des actions de gestion de proximité.

Une étude commanditée par la DTE est en cours avec la SPL Horizon dans 2 lycées, dont les conclusions seront rendues en septembre 2023, afin de détailler la faisabilité du compost en établissement ou de la collecte et le coût de chaque solution. Cette étude serait étendue par la DTE à tous les lycées de l'île courant 2024.

Sans attendre les résultats de ces expérimentations et de ces études, il conviendra d'informer et de sensibiliser les 38 lycées ayant une restauration sur place, de cette obligation légale, des dispositifs d'aide financière existants notamment pour l'installation de bacs à compost via le FEDER PO 21-27 (jusqu'à 80% de financement) et de l'importance d'être accompagné par des prestataires spécialisés.

Les lycées seront informés des résultats de l'étude générale et de la meilleure solution a priori envisageable dans leur établissement. D'ores et déjà, il a été estimé en interne que 25 lycées disposeraient de suffisamment d'espace pour mettre en place une solution de compost sur place.

Cette mission de gestion des biodéchets sera incluse dans les fiches de poste des ATTEE et un plan de formation sera programmé, même s'il pourra aussi être envisagé d'externaliser la prestation au besoin et de créer une EMATT gestion des biodéchets à plus long terme.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
<b>Action 1 : Accompagner les lycées vers un fonctionnement optimal</b>				
Doter les lycées de moyens humains suffisants	Ratio ETP/Etablissement	27,6	27,6	28,9
<b>Action 3 : Accompagner les lycées dans la lutte contre le gaspillage</b>				
Diagnostic et plans d'action	Nombre de lycées accompagnés par an	8	8	7 à 8
<b>Action 4 : Sensibiliser les lycées sur le tri et la valorisation des biodéchets</b>				
Tri et valorisation des biodéchets	Nombre de lycées sensibilisés	-	-	38

## **II – MENER DES ACTIONS VOLONTARISTES EN FAVEUR DE LA REUSSITE DES ELEVES**

### **A - Orienter et mieux former**

L'orientation dès la classe, de 5<sup>ème</sup>, est une impérieuse nécessité pour réussir la scolarité des lycéens et notamment en voie professionnelle où l'abandon scolaire est plus important. Au-delà des moyens mis en œuvre depuis plusieurs années, il convient de renforcer la notion de métiers, de parcours de formation dans les bassins d'enseignement (ou micro-région) et d'ajuster les initiatives de valorisation des lycées, qui accueilleront ultérieurement ces futurs lycéens.

#### **1) Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours**

En 2024, tous les lycées seront invités à ouvrir leurs portes, leurs ateliers à un plus grand nombre d'élèves avec une démarche approfondie de valorisation de leurs atouts (internat, programme de mobilité, activités sportives et culturelles, ...).

Dans la poursuite de l'accent mis sur les métiers, le projet « Je filme le métier qui me plaît », la collectivité intensifiera ses efforts pour accroître la participation d'un plus grand nombre des lycées et des collèges. La valorisation des lauréats devra être plus large et associer les partenaires (professionnels, administration, ...). Afin de mieux accompagner les bacheliers de la voie professionnelle vers des études supérieures, la collectivité mettra des parcours spécifiques de préparation de bacheliers motivés qui nécessitent la consolidation de certaines compétences requises pour la poursuite d'études supérieures.

#### **2) Diversifier et moderniser l'offre de formation initiale**

La réforme du lycée professionnel prévoit la transformation de la carte de formation à un rythme de 6% par an sur une période de quatre ans, soit 25% au total. Cette orientation vise à supprimer les formations qui n'offrent pas d'insertion suffisante et d'ouvrir des nouvelles sections, demandées par les entreprises du territoire et porteuses d'avenir (transition écologique, numérique, services à la personne lié au vieillissement de la population française). Cette démarche a déjà été engagée par la collectivité qui a son Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et qui a lancé l'actualisation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientations professionnelles (CRPDFOP) et du schéma prévisionnel des formations professionnelles scolaires.

Il sera aussi nécessaire de maintenir les capacités d'accueil pour le niveau 3 (CAP) car l'attente sociale est forte à ce niveau. Sans diplôme, il est encore plus difficile de s'insérer comme le montre l'étude de l'INSEE réalisée à l'initiative de la collectivité régionale (juin 2023).

### 3) La valorisation de la formation professionnelle

La collectivité mettra en place pour la rentrée 2024-2025 un dispositif d'accompagnement ciblé des lycéens qui nécessitent un soutien pour l'acquisition de boîtes à outils dans le cadre de leur formation professionnelle, trop coûteuse.

Aussi, il est important d'aguerrir nos lycées à l'esprit d'entrepreneuriat. Avec des organismes compétents (Jeunes Chambre Économique...), la collectivité lancera un appel à projets pour mobiliser les élèves et leurs encadrants en vue de valoriser la créativité, la gestion et former à l'économie générale.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
<b>Action 1 : Accompagner les jeunes dans la construction de leurs parcours</b>				
Evénements	Nombre d'actions, manifestations réalisées	14	8	2
	Nombre de jeunes informés	60 000	59 871	15 000
<b>Action 2 : Diversifier et moderniser l'offre de formation initiale</b>				
Evolution de la structure pédagogique des lycées	Nombre de nouvelles places créées / fermées en lycées professionnels, technologiques et polyvalents	161 / 48	161 / 48	276/74
	Nombre de nouvelles <b>sections</b> créées / réduites / fermées en lycées professionnels, technologiques et polyvalents	-	-	15/3/1
<b>Action 3 : La valorisation de la formation professionnelle</b>				
Acquisition de boîtes à outils	Nombre de lycéens accompagnés	-	-	10 000

#### B – Accompagner la mobilité éducative lycéenne

L'élévation du niveau de qualification des jeunes est un enjeu prioritaire de la politique régionale, pour permettre aux jeunes d'acquérir et de développer des compétences, dans le but d'accroître leur employabilité. Dans ce cadre, la collectivité soutient de façon volontariste les parcours des lycéens vers des formations d'excellence, dans le cadre de ses compétences légales partagées avec l'État s'agissant de l'information et de l'orientation.

La Région contribue de façon régulière et significative au développement de l'offre locale de formations supérieures et à l'élargissement des possibilités de poursuites d'études en mobilité. Dans les lycées, le continuum BAC -3/BAC+3 est essentiel pour améliorer les actions d'information et d'orientation.

Aussi, la collectivité régionale a mis en place plusieurs dispositifs d'aide à la mobilité des lycéens visant à offrir de nouvelles perspectives de formation, de parcours d'excellence et d'égalité des chances pour nos élèves qui seront reconduits en 2024 :

- La Bourse Régionale des Études Secondaires en Mobilité (BRESM) ;
- L'Aide Régionale à l'Entrée aux Grandes Écoles (AREGE) ;
- Le partenariat IEP de Paris au titre des Conventions d'éducation Prioritaire (CEP) et des admis à Sciences Po Paris ;
- Les Stages en Entreprise Hors Académie (SEHA) avec une visée d'insertion professionnelle post diplôme pour les épreuves du baccalauréat et du BTS incluant une phase de mobilité ;
- L'aide aux voyages pédagogiques.



Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
<b>Accompagner la mobilité éducative lycéenne</b>				
BRESM	Nombre de bénéficiaires	30	-	30
AREGE		250	132	150
CEP		39	27	34
SEHA		200	-	200
Voyages pédagogiques	Nombre de projets accompagnés	-	7	10

## C - Assurer une plus grande égalité des chances

La Réunion reste marquée par un contexte très difficile et l'éducation constitue un levier essentiel du développement socio-économique du territoire. On enregistre aujourd'hui 41 000 jeunes de 15 à 29 ans (soit un sur quatre, deux fois plus nombreux qu'en France hexagonale) qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEETS). Plusieurs facteurs sont liés à cette situation : les Réunionnais rencontrent davantage de difficultés de lecture et ils abandonnent également de façon plus précoce le système scolaire, surtout les garçons, dans la voie professionnelle.

C'est la raison pour laquelle le projet régional a l'ambition de lutter contre le décrochage scolaire, d'accompagner les familles les plus modestes et d'agir en faveur des publics les plus fragiles. A ce titre, les dispositifs mis en place en 2023 seront poursuivis tout au long de la mandature et de nouveaux dispositifs seront mis en œuvre en 2024.

### 1) La persévérance scolaire : première arme de lutte contre le décrochage scolaire

En 2019, 2 500 jeunes Réunionnais de 14 à 17 ans ont quitté le système scolaire et ne possèdent aucun diplôme. Les lycéens de la voie professionnelle sont les plus touchés par le décrochage scolaire. Sur le territoire, cet enjeu prend un relief bien particulier car 4 lycéens sur dix sont inscrits dans la voie professionnelle contre un sur trois en France hexagonale.

Les jeunes sont d'autant plus diplômés que leurs parents sont d'une catégorie socioprofessionnelle élevée. Les jeunes, qui vivent avec un parent cadre ou exerçant une profession intermédiaire (enseignantes, infirmières, chefs de chantier, etc.), terminent deux fois plus souvent leurs études avec un diplôme du supérieur que les autres. À l'inverse, ils sortent rarement du système scolaire sans diplôme : c'est le cas de 18 % d'entre eux, contre 40 % des jeunes qui vivent avec des parents sans emploi.

Le projet de mandature a situé la lutte contre le décrochage scolaire au cœur de sa politique éducative car ce fléau est si important que sa résorption complète se traduirait par la nécessité de prévoir l'accueil supplémentaire des effectifs de trois lycées.

Avec le partenariat des lycées, des missions locales, des partenaires et la direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la collectivité va agir en prévention et soutenir les initiatives qui tendent à préparer les sorties du lycée en offrant un parcours adapté et différent. La « rupture » scolaire ne doit pas être fatale mais à cet âge d'adolescence, il est nécessaire d'accompagner avec un effort particulier ces jeunes vers d'autres solutions, en leur donnant le temps et la possibilité de rebondir.

Au regard de la problématique d'abandon des jeunes en cours de scolarité et, compte-tenu de la compétence de la Région en matière d'hébergement dans les internats, celle-ci a mis en place en 2023, à titre expérimental, une « aide régionale à l'hébergement des lycéens originaires des Cirques de La Réunion (Cilaos, Salazie et Mafate) dans les internats des établissements publics secondaires de l'île » afin de contribuer à la persévérance dans le parcours de formation de ces jeunes et de réduire le décrochage scolaire. Ce dispositif sera reconduit en 2024.

De plus, la collectivité tirera les conclusions des actions d'approfondissement de la connaissance en matière de persévérance et de décrochage scolaire actuellement soutenues par la Région. Les études menées actuellement sont celles de l'Insee sur la parité et les parcours scolaires, l'échange d'expertise sur le décrochage mené par Interreg Europe et la recherche-action portée par le CNRS, le Laboratoire d'Economie et de Sociologie et du Travail de l'université d'Aix III, la Région académique et la collectivité régionale.

Il s'agira de proposer un plan pluriannuel d'action concerté avec les acteurs locaux en faveur de la persévérance, de lutte contre le décrochage et de l'accompagnement des jeunes qui ont abandonné le système scolaire sans diplôme ni qualification.

## **2) Lutter contre la précarité menstruelle**

La difficulté d'accès aux protections périodiques lors des périodes de menstruation est une réalité de notre contexte sociétal en général et, scolaire en particulier (un enfant sur deux est rattaché à une famille vivant au-dessous du seuil de pauvreté). Pour les lycéennes, cela peut engendrer des absences en classe et fragiliser leur scolarité.

Afin de répondre à cette précarité, la collectivité a accompagné les lycées pour la mise en place de distributeurs au sein de leur établissement en 2022 et 2023. Cette initiative sera poursuivie en 2024.

## **3) La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique**

Dans le cadre de la poursuite de sa politique du numérique, la Région a souhaité accompagner davantage les jeunes et leurs familles au moyen d'un plan d'acquisition de ressources et manuels numériques pédagogiques à destination des élèves et des enseignants. L'objectif étant de garantir **la gratuité des manuels et/ou des ressources pédagogiques et d'aboutir à la mise en place d'un cartable 100% numérique pour le lycéen : le Numérisak.**

Aussi, la collectivité a mis à disposition des lycées un marché numérique pour qu'ils puissent acquérir le droit à l'usage d'un corpus de ressources numériques académiques couvrant l'ensemble du programme scolaire de l'enseignement en lycée ou/et des manuels numériques dès la rentrée scolaire d'août 2023.

Cette action sera reconduite en 2024 et parallèlement, les lycées auront toujours la possibilité de compléter leurs collections de livres disposés dans les Centres de documentation et d'information (CDI) afin de garantir une souplesse dans les modes d'enseignement.

## **4) Le repas à 1 euro dans les restaurants des lycées**

Compétente en matière de restauration scolaire dans les lycées depuis la loi du 13 août 2004, il revient à la collectivité de définir les orientations et la gestion de cette mission tant en termes d'équipement, de fonctionnement que d'organisation, notamment la détermination des tarifs de la restauration scolaire et d'hébergement.

En 2023, la collectivité a mis place le dispositif fixant à 1 € le tarif de la restauration scolaire pour les familles. En 2024, ce dispositif sera reconduit tout en continuant à mener des actions pour améliorer la qualité des repas en y incluant davantage de produits locaux et, éviter le gaspillage alimentaire. L'objectif est d'optimiser les coûts de production et d'accroître la fréquentation du restaurant du lycée.

## **5) Actions en faveur des étudiants de BTS et des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE)**

La collectivité apportera un soutien spécifique aux étudiants de BTS et CPGE inscrits dans les lycées publics. En effet, le constat de la rentrée scolaire d'août 2023 montre que les effectifs de BTS ont diminué (364 places laissées vacantes) alors qu'après l'affectation des candidats inscrits sur la plate-forme Parcoursup, 880 élèves de terminale sont restés sans solution. De même, 71 places sont restées vacantes dans les CPGE sur le territoire.

Les actions prévues :

- Renforcer le lien entre le niveau secondaire et les BTS en intensifiant les actions d'information et d'orientation en faveur des lycéens (« Je filme la formation qui me plaît » en addition du projet « Je filme le métier qui me plaît »), qui auront pour objet de valoriser les parcours et filières de formation dans le cadre du continuum Bac -3/ Bac +3). Cette vision est primordiale pour définir et communiquer sur les perspectives réelles de poursuite d'études offertes aux lycéens dès la seconde en voie professionnelle et en 1<sup>ère</sup> année de CAP ;
- Renforcer la communication pour les élèves des terminales de la voie générale et technologique pour le parcours en classes préparatoires en soutenant les actions de promotion des CPGE des lycées qui ont des difficultés de recrutement ;
- L'extension du dispositif du repas à un euro aux étudiants de BTS et de la CPGE dans nos lycées afin de leur donner du pouvoir d'achat et mieux vivre et réussir leurs études dans l'enceinte du lycée ;
- Le renforcement des actions liées à l'entrepreneuriat pour les étudiants de BTS en soutenant les initiatives des lycées qui nouent des partenariats avec des structures associatives.

Ces travaux seront menés en partenariat avec la Direction de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (DESVE).

### **6) Appel à projets pédagogiques**

Afin d'accompagner et d'impulser une dynamique au sein des établissements, la collectivité a souhaité lancer en 2023 un appel à projets pédagogiques auprès des lycées publics et privés selon 3 volets d'intervention portant en premier lieu sur 14 thématiques prioritaires, en lien avec la politique régionale, pour toutes les filières d'enseignement, en second lieu sur des thématiques spécifiques visant à valoriser les filières professionnelles des lycées professionnels et des lycées polyvalents et enfin sur des projets visant à dynamiser la vie en internat.

Cet appel à projets permet d'accompagner financièrement les **projets pédagogiques** liés à l'épanouissement et à l'implication des lycéens au cours de leur scolarisation. Il sera reconduit en 2024.

### **7) Accompagner la lutte contre le harcèlement scolaire**

En moyenne, au niveau national, ce sont deux élèves par classe qui sont en situation de harcèlement. Un plan interministériel de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement a été déployé en septembre 2023 par l'Etat. La collectivité régionale souhaite également contribuer à la prévention et à la lutte contre ce phénomène, notamment par la mise en œuvre d'actions qui pourraient être portées par les associations de parents d'élèves. Un appel à projets pourrait être lancé.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
<b>Action 1 : La persévérance scolaire</b>				
Renforcer au sein des lycées la persévérance scolaire	Nombre d'actions	4	3	5
Aide à l'hébergement des internes originaires des 3 cirques (Cilaos, Salazie, Mafate)	Nombre d'internes	200	159	200
<b>Action 2 : Lutter contre la précarité menstruelle</b>				
Précarité menstruelle	Nombre d'établissements concernés par le dispositif	55	49	55
	Nombre de distributeurs	81	86	99
	Nombre de protections distribuées	400 000	55 500	70 000
<b>Action 3 : La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique</b>				
Les manuels et ressources numériques	Nombre de licences numériques achetés	120 000	-	287 000
Numérisak	Nombre d'élèves de seconde et 1 <sup>ère</sup> année de CAP bénéficiaires	15 500	-	15 500

<b>Action 4 : Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées</b>				
Repas à 1€	Nombre de lycéens accompagnés	12 500	-	14 500
<b>Action 5 : Actions en faveurs des étudiants de BTS et de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE)</b>				
Actions de promotion des BTS et des CPGE	Nombre d'actions	-	-	2
Accès au dispositif du repas à 1€	Nombre d'étudiants	-	-	1 000
Actions en faveurs de l'entrepreneuriat des étudiants de BTS	Nombre d'actions	-	-	1
<b>Action 6 : Appel à projets pédagogiques</b>				
Appel à projets	Nombre de projets accompagnés	13	-	25
	Nombre d'élèves participants	170		350
<b>Action 7 : Accompagner la lutte contre le harcèlement scolaire</b>				
Appel à projets	Nombre de projets accompagnés Nombre d'élèves participants	-	-	24

# S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA VIE ET LA MOBILITE DES ETUDIANTS

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont le socle d'une société agile indispensable à la réussite de toutes les transitions auxquelles doit faire face La Réunion de manière urgente, tout comme le climat, les énergies, l'alimentaire, la santé sont ainsi au cœur des préoccupations de chacun et la région s'engage et investit dans l'enseignement supérieur pour un avenir économique, social, durable et heureux de la société réunionnaise.

Si le service public de l'enseignement supérieur qui comprend l'ensemble des formations et la recherche relève de l'Etat, la collectivité régionale veut affirmer son rôle de stratège territorial en accélérant l'émergence et la construction d'environnements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation propices à la compétitivité des entreprises réunionnaises, à leur capacité à créer les emplois et les richesses de demain.

En termes de compétences transférées par la loi, la Région assume ses responsabilités autour de 3 fondamentaux :

- La Région élabore un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (*SRESRI*) en adéquation avec les autres schémas programmatiques régionaux ;
- La Région coordonne les initiatives territoriales visant à développer et à diffuser la culture scientifique, technique et industrielle ;
- La Région fixe les objectifs des programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche en déterminant les investissements qui y concourent.

Cette stratégie permet d'engager La Réunion vers une économie moderne de la connaissance, résiliente, écologique et ouverte aux nouveaux mondes. La Réunion dispose de capacités, de savoir-faire et d'outils pour s'inscrire comme plateforme internationale éducative et scientifique d'importance dans l'espace de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'océan Indien.

S'agissant de l'enseignement supérieur, cette stratégie, dont l'objectif central est d'élever le niveau de qualification et la réussite des jeunes Réunionnais afin d'atteindre plus de 50% d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur, est articulée autour de 3 axes prioritaires :

- Développer l'enseignement supérieur et en particulier renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire (précisés par le SRDEII, le SRESRI et la S5 ou *Stratégie de Spécialisation Intelligente pour un développement Durable et Soutenable*) et en cohérence avec le mémorandum relatif à l'ancrage territorial de 2017, notamment en matière scientifique et technique ;
- Accompagner les projets d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur du territoire ; en particulier dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, de l'agroalimentaire et du sanitaire ;
- Favoriser l'égalité des chances, la réussite et l'ouverture au monde de la jeunesse réunionnaise, notamment à travers la préfiguration d'une Université de l'Océan Indien.

Pour fixer et conduire cet investissement à long terme et la stratégie associée, la Région a créé une Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (DESVE), qui est opérationnelle depuis 2023.

L'un des objectifs de cette direction est de se doter d'outils de pilotage des contrats et des projets élaborés en partenariat avec les opérateurs partenaires de la stratégie régionale en matière d'enseignement supérieur et de la vie étudiante. Pour cela, 2 instruments sont en cours d'élaboration :

- Un contrat pluriannuel d'objectifs, de moyens et de performances entre chaque opérateur partenaire de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur et la collectivité régionale ;
- Le SRESRI, qui succèdera au SEFORRE (Schéma Régional de l'Enseignement des formations supérieures et de la Recherche de La Réunion), dont l'adoption est prévue d'ici le second semestre 2024.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Piloter la stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)	Taux de réalisation du SRESRI	Rédaction du SRESRI	Rédaction du cahier des charges	SRESRI adopté d'ici le second semestre 2024
Mise en place de contrats d'objectifs, de moyens et de performances	Nombre de contrats	1 : ESAR	En cours	2

## **I- DEVELOPPER LES CURSUS DE FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

La collectivité régionale conduit une politique volontariste pour favoriser la réussite de la jeunesse réunionnaise. Incontestablement, le territoire réunionnais poursuit sa transition vers une société de la connaissance, puisqu'aujourd'hui, plus de 25 000 étudiants sont formés par les opérateurs de l'enseignement supérieur sur l'île. Plus de la moitié des étudiants sont boursiers contre moins de 30% en moyenne en France hexagonale.

L'amélioration de leur intégration sociale passe par une orientation réussie, de la consolidation et du développement des cursus de formations de l'enseignement supérieur. Les formations postbac (+2 ou +3), les sections de techniciens supérieurs (BTS), les Bachelor Universitaire de Technologie, les CPGE, les licences générales et technologiques sont d'ores et déjà identifiées comme filières prioritaires pour mieux répondre aux besoins du territoire.

La Région accompagne en particulier les formations et les parcours permettant le développement des compétences, la professionnalisation et l'employabilité des jeunes Réunionnais en lien avec les filières stratégiques du territoire, telles qu'elles ressortent de la politique régionale de la mandature (CPRDFOP, S3-S5, SRDEII), notamment celles qui relèvent des souverainetés alimentaire, sanitaire, énergétique.

### **A – Renforcer et diversifier les filières et les diplômes d'enseignement supérieur dans les lycées**

La Région Réunion est engagée dans le parcours académique des étudiants. L'objectif étant de permettre à chaque bachelier de mobiliser, développer et acquérir des connaissances.

La collectivité régionale poursuit son accompagnement auprès des bacheliers à la fois des filières générales, techniques et professionnelles. Il s'agit d'assurer sur le territoire des formations techniques d'excellence dispensées par les structures de l'enseignement supérieur et les lycées de l'île à travers notamment les Brevets Techniciens Supérieurs (BTS), les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et les Cycles Pluridisciplinaires d'Etudes Supérieures (CPES).

Ces travaux seront menés en partenariat avec la Direction de l'éducation et de la vie lycéenne (DEVL).

### **B - Consolider la prépa INP Réunion pour favoriser une inclusion sociale dans les écoles du groupe Concours Communs Polytechniques (CCP)**

La prépa des Instituts Nationaux Polytechniques (INP) propose un cycle préparatoire de haut niveau en 2 ans aux jeunes Réunionnais afin d'accéder aux écoles d'ingénieurs. Ce parcours leur permet d'être dans un cursus d'Ingénieur dès le baccalauréat avec deux spécificités : le contrôle continu qui remplace le concours, et le stage en entreprise. Cette formation innovante par ses méthodes accompagne une quinzaine d'étudiants, l'objectif est d'atteindre 2 groupes de 15 d'ici 2026 soit 5 étudiants supplémentaires chaque année.

Pour faciliter la réalisation de cet objectif, la collectivité régionale formalisera son engagement volontaire, d'une part, en apportant son soutien en fonctionnement et en équipement à la prépa INP et d'autre part, en participant au financement de la réhabilitation des locaux situés sur le site de la cité scolaire du Butor.

## **C - Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique à l'Université de La Réunion**

Forte de ses 19 200 étudiants à travers ses 5 Unités de Formation et de Recherche (UFR)<sup>1</sup>, de ses 4 Instituts<sup>2</sup> et de ses 3 écoles<sup>3</sup>, l'Université de La Réunion est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel majeur et le principal établissement d'enseignement supérieur du territoire.

Les actions régionales de promotion de certains parcours universitaires (DU Ambition, formations d'ingénieurs à l'ESIROI, formations en sciences et technologies à l'IUT et la Faculté des Sciences et Technologies) seront consolidées. En sciences humaines, de nouvelles actions seront soutenues en Licence dans les parcours en Langue Etrangère Appliquée et en Géographie et Aménagement.

S'agissant de l'ouverture aux mondes, la collectivité accompagnera les projets de mobilité des étudiants et des enseignants dans le cadre de la coopération régionale.

Plus particulièrement, il est à noter que la voie technologique apporte une réponse aux besoins de l'économie réunionnaise (*La Nouvelle Economie La Réunion 2030*) dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de l'énergie, du numérique, des services, du social et de la santé. Toutefois, cette voie technologique souffre d'un manque d'appétence des jeunes alors qu'elle pourrait constituer un parcours de réussite d'études et de vie professionnelle.

La collectivité régionale s'engage dans une politique incitative d'accès à l'enseignement supérieur en donnant comme objectif d'une part, à l'IUT, qu'au moins 50% des effectifs de 1<sup>ère</sup> année de l'ensemble des spécialités portées par les IUT devront être des bacheliers technologiques et d'autre part, aux lycées, que plus de 50% des effectifs des BTS proviennent du baccalauréat professionnel.

Grâce à la mise en place d'un schéma régional des formations technologiques supérieures en lien avec l'Académie de La Réunion, la collectivité régionale ainsi que les différents partenaires se fixeront notamment comme priorités les objectifs suivants :

- Consolider les places en CPGE ;
- Développer l'offre postbac en relation avec l'IUT et l'Université de La Réunion ;
- Augmenter la part des élèves de la voie technologique qui accèdent aux métiers d'ingénieur ;
- Augmenter le taux de réussite en L1 pour les élèves de la voie technologique ;
- Développer l'offre de Licence à orientation technologique par l'Université de La Réunion.

## **D - Consolider les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire des écoles supérieures régionales**

La collectivité régionale poursuivra son soutien aux formations d'enseignement supérieur tant publiques (Ecole Supérieure d'Art de La Réunion, etc.) que privées (Ecole de Gestion et de Commerce, etc.) en cohérence avec ses orientations stratégiques et en poursuivant une logique de développement équilibré du territoire dans l'offre de formations présente.

En 2024, un travail pourra être fait pour interroger la gouvernance des trois écoles du Port afin de disposer d'une ingénierie suffisante pour émerger aux fonds européens grâce à une mutualisation et une rationalisation de leurs ressources.

---

<sup>1</sup> UFR Droit-Economie, UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement, UFR Sciences Humaines et Sociales, UFR Santé, UFR Sciences et Techniques.

<sup>2</sup> Institut Universitaire de Technologies (IUT), Institut d'Administration des Entreprises (IAE), Institut National du Professorat et de l'Education (INSPé)

<sup>3</sup> Ecole de Gestion et de Commerce (EGC), Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de La Réunion (ENSAM), Ecole Supérieure d'Art de La Réunion ESAR).

### Confirmer la mise en place de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de La Réunion

Dans cette perspective, la collectivité régionale contribuera à la création de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de La Réunion. Cette école, portée sur les pratiques architecturales urbanistiques et paysagères innovantes et anticipatrices dans les espaces tropicaux, intégrera le réseau national des écoles d'architecture. A cet effet, la région Réunion s'engagera aux côtés de l'Etat pour la réussite de la création de cette grande école, et en particulier son ouverture à l'espace de l'enseignement supérieur régional de l'océan Indien (Mozambique, Tanzanie, Kenya, Inde, Australie, pays de la COI).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
<b>Action 1 : Renforcer et diversifier les filières et les diplômes d'enseignement supérieurs dans les lycées</b>				
Promouvoir le DU	Nombre d'étudiants inscrits	29	29	En cours
Soutenir la réussite des formations d'ingénieurs de l'ESIROI	Nombre de diplômés/inscrits	33/55	33/55	En cours
<b>Action 2 : Consolider la prépa INP Réunion pour favoriser une inclusion sociale dans les écoles du groupe CCP</b>				
Renforcer la prépa INP	Nombre d'étudiants	15	15	20
<b>Action 3 : Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire, en matière scientifique et technique à l'Université de La Réunion</b>				
Elaboration d'un schéma régional des formations technologiques supérieures en lien avec l'Académie	Taux de réalisation	-	-	1
<b>Action 4 : Consolider les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire des écoles supérieures régionales</b>				
Soutenir la réussite des étudiants de l'ESAR	Nombre de diplômés/inscrits (DNSAP + DNSEP)	27/27	27/27	En cours
Soutenir la réussite des étudiants de l'ENSAM	Nombre de diplômés/inscrits (L3 + M2)	30/49	30/49	En cours

## **II – ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DES OPERATEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Au regard des priorités de la mandature, la collectivité mobilisera les fonds européens afin d'apporter son soutien pour la construction d'infrastructures dédiées à l'Enseignement Supérieur, dans le but d'accompagner la croissance démographique de l'île et l'élévation du niveau de qualification.

Les opérations soutenues dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2021-2027 concerneront des opérations de constructions qui permettront l'amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage pour les étudiants de l'Enseignement Supérieur. Les bâtiments nouveaux à construire, et les extensions, devront répondre aux exigences de construction, notamment à la norme « quasi-zéro carbone ».

Les projets identifiés à ce stade sont d'une part, le Campus de l'Oasis, à savoir l'Ecole Nationale d'Architecture de La Réunion (projet), l'ILOI l'Institut de l'Image de l'Océan Indien et d'autre part, le gymnase bioclimatique du Tampon. La collectivité n'assure pas la maîtrise d'ouvrage de ces projets.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Construction d'infrastructures d'enseignement supérieur	Nombre d'infrastructures construites durant le PO 2021-2027	-	-	A définir en concertation avec Académie et opérateurs



### III - FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES, LA REUSSITE ET L'OUVERTURE AU MONDE DE LA JEUNESSE RÉUNIONNAISE

#### A- Allouer des bourses aux étudiants La Réunion

Les ressources financières sont une des conditions majeures de réussite des étudiants. Etant donné la situation sociale particulièrement difficile pour une grande partie de la jeunesse, la collectivité régionale renforce sa politique volontariste en faveur des étudiants tout au long de leurs études.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Accompagner les étudiants à La Réunion dans leur parcours de réussite	ARES (Allocation Régionale d'Enseignement Supérieur)	4 000	2 992	4 000
	API (Allocation Première Installation)			
	ARRPE (Aide Régionale au Remboursement d'un Prêt Etudiant)			

#### B- Allouer des bourses pour les étudiants en mobilité

##### 1) Accompagner les projets de mobilité dans l'Hexagone

La mobilité est un levier indispensable de la stratégie régionale d'élévation des qualifications et d'insertion professionnelle, plus particulièrement en direction des jeunes.

En effet, considérant que l'offre de formation sur le plan local reste insuffisante par rapport aux besoins du marché de l'emploi, il est indispensable d'engager une politique volontariste en matière de mobilité à la hauteur des enjeux régionaux, tant en termes d'égalité des chances et de réussite pour le plus grand nombre, qu'au niveau de l'insertion professionnelle des jeunes Réunionnais.

Au cours de l'exercice 2023, la collectivité renforcera son soutien en direction des jeunes Réunionnais en mettant à leur disposition un ensemble de mesures d'aides et d'accompagnement tout au long de leur cursus d'études ou de formation depuis le lycée jusqu'au Master 2.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Favoriser les échanges universitaires ;
- Accompagner les parcours d'excellence ;
- Accompagner l'installation et l'inscription des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- Favoriser les pratiques professionnelles en vue d'une insertion professionnelle ultérieure.

##### 2) Accompagner la mobilité internationale des jeunes

Les jeunes Réunionnais et Réunionnaises entreprennent davantage une mobilité à l'international aujourd'hui (Europe et océan Indien). En effet, la mobilité pour les jeunes en études ou en emploi est un moyen de valoriser dans leur curriculum vitae, sous forme de séjours courts (stages ou échanges universitaires) ou plus longs (grandes écoles telles que Sciences Po), des compétences et expériences utiles à un retour à La Réunion et favorables à une insertion sur le marché de l'emploi.

A ce titre, il est également important de renforcer le dispositif régional **d'Allocation de Stage Pratique en Mobilité (ASPM)** et **l'Aide à la Mobilité vers les Pays Etrangers (AMPE)** qui consiste à former les étudiants partout dans le monde, mais également de favoriser l'immersion des étudiants réunionnais dans le tissu économique local afin qu'ils puissent se projeter sur « leur retour au pays », une fois les études terminées.

Par ailleurs, depuis 2003, la collectivité régionale accompagne par exemple chaque année plus d'une centaine de jeunes dans leur projet de **mobilité professionnelle au Québec à travers le projet « Etudier et Vivre au Québec »**.

Depuis la première mobilité professionnelle en 1999, la communauté réunionnaise au Québec s'est progressivement agrandie et elle compte aujourd'hui plus de 1 500 Réunionnais qui étudient, travaillent et vivent en famille sur place. Si ce projet a connu un ralentissement suite au Covid 19, une nouvelle dynamique est enclenchée avec la campagne de recrutement et une évolution du dispositif est à définir avec les partenaires québécois.

En outre, suite aux discussions avec l'ambassadrice de l'**Australie** à Maurice, la collectivité souhaite accentuer les échanges avec l'Australie (2 ARR et 2 Postdocs avec l'Australie), afin d'offrir de nouveaux débouchés aux jeunes Réunionnais.

Plus globalement, il est à noter que dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs de mobilité, la collectivité sollicitera pour les actions éligibles, le **financement des fonds européens au titre du programme FSE+** (2021-2027). Sur la session 2023/2024, l'objectif est également d'élargir la collecte des indicateurs y compris pour les dispositifs hors cofinancement FSE afin de permettre une **évaluation** plus complète des dispositifs de bourses étudiantes (mobilisation des agents des antennes via du phoning sur les dispositifs non cofinancés FSE).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
<b>Action 1 : Accompagner les projets de mobilité dans l'Hexagone et à l'international</b>				
ERASMUS	Nombre de bénéficiaires	130	2	120
APIER (Allocation Première Installation)		1 150	465	1 150
ARES (Allocations Régionales d'Études Supérieures)		250	74	270
AFPR (Allocations des Filières relevant des Priorités Régionales)		300	72	300
ARRPE (Aide Régionale Remboursement Prêt Etudiant)		100	34	120
ASPM (Allocation Stages Pratiques en Mobilité)		700	372	700
AMPE (Aide à la Mobilité vers Pays Etrangers)		200	88	400
ATCM (Aide au Test de Certification Multilinguistique)		50	21	50
Etudier et Vivre au Québec		321	239	321
Projet de la Rose (Allemagne)		5	0	5
AFV (Allocations Frais de Vie)		200	206	200
Vatel Maurice		10	3	3

### C – Elaborer un SIG et copiloter un Schéma régional de la vie étudiante

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a entrepris depuis novembre 2022 des travaux pour la mise en place d'un schéma territorial pour la vie étudiante pour chaque région de France.

Celui-ci s'articule autour de plusieurs thématiques : la santé et le bien-être des étudiants, les territoires d'études, l'engagement étudiant, le soutien social et financier, et le parcours des étudiants postbac.

Sensible aux problématiques relatives à la réussite étudiante et à la vie étudiante, la Région Réunion se positionne, notamment dans le cadre du SRESRI, comme un acteur stratégique de l'aménagement du logement étudiant à La Réunion. Aux côtés de l'Etat, la collectivité régionale propose l'installation d'une gouvernance territoriale de la vie étudiante.

Le logement, qui est le premier poste de dépenses des jeunes est également partie prenante des conditions de réussite d'un étudiant.

La collectivité a mis en place un Service d'Information Géographique (SIG) permettant de recenser l'offre de logement étudiant sur le territoire (Crous Résidence fac et bailleurs sociaux) et de la corrélér à l'offre de formation post bac existant sur le territoire.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Elaboration du Schéma territoriale de la vie étudiante	Réalisation d'un SIG Etablissement d'enseignement supérieur & « logement étudiants »	-	Réalisation d'une cartographie sur l'offre de formation et de logements	1

#### **D – Promouvoir la formation doctorale et les colloques d'envergure**

Afin de soutenir des travaux de recherche portant sur des projets d'intérêt régional ou intéressant les domaines d'intérêt majeur de la spécialisation intelligente du territoire, la Région renforcera le dispositif d'aides aux étudiants de doctorat au travers du dispositif d'Allocations Régionales de Recherche (ARR) en direction des étudiants réunionnais (PO FEDER) et des étudiants des pays de la zone océan Indien (INTERREG). Etant donné la situation sociale particulièrement difficile pour une grande partie de la jeunesse, la collectivité régionale renforce sa politique volontariste en faveur des étudiants tout au long de leurs études en rehaussant le montant de l'ARR à 1500 €/mois (contre 1200 € précédemment).

Afin de promouvoir la recherche réunionnaise, la collectivité régionale mettra en place une récompense honorifique qui distingue l'excellence d'une thèse récemment soutenue à La Réunion et/ou dans toute université pourvu que le sujet porte sur un intérêt régional majeur.

Afin de contribuer à l'élévation du niveau de qualification de la jeunesse réunionnaise, au rayonnement des établissements d'enseignement supérieur et à l'attractivité internationale de La Réunion, la collectivité régionale poursuivra ses efforts en maintenant son niveau d'intervention financier à 20 000 € par manifestation ou colloque d'envergure (contre 10 000 € précédemment).

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Accompagner les doctorants	Nombre de doctorants	25	25	25
Soutenir des manifestations et colloques d'envergure	Nombre de colloques financés	7	4	8

# DEPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTEES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

En matière de formation professionnelle, la collectivité s'est efforcée depuis 2021 à restaurer son rôle de chef de file, confié par la loi du 13 août 2004. Ce repositionnement a été illustré par la re-contractualisation du PACTE avec l'Etat en mars 2022, et s'est traduit en 2023 par une montée en charge significative des interventions de la collectivité et la refondation des méthodes d'achats des formations professionnelles qui s'inscrivent désormais dans des logiques d'anticipation, de pertinence, de parcours et de qualité.

En 2024, il s'agira de consolider la posture de la Région dans la coordination stratégique de l'écosystème de la formation. Cette stratégie sera définie à travers le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (**CPRDFOP**), le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (**SRFSS**) et également à travers le nouveau **PACTE** qui couvrira la période 2024-2027.

La collectivité poursuivra son action en faveur des partenariats avec les acteurs institutionnels et socio-économiques.

Au-delà du développement et de la structuration de l'offre de formation pour l'ensemble des publics, il s'agira d'apporter une attention particulière à l'**orientation professionnelle**, quelque soient les publics, à la formation professionnelle des **jeunes** en difficulté, au repérage et à la prise en charge pertinente des publics en situation d'**illettrisme**. De plus, les sujets transversaux tels que la **coopération régionale** en matière de formation et les réponses concrètes aux **freins** à la formation professionnelle seront explorés.

Pour mettre en œuvre ce plan d'action ambitieux, la collectivité mobilisera le cofinancement du FSE+ dans le cadre du nouveau **programme FSE+ 2021-2027** et le financement du **PACTE** comme indiqué ci-dessus.

Enfin, en 2024 une attention particulière sera apportée à la communication autour de la formation professionnelle, afin de permettre au plus grand nombre de Réunionnais de prendre connaissance et de bénéficier des dispositifs mis en œuvre par la Région dans ce domaine. La collectivité procédera par exemple à la confection d'un véritable catalogue de formation en vue de donner de la lisibilité sur l'ensemble de l'offre de formation régionale, y compris les actions relevant du PACTE.

## I – CONSOLIDER LE ROLE DE CHEF DE FILE DE LA REGION

En tant que chef de file, la Région définit ses orientations stratégiques, en lien avec les besoins du monde économique et se donne les moyens de mettre en œuvre cette stratégie sur les années à venir.

### **A – Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégique**

Plusieurs documents de pilotage structurent la politique relative à la formation professionnelle : le CDPRDFOP, le SRFSS, le PR2C et le PACTE.

En 2024, les schémas stratégiques régionaux que sont le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (**CPRDFOP**) et le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (**SRFSS**) comportant tous deux une partie consacrée au diagnostic partagé du territoire, seront en cours de finalisation en vue de leur adoption.

Concernant le SRFSS, le diagnostic sectoriel partagé posé fin 2023 permettra de dresser les grands axes d'intervention du prochain schéma. Celui-ci sera décliné en plan d'action au premier semestre 2024 pour être adopté en même temps que le CPRDFOP, conformément au cadre réglementaire.

Pour le CPRDFOP, les travaux concertés de mise à jour du contrat de plan, initiés en 2023 avec les opérateurs sur la partie diagnostic, seront poursuivis en 2024 sur la partie plan d'action dans le but de parvenir à un document co-signé avec les partenaires au cours de l'année 2024.

Par ailleurs, depuis le 21 septembre 2022, la collectivité assure à la fois :

- L'animation du **PR2C** (Plan Régional pour la Maîtrise des Compétences Clés) élaboré et mis en œuvre conjointement par la Préfecture, l'Académie, la Caisse d'Allocations Familiales, la DAAF et le Département et qui consiste à conduire la stratégie de la Région en matière de compétences-clés, organiser le suivi avec les instances de gouvernance du Plan et d'en conduire l'évaluation ;
- La coordination du PR2C à travers la mise en œuvre des actions relevant de la collectivité ainsi que l'expérimentation de LésPASSClés.

En outre, les discussions avec l'Etat autour du **PACTE** seront amorcées en fin d'année 2023 et se poursuivront en début d'année 2024. L'ambition est d'utiliser ce levier financier pour former davantage de Réunionnais, en particulier les plus éloignés de l'emploi. La question des freins à la formation étant prépondérante, dans un contexte de précarité pour ce public, la collectivité proposera des nouvelles mesures, notamment en faveur de la mobilité intra et extra insulaire des stagiaires. De même, la collectivité s'attachera à faire valoir les spécificités réunionnaises dans la déclinaison du PACTE, concernant la typologie des publics. En particulier, les décrocheurs scolaires et universitaires qui représentent  $\frac{3}{4}$  des étudiants inscrits en L1, feront l'objet d'actions spécifiques.

## **B – Renforcer la veille stratégique**

Afin de disposer d'états des lieux régulièrement actualisés en matière d'emplois et de compétences, la collectivité poursuivra, en 2024, la mise en œuvre de sa démarche prospective en interne via la structuration d'un service dédié au sein de la Direction de la Formation Professionnelle et dans le cadre d'un travail étroit entre les services de la collectivité. Il s'agira à cet égard, de s'appuyer sur l'Observatoire Régional des Compétences piloté par Réunion Prospective Compétences (RPC) afin de consolider l'analyse du territoire au regard des priorités thématiques stratégiques notamment dans le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). L'objectif visé ici étant d'affiner la visibilité sur les tensions de recrutement dans ces secteurs et d'en communiquer l'information avec des fiches sectorielles emploi-formation.

Par ailleurs, avec les partenaires de l'emploi (Opérateurs de compétences (OPCO), monde économique, Pôle Emploi, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités DEETS...), il est envisagé de poursuivre en 2024 la mutualisation des actions d'observation du territoire en matière d'emplois et de compétences par :

- Le partage avec les partenaires, de l'ensemble des Gestions Prévisionnelles des Emplois et des Compétences menées de manière sectorielle (GPEC) et la capitalisation des travaux de chacun afin disposer d'une plus grande lisibilité des besoins en emplois et en compétences sur les différents secteurs d'activité structurant l'économie du territoire au travers la consolidation et la réactualisation d'outils à visée d'usages communs (liste des métiers porteurs, SyOP...).

- La participation aux travaux de réactualisation de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences menée territorialement (GPECT) en 2020 à l'échelon des 4 microrégions.

Avec les partenaires de l'orientation et notamment les prescripteurs, (Missions Locales, Cap emploi, ...), il sera question en 2024, de poursuivre la réflexion engagée sur une méthodologie adaptée afin de mieux prendre en compte les besoins en formation remontés par les publics dont ils ont la charge.

Enfin, pour dépasser l'approche purement adéquationniste de l'emploi et de la formation, la collectivité s'attachera, en 2024, à affiner l'observation des caractéristiques des publics cibles de ses actions de formation et d'orientation (âge, niveau de qualification, niveau de pauvreté, santé, autonomie, parentalité, ...). L'objectif de cette démarche est ainsi de mieux répondre à leurs attentes en matière de formation, de proposer des formations avec une pédagogie adaptée et de mettre en œuvre des actions permettant de lever les freins périphériques à la formation qu'ils rencontrent (financement, mobilité, hébergement, garde d'enfants, aidant familial...).

## **C – Mettre en place un système d'information plus efficace**

La collectivité a acté en 2023 l'adhésion à l'outil OUIFORM qui permet d'interconnecter la plateforme FORMANOO à l'outil de prescription du Pôle Emploi et des missions locales. Cette décision permet de fluidifier la circulation de l'offre de formation de la Région et facilite la prescription. Toutefois, la montée en puissance de la collectivité met en lumière la nécessité de disposer d'un système d'information permettant de piloter réellement la formation professionnelle. Ainsi, à titre d'exemple, la question des parcours de formation ne pourra être traitée efficacement sans une lisibilité et une articulation des séquences formatives. Ce séquençement ne peut être géré sans un système d'information adapté.

Par ailleurs la contractualisation du nouveau PACTE passera obligatoirement par un « rattachement » à AGORA nécessitant le développement de cet outil avant la fin 2023.

Dans ce contexte, la collectivité procédera en début d'année 2024 à un audit fonctionnel en vue d'identifier ses besoins en matière de SI et un outil existant capable de répondre à tout ou partie de ces besoins.

## **D – Déployer des infrastructures de qualité**

La stratégie de la collectivité en matière de formation professionnelle intègre l'enjeu d'infrastructures de qualité favorisant les conditions de réussite aux Réunionnais. Ainsi, la Région entend réinvestir dans les infrastructures de formation en mobilisant le FEDER et le contrat de convergence territoriale (CCT).

Les opérations prioritaires identifiées concernent le site de Saint-François de l'AFPAR et les Instituts d'Etudes en Santé (IES) Nord du CHU, eu égard à la vétusté et à l'insalubrité des installations actuelles.

- Le centre de formation de l'AFPAR à Saint-François, d'une superficie de 23 000 m<sup>2</sup> dont 7 600 m<sup>2</sup> de bâti, a été inauguré le 11 septembre 1964. Depuis, il n'a bénéficié d'aucune opération d'adaptation des bâtiments aux technologies modernes, d'accessibilité ou de travaux d'amélioration de confort et de sécurité des stagiaires et du personnel. Sur le site, plus de 2 371m<sup>2</sup> des espaces sont désaffectés pour cause de ruines. En 2024 seront lancées les études de programmation pour une réhabilitation lourde ;
- Les Instituts d'Etudes en Santé (IES) du site Félix Guyon du CHU sont aujourd'hui situés sur le site de l'ancien hôpital de Saint Denis, appelé « Camp Ozoux », depuis 2014. Cette installation dans des modulaires devait être provisoire. Près de 10 ans après ce déménagement, aucun scénario de relocalisation n'a été concrétisé. En 2021 la nouvelle mandature s'est engagée à identifier et mettre en œuvre une solution pérenne au bénéfice des étudiants de ces filières. Il s'agira donc en 2024 de retenir le meilleur scénario sur les aspects de cohérences pédagogique et territoriale et sur la garantie qu'il apporte en matière de faisabilité.

Enfin, au-delà de ces deux opérations urgentes, la collectivité initiera la réflexion sur le déménagement de l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) : si le déménagement est rendu nécessaire par la non-conformité des locaux actuels, la relocalisation sera prioritairement envisagée sur Saint-Benoît, dans un enjeu d'équilibre territorial de l'offre de formation à travers un campus des formations sanitaires et sociales.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024	
Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégiques	Actualisation des schémas régionaux : CPRDFOP et SRFSS	Rendu définitif du SRFSS	Finalisation du diagnostic pour le SRFSS	Rendu définitif du SRFSS	
		Rendu intermédiaire du CPRDFOP	Ouverture des travaux d'élaboration au CREFOP	Finalisation du CPRDFOP	
			+ 1 ETP dédié	-	
	Pilotage et coordination du PR2C	<i>Nouvel indicateur</i> Nombre de convention signées		5	
		<i>Nouvel indicateur</i> Nombre de réunions de concertation		3	
	PACTE	Signature du nouveau PACTE	Signature convention financière 2023	Signé le 21/07	Nouvelle contractualisation pour la période 2024-2027
		Nombre de places achetées	5 000	6 750	Proposition de refonte dans les indicateurs métiers
Nombre d'entrées réalisées		Pas d'indicateurs cible	1 200	4 500	
Renforcer la veille stratégique afin de disposer de données sectorielles sur les métiers en tension et porteurs pour ajuster l'offre de formation	Nombre d'ouvertures de places dans les secteurs en tension	-	456	3 500	
Mettre en place un système d'information plus efficace	Décliner la stratégie SI	Déploiement de ZEFIR	Déploiement interrompu	Audit des process informatique	
Déployer des infrastructures de qualité	Réalisation des études et travaux des IES du CHU Nord	Indicateur nouveau		Démarrage des études de programmation	
	Réalisation des études et travaux du site de Saint-François de l'AFPAR	Indicateur nouveaux		Démarrage des études de programmation	

## II – RENOVER L'ACHAT DE FORMATION DANS SES SUPPORTS ET DANS SON CONTENU

En 2023, la collectivité a initié la modernisation des contenus pédagogiques et le lien avec les besoins du territoire, notamment l'adéquation avec la Nouvelle Economie (SRDEII).

La collectivité s'est efforcée en 2022 et en 2023 à revoir les modalités d'achats des formations professionnelles afin de favoriser les parcours sans couture menant à la qualification intégrant les accompagnements individuels. Ainsi, elle s'est dotée **d'accords-cadres pluriannuels à bons de commande** lui permettant d'être beaucoup plus réactive en matière de commande de formation.

De même, afin de répondre de manière plus pertinente aux situations rencontrées, elle s'est appuyée sur les initiatives des acteurs qui sont au plus proche des publics les plus éloignés de l'emploi. Un **appel à manifestation d'intérêt lancé en 2023** a permis de financer des parcours de formation innovants avec de nouvelles modalités pédagogiques. En 2024, il s'agit de continuer à accompagner ces innovations afin de transformer durablement les méthodes pédagogiques en méthodes andragogiques.

L'agilité doit être l'objectif 2024 qui autorisera, *in fine*, les parcours de formation, avec des allers-retours entre le développement individuel par la formation et l'emploi afin de garantir une actualisation des compétences au plus près des besoins du territoire mais aussi des innovations permanentes de l'emploi, notamment la

digitalisation, l'intelligence artificielle, les transformations écologiques et énergétiques, qui impactent et transforment les métiers.

Cette agilité doit également ouvrir de nouveaux champs de professionnalisation aux apprenants et accompagner une demande de plus en plus importante de mise en perspectives des valeurs dans les emplois (écologie, environnement, adéquation temps libre/ temps de travail, etc.)

En lien avec la montée en puissance de l'offre de formation régionale, la collectivité doit s'assurer de la **qualité de l'offre de formation**. Si le référentiel Qualiopi pose un référentiel qualité, il appartient à chaque financeur, en vertu du décret du 30 juin 2015 de s'assurer de la qualité des formations dispensées. Dans ces conditions, il s'agira en 2024 de structurer et de déployer un service qualité capable de procéder à des contrôles ad-hoc auprès des opérateurs financés par la région.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Mettre en œuvre une ingénierie de formation renouvelée	Nombre de formation bénéficiant d'un accompagnement	Indicateur nouveau		En cours
	Nombre d'actions en parcours			
Développer les approches par bloc de compétences, les parcours intégrés et sans couture de l'amont à la qualification jusqu'à l'insertion (notamment pour public infra bac)	Nombre de parcours incluant une préqualification	Indicateur nouveau		700
Intensifier le suivi de la qualité des formations	Nombre d'Organismes de formation (OF) contrôlés	Structuration du service	Proposition d'organisation formalisée en attente de validation des moyens	12 OF contrôlés (objectif de démarrage en attente des moyens)

### **III – ELEVER LE NIVEAU DE COMPETENCES DES REUNIONNAISES ET REUNIONNAIS**

L'ambition de la Région est de former des demandeurs d'emplois, les jeunes en situation de décrochage scolaire ou encore les publics rencontrant des difficultés de lecture et d'écriture en vue de favoriser leur insertion professionnelle. Dans cette perspective, des actions émergeant au Plan Régional de Formation Professionnelle et au Pacte seront proposées en 2024.

#### **A – Déployer le plan Régional de Maîtrise des Compétences clés**

En 2024, la Région poursuivra la coordination du PR2C à travers la mise en œuvre des **actions propres** à la Collectivité ainsi que l'expérimentation de **LéspassClés**. Une attention particulière sera portée sur l'illettrisme (le taux trois fois plus important que dans l'Hexagone ne peut être considéré comme une fatalité), mais aussi à l'acquisition des savoirs de base et compétences clés pour des publics aux besoins très différents.

Les compétences clés sont celles qui sont nécessaires à toute personne pour l'épanouissement et le développement personnel, l'employabilité, l'inclusion sociale, un mode de vie durable, la réussite dans une société pacifique, une gestion de vie saine et la citoyenneté active. Elles sont développées dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie, de la petite enfance à l'âge adulte, au moyen d'apprentissages formels et informels dans tous les contextes (famille, école, lieu de travail, voisinage et autres environnements).

**LéspassClés** est un dispositif de proximité qui consiste à accompagner des adultes de plus de 16 ans en vue d'élever leur niveau de formation et les faire gagner en autonomie.



Il a pour objectifs :

- D'accompagner les publics « fragiles », « invisibles » ou éloignés des dispositifs habituels pour sortir de l'isolement et identifier les besoins les plus appropriés à chacun ;
- De former ou réactiver les savoirs de base (compétences-clés en lecture / écriture / mathématiques / anglais ou autres compétences multilingues / informatique... ) ;
- Développer l'employabilité des personnes, en apportant un accompagnement tant dans les compétences comportementales que dans la préparation de leur projet professionnel.

Cette action expérimentale, avant d'être étendue à terme sur le reste du territoire, concerne quelques communes avec, pour chacune d'elle, un projet spécifique. En plus des 4 premières communes ayant signé une convention en 2023 (Cilaos, l'Entre-Deux, Saint-Joseph et Saint-André), la région s'attachera à partir d'un appel à projets à ouvrir ce dispositif en 2024 à de nouvelles communes (nombre prévisionnel : 6).

Dans le cadre du PR2C - également, et plus particulièrement dans l'objectif de faire monter les acteurs en compétence et construire une ingénierie d'éducation et de formation tout au long de la vie – la Collectivité travaillera à la création d'un centre de ressources qui alimentera la réflexion et l'action des acteurs en matière de compétences-clés.

Ce **Centre de Ressources pour l'Innovation - Compétences - Clés (CRI-CC)** concrétisera le partenariat en vigueur dans le Plan ; c'est en effet à partir de cette structure que seront conçues et déployées les actions visant à informer, former et accompagner les acteurs. Tous sont appelés à y contribuer pour produire l'innovation nécessaire à la réussite du Plan.

La première étape de cette création sera la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

## **B – Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification**

En articulation avec les actions prévues au PR2C et citées ci-dessus, la collectivité mettra en œuvre une réponse formative à travers les dispositifs qui permettent l'acquisition de compétences douces (soft skills) et de savoirs de base, dans une visée de professionnalisation :

- Ateliers compétences clés (ACC/CléA) qui visent à encourager les personnes en graves et fortes difficultés de lecture et/ou écriture à renouer avec la culture de l'écrit en ayant accès au socle de connaissances autour du « savoir lire, écrire et compter ». Plus largement, ces actions devraient contribuer à développer leur potentiel et élever leur niveau d'employabilité ;

- Compétences Clés en Situation Professionnelle (CCSP/CléA) ayant pour supports pédagogiques les techniques de base et gestes professionnels nécessaires à l'accomplissement d'un métier ;

- Rebondir/CléA - public 16-29 ans visant le développement des compétences comportementales (soft skills) et l'accompagnement dans la préparation du projet professionnel des jeunes afin d'améliorer leur employabilité sur le marché du travail ;

- Accompagnement du Régiment service militaire adapté (RSMA-R) dans le cadre du Plan SMA 2025 qui assure la mise en place de formations citoyennes, militaires et professionnelles en faveur des jeunes - dont l'âge moyen à l'intégration est de 20 ans - qui ont été confrontés à l'échec scolaire ;

- De plus, il apparaît également nécessaire de maintenir l'accompagnement financier de la structure École de la Deuxième Chance à La Réunion (E2CR) afin de permettre à celle-ci d'atteindre ses objectifs de raccrochage des jeunes de 16-25 ans en difficultés à une formation qualifiante ou de placement dans l'emploi.

Parallèlement, la lutte contre la fracture numérique demeure une priorité en 2024 avec la poursuite des actions de formations spécifiques telles que celles donnant accès au CléA numérique (Développement des compétences numériques, Prépa Avenir) ou à des compétences bureautiques avec la certification Passeport Compétences Informatiques Européen (PCIE).

**Une densification de l'offre de formation numérique et bureautique à destination des publics demandeurs d'emploi ou en recherche active d'emploi recensés dans des communes rurales, les Hauts et les écarts sera également assurée en 2024.**

Afin d'augmenter le potentiel d'employabilité des publics fragiles notamment des jeunes et élever leur niveau de qualification, la collectivité poursuivra ses **actions visant à les remobiliser et les pré-qualifier**, à l'image du dispositif Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) – 16-29 ans incluant une Certification, **dans le cadre de parcours de formation** adapté et sécurisé à portée plus professionnalisante et ayant pour objectif de les amener jusqu'à la qualification.

Au titre de l'intégration sociale et professionnelle, les **actions de formation pré-qualifiantes et qualifiantes en milieu carcéral** définies dans un cadre partenarial avec la Délégation territoriale de la Direction des services pénitentiaires d'Outre-mer seront reconduites en 2024 à destination des trois de centres de détention de l'île en vue de lutter contre la récidive, de favoriser la réintégration sociale des personnes sous-main de justice.

### **C – Soutenir les programmes de formations sectorielles**

Considérant les secteurs en tension et hors tension, ainsi que les mutations économiques, un **programme de formations sectorielles** sera élaboré pour **faciliter l'accès ou le retour à l'emploi** des demandeurs d'emplois sur les postes à pourvoir sur le territoire avec une certification ou une qualification à la clef, tout en permettant une professionnalisation des secteurs et en réduisant le décalage entre le niveau et les compétences requises et ceux disponibles sur le marché.

En 2024, sur la base des accords-cadres mis en œuvre en 2023, des formations seront re/programmées dans plusieurs secteurs : Numérique (technicien géoréférencement, technicien réseau...), Industrie (technicien supérieur méthodes produits process, soudeur à l'arc...), Tertiaire, (domaine transport, juridique), Tourisme (guide conférencier, animateur loisirs...), Formation (coach en insertion, formateur public adulte...), Industrie culturelle et créative (métiers artistiques et administratifs du spectacle vivant).

De nouvelles formations seront également proposées en cohérence avec les comités de filières du Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) notamment dans les domaines de l'agro-alimentaire, du recyclage et de la valorisation des déchets, de la pêche et du bâti tropical.

De même, la collectivité poursuivra en 2024 les efforts en matière d'accompagnement individuel à la réussite. Ainsi, dans le cadre des marchés qu'elle a lancé en 2023, il a été prévu des phases d'accompagnement avant la formation permettant d'identifier les éventuelles faiblesses pédagogiques et apporter des réponses individuelles, un accompagnement pendant la formation pour « coacher » le stagiaire qui ferait face à des difficultés d'ordre pédagogique ou individuel et un accompagnement post formation pour travailler la poursuite du projet professionnel soit par la recherche active d'emploi, soit par la poursuite en formation.

### **D – Conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général**

L'AFPAR constitue un outil singulier dans le réseau des AFPA. En effet de par son régime juridique et sa gouvernance locale, l'AFPAR est un pilier de l'action régionale en matière de formation professionnelle. Afin de conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général et lui permettre de répondre aux enjeux en matière de formation professionnelle, un projet stratégique intitulé « l'AFPAR de demain se construit aujourd'hui » est en cours d'élaboration pour une conduite en 2024. Ce projet a pour ambition de rendre l'offre de formation plus attractive, visible et moderne.

En outre, il sera envisagé en 2024 des missions spécifiques autour de la prise en charge du public jeune en situation de décrochage scolaire. Pour ce faire, la collectivité analysera les expériences menées dans ce domaine, en particulier la possibilité de créer des parcours sur mesure adaptés à chaque situation personnelle en vue de permettre un raccrochage des dispositifs de formation initiale ou continue.

De même, le public éloigné de l'emploi, nécessitant une prise en charge en amont des formations qualifiantes a fait l'objet d'un premier niveau de prise en charge dans le cadre de la Plateforme d'Accès à la Certification (PAC) développé depuis 2022. Cette initiative sera confortée et structurée en 2024.

Dans le secteur des services à la personne, également, compte tenu de la dynamique démographique spécifique de l'île, indiquant à la fois un vieillissement de la population et une natalité soutenue, du développement et de la structuration des entreprises et des besoins grandissants en main d'œuvre qualifiée, la collectivité apportera une attention particulière au développement d'une carte de formation spécifique dans ce secteur.

Par ailleurs, au regard des données socioéconomiques sur le bassin Nord, la collectivité encouragera dès 2024, le développement des formations dans les secteurs du service aux entreprises (Commerce, numérique et cybersécurité, tertiaire), du tourisme ainsi que la transition écologique.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Déployer le plan Régional de Maîtrise des Compétences clés	Nombre d'utilisateurs du centre de ressources	Indicateur nouveau		Création du centre de ressources
	Nombre de personnes repérées et accompagnées dans le réseau Lepasselés	Indicateur nouveau		420
Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification	Nombre d'entrées sur des actions de remobilisation et de préqualification (dont CLEA)	3 183	538	3 000
	E2CR	665	403	660
	RSMAR	Le RSMA n'a pas sollicité la Région pour 2023	-	900
Soutenir les programmes de formations sectorielles ( <i>cf. axe IV pour les filières sanitaires et sociales</i> )	Nombre d'entrées sur des actions de formation professionnalisantes ou certifiantes en lien avec les secteurs économiques du territoire	2 200	456	2 500
Conforter l'AFPAR dans la mission d'intérêt général : outil souple à disposition de la Région	Nombre de stagiaires sur des formations de l'AFPAR	2 100	1 068	2 300
	Taux de sorties positives des formations AFPAR	Indicateur nouveau		80 %

#### **IV – CONSOLIDER LES FILIERES SANITAIRES ET SOCIALES**

En 2024, le secteur des formations sanitaires et sociales sera soutenu par la consolidation de l'offre de formation et l'aide aux apprenants de la filière.

Les **formations diplômantes** seront renforcées en fonction des capacités d'accueil des établissements, par exemple, une section d'ambulancier sera ouverte à Saint-Pierre dès janvier 2024. Dans le cadre du développement de l'UFR Santé de l'université, celui-ci accueillera en 2024 les formations de maïeutique et d'infirmiers en pratique avancé. La collectivité soutiendra la structuration de ces filières et soutiendra également en 2024 l'ouverture d'une filière d'orthophoniste à La Réunion.

Par ailleurs, la collectivité a amorcé depuis 2022 une diversification des parcours en intégrant des **formations certifiantes** en complément des diplômes d'Etat. Ainsi, des titres professionnels ont été mis en œuvre et seront poursuivis en 2024.

En outre, dans l'objectif de favoriser l'**égalité des chances**, la collectivité a déployé en 2023 un dispositif expérimental de soutien aux étudiants en soins infirmiers issus des filières de baccalauréat professionnels. Cette mesure importante sera évaluée en 2024 et généralisée à l'ensemble des formations post-bac. De même, en 2024, la collectivité déploiera un dispositif de lutte contre la précarité menstruelle ainsi qu'un dispositif d'accès aux soins pour les apprenants de ces filières.

Toutes ces actions seront articulées dans le Schéma Régional des formations sanitaires et sociales qui sera finalisé, à la suite des travaux entrepris en 2022. A ce titre, la collectivité s'attachera à définir la stratégie territoriale de l'offre de formation et l'implantation des écoles et instituts et à identifier d'autres freins à la formation et proposer des solutions opérationnelles.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Adopter le nouveau schéma	<i>Cf. I - Consolider le rôle de chef de file de la Région (en supra)</i>			
Favoriser l'égalité des chances	<i>Cf. V - Développer les dispositifs d'aides à la formation en vue de lutter contre les freins périphériques (ci-dessous)</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Par les dispositifs d'aides individuelles (cf. axe V)</li> <li>En sécurisant le parcours des apprenants issus de la voie professionnelle (mesures CHU)</li> </ul>	Taux de maintien en formation (mesures CHU)	Indicateur nouveau		+ 5 %
Mettre en œuvre les formations sanitaires et sociales	Nombre de professionnels formés dans le secteur sanitaire et social	2 900	1 105	3 000
	Nombre de professionnels formés dans le sanitaire	Indicateurs nouveaux		400
	Taux de réussite des formations sanitaires			85 %
	Nombre de professionnels formés dans le social			200
	Taux de réussite des formations sociales			80 %

## V – DEVELOPPER LES DISPOSITIFS D'AIDES A LA FORMATION EN VUE DE LUTTER CONTRE LES FREINS PERIPHERIQUES

Au-delà des financements apportés aux organismes, la collectivité poursuivra en 2023 l'accompagnement des apprenants à travers les différentes aides suivantes :

- La **rémunération** des stagiaires de la formation professionnelle de la Région qui a pour but de compenser les frais engendrés par la formation (achat de petits matériels, transport, repas, garde d'enfant...),
- Les **Bourses Sanitaires et Sociales** à destination des élèves inscrits dans des formations sanitaires et sociales dont la procédure a été dématérialisée.

Ces deux dispositifs, d'ordre réglementaires, seront complétés par des interventions volontaristes de la collectivité pour accompagner les projets personnels de formation, à savoir :

- Le dispositif « Accompagnement Formation Réussite Région » (**AF2R**), une aide individuelle à la formation qui vient en complémentarité de l'offre de formation collective déclinée dans le Programme Régional de Formation Professionnelle et qui s'adresse aux demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi et aux personnes en recherche d'emploi ;
- **L'aide à la mobilité** dans le cadre de la coopération régionale ou en métropole lorsque la formation et/ou le plateau technique n'existe pas à La Réunion.

En outre, dans le cadre de la réflexion globale menée afin de **lever les freins à l'entrée en formation et lutter contre la précarité**, la collectivité poursuivra en 2024 ses efforts en matière d'aides visant à réduire les effets de l'inflation à destination des stagiaires de la formation professionnelle continue de la Région (hors programme initial, hors statut élève ou étudiant, hors aides diverses) mais également des apprentis par la mise en œuvre de dispositifs d'aides visant à soutenir leur pouvoir d'achat et contribuer ainsi à améliorer leurs conditions de vie et de réussite.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Garantir la rémunération des stagiaires	Nombre de stagiaires rémunérés	10 000	-	10 000
Soutenir les stagiaires de la FP et simplifier l'obtention des bourses (sanitaires et sociales et ECGR)	Nombre de bénéficiaires des bourses sanitaires et sociales	810	800	900
	Nombre de bénéficiaires de l'EGCR	Nouvel indicateur		80
Mettre en œuvre des dispositifs visant à lutter contre les freins périphériques à l'entrée en formation	Nombre de stagiaires ayant bénéficié du Réuni Pass Formation	Nouvel indicateur		3 000
	Nombre de dispositifs de lutte contre la précarité menstruelle installés dans les OF	Nouvel indicateur		600
	Nombre d'apprentis ayant bénéficié de l'aide à l'acquisition de petit équipement	Non réalisé		3 500
Contribuer à la sécurisation et employabilité des personnes en recherche d'emploi, via le financement de parcours individuels non proposés dans l'offre collective régionale (AF2R)	Nombre de bénéficiaires de l'AF2R	250	163	350
Accompagner les stagiaires en mobilité	Nombre de stagiaires ayant été accompagnés par LADOM dans le cadre d'une mobilité	Nouvel indicateur		100
	Coopération océan Indien (à préciser)	Nouvel indicateur		25

## **VI – REINVESTIR LE CHAMP DE L'APPRENTISSAGE**

Depuis 2022, la nouvelle mandature a souhaité redéfinir la stratégie de la collectivité en matière d'apprentissage, et a fait le choix de contribuer à nouveau au développement de l'apprentissage sur le territoire dans une logique de complémentarité avec les Opérateurs de Compétences (OPCO).

Dans le prolongement du rapport de juin 2022 de la Cour des Comptes sur l'alternance et des recommandations formulées sur l'apprentissage, il s'agira de poursuivre et d'amplifier cette stratégie en 2024, dans un contexte de réduction des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage par France Compétences. Ainsi grâce aux dotations de France Compétences, l'intervention régionale se poursuivra en 2024 par :

- Le soutien à l'investissement des CFA afin d'accompagner l'essor sans précédent du dispositif et offrir aux apprentis réunionnais un appareil de formation attractif, moderne et innovant, en tenant compte de l'évolution des effectifs d'apprentis ;
- Le financement du fonctionnement des CFA afin de soutenir les actions innovantes visant à sécuriser les parcours professionnels des apprentis et améliorer la qualité pédagogique au sein des CFA.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Soutenir les CFA en fonctionnement et en investissement	Nombre de CFA soutenu au titre du fonctionnement	Non réalisé		20
	Nombre de CFA soutenu au titre de l'équipement	14	-	20
Développer le partenariat avec les OPCO pour sécuriser le parcours des apprentis	Nombre de conventions signées	Indicateur nouveau		4
	Nombre de dossiers co-financés	Indicateur nouveau		12

## **VII – POURSUIVRE LA STRUCTURATION ET LE DEPLOIEMENT DU SPRO**

Depuis la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Région a pour compétence de coordonner le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). Ce SPRO a pour mission de garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète, et objective sur les métiers et les formations ainsi qu'à des services de conseil et d'accompagnement en orientation organisés en réseaux, ainsi l'Orientation Tout au Long de la Vie (OTLV) est un droit.

La collectivité a souhaité dans le cadre de la réorganisation de ses services, adopter une approche globalisée de la question de l'orientation, pour l'ensemble des publics concernés. Ainsi, les actions portées dans le cadre du SPRO en 2024 s'adresseront à tous les publics formant un continuum allant des publics scolaires, étudiants, salariés et demandeurs d'emploi.

Pour décliner son plan d'action, la collectivité s'appuiera notamment sur la Cité des Métiers, acteur majeur dans le champ de l'orientation professionnelle.

- **Une structuration interne pour une mission orientation transversale**

Dans un souci de cohérence et de transversalité, la collectivité poursuivra la réorganisation de sa mission orientation au regard de la création d'un service dédié au sein de la Direction de la Formation Professionnelle (DFP) afin d'assurer une coordination interne effective, et efficace, notamment avec la direction de l'éducation et de la vie lycéenne (DEVL), et la direction de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (DESVE). L'année 2024 verra la mise en place de ce nouveau service : en ressources, modalités de fonctionnement et actions proposées.

- **Une structuration externe avec les partenaires**

Pour asseoir l'existence du SPRO, après avoir formalisé une charte définissant ses valeurs, actions, membres, partenaires et gouvernance, la collectivité conventionnera dans un premier temps avec les membres de droit et dans un second temps en 2024 dans le cadre d'une labellisation avec les autres partenaires souhaitant adhérer au SPRO. Cette labellisation assurera aux membres une visibilité et une interconnaissance des champs d'intervention respectifs. La Région s'attachera à assurer sa fonction d'animation de réseau dans les comités et instances où les questions d'orientation seront débattues.

Au niveau de l'enseignement secondaire, la stratégie repose sur le développement des actions menées par les différents acteurs locaux dès la classe de cinquième, afin que la découverte des métiers puisse aider les familles et les adolescents à être mieux informés pour mieux choisir leur voie de réussite. Pour les lycéens, c'est la stratégie du continuum du Bac -3/ Bac +3 qui constitue la base de l'orientation des élèves de terminale vers les BTS voire la licence professionnelle. Cette vision permettra aux jeunes qui intègrent la seconde en voie professionnelle ou la première année de CAP de mieux se projeter sur des parcours de formation supérieure et atteindre le plus haut niveau de leurs compétences.

Par ailleurs, la collectivité poursuivra en 2024 son accompagnement financier aux Missions Locales en leur proposant un cadre rénové de subventionnement visant à rendre plus lisible leurs actions en matière de prescription et de suivi de leurs publics.

## **A – Accompagner la structuration, la professionnalisation des acteurs et renforcer l'accès à l'information et au conseil par une meilleure couverture territoriale**

### **1) Le portail du SPRO**

Portail d'information à destination de tous les publics en recherche d'information sur leur orientation, le portail SPRO dont la mise en service sera effective en 2024, s'adressera aussi bien au grand public qu'aux Conseillers en Evolution Professionnelle (CEP). Ce portail est un outil synoptique de l'information régionale autour de l'orientation, les membres pourront transmettre les informations et les données qui les concernent tout en étant contributeurs. Grâce à cet outil, les CEP pourront y trouver des informations utiles à leur pratique professionnelle (fiches métiers, réglementation, dates d'ouverture des formations, actualité économique, données statistiques...) et le grand public des ressources en termes d'orientation.

### **2) La professionnalisation des Conseillers en Evolution Professionnelle**

Un plan de professionnalisation des Conseillers en Evolution Professionnelle sera développé en 2024, afin d'améliorer la qualité de l'accueil et l'accompagnement du public.

### **3) La Maison de l'Orientation**

Projet porté par la Cité des Métiers, elle devrait voir le jour en 2024. Lieu ressource pour tous les publics qui pourront y trouver tous les acteurs de l'orientation, le lieu d'implantation est prévu dans le Nord, Nord-Est pour une question d'équilibre de l'offre de service, une Cité des Métiers existant déjà dans le Sud.

### **4) L'élaboration d'une documentation régionale sur les formations et les métiers**

En lien avec les principaux partenaires de l'orientation, ainsi que les autorités de tutelles académiques du territoire, la Région affinera sa politique éditoriale en matière de documentation publiée aux moments clés du parcours de formation d'orientation des publics ciblés. Ces éditions, destinées aux collégiens, lycéens, apprentis, étudiants et leur famille, seront diffusées dans les établissements et autres lieux ressources.

## **B – Valoriser les métiers et secteurs qui recrutent et diffuser l'information liée à l'orientation**

Pour mieux faire connaître les métiers en tension d'aujourd'hui et les métiers porteurs de demain, un programme d'animation et de valorisation de ces métiers sera mis en œuvre par la Région en partenariat avec la Cité des Métiers, RPC, et les OPCO. Il s'agit, dans le cadre du déploiement du SPRO sur l'ensemble de l'île et en complémentarité avec les autres actions (caravane de l'orientation, forums) de proposer des manifestations ciblées visant à renforcer l'attractivité des métiers dans les micro-régions pour l'ensemble des publics (collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, public en reconversion...).

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Accompagner la structuration et la professionnalisation des acteurs	Nombre de conventions signées (membres de droit, labellisation)	Labellisation et identification des acteurs	Retardée	20
	Nombre de comités et instances de partage SPRO	8	3	8
	Nombre d'ateliers de professionnalisation mis en œuvre	100	50	15
Renforcer l'accès à l'information et au conseil par une meilleure couverture territoriale	Création de Maisons de l'Orientation	Choix du site	Choix du site à consolider	Travaux à réaliser sur le site choisi
	Portail du SPRO	Mise en ligne d'une version Beta	Version Beta en cours de construction par RPC	Mise en ligne d'une version finalisée
Valoriser les métiers et secteurs qui recrutent	Nombre d'évènements autour de la valorisation des métiers (y compris Caravane de la Jeunesse)	15	4	Indicateur modifié (voir ci-dessous)
Diffuser l'information liée à l'orientation	Nombre d'évènements autour de la valorisation des métiers pour l'ensemble des publics	-	-	4
	Nombre d'évènements mis en place par la Cité des Métiers (orientation, valorisation des métiers...)	-	-	25
	Nombre d'éditions Orientanoo en direction des publics scolaires et universitaires	-	-	3



# PARVENIR A UNE EXCELLENCE CULTURELLE

L'engagement de la collectivité régionale envers les acteurs culturels est un engagement fort et volontariste. Placée au cœur du projet de mandature dans une démarche de transversalité avec les autres politiques régionales, la culture, pilier incontestable de l'identité et vecteur de développement humain et économique, est une priorité.

Tout en assumant ses responsabilités en matière culturelle, la Région appelle ses partenaires à prendre leur part dans cet effort collectif. Chaque acteur territorial a un rôle à jouer dans la promotion de la culture et du patrimoine. Ensemble, il s'agit de créer un écosystème culturel dynamique, où chaque collectivité apporte son expertise, ses ressources, et son soutien aux acteurs culturels locaux.

La responsabilité envers les citoyens réunionnais conduit à inscrire au cœur des priorités l'accès de tous à une offre culturelle diversifiée et de qualité.

Ainsi, la Région continuera de :

- Soutenir la création artistique locale ;
- Préserver et d'enrichir notre patrimoine culturel unique et varié ;
- Promouvoir la diffusion des arts, de la culture à travers le territoire ;
- Investir dans l'éducation artistique ;
- Encourager l'innovation culturelle ;
- Favoriser la coopération interculturelle et régionale.

Dans un souci de valorisation et de rayonnement de la culture réunionnaise, il s'agira de mettre en avant une approche transversale, qui intègre les dimensions sociales, économiques, et éducatives de la culture, dans le respect des droits culturels.

L'égal accès de tous les Réunionnais aux ressources culturelles et artistiques, représente le fondement de ces nouvelles orientations. La jeunesse, et en particulier les lycéens, occupe une place centrale dans la vision culturelle régionale. L'inclusion et la participation active des jeunes sont les fondements de la construction d'une société éclairée et créative.

Dans ses orientations, la collectivité s'engage à veiller à un rééquilibrage culturel sur l'ensemble de la région afin que chaque citoyen puisse bénéficier d'un accès équitable à la culture et aux infrastructures quel que soit son lieu de résidence. En investissant dans cette démarche, la collectivité cherche à créer un paysage culturel varié, à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à leur Région, et à encourager la participation active des communautés locales à la vie culturelle.

La collectivité régionale a l'ambition de se doter d'une stratégie culturelle concertée avec les acteurs, qui puisse les accompagner dans leur désir de créer, d'inventer, d'innover et de participer au développement culturel, social et économique du territoire. Elle vise à structurer le secteur culturel. Ainsi, en investissant dans des mécanismes de soutien adaptés, nous souhaitons renforcer la capacité des acteurs associatifs à planifier, produire, et diffuser des événements culturels de qualité. De nouveaux dispositifs seront expérimentés permettant de développer de nouvelles pratiques culturelles et professionnelles, tout en rénovant les dispositifs actuels et en favorisant la professionnalisation des acteurs par des programmes de formation professionnelle.

Une attention particulière sera apportée au patrimoine culturel, matériel et immatériel notamment par le biais du Schéma Régional de l'Inventaire (SRI), afin de poursuivre le recensement, l'inventaire et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et économique du territoire régional.

Seule compétence obligatoire, cet inventaire du patrimoine revêt une importance stratégique afin d'identifier les atouts qui contribuent à l'identité réunionnaise, à l'attractivité touristique et à la compétitivité économique.

En s'investissant dans ses orientations, la Région Réunion entend œuvrer pour un avenir culturel inclusif, où chaque Réunionnais peut contribuer en faisant rayonner notre identité unique d'excellence populaire.

## **I – FACILITER L'EGAL ACCES DE TOUS AUX RESSOURCES CULTURELLES, A L'EDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL**

En favorisant l'égalité d'accès, la Région contribue à la construction d'une société plus inclusive et éclairée, où les talents artistiques peuvent s'épanouir, les identités culturelles s'affirmer, et les barrières sociales se réduire. Cette démarche permet également de préserver et de promouvoir la diversité culturelle, un pilier essentiel du vivre-ensemble.

Plus spécifiquement, investir dans l'accès équitable à la culture et à l'éducation artistique pour les jeunes, c'est construire des citoyens mieux préparés à comprendre et à enrichir le monde qui les entoure.

### **A - Mise en place d'un programme régional d'éducation artistique, culturelle et patrimoniale en faveur des jeunes, en particulier des lycéens**

Sur la base de l'état des lieux et du diagnostic des actions d'éducation artistique et culturelle sur le territoire de La Réunion réalisés en 2023, de nouveaux dispositifs seront développés en 2024 :

- L'élaboration d'un plan d'éducation artistique et culturel (EAC) pour le territoire en concertation avec le Rectorat, l'Etat DAC-La Réunion, le Département, les communes et intercommunalités : travail de concertation piloté par le CATEAC (Conseil technique et académique de l'éducation artistique et culturelle) mis en place en 2023. Ce plan aura pour objectif le 100% EAC pour tous et tout au long de la vie. Une priorité sera donnée à la jeunesse. L'objectif, c'est l'obtention, pour la Région Réunion, du label « territoire 100% EAC » délivré par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture ;
- La mise en œuvre d'un programme régional d'éducation artistique et culturelle et patrimoniale en lien avec la Direction de l'Éducation et de la Vie Lycéenne. Ce programme sera élaboré en concertation avec les différents partenaires (État, Académie de La Réunion, établissements culturels...) et sera attentif au rééquilibrage territorial (les Hauts, l'Est) ;
- L'organisation d'expositions d'œuvres de la collection régionale dans les lycées, accompagnées d'actions de médiation ;
- L'organisation de résidences artistiques en milieu scolaire en partenariat avec l'État DAC-Réunion, le Rectorat, le Département et les communes ;
- La création d'actions permettant l'expression artistique des jeunes : participation de la Région à l'organisation de concours proposés au sein des lycées, le soutien des projets des établissements d'enseignement artistique en direction des lycéens ;
- La création d'un fonds de soutien à la création jeune public en partenariat avec l'État DAC-La Réunion, le Département et les professionnels de la culture.

Les dispositifs existants seront maintenus et/ou renforcés :

- Poursuite du contrat territoire écriture (convention avec le Labo des Histoires) ;
- Poursuite du dispositif « *lycéens au cinéma* » ;
- "*Pass Culture Lycéens et apprentis*" permettant aux jeunes d'avoir accès aux spectacles vivants hors temps scolaire. Son nom sera changé afin de renforcer son identification par rapport au pass culture national. Une nouvelle cible de public sera expérimentée avec les missions locales ;
- Participation des scolaires aux événementiels organisés par la Région ;
- « Rencontre entre un ou des auteur(s), un territoire et ses habitants » - convention en faveur du livre entre l'Etat (DAC et Centre National du Livre) et la Région ;
- Le dispositif Guétali, avec le renforcement de son volet médiation, est également devenu un véritable dispositif d'éducation artistique et culturelle : rencontre avec les œuvres et les artistes, pratique artistique, développement de connaissances. Il est renforcé et ouvert à la photographie et aux arts visuels.

**Impacts attendus 2024** : écriture du plan 100% EAC - augmentation du nombre de bénéficiaires de ces dispositifs – développement des partenariats – enrichissement de la pratique culturelle, artistique et patrimoniale des jeunes – rééquilibrage territorial.

## B - Mise en place d'actions régionales favorisant l'accès à la culture et au patrimoine en faveur du grand public

### 1) Le dispositif « Guétali »

Le Guétali soutient la diffusion de spectacles et leurs projets d'action et de médiation culturelles dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des arts du cirque, des arts de la parole, des arts visuels et des spectacles pluridisciplinaires. Le dispositif s'il comporte un volet Education Artistique Culturelle s'adresse aussi au grand public.

Il a pour objectifs de :

- Valoriser la création et la production artistique locale ;
- Développer une diffusion de qualité et de proximité et une économie du spectacle.

Le dispositif est ouvert depuis juin 2023 à la photographie et aux arts visuels.

**Impacts attendus 2024** : plus grande ouverture aux différents domaines artistiques – augmentation du nombre de bénéficiaires (structures et publics).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Le dispositif « Guétali »	Nombre de représentations Guétali	580	480 (pour l'année 2022/2023 – bilan non complet)	600
	Nombre de structures bénéficiaires	38	38	50
	Nombre de spectateurs	-	3 450	4 000

Seront également renforcés les dispositifs « partagés » tels que :

- « Culture et santé », un dispositif multi-partenarial réunissant l'Etat DAC-La Réunion, l'ARS, La Région et le Département ;
- Le développement des projets « Culture justice » aujourd'hui portés par l'Etat DAC-La Réunion ;
- L'organisation de résidences « art et nature » en partenariat avec le Parc National de La Réunion et le Conservatoire du Littoral.

## C- Développement de l'enseignement artistique : le Conservatoire à Rayonnement Régional et le soutien aux établissements d'enseignement artistique

La Région, notamment par le biais de son Conservatoire, qui accueille plus de 1 500 élèves, continue à se positionner en tant que cheffe de file de l'enseignement artistique sur l'île.

En dispensant une formation de qualité au sein de ses 4 centres appuyé par son nouveau projet d'établissement, le CRR doit prendre en compte les spécificités artistiques et culturelles de son territoire et ses modes de transmissions séculaires pour devenir une vitrine de la politique culturelle régionale en incluant plus d'accessibilité et d'ouverture pour les enseigner, les valoriser et les diffuser à travers des partenariats avec le monde éducatif au sens large.

Le CRR développe des formations en musique, danse et arts dramatiques. Il poursuivra ses missions de référence comme institution culturelle et éducative en matière d'enseignement artistique en :

- Dispensant une formation artistique de qualité ;
- Offrant des cours et des programmes adaptés à tous les niveaux, des débutants aux professionnels ;
- En encourageant l'excellence artistique : mise en place des classes à horaires aménagés et développement des actions de l'Orchestre de la Région Réunion (ORR)... ;
- En proposant des enseignements diversifiés et accessibles à un large public ;

- En collaborant avec d'autres institutions culturelles dans la mise en œuvre d'événements artistiques contribuant à la vie culturelle du territoire ;
- En offrant une formation professionnelle aux élèves souhaitant faire carrière dans les domaines de la musique, de la danse ou des arts dramatiques.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Accompagnement du Conservatoire dans ses missions	Nombre d'élèves	1 650	1 511	1 650
Projets 2024	Nombre de concerts ORR	5	5	6
	Nombre de classes à horaires aménagés	4	-	4

## II – RENFORCER LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ET DE STRUCTURATION DES SECTEURS CULTURELS

La culture et le patrimoine sont organisés autour de filières et réseaux dont la structuration est nécessaire à la vitalité artistique et économique des acteurs et des territoires, mais aussi aux usagers.

Le renforcement des actions de développement du secteur culturel passe par un besoin de structuration mis en œuvre par les schémas culturels régionaux.

Les schémas culturels régionaux sont le reflet d'une vision collective et participative pour un territoire plus juste, plus prospère et plus durable.

Ils concernent les secteurs :

- Du spectacle vivant ;
- De l'enseignement artistique ;
- De la lecture publique et de la littérature réunionnaise ;
- Des arts visuels ;
- Du patrimoine culturel.

Trois d'entre eux (enseignements artistiques, livres et spectacle vivant) ont été élaborés en collaboration avec l'État et les acteurs des filières, et adoptés par la Région en 2013 et 2014.

Au vu des bilans des actions de ces schémas et de l'évolution du contexte régional et national, en particulier à la suite de la crise sanitaire et des transformations à l'œuvre, les schémas rénovés sur les filières des enseignements artistiques et du livre pourront être adoptés en 2024.

Le début de la révision du schéma du spectacle vivant est prévu dès 2024 pour une adoption en 2025.

Les travaux pour la mise en œuvre du schéma d'orientation pour le développement des arts visuels seront quant à eux poursuivis en 2024.

Concernant la sauvegarde, la transmission et la valorisation du patrimoine culturel, la réflexion sur l'élaboration d'un schéma régional sera lancée.

### **A - Le schéma régional du spectacle vivant**

*L'objectif consiste à réactualiser l'état des lieux et le diagnostic de cette filière dont l'évolution en 10 ans est considérable.*

Le schéma régional du spectacle vivant contribue aussi au rééquilibrage de l'offre sur l'ensemble du territoire par le développement d'un réseau à l'Est et du Réseau des Scènes du Sud « Curcuma ».

- « Curcuma » : soutien des actions de solidarité entre les salles du réseau professionnel et les salles des petites communes qui peinent à trouver les moyens d'une offre d'activités régulières au bénéfice de leur population. ;

- Le programme d'offre artistique et culturelle à l'Est sera maintenu avec le Théâtre Les Bambous, la Salle de concerts Bisik et la salle Gramoun Lélé. Optimisation de la visibilité de la salle Gramoun Lélé sur le territoire en lien également avec les théâtres « les Bambous et le Bisik ».

Parallèlement à la révision du schéma, les actions seront poursuivies :

- Soutien aux programmes des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant et leur mise en réseau ;
- Soutien aux compagnies de spectacle vivant ;
- Amélioration de la diffusion ;
- Structuration de la filière musicale.

Le soutien de la Région aux projets artistiques et culturels des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle sera poursuivi, avec la reconduction et/ou la révision des contrats d'objectifs pluriannuels et pluri-partenariaux.

Un élargissement de l'intervention de la collectivité se fera en faveur des Tiers-Lieux Culturels, lieux de proximité alternatifs.

**Impacts attendus 2024 :** conforter les projets artistiques et culturels des salles - développement des solidarités et mutualisation entre salles.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Aider les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant	Nombre de salles soutenues	12	13	13
	Nombre de salles en réseau	13	12	12

### 1) Soutien aux compagnies de spectacle vivant

Le soutien aux compagnies de spectacle vivant sera maintenu par la mobilisation des divers cadres d'intervention permettant de soutenir l'ensemble de la chaîne : recherche, écriture, production et diffusion ainsi que les actions relevant de la ressource et de l'accompagnement des acteurs.

L'accompagnement de la filière est également fortement soutenu au travers les travaux de l'instance de dialogue social COREPS (comité régional des professions du spectacle) dont les enjeux en termes d'évolution des métiers, des emplois et des compétences sont essentiels.

**Impacts attendus 2024 :** conforter les compagnies professionnelles de spectacle vivant.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Soutenir les compagnies de spectacle vivant	Nombre de compagnies soutenues	-	38	38

### 2) Accompagnement du PRMA dans ses missions et projets 2024

Le Pôle régional des musiques actuelles (PRMA) Réunion joue un rôle clé dans la fédération et la structuration du secteur.

En contribuant à l'animation culturelle, à la formation des artistes, au soutien à la filière musicale et à la création d'une identité musicale locale forte il contribue à une dynamique culturelle régionale structurante.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Rôle du PRMA dans la structuration du secteur	Nombre de dispositif de soutien à la filière musicale	10	8	8
	Nombre d'artistes accompagnés	-	584	500
Action partenariale : le contrat de filière des Musiques Actuelles	Nombre d'appels à projets	2	-	2

## B - Le schéma régional des enseignements artistiques

*L'objectif 2024 s'articule autour de l'écriture et l'adoption des nouvelles orientations du schéma régional des enseignements artistiques.*

L'enjeu reste le développement et la structuration d'une offre d'enseignement artistique de qualité, lisible et accessible à tous dans le respect et l'expression des droits culturels. La coopération et la mutualisation entre les collectivités seront consolidées et la dynamique de réseau territorial renforcée.

Les dispositifs d'accompagnement existants seront maintenus, de même de nouveaux programmes de formation seront à élaborer en cohérence avec le projet d'éducation artistique et culturelle de la Région.

### 1) Accompagner les écoles et encourager la création de nouveaux établissements pour un meilleur équilibre du territoire, en lien avec le Département, les communes et les EPCI

En 2024, la collectivité régionale soutiendra la mise en œuvre des projets d'établissements grâce à des conventions pluriannuelles qui consolideront l'activité d'enseignement des écoles et leurs programmes d'équipement. Par ailleurs, elle poursuivra son accompagnement auprès des écoles à l'écriture de leur projet d'établissement et à l'évolution de leurs pratiques.

### 2) Initier une dynamique de coopération entre les collectivités (Etat, Département, EPCI et communes)

Afin d'harmoniser le développement du schéma, la Région poursuivra son partenariat avec l'État- DAC La Réunion et s'appuiera sur les travaux d'un comité technique étendu au Département. De même les communes et les intercommunalités seront régulièrement associées aux différentes actions proposées ainsi que le Rectorat-délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle. Enfin, pour développer cette dynamique territoriale, le schéma régional des enseignements artistiques organisera les premières rencontres de l'enseignement artistique sur le territoire autour du thème de « l'accessibilité ».

### 3) Relancer des programmes de formation

Des modules de formation seront proposés en 2024 afin de répondre aux besoins du secteur et à la nécessité de développer et renforcer les compétences. Ce plan de formation s'inscrira en complémentarité avec celui autour de l'éducation artistique et culturelle et en mutualisation avec l'offre de formation continue de l'Éducation Nationale.

Enfin, le schéma régional des enseignements artistiques poursuivra l'accompagnement vers l'emploi en soutenant les enseignants dans leurs démarches et évolutions professionnelles, notamment par la mise en place de dispositifs de préparation aux examens professionnels par voie interne au cadre d'emploi de professeur territorial d'enseignement artistique organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale en 2024.

**Impacts attendus 2024 :** développement et répartition équilibrée de l'offre d'enseignement artistique sur le territoire, montée en compétences des enseignants.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Accompagner aux programmes d'actions et d'investissement	Nombre d'écoles accompagnées	14	14	16
Initier une dynamique de coopération entre les collectivités	Nombre de réunions du comité de pilotage	3	0	1
Accompagner l'écriture des projets d'établissement	Nombre d'écoles accompagnées	7	6	7
Améliorer la qualité de l'enseignement et permettre l'évolution des pratiques pédagogiques	Nombre de formations	3	4	3

### C - Le schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise

2024 marquera le début de la mise en œuvre des préconisations du nouveau Schéma Régional de la lecture et de la littérature réunionnaise, notamment à travers l'adaptation des dispositifs de soutien au secteur du livre (auteurs, éditeurs, libraires, lectorat, autres acteurs associatifs).

- La Convention Cadre 2023-2025 en faveur du livre entre l'État (DAC Réunion), le Centre National du Livre (CNL) et la Région entrera dans sa deuxième année d'application permettant la poursuite du soutien partenarial en faveur : des librairies indépendantes à travers les dispositifs d'aide, à l'emploi en CDI, à l'investissement, au conseil extérieur et à l'animation culturelle ;
- Le nouveau dispositif partenarial en faveur du développement du lectorat intitulé « Rencontre entre un ou des auteur(s), un territoire et ses habitants » sera mis en œuvre pour la deuxième année et éventuellement adapté au regard des retours d'expérience de la première année d'application.

Parallèlement à ce travail de révision du schéma, les actions en faveur du livre et des acteurs de la filière seront poursuivies :

- Soutien à l'organisation de manifestations littéraires (salon des éditeurs péi, salon de Montreuil...) et aux projets visant le développement de la lecture et du lectorat (le Labo des histoires, Zistoir en vavang...);
- Dispositifs d'aides aux projets des éditeurs et des libraires et aides aux auteurs.

**Impacts attendus 2024 :** renforcement de l'efficacité de la politique de soutien au secteur du livre, renforcement des librairies indépendantes, développement du lectorat et dynamisation de la filière livre.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Soutien à l'organisation et à la participation à des salons et manifestations littéraires	Nombre de manifestations / dispositifs accompagnés	8	9	10
Soutien à l'édition et à la diffusion	Nombre de créations d'emplois accompagnées	2	-	-
	Nombre de projets d'éditions (associatives) soutenues	6	5	5
	Nombre de projets d'éditions soutenus (portage entreprise)	15	-	10

### D - Le schéma d'orientation pour de développement des arts visuels (SODAVI)

*L'objectif 2024 consiste à compléter l'état des lieux en apportant une dimension de diagnostic aux travaux et mener la phase de concertation en parallèle.*

Une première phase d'étude a permis de dresser un état des lieux.

Le secteur des arts visuels connaît un développement important depuis plusieurs années avec de plus en plus d'artistes qui se professionnalisent. Ce secteur a besoin d'être accompagné pour continuer sa structuration et son développement qui se traduit par :

- **La poursuite de l'accompagnement du FRAC**, outil essentiel au développement des arts visuels sur le territoire : il se déploiera notamment dans des lieux partenaires ou de façon itinérante grâce au projet FRAC MOBIL ;
- **La programmation d'expositions à la Villa de la Région**, idéalement située pour accueillir un public diversifié aux expositions qui y seront programmées et favoriser ainsi la rencontre entre les œuvres et les spectateurs, tout en offrant aux artistes un lieu d'exposition ;
- **La politique d'acquisition d'œuvres et de gestion de la collection régionale** qui dispose d'une riche collection qu'il convient d'entretenir, de développer et de diffuser auprès d'un public diversifié,

**Impacts attendus 2024** : amélioration de l'efficacité des dispositifs en faveur du secteur des arts visuels, développement de la connaissance et de la prise en considération de la réalité et des besoins de ce secteur.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Accompagnement du FRAC	Nombre d'expositions dans des lieux diversifiés	6	5	5
Programmation d'expositions à la Villa de la Région	Nombre d'expositions en dehors de la collectivité	6	2	6
Mise en œuvre de la politique d'acquisition d'œuvres et gestion de la collection régionale	Nombre d'exposition en dehors de la collectivité (en particulier, diffusion dans les lycées)	4	1	2
	Nombre de publics touchés	4	1	2

## E - Le schéma régional du patrimoine culturel

La première phase de réflexion sera entamée concernant la création d'un Schéma Régional du Patrimoine Culturel, dont la collectivité sera la cheffe de file.

L'objectif est de permettre une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans le cadre de l'aménagement et du développement du territoire de notre île et de mieux coordonner les actions des politiques culturelles de l'État, la Région, le Département, les communautés de communes et les communes en matière de patrimoine, en lien avec le **Service Régional de l'Inventaire du patrimoine culturel (SRI) menant des opérations d'inventaires et des programmes d'études.**

La loi de décentralisation du 13 août 2004 a transféré aux régions la réalisation de l'Inventaire général du patrimoine culturel. A La Réunion, cette compétence obligatoire voit le jour en avril 2014 avec la création du Service Régional de l'Inventaire – SRI.

Ses missions consistent à recenser, étudier, valoriser, expertiser et sauvegarder notre patrimoine culturel tant matériel qu'immatériel. Des opérations d'inventaires et d'études en cours se poursuivront en 2024, notamment :

- Le programme de coopération régionale « Connaissance, transmission et valorisation des arts de combats traditionnels de l'océan Indien » - Interreg V fera l'objet d'un bilan détaillé avec l'ensemble des 5 pays partenaires avant d'entamer sa poursuite dans le cadre du programme Interreg VI et de proposer un nouveau projet ;
- L'enrichissement de l'inventaire des commerces traditionnels débuté en 2021 ainsi que celui du chemin de fer démarré en 2022 ;
- Le SRI poursuivra en 2024 sa démarche de création d'un site numérique dédié à la diffusion et la valorisation de ses données, le développement de publications et l'organisation d'événementiels culturels ;



- L'organisation d'événementiels culturels et patrimoniaux : le SRI poursuivra sa participation aux événements nationaux « Rendez-vous aux jardins », « Les Journées Européennes du Patrimoine », « Les Journées Nationales de l'Architecture ».

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Valorisation de la littérature réunionnaise et la langue créole	Nombre d'actions	6	3	5
Opérations d'inventaires et du programme d'études	Nombre d'opérations d'inventaires et d'études en cours ou réalisées	11	6	9
Diffusion et valorisation des données du SRI	Nombre de publications en cours	2	-	2
Événementiels culturels et patrimoniaux	Nombre d'événementiels	7 (dont 3 SRI)	-	3

### **III – RÉNOVER L'ACCOMPAGNEMENT AUX ACTEURS CULTURELS**

La politique culturelle rénovée portée par la collectivité doit permettre de renforcer l'identité régionale, en créant un sentiment d'appartenance et de fierté tout en favorisant la diversité culturelle.

Ainsi, dans un contexte après-crise sanitaire ayant impacté fortement le secteur culturel et des évolutions des différents écosystèmes, la collectivité régionale a entrepris dès 2023 un vaste chantier permettant aussi bien de rénover les dispositifs actuels que de lancer de nouveaux modes d'intervention. 2024 permettra de conforter cette démarche.

Le soutien de la collectivité aux projets artistiques et culturels est encadré par des dispositifs dont les contenus et les critères sont définis précisément. 2023 a permis de conduire la révision de l'ensemble des cadres existants pour qu'ils soient un outil au service de la réalisation des priorités de la mandature en matière de politique culturelle. Ces nouveaux cadres, sur lesquels un travail est encore nécessaire, rentreront en application en 2024.

#### **A - La révision des dispositifs existants en lien avec les autres partenaires publics financeurs et les acteurs des différentes filières**

Il existe actuellement 58 cadres d'intervention, adoptés en 2018. Une révision est nécessaire pour :

- Clarifier les démarches pour les acteurs ;
- Simplifier la compréhension de notre action auprès des porteurs de projets ;
- Prendre en compte l'évolution des contextes et les axes stratégiques de la mandature.

Objectif : réduire le nombre de cadre à une trentaine.

#### **B - L'innovation et les nouvelles pratiques culturelles**

Les fonds européens REACT-UE ont permis en 2021-2022 de mettre en place des mesures de relance ayant bénéficié aux entreprises culturelles.

Ces mesures ont permis d'expérimenter des projets au sein de ces entreprises pour leur permettre d'agir autrement dans la transformation de leurs modèles, la diversification des activités et la mutation de leurs pratiques.

L'accompagnement de ces transitions mériterait d'être poursuivi et nécessiterait un effort supplémentaire de la collectivité (ou un redéploiement de ses moyens) dans la limite de nos capacités budgétaires

Deux volets pourraient ainsi être déployés dans le domaine de l'innovation et dans le domaine territorial.

A noter que la prime régionale à l'emploi culturel est désormais intégrée au POE -FEDER 2021-2027.

## C - Les résidences d'artistes

Mettre en place des résidences d'artistes au MOCA : faire du Domaine du MOCA un espace culturel vivant. Le MOCA est un lieu intéressant pour développer des résidences de création artistique. Dans la suite de l'atelier d'écriture en résidence d'une semaine organisée par l'UDIR pendant plusieurs années, le site du MOCA pourrait multiplier les projets de résidences en les ouvrant sur d'autres disciplines et ainsi répondre à un grand besoin des artistes du territoire qui sont en manque d'espaces de création et d'exposition.

Une étape préliminaire est nécessaire à la mise en œuvre de ce projet. Un état des lieux du site doit être effectué afin d'envisager le meilleur scénario sur le mode de résidences à proposer.

**Impacts attendus 2024** : proposition d'un espace et des conditions de création adaptées aux besoins des artistes.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
La révision des dispositifs existants	Nombre de dispositifs existants	25	58	30
Mise en place de résidences d'artistes au MOCA	Nombre de résidences accueillies	5	-	1

## D - L'ouverture et les échanges

La création artistique a besoin de confrontations extérieures pour se nourrir et s'enrichir. Les différents outils permettant cette ouverture et ces échanges, aussi bien sur l'espace géographique proche indianocéanique que l'espace européen et le reste du monde, seront maintenus.

**Impacts attendus 2024** : meilleure prise en compte des besoins des acteurs.

## IV - ENCOURAGER LA FORMATION PROFESSIONNELLE CULTURELLE ET ARTISTIQUE

Les domaines de l'art et de la culture ont besoin de formations spécifiques à l'intention des futurs acteurs des secteurs et pour permettre la professionnalisation des acteurs déjà sur le terrain. Cette priorité est travaillée en lien avec la Direction de la Formation Professionnelle dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle.

### A - Programme Régional des Formations

Suite aux travaux de l'accord-cadre régional pour le développement des emplois et des compétences dans le secteur du spectacle vivant, sera poursuivi le programme régional de formation sur des métiers prioritaires, en collaboration principale avec l'Afdas (opérateur de compétences – OPCO des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement) et l'État.

Seront également intégrées les formations menées dans le cadre du schéma régional des enseignements artistiques et du programme régional d'éducation artistique et culturel.

### B - Réflexion à mener sur les organismes de formation ayant une offre de formation culture sur le territoire

Un travail en commun avec la Direction de la Formation Professionnelle est à poursuivre pour identifier et mettre en œuvre les mesures les plus appropriées à l'accompagnement de ces organismes de formation, essentiels pour le développement des secteurs culturels à La Réunion.

**Impacts attendus 2024** : augmentation du nombre de formations.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Formations artistiques et culturelles	Nombre de formations	2	4	3

## **V - VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET LE RENDRE ACCESSIBLE A LA POPULATION**

Le patrimoine est un héritage en mouvement, c'est une expérience à vivre. Prendre en compte la diversité des modalités de transmission constitue un puissant levier d'acquisition d'autres ressources et d'ouverture. Les actions de recensement, de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel, tant matériel qu'immatériel, se poursuivront et seront accompagnées et/ou pilotées par la Région.

### **A - Valoriser la littérature créole et la langue réunionnaise**

Dans le cadre de la valorisation de la littérature créole, diverses actions seront menées :

- suivi des travaux des États Généraux du Multilinguisme qui se sont tenus à La Réunion en 2021 ;
- Signature du Pacte linguistique et création d'un Institut public du créole réunionnais ;
- Mise en œuvre des actions de la Charte des Collectivités bilingues (signée fin 2022) ;
- Développement de l'accompagnement des projets des acteurs culturels visant la promotion de la langue créole, de l'histoire de La Réunion et de ses civilisations originelles ;
- Aides à l'édition qui accompagnent des ouvrages bilingues créoles/ français.

Ainsi en 2023, la Région a procédé au renouvellement de la signalétique directionnelle et informative du musée Stella en intégrant les contenus en kreol avec l'accompagnement de « lofis la lang kreol ».

A terme et de manière progressive, cette harmonisation sera déployée à l'ensemble des supports d'information des musées régionaux.

**Impacts attendus 2024** : développement des actions de valorisation de la langue créole - Développement d'une politique linguistique avec un référent et un budget associé.

### **B - Rendre les musées régionaux accessibles**

Lieu de mémoire et de préservation du patrimoine, de transmission, de médiation culturelle, espace de rencontres et de dialogues, les musées participent au développement du territoire et à l'émancipation de la société. La Région poursuivra en 2024 sa politique volontariste envers les musées régionaux afin d'apporter aux Réunionnais une offre culturelle et muséale de qualité.

#### **1) Gestion des musées régionaux renouvellement de concession avec la SPL RMR**

Avec un taux de fréquentation des musées à la hausse ces dernières années, l'année débutera par la signature d'un nouveau contrat « in house » de gestion des quatre musées avec la SPL RMR, conclu pour une durée de 5 ans (2024-2028). Les dispositions financières prévues au contrat, parmi lesquelles figurent la compensation des obligations de service public seront redéfinies et vont tenir compte de plusieurs paramètres : de la trajectoire budgétaire de la collectivité, de l'évolution des équipements, de la stabilité financière de la SPL RMR.

#### **2) Poursuite des projets à vocation muséale**

Dans la continuité de 2023, la collectivité poursuivra en 2024 la mise en œuvre des projets phares à vocation muséale qui sont inscrits dans le PPI-PPF 2023/2030 et menés en faveur de la préservation et de la diffusion du patrimoine culturel réunionnais.

Il s'agit de :

- l'aménagement des réserves mutualisées du musée Stella Matutina et du MADOI et le chantier des collections : lancement des études de maîtrise d'œuvre et poursuite du chantier des collections ;
- la mise en valeur du Domaine de Maison Rouge classé Monument Historique : étude pour la diversification des activités touristiques et économiques sur le site et rédaction du projet scientifique et culturel du MADOI ;
- la mise aux normes et aménagement de la Villa Bédier – FRAC : programme et études pour l'aménagement des réserves ;
- la mise en place du programme annuel d'enrichissement des collections et d'entretien des musées : campagne d'entretien des machines en place dans le parcours permanent du musée Stella Matutina et installation de nouvelles pièces dans les jardins ;
- le déploiement d'un projet d'extension de Kélonia, sous forme d'un aménagement paysager autour de la thématique des tortues terrestres, dans une perspective de renouvellement des contenus de visite et d'une valorisation respectueuse des espaces naturels de la zone de la Pointe des Châteaux.

Le dispositif Guétali, déployé au départ au musée Stella Matutina et étendu depuis à la Cité du Volcan et au MADOI, qui permet la diffusion de spectacles et de performances artistiques, sera de nouveau reconduit en 2024.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Améliorer les performances des musées régionaux	Nombre de visiteurs dans les 4 musées régionaux	300 000	183 247	400 000
Achèvement des programmes d'investissement	Pourcentage d'avancement des chantiers par rapport à la planification pluriannuelle	50 %	40 %	60 %
Dispositif « Guétali » aux musées	Fréquentation des spectacles	3 000	2058	4000

# SOUTENIR L'EXCELLENCE SPORTIVE

D'une manière générale, les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans la continuité des actions menées en 2023 à travers les 5 axes suivants :

- Le soutien apporté aux ligues et comités sportifs pour la réalisation de leur programme d'activités annuels ;
- L'aide à la mobilité des sportifs inscrits dans un double projet de mobilité en France hexagonale, de la classe de seconde au lycée, au MASTER 2 à l'université ;
- La valorisation des actions de coopération sportive dans la zone océan Indien ;
- Le financement des travaux de réhabilitation et d'extension du CREPS ;
- Le soutien apporté aux sportifs de haut-niveau et notamment ceux inscrits dans un parcours de préparation olympique et paralympique.

En outre, la mise en place de la conférence régionale du sport devrait permettre la réalisation d'un certain nombre d'actions concertées au service du territoire réunionnais.

La thématique de la mobilité sportive, des équipements sportifs et des compétences partagées seront en ce sens au cœur de cette instance de concertation indispensable à une optimisation des moyens mis en œuvre dans le domaine de la pratique sportive à La Réunion.

De la même manière, les orientations mises en œuvre en lien avec le CREPS de La Réunion pour permettre le développement de l'accès vers le haut-niveau et l'excellence sportive seront poursuivies afin d'offrir aux sportifs réunionnais et à ceux de l'extérieur qui viennent s'entraîner à La Réunion, des conditions d'accueil correspondants aux standards nationaux de référence.

Par ailleurs, les liens de coopération avec les îles de la zone océan Indien, seront renforcés notamment dans les disciplines sportives où le niveau de pratique permettra la montée en compétence des entraîneurs et des sportifs.

## I – DEVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS

### A- Un plan de soutien pour la pratique sportive populaire

La région maintiendra son partenariat privilégié avec les ligues et comités pour que les disciplines sportives présentes à La Réunion, reconnues par le ministère des sports et agréées par les services de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES), puissent bénéficier d'une aide de la collectivité.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Soutien à la pratique sportive populaire	Nombre de bénéficiaires	67	67	67

### B- Les ligues et comités au centre des enjeux du soutien de la collectivité régionale

La mise en place de contrats d'objectifs pluriannuels avec les ligues et les comités sportifs permettra, d'une part, de définir des orientations et des objectifs spécifiques à chacun des acteurs concernés afin de pouvoir évaluer les actions réalisées en fonction des résultats obtenus et, d'autre part, pour les acteurs du mouvement sportif local, d'anticiper le financement des actions de formation à destination des cadres et des sportifs dès le début de la saison sportive grâce à l'avance qui leur sera versée.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Aide à l'emploi	Nombre de bénéficiaires	Nouveau dispositif		20
Contrats d'objectifs	Nombre de bénéficiaires			30

## II – L'ACCÈS AU HAUT-NIVEAU : UNE AMBITION DE CONQUÊTE

Les orientations prises devront permettre de mieux accompagner les sportifs réunionnais dans leur ambition vers l'excellence sportive.

### **A - L'accompagnement des parcours scolaires au lycée : soutien aux sections d'excellence sportive**

Après la création d'une première section d'excellence sportive dans l'Ouest en 2022, une réflexion sera engagée avec les services du rectorat et des chefs d'établissement volontaires pour que d'autres sections puissent être ouvertes sur les autres micro-régions de l'île en 2024.

**Impacts attendus 2024 :** Réalisation d'un projet en partenariat avec le rectorat et les chefs d'établissement volontaires, pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2024/2025.

### **B - L'accès au haut-niveau : une ambition sportive régionale qui s'appuie sur le CREPS de La Réunion**

La Région souhaite renforcer le positionnement de La Réunion dans la zone océan Indien et dans le monde, en structurant une filière de formation des cadres, en formant des sportifs de haut niveau et en valorisant la destination Réunion en matière d'éducation sportive comme une terre d'entraînement et une terre de champions à travers les axes suivants :

- Donner aux jeunes l'envie de se lancer dans une trajectoire de sportif de haut niveau ;
- Apporter aux sportifs les moyens de développer leurs potentiel et ambitions, tout en permettant aux meilleurs d'intégrer les sélections nationales ;
- Se positionner comme un acteur de haute performance sur certaines disciplines pour structurer et développer une forte reconnaissance et attractivité à l'échelle internationale.

Le CREPS de La Réunion représente l'outil régional de référence en matière de pratique sportive de haut-niveau. Les études réalisées pour la réhabilitation des deux sites de la Plaine des Cafres et de Saint-Denis, devront s'inscrire dans une démarche partenariale avec l'État avec lequel un projet de cofinancement devra permettre la réalisation des travaux nécessaires à l'ambition portée par le CREPS de La Réunion.

#### Prévisionnel des travaux :

##### **CREPS de la Plaine des Cafres :**

- lancement du concours : octobre 2023
- lancement des études : août 2024
- lancement des travaux : fin 2026

##### **CREPS de Saint-Denis :**

- lancement du concours : novembre 2023
- lancement des études : septembre 2024
- lancement des travaux : Début 2026

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Sections sportives aux lycées	Nombre de sections ouvertes en 2023	2	1	1 section par micro-région
Ambition sportive régionale avec le CREPS Réunion	Nombre de jeunes en CREPS	147	147	147 (effectif maximum actuel)

## C - La reconnaissance de La Réunion comme une terre d'excellence sportive

La collectivité régionale a été labellisée « Terre de Jeux 2024 ».

Un grand nombre de sportifs locaux, mais venant également de l'extérieur ont pu bénéficier des services du CREPS en termes d'aide à la performance et ceci dans le cadre de leur préparation sportive pour de grandes compétitions nationales et internationales.

La Réunion se positionne dans la zone océan Indien, comme une destination reconnue pour être une terre d'entraînement et une terre de champions.

La capacité de notre territoire à fournir des sportifs de talents dans de nombreuses disciplines, le savoir-faire réunionnais dans l'organisation de manifestation sportives d'envergure nationale et internationale, l'accueil des sportifs de haut-niveau, sont autant d'atouts qui donnent toute sa légitimité à la collaboration que nous souhaitons mettre en œuvre avec le CREPS.

**Impacts attendus 2024 :** Valorisation des manifestations sportives en lien avec les JO de Paris 2024

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Compétitions à La Réunion	Nombre de projets réalisés à la Réunion	15	12	15
Compétitions hors La Réunion	Nombre de projets sportifs réalisés dans la zone OI	15	12	15
Valorisation de l'excellence sportive réunionnaise	Nombre de délégations accueillies à la Réunion	8	8	12
	Nombre de sportifs bénéficiaires de l'aide régionale Réunionnais	15	16	20
	Nombre de sportifs en équipes de France élite et séniors	15	10	15
	Nombre de présélectionnés pour les jeux olympiques	8	6	12

# SOUTENIR LA COHESION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITES

La Région Réunion, solidaire, agira avec détermination aux côtés des autres acteurs de la cohésion sociale pour combattre la précarité, les inégalités et discriminations persistantes qui obèrent l'épanouissement des individus et le développement de La Réunion.

## I – PROMOUVOIR L'EGALITE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

La collectivité poursuivra en 2024, son implication volontariste, en matière de cohésion sociale, d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations, en articulation avec l'intervention des différents acteurs. Elle continuera à accompagner en 2024, des associations œuvrant en direction de publics fragiles et/ou discriminés.

### **A- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes**

La Région poursuivra son soutien aux actions menées par les partenaires associatifs notamment en matière de sensibilisation des jeunes, de communication grand public ainsi que de meilleure connaissance des femmes et hommes victimes de violences.

De même, dans le cadre de la convention signée le 8 mars 2021, la collectivité continuera avec l'État, le Rectorat, la C.A.F et la Direction Régionale aux Droits des Femmes à soutenir des actions tendant à favoriser égalité et le respect entre les filles et les garçons par des actions de sensibilisation en milieu scolaire, d'aide à l'orientation, de conscientisation du rôle des parents ou d'accompagnement des femmes les plus éloignées de l'emploi.

A l'occasion du 8 mars (journée internationale des droits des femmes) et du 25 novembre (journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes), la collectivité organisera des actions de sensibilisation du grand public.

Enfin, les travaux autour du rapport annuel d'égalité femmes-hommes, dont la production est obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, permettront d'interroger la prise en compte de manière intégrée et transversale de la question de l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques régionales, mais également de sensibiliser l'ensemble des directions opérationnelles sur cet enjeu sociétal.

### **B - Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes**

Dans le cadre des orientations de la mandature sur l'égalité femmes-hommes, une place importante a été donnée au soutien des actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

A ce titre, la collectivité souhaite accompagner la création des Maisons des Femmes sur le territoire. L'objectif étant de créer un lieu unique d'accueil, d'écoute, de soin, d'accompagnement et d'orientation pour les femmes vulnérables et victimes de violences. Un partenariat avec les institutions sanitaires sur le territoire est en cours pour la mise en œuvre de cette structure essentielle sur le territoire réunionnais afin de venir en aide efficacement aux femmes en difficulté.

Par ailleurs, l'expérimentation démarrée avec les boutons d'alerte Mon Shérif sera évaluée afin de définir les perspectives d'évolution, de développement partenarial et de généralisation du dispositif.



## C - Promouvoir la visibilité et l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discrimination

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a fait de **la lutte contre les discriminations une compétence partagée entre les différentes collectivités.**

La Région Réunion souhaite apporter sa pierre à l'édifice en tant que membre du CORAH (Comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT). Ainsi, elle apporte son soutien aux actions visant à réduire les discriminations, notamment en raison du genre, du handicap, de l'origine et de l'orientation sexuelle.

Une articulation avec l'ensemble des politiques régionales sera recherchée en particulier dans les domaines sportif et économique.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	Nombre d'associations soutenues	7	7	7
	Nombre d'actions soutenues	-	-	14
	Nombre de personnes informées	-	-	3 000
	Nombre de personnes prises en charge	-	-	300
Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes	Nombre d'associations soutenues	-	7	10
	Nombre d'actions soutenues	-	-	20
	Nombre de personnes informées	-	-	2 000
	Nombre de personnes prises en charge	-	-	500
Promouvoir la visibilité et l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discrimination	Nombre d'associations soutenues	-	-	5
	Nombre d'actions soutenues	-	-	10
	Nombre de personnes informées	-	-	5 000
	Nombre de personnes prises en charge	-	-	200

## II – LUTTER CONTRE LA PRECARITE ET RÉDUIRE LES INEGALITES SOCIALES DES TERRITOIRES

### A- Réduire les inégalités sociales dans les territoires fragiles

La collectivité en tant que signataire des 13 contrats de ville de La Réunion souhaite poursuivre son engagement pour le renforcement des actions de proximité favorisant une meilleure cohésion territoriale dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et les quartiers pauvres au sens de l'Insee (QPI).

La collectivité apportera un soutien ciblé sur l'axe I des contrats de ville relatif à « la cohésion sociale », un soutien aux acteurs de la cohésion sociale (les associations) et notamment en faveur des actions suivantes :

- le renforcement du lien social ;
- une plus grande égalité entre les femmes et les hommes ;
- la facilitation à l'accès aux savoirs de base et la lutte contre la fracture numérique ;
- et la lutte contre les discriminations et contre toutes les formes de violences.

Les contrats de ville ayant été prorogés jusqu'au 31 décembre 2023, la collectivité régionale suivra avec attention les travaux relatifs à l'évaluation et à l'élaboration de la nouvelle Politique de la Ville. L'analyse de l'évolution du contexte permettra de préciser les orientations de la collectivité régionale en articulant ses orientations avec les interventions des acteurs de la Politique de la Ville.

Dans le même temps, elle cherchera à faciliter l'accès aux dispositifs régionaux au bénéfice de ces géographies spécifiques et à soutenir les initiatives associatives de proximité répondant aux besoins des QPV et QPI en matière de cohésion sociale. Un recensement sera réalisé à cet effet pour une meilleure lecture des acteurs de terrain.

## **B- Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté**

La précarité importante de la population de La Réunion cumulée à l'augmentation du coût du fret maritime et à la baisse du pouvoir d'achat des ménages aggrave la situation économique et sociale de nombreuses familles. A La Réunion 60 à 70 000 personnes ont recouru à l'aide alimentaire chaque année.

Partant de ce constat et afin de lutter contre la précarité alimentaire et la pauvreté, la Région Réunion s'engage de manière volontariste en matière d'aide alimentaire, en mobilisant des moyens financiers en complémentarité avec les partenaires intervenant déjà dans le domaine : l'État (Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis - FEEAD), le Département, la CAF et les communes. Cette intervention s'inscrit dans une volonté de garantir l'égal accès à l'alimentation, l'équité et la justice sociale.

En 2024, la collectivité régionale poursuivra, d'une part, son soutien à l'investissement en faveur des deux têtes de réseau, que sont la Banque Alimentaire des Mascareignes et la Croix Rouge Française, jouant un rôle de coordonnateurs en termes de collecte et de distribution des denrées alimentaires. D'autre part, elle accompagnera les opérateurs de l'aide alimentaire habilités par l'État à délivrer des colis alimentaires afin de protéger nos concitoyens les plus vulnérables. Des solutions innovantes seront recherchées pour répondre aux besoins grandissants de la population avec l'inflation et une précarisation en constante évolution.

## **C- Accompagner le tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale**

A La Réunion, le réseau associatif se caractérise par un dynamisme fort, une implication sociale et économique, le situant comme un acteur majeur du développement local et de la promotion citoyenne. Au centre de la société civile, l'intervention des bénévoles (170 000) auprès des associations (17 250 associations enregistrées) représente une véritable école d'engagement pour apporter des réponses variées et innovantes faces aux enjeux sociaux d'actualité.

Les principales caractéristiques restent sa fragilité financière, son manque de structuration, ainsi que des besoins de formation des acteurs sociaux de proximité.

Les associations sont des vecteurs de solidarité entre les individus. Les associations, dans un contexte de forte évolution des besoins sociaux, jouent un rôle majeur d'alerte et d'interpellation des pouvoirs publics, mais aussi d'expérimentations innovantes. Légitimé par les engagements libres et volontaires qu'il suscite, le mouvement associatif bénéficie d'un fort niveau de confiance des citoyens, essentiel à la vie démocratique et à la cohésion sociale.

Pour 2024, des travaux seront engagés pour :

- Echanger avec les têtes de réseaux afin d'identifier leurs besoins ;
- Rendre lisibles et visibles les dispositifs régionaux en direction des associations ;
- Encourager la reconnaissance de l'engagement associatif ;
- Accompagner la structuration des associations.

## **D – Préserver le pouvoir d'achat des réunionnais**

En juillet 2022, la Région Réunion en partenariat avec le Département a mis en place le dispositif de maintien du prix de la bouteille de gaz à 15 € pour tous les réunionnais. Ce dispositif a été mis en œuvre sur la période d'août à décembre 2022, puis il a été reconduit successivement sur les périodes de janvier à juin 2023 et de juillet à décembre 2023.

Sur la période d'août 2022 à juin 2023, 1 355 040 bouteilles de gaz ont été vendues, soit une contribution financière de 7 763 717,23 €, financée à parité par les deux collectivités.

Pour 2024, compte-tenu de la situation économique et sociale, avec notamment une inflation des prix qui pèse sur le budget des ménages de La Réunion, il est proposé de maintenir le dispositif existant en collaboration avec le Département. Ainsi, la Région continuera à se mobiliser afin de permettre aux Réunionnais de bénéficier d'un prix acceptable de la bouteille de gaz de butane qui est un produit de première nécessité à La Réunion.

Le nombre de bouteilles de gaz est estimé à 1 500 000 pour l'année 2024, soit un budget prévisionnel de 6 000 000 € et une contribution de la Région Réunion à hauteur de 3 000 000 €.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Réduire les inégalités sociales dans les territoires fragiles	Nombre de structures soutenues	60	En cours	60
	Nombre de projets	-	-	30
	Nombre de bénéficiaires	-	-	6000
Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté	Nombre de structures soutenues	2	2	2
	Nombre d'associations soutenues	40	En cours	50
	Nombre de bénéficiaires	-	-	20 000
	Nombre de nouvelles actions impulsées	-	-	10
Aide aux familles : dispositif exceptionnel de maintien du prix de la bouteille de gaz à 15 € pour tous les Réunionnais	Nombre de bouteilles de gaz vendues	-	1 355 040 (août 2022 à juin 2023)	1 500 000

### **III – RENFORCER LA PRÉVENTION SANTÉ A DESTINATION DES RÉUNIONNAIS ET CONTRIBUER A LA POLITIQUE SANITAIRE RÉGIONALE**

Les indicateurs de santé sont moins favorables à La Réunion en comparaison avec le territoire national (source : Observatoire Régional de la Santé – Avril 2023) : une surmortalité plus globale et prématurée supérieure, notamment liée au diabète et aux maladies cardio-vasculaires mais aussi une mortalité prématurée évitable liée à l'alcool et au tabac. Des disparités infra-régionales demeurent tant sur les indicateurs de santé que sur l'offre de soins. La population réunionnaise reste moins sensible aux actions de prévention et par les campagnes de dépistage.

La collectivité contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie en santé régionalisée en collaboration avec les institutions réunionnaises partenaires, afin de partager une meilleure prise en compte des besoins économiques, sociaux et culturels de la population ainsi que les atouts et contraintes du territoire.

#### **A - Articuler la politique régionale avec les acteurs du territoire**

La Région s'inscrit dans le pilotage de la politique de santé régionale, participative, transparente et démocratique, au sein de :

- La Conférence Santé Autonomie de La Réunion (CRSA) ;
- Le Conseil de Surveillance de l'ARS Réunion ;
- Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion.

En outre, la Région Réunion a participé en 2023 aux côtés de l'ensemble des acteurs de santé du territoire aux réflexions et propositions, au travers de groupes de travail, pour la construction du nouveau Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2033, document stratégique et de programmation, guidant l'ensemble des partenaires et des pouvoirs publics.

En 2024, la collectivité veillera à la prise en compte des besoins en santé du territoire dans les différentes instances. Son soutien aux opérations de prévention sera conditionné au respect des orientations du Projet Régional de Santé adopté.

La cohérence des projets portés sur le territoire réunionnais étant essentielle, la Région s'attachera à renforcer les liens inter-institutionnels mais également les liens au sein même de la collectivité entre les directions, en particulier autour des publics prioritaires (lycéens, étudiants, ...) ou des thématiques communes (santé/éducation, santé/culture, santé/développement durable...).

## **B - Améliorer les comportements nutritionnels pour agir sur le surpoids, l'obésité et le diabète de type 2**

La Région s'est engagée auprès de l'ARS Réunion et ses partenaires institutionnels au travers du «Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète» (PRND), dans une politique de santé transparente, cohérente et pragmatique reposant sur la détermination de priorités et d'objectifs.

La collectivité régionale, signataire du PRND, orientera son soutien aux actions de prévention en nutrition autour des objectifs prévus par le PRND, en partenariat avec les différents signataires, ce qui pourra se traduire par la mise en œuvre d'appels à projets communs.

Par ailleurs, le premier PRND se clôturant en 2023, la Région Réunion participera aux côtés de ses partenaires à la rédaction du futur projet nutritionnel réunionnais en 2024. Il s'agira d'activer tous les leviers de la collectivité pour la déclinaison d'actions dans un programme cohérent.

## **C - Prévenir les conduites addictives**

Le tabac et l'alcool restent les premières causes de mortalité évitable à La Réunion, sans compter les conséquences sanitaires, sociales et judiciaires liées à la consommation excessive d'alcool.

Pour l'année 2023, l'ARS, la Préfecture, la CGSS et la Région Réunion ont piloté et mis en œuvre une politique de prévention et de lutte contre les addictions au travers d'une gouvernance partagée et d'un appel à projets conjoint permettant la mutualisation et la coordination des crédits dédiés à la prévention et la lutte contre les conduites addictives.

En 2024, ce partenariat privilégié pourra être maintenu et les opérations devront s'orienter en priorité vers les populations fragiles (personnes présentant plusieurs facteurs de risque, en situation de précarité...) et dans les territoires fragiles en santé (l'Est ou les Hauts de l'île...).

## **D - Accompagner les projets de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la santé portés par le secteur associatif**

Les associations travaillent au plus près des personnes malades et de leurs familles et sont un réseau précieux recouvrant La Réunion. Elles sont également vecteurs d'emplois et s'investissent dans des opérations de formation afin de maintenir un haut niveau de spécialisation et de connaissance.

Il s'agira ainsi en 2024 de maintenir le travail collaboratif avec les associations spécialisées afin de renforcer la prévention et l'accompagnement des patients autour d'enjeux sanitaires identifiés et cohérents, en adéquation avec les besoins prévus par le PRS sur le territoire.

Cet accompagnement pourra être mis en œuvre dans le cadre d'un renouvellement d'appels à projet portés par la collectivité régionale, pour une plus grande visibilité des projets soutenus et plus de transparence.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Articuler la politique régionale avec les acteurs du territoire	Acteurs rencontrés	-	-	30
	Projets étudiés en commun	-	-	200
	Projets innovants	-	-	10
Prévenir les conduites addictives	Projets soutenus	Non définies	17	17
	Personnes sensibilisées		Non mesuré	1 000
	Personnes accompagnées		Non mesuré	200
Améliorer les comportements nutritionnels pour agir sur surpoids, obésité et diabète type 2	Projets soutenus	Non définies	17	17
	Personnes sensibilisées		Non mesuré	1 000
	Personnes accompagnées		Non mesuré	200
Accompagner les projets de prévention dans le domaine de la santé	Projets soutenus	50	24	25
	Personnes sensibilisées	-	-	2 000
	Personnes accompagnées	-	-	500

#### **IV – CONSOLIDER UN DISPOSITIF RÉGIONAL DE CONTINUITÉ TERRITORIALE PLUS JUSTE, EN ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE NATIONALE**

L'État est le responsable légal de la continuité territoriale entre la métropole et ses espaces ultra-marins en vertu de l'article 1803 du code des transports.

Depuis 2021 et conformément aux nouvelles orientations de la nouvelle mandature, la Région a souhaité agir en concertation avec l'État en réajustant ses modalités d'intervention.

Le nouveau dispositif est entré en vigueur suite à la délibération de la Commission Permanente du 25 mars 2022 en accord avec l'esprit du législateur et dans une logique de soutenabilité financière.

#### **RAPPEL LA REFONTE DU DISPOSITIF DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE :**

- Alignement de la périodicité de l'aide régionale sur celle de LADOM/État en proposant une aide CT une fois tous les 3 ans ;
- Harmonisation du mode de calcul du quotient familial avec celui de LADOM en se basant sur le revenu fiscal de référence (au lieu du revenu imposable précédemment) ;
- Attribution d'une aide régionale de 100 € en complément de celle de LADOM pour la tranche n° 1 (QF < 6 000 €) ;
- Instauration d'un plafond de revenus éligibles à hauteur de 65 000 € pour la tranche de revenus n°3 (11 991 € < QF < 26 030€) avec maintien du quotient familial à hauteur de 26 030 € ;
- Attribution d'un bon CT d'une valeur de 200 € pour les usagers de la tranche de revenus n°3.

Conformément à ces décisions, un nouveau périmètre d'intervention de la Région et de LADOM a été défini depuis 2022 et suite à la décision de l'État du 07 mars 2023, de réévaluer la valeur du bon (passant d'un montant de 360 € à 475 €), celui-ci se décline désormais, comme suit :

DISPOSITIF CT 2023	QF de 0 à 6 000 €	QF de 6 001 € à 11 991 €	QF de 11 992 € à 26 030 €
Continuité territoriale de LADOM	Bon de 475 €	Bon de 475 €	-
Continuité territoriale de La Région Réunion	Bon de 100 €	-	Bon de 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>575 €</b>	<b>475 €</b>	<b>200 €</b>

Une convention de partenariat a été mise en place entre la Région et LADOM définissant les modalités de fonctionnement du dispositif conjoint de Continuité Territoriale LADOM/Région.

Ainsi, la Région et l'État se sont de nouveau engagés dans un partenariat à la fois responsable et constructif permettant une véritable politique territorialisée de la mobilité des Réunionnais.

## A – Adapter le dispositif de continuité aux évolutions de la politique nationale

La mise en œuvre du dispositif régional de Continuité Territoriale en 2024 s’inscrit dans le contexte des mesures annoncées par le CIOM du 18 Juillet 2023. En effet, l’État a décidé de procéder à une réforme de la politique nationale de continuité s’articulant autour des principales mesures suivantes :

- Le seuil du quotient familial sera augmenté de 11 991 € à 18 000 €. Cette revalorisation portera le taux de population éligible dans les 5 DROM de 62 % à 77 % ;
- Élargissement de l’accompagnement des talents du monde de la culture et du monde sportif pour les déplacements des troupes artistiques et des équipes sportives ;
- Mobilités sociales : accompagnement des mobilités dans des situations d’urgence, notamment pour les victimes de violences intra-familiales et amélioration des modalités de la continuité funéraire par la mise en place d’un système d’avance.

Ces mesures seront déclinées dans le cadre de la stratégie LADOM 2024 qui sera formalisé par la signature d’une convention avec la Région.

L’application des décisions du CIOM ferait évoluer le périmètre des mesures « Grand Public » du dispositif conjoint RÉGION/LADOM comme suit :

DISPOSITIF CT	EVOLUTION LADOM 2024		
	QF de 0 à 6 000 €	QF de 6 001 à 18 000 €	QF de 18 001 à 26 030 €
Continuité territoriale de LADOM	Bon de 475 €	Bon de 475 €	-
Continuité territoriale de la Région Réunion	Bon de 100 €	-	Bon de 250 € (à arbitrer)
<b>TOTAL</b>	<b>575 €</b>	<b>475 €</b>	<b>250 €</b>

S’agissant du dispositif régional, la hausse du seuil du QF pour LADOM (de 11 991 € à 18 000 €) entraînera mécaniquement une réduction de la demande pour la tranche 3 prise en charge par la Région avec le QF maximum de 26 030 €. Cette diminution de la part des usagers ayant un QF compris entre 11 991 € et 18 000 € représente environ 55% des bénéficiaires de la tranche 3. Il sera analysé, dans la limite du cadre budgétaire 2024, la faisabilité d’une évolution de la participation régionale dans la limite de (+) 50 € pour le bon de la tranche 3.

## B – Faciliter l’accès à l’aide et optimiser la gestion : la dématérialisation

Le nouveau dispositif de Continuité Territoriale sera reconduit au cours de l’exercice 2024 avec une évolution notable au niveau organisationnel puisque le nouvel outil dématérialisé sera opérationnel dès janvier 2024.

La nouvelle solution logicielle de gestion de la Continuité Territoriale sera mise en œuvre sur la plateforme technique hébergeant le portail régional des demandes d’aides et subventions ce qui permettra aux usagers d’effectuer leurs démarches non plus en présentiel dans les différentes antennes de la Région mais directement en ligne, 7 jours sur 7, 24/24h, en remplissant le formulaire et en transmettant les pièces du dossier par voie numérisée.

Ce nouveau processus permettra non seulement d’optimiser la gestion des dossiers de bout en bout mais également de renforcer la sécurité du dispositif. Sur le plan organisationnel, des mesures seront prises pour améliorer l’accueil physique et téléphonique du public afin de mieux les informer et de les accompagner sur les nouvelles modalités de fonctionnement.

S’agissant du public éloigné du numérique, un dispositif sera mis en place pour les orienter vers les réseaux d’inclusion numérique existants pouvant assurer leur initiation à l’outil numérique et leur accompagnement pour leurs démarches en ligne.

Les réseaux d'inclusion numérique partenaires de cet accompagnement sont les suivants :

- **Le Réseau PASS NUMÉRIQUE** : dispositif géré par la Région Réunion qui propose un accompagnement gratuit « de proximité » par un professionnel d'une structure labellisée ;
- **Le Réseau « Maisons France Services »** : structure qui combine accueil physique et accompagnement numérique et qui regroupe en un même lieu, plusieurs services publics.

En outre, un plan de communication spécifique sera mis en place dès fin 2023 afin de sensibiliser et d'informer le public sur ces nouvelles modalités.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Bon Région	Nombre de bénéficiaires	45 000	31 000	15 000
Bon Région/LADOM	Nombre de bénéficiaires	15 000	12 000	20 000

### C – Renforcer la mobilité des étudiants réunionnais

Rentrer se ressourcer sur son île natale et auprès de ses proches, n'est pas forcément simple lorsqu'on est étudiant, notamment en période d'inflation et de flambée des tarifs aériens. Dans le contexte économique actuel qui amplifie les difficultés financières, il convient d'apporter un soutien aux jeunes réunionnais inscrits en études en mobilité en Métropole, en Europe ou à l'Étranger.

Cette aide s'adresse principalement aux étudiants réunionnais en situation de mobilité, et ne bénéficiant d'aucune aide au transport aérien consentie par d'autres partenaires publics (État, LADOM, Collectivités Territoriales, autres organismes publics, associations ...).

Elle s'étend également aux étudiants désirant effectuer un stage à La Réunion dans le cadre de leur formation pour favoriser leur insertion dans le tissu économique et social réunionnais et allège en grande partie la charge financière que représente les dépenses liées à la mobilité.

Il est à noter que dans le cadre des mesures du CIOM à l'horizon 2024, l'État sera amené à renforcer des aides au déplacement des étudiants par la prise en charge à 100 % d'un aller-retour par an jusqu'à 28 ans et d'un aller-retour supplémentaire la première année, pour tous les étudiants ultramarins dont le quotient familial est inférieur à 26 000 euros. Toutefois, l'accès à cette aide de LADOM étant réservée jusqu'à présent aux seuls étudiants inscrits dans les filières inexistantes ou saturées localement, cette nouvelle mesure n'aurait aucun impact sur l'aide régionale au Ressourcement Étudiant.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Ressourcement Étudiant Métropole/Réunion	Nombre bénéficiaires	5 000	2 995	5 500

### D – Contribuer à l'optimisation des aides en faveur de la continuité funéraire

Face aux difficultés rencontrées par les familles réunionnaises les plus modestes pour assister aux obsèques d'un parent proche en Métropole ou dans le cadre du rapatriement du corps d'un défunt à La Réunion, la Région Réunion a initié un nouveau dispositif en lien avec tous les partenaires institutionnels concernés afin de mettre en synergie tous les intervenants et faciliter au maximum les démarches des personnes endeuillées.

En effet, le caractère imprévisible de la survenance d'un décès et la situation d'urgence en découlant ne permettent pas aux familles de milieu modeste de faire face à elles seules, à un tel événement. Une assistance rapide et coordonnée de tous les acteurs est indispensable en pareille situation et compte tenu des frais à engager, un partenariat financier permettant de mutualiser les aides existantes est nécessaire afin de proposer la solution la mieux adaptée à la famille concernée.

A cet effet, la Région Réunion a mis en œuvre, en étroite concertation avec le Département de La Réunion, un nouveau dispositif partenarial s'articulant autour des trois principales mesures suivantes :

- 1-Création d'un « Numéro d'appel unique » commun Région/Département ;
- 2-Mise en place d'un nouveau dispositif régional d'aide spécifique au transport aérien pour les obsèques en Métropole prévoyant une aide de 860 € maximum sous la forme d'un Bon en faveur des familles dont le Quotient Familial (QF) n'excède pas 11 991€ ;
- 3-Prise en charge du transport de corps Métropole/Réunion par le Département jusqu'à hauteur de 5 000 € maximum, conformément à ses modalités d'intervention.

À la suite des annonces du CIOM relatives aux mobilités sociales, le dispositif de la continuité funéraire de LADOM devrait être amélioré par la mise en place d'une aide sous forme d'un bon au lieu d'un remboursement jusqu'à présent. Par ailleurs, l'évolution du Quotient Familial (QF) de LADOM aura une incidence sur les modalités d'intervention de la Région. En effet, le QF de la continuité funéraire Région actuel (11 991 €) devra être aligné sur le nouveau QF de LADOM réévalué à 18 000€, à compter de 2024.

Dans le prolongement des mesures annoncées par l'État en matière de Continuité Funéraire, il serait également opportun que LADOM puisse intégrer le dispositif partenarial mis en place entre la Région Réunion et le Département en 2023 afin d'optimiser les aides en faveur des familles réunionnaises et offrir un véritable service public de la Continuité Funéraire à La Réunion.

Suite à l'évaluation du nouveau dispositif sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023 mettant en exergue la difficulté de solliciter un bon dans certaines situations d'urgence, il est proposé de compléter le dispositif régional de CT Funéraire en 2024 répondant à ce cas particulier, par la mise en place d'un remboursement.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Aide Obsèques	Nombre de bénéficiaires	150	53(*)	150

(\*) Aides CT Funéraire + Mesure spécifique CT « Deuil »

## **V – SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA MOBILITE DES JEUNES**

### **A – Le pilotage et le suivi du Comité Régional de la MOBilité internationale des jeunes (COREMOB)**

Le COREMOB de La Réunion copiloté par l'Etat, représenté par le préfet de région, le recteur, et la présidente du conseil régional s'est installé pour la première fois à La Réunion le 14 mars 2022. Le premier Comité de Pilotage Plénier, le 27 octobre 2022, qui s'est tenue à la Région, a validé le plan de développement 2022-2024 du COREMOB qui s'articule autour des 3 axes suivants :

**AXE 1** : Recenser, comprendre et partager la dynamique de « la Mobilité » au départ de La Réunion ;

**AXE 2** : Valoriser l'engagement et la Citoyenneté Européenne des jeunes (UE et pays tiers ; partenaires Zone océan Indien...) ;

**AXE 3** : Rendre visible l'ensemble des dispositifs de Mobilité pour tous les jeunes.

A cet effet, la Région Réunion a lancé en 2023 en liaison avec les services de l'État (DRAJES), la réalisation, dans le cadre de l'axe 1 du plan de développement « Recenser, comprendre et partager la dynamique mobilité au départ de La Réunion », d'un « diagnostic croisé ».

Cette étude permettra de s'appuyer sur des données les plus précises et au plus près de la réalité des jeunes et de disposer d'un outil actualisé d'aide à la décision afin de déterminer en connaissance de cause, les axes prioritaires du plan de développement du COREMOB de La Réunion.

En fonction de cette étude et des besoins identifiés sur le territoire, la collectivité étudiera la pertinence d'actions spécifiques pour accompagner la mobilité des jeunes en complémentarité des dispositifs existants. L'ambition régionale est de donner aux jeunes Réunionnais les moyens de se former et de développer leurs compétences.



## B – La coordination de la politique jeunesse à La Réunion : la structuration de l'information Jeunesse

La collectivité régionale mène une politique ambitieuse en faveur des jeunes réunionnais, afin d'offrir à chacun d'entre eux un accompagnement dans son parcours d'éducation et de formation.

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté en son article 54, a conforté cette ambition en conférant aux Régions un rôle de collectivité « cheffe de file » pour coordonner les actions territoriales relatives à la politique jeunesse sur leurs territoires. Cette loi a dans le même temps instauré le principe de mise en place d'un « dialogue structuré » annuel au niveau régional.

Dans le cadre de cette stratégie régionale et dans le prolongement des actions du COREMOB, la collectivité ambitionne d'agir en cohérence avec l'ensemble des initiatives et dispositifs déjà mis en place, notamment en matière d'information et de documentation.

Ainsi, il conviendra de compléter au mieux les outils existants en matière d'information et de documentation à destination de tous les publics concernés (lycéens, étudiants...) et le SPRO (Demandeurs d'Emploi, Salariés ...) afin de permettre au maximum de jeunes Réunionnais d'accéder à une information et un accompagnement de qualité.

S'agissant du public « jeunesse » au sens large et afin de renforcer l'accessibilité des jeunes à l'information, la collectivité a mis en place une plateforme numérique en partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse Réunion (CRIJ), baptisée "Portail jeunes 360". Cet outil numérique qui a été lancé officiellement par la Région Réunion et les partenaires du projet, le 30 juin 2022 a pour ambition de centraliser les informations de la vie du jeune en l'aidant à s'informer à la fois sur la formation et l'insertion professionnelle mais aussi sur les loisirs, la santé et les aides légales dont il peut bénéficier. L'objectif principal est de faciliter la prise de décision du jeune et de permettre l'égalité des chances au travers de l'égalité de l'information.

A cet effet, le partenariat élaboré avec le CRIJ sera reconduit et renforcé en 2024.

L'ensemble de ces actions devrait se décliner comme suit :

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Actions du COREMOB	Nombre de partenaires	50	50	75
Portail Jeunes 360	Nombre de visites	30 000	-	40 000

## VI – FAIRE DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE UNE VALEUR AJOUTÉE A L'ACTION RÉGIONALE

La démocratie participative est une réponse au risque de désolidarisation de nos sociétés. Elle est un levier pour passer de la satisfaction des intérêts particuliers à celle de l'intérêt général. Dans sa pratique concrète, elle apporte une manière nouvelle d'organiser la solidarité.

En effet, l'objectif de la démocratie participative n'est pas de faire participer des individualités mais plutôt de faire converger les points de vue pour les renforcer, de faire émerger une prise de parole citoyenne et solidaire. Rappelons que l'ouverture du dialogue aux citoyens a une réalité juridique à l'échelle européenne depuis le traité de Lisbonne.

**Ainsi, la Région Réunion procédera à la valorisation et à la structuration des outils de démocratie participative afin de « recréer » des solidarités, de repenser les formes et les espaces de dialogue avec les citoyens, pour redonner consistance à la démocratie dans une réelle démarche de co-construction avec les Réunionnaises et les Réunionnais.**

Les objectifs sont multiples et visent à faire valoir l'avis du citoyen :

- **Inform**er le citoyen sur les différents projets et décisions régionaux ;
- **Requ**érir l'expertise d'usage pour améliorer la gestion publique ;
- **Optim**iser les solutions et décisions en restant au plus proche des citoyens.

Ces objectifs visés se traduiront dans une nouvelle feuille de route 2024 qui reposera sur 4 engagements :

- 1- **Faire avec** les citoyens et agir sur leur quotidien ;
- 2- **Faire simple** afin d'améliorer la compréhension et l'accessibilité ;
- 3- **Faire avec respect** ;
- 4- **Faire savoir** et valoriser : faire rayonner les réalisations issues des démarches de participation, évaluer et informer des résultats.

Ainsi, la démocratie participative devra permettre d'assurer une certaine confiance, fondée sur la connaissance réciproque et la prise de décision en impliquant davantage le citoyen au sein d'espaces de dialogue, générant du lien social et renforçant la confiance entre les autorités publiques et leurs administrés.

### **A – Donner la parole aux citoyens pour les concertations thématiques sur les projets régionaux**

Les Réunionnais sont les usagers des politiques régionales. A ce titre, ils ont une expertise d'usage qui sera recherchée pour décliner au plus juste les politiques régionales. Ainsi, en 2024, nous procéderons à :

- 1- la finalisation des travaux de l'Assemblée Citoyenne des Mobilités et la capitalisation de l'expérience ;
- 2- La création et l'installation de la convention citoyenne dédiée au Schéma d'Aménagement Régional.

En fonction du résultat de ces premiers travaux, d'autres thématiques pourraient être investies avec l'éclairage de la démocratie participative.

### **B – Développer la plate-forme digitale pour les concertations**

Des plateformes numériques ont été mises en place en 2023 sur une entrée thématique (celle dédiée aux Mobilités ou au SAR). En 2024, elles seront complétées par un outil digital devant permettre une concertation globale et en continu.

Désirant offrir un outil à la fois performant et simple d'utilisation, la nouvelle interface de concertation souhaitée visera les objectifs suivants :

- Permettre des échanges en dehors des lieux conventionnels ;
- Développer, améliorer le dialogue avec les citoyens ;
- Favoriser l'émergence des propositions citoyennes.

La plateforme qui sera proposée respectera bien évidemment la réglementation en vigueur, en particulier le Règlement (UE) et le règlement général sur la protection des données, ci-après « RGPD ».

### **C - Développer les budgets participatifs pour plus de pouvoir d'agir des lycéens**

En 2023, la collectivité régionale a initié le Budget Participatif Lycéen (BPL), et souhaite l'élargir, en 2024, à tous les lycéens (établissements publics et privés) qui pourront proposer des projets, voter et mettre en œuvre les projets lauréats.

A travers ce dispositif, la Région Réunion ambitionne de permettre la réussite de ses lycéennes et lycéens en leur offrant de devenir des citoyennes et citoyens responsables et acteurs de la dynamique régionale. Cette démarche est originale car elle **allie participation et délibération**. En effet, la délibération intervient par la mise en débat de la définition collective des politiques publiques à mener à partir de l'enveloppe budgétaire accordée.

### **D – Rendre les jeunes Réunionnais acteurs de l'action régionale**

En 2024, en complément des conventions et assemblées thématiques (mobilités, aménagement du territoire...), une instance dédiée aux jeunes (le Conseil Régional des Jeunes) véritable lieu de dialogue et de débats sera constituée. Le CRJ constituera un organe de consultation et de propositions, il portera des projets en lien avec la jeunesse.

Il sera donc représentatif de la jeunesse réunionnaise et donnera à chaque jeune le moyen de construire sa place dans la société tout en améliorant son quotidien et de devenir un citoyen averti et responsable.

### E - Faire vivre la Démocratie Participative dans les différents champs d'intervention de la Région

Réussir l'intégration de la démocratie Participative dans l'élaboration des politiques publiques n'est pas simple. Cela suppose un minimum de culture commune de la participation citoyenne et un renforcement de la transversalité.

L'objectif est d'amener les directions internes à participer à l'élaboration d'outils et de méthode partagée qui pourraient à terme aboutir à une charte. Cette démarche est conforme à la loi de programmation pour la cohésion sociale du 21 février 2014, et place les citoyens au cœur des dispositifs publics.

Ainsi, une journée dédiée à la Démocratie participative permettra de :

- Favoriser les échanges de bonnes pratiques entre administratifs et élus ;
- Développer une culture commune de la démocratie participative ;
- Proposer des méthodes et des outils facilement transposables ;
- Remettre le citoyen au centre des politiques et actions déployées.

Cette première édition des Journées de la Participation Citoyenne permettra à chacun de co-produire des pistes d'amélioration dans la mise en œuvre des politiques publiques régionales : de passer de l'utilisateur au citoyen partenaire.

L'occasion sera donc donnée à chacun d'échanger librement dans un espace collaboratif.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Donner la parole aux citoyens pour les concertations thématiques sur les projets régionaux	Nombre de consultations réalisées	5 à 10	1	4
	Nombre de contributions citoyennes	300	512	2000
	Nombre de participants	2500	7961	6000
	Nombre de propositions intégrées dans l'action publique	-	-	10
Développer la plateforme digitale pour les concertations	Nombre de contributions sur la plateforme	400	512	1000
	Nombre de concertations	3	1	3
	Nombre de propositions intégrées	-	-	10
Développer les budgets participatifs pour plus de pouvoir d'agir des lycéens	Nombre de participants	-	-	4000
	Nombre de projets présentés	-	-	156
	Nombre de projets réalisés	-	-	48
	Taux de satisfaction lycéens	-	-	80%
Rendre les jeunes réunionnais acteurs de l'action régionale	Nombre de jeunes engagés	45	-	45
	Nombre de sujets débattus	-	-	10
	Nombre de propositions et avis	20	-	20
Faire vivre la Démocratie Participative dans les différents champs d'intervention de la Région	Nombre de services mobilisés	-	-	20
	Nombre de concertations lancées par les services	-	-	10
	Taux de satisfactions des participants (services/usagers)	-	-	80 %

# CONTRIBUER A LA REHABILITATION ET A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

La production de logements, notamment de logements sociaux, reste une priorité à La Réunion. En 2019, La Réunion compte 378 361 logements et un parc global de logements locatifs sociaux de plus de 75 000 logements.

L'évaluation du SAR qui a été faite en 2021 indique une production de 53 000 logements entre 2012 et 2019 (dont près de 20 000 logements sociaux), soit en moyenne 6 600 logements/an. Malgré une croissance du nombre de logements de 16,3% en 7 ans, le nombre de demandes de logements sociaux reste à un niveau très élevé (plus de 40 000) et le nombre de livraisons est en diminution.

Selon la projection de l'INSEE, le cap du million d'habitants devrait être atteint d'ici 2037, ce qui nécessiterait de produire 169 000 logements, soit 7 700 logements par an. Elle est cependant tributaire de la capacité des collectivités à équiper et recycler le foncier afin de construire la Ville Réunionnaise de demain. L'enjeu est de permettre aux Réunionnais d'accéder à un logement décent, à un prix abordable, en tenant compte du vieillissement de la population, de la décohabitation, et des personnes les plus démunies (*près de 40 % des réunionnais vivant sous le seuil de la pauvreté*). Le parc existant, aussi bien privé que social, a aussi besoin d'être rénové. Près de la moitié du parc locatif social a plus de 20 ans et nécessite une remise à niveau (soit près de 35 000 logements).

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Contribuer aux politiques en faveur du logement, notamment par une meilleure mobilisation du FRAFU et la rénovation énergétique des logements ;
- Poser les termes d'un nouveau partenariat avec les opérateurs.

## I - CONTRIBUER AUX POLITIQUES EN FAVEUR DU LOGEMENT

L'évolution à la hausse des prix du foncier mais également des coûts liés à l'aménagement du foncier et à la construction sont autant de freins à la production de logements à La Réunion.

Le principal outil financier contribuant à la production de logements aidés est le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) dont un nouveau protocole a été signé en 2022. Le FRAFU coordonne les interventions financières de l'État, et des collectivités territoriales, afin d'assurer la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés ou qui ont vocation à l'être. Il permet un appui aux communes ou à leur établissement public de coopération intercommunale pour aménager les nouveaux quartiers et de procéder au renouvellement urbain à vocation principale de logement social.

Cependant, malgré les besoins encore importants, il est fait le constat d'une chute de la programmation de la production de logements à travers le FRAFU et des difficultés pour sortir de nouvelles grandes opérations structurantes.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Apporter sa contribution pour favoriser l'émergence d'opérations d'aménagement et de construction de logements aidés, à travers le FRAFU. L'intervention de la Région est ciblée sur les logements intermédiaires (Prêt Locatif Social - PLS, Prêt Social Locatif-Accession - PSLA), en complément des financements de l'État ;
- Mettre en place un nouveau dispositif de financement ciblé à l'appui aux petites opérations de recyclage du foncier pour la construction de logements sociaux, dans le cadre du Contrat de Convergence Territorial (en lien également avec la mesure 21 du Comité Interministériel des Outre-mer - CIOM) ;
- Définir une gouvernance des acteurs et projets d'aménagement à l'échelle régionale, en lien avec une politique foncière repensée (*cf. axe 3 « Pour un rééquilibrage harmonieux du territoire »*).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Construire davantage de logements sociaux et intermédiaires	Elargir le champ d'intervention du FRAFU aux petites opérations	-	-	Définition du dispositif
	Définir une gouvernance aménagement et politique foncière (EPFR, SAFER, SEFAR)* à l'échelle régionale	-	-	Nouvelle relation à bâtir avec l'EPFR et les acteurs de l'aménagement

\*EPFR : Etablissement Public Foncier de La Réunion

\*SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

\*SEFAR : Société Epargne Foncière Agricole Réunion

## **II – ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES TERRITOIRES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS**

Il s'agit d'accompagner la transition de La Réunion vers un modèle énergétique durable et économe en ressource en favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique à travers le soutien aux projets de réhabilitation et de rénovation thermique et énergétique des logements du parc social public, des bâtiments publics (volet 1) ; en encourageant, eu égard aux spécificités climatiques locales, la mise en œuvre de solutions vertes d'aménagement des espaces extérieurs des bâtiments publics concourant à une baisse sensible des températures et de l'exposition aux UV (volet 2).

### **A – Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux et bâtiments publics**

En déclinaison des priorités de la mandature, la Région a décidé de mettre en place un nouveau dispositif pour soutenir la rénovation/réhabilitation énergétique et thermique du parc social, en complément des financements existants (notamment de l'État via la Ligne Budgétaire Unique - LBU), ainsi que des bâtiments publics. À cet effet, plusieurs dispositifs ont été validés au PO FEDER 2021/2027 :

- Rénovation thermique et énergétique des logements sociaux (FA 2.1.1) ;
- Chauffe-eaux solaires en faveur des logements collectifs sociaux (FA 2.1.5) ;
- Rénovation thermique des bâtiments publics (FA 2.1.6) ;
- Rénovation de l'éclairage public routier et des équipements sportifs (fiche action 2.1.2).

Des réunions d'échanges ont été organisées avec l'Association Régionale des Maîtres d'Ouvrage Sociaux (ARMOS) et les bailleurs sociaux. Les fiches action et les critères de sélection ont été validés en 2023 et un premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé en 2023 pour l'installation de chauffe-eaux solaires collectifs.

Par ailleurs, le Plan de Sauvegarde de La Chaumière à Saint Denis (PSC), outil d'intervention financé par l'État au titre de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) permettant de traiter les copropriétés fragiles et en difficultés, est en cours d'élaboration. Dans ce cadre, et à titre exceptionnel, la Région a été sollicitée à hauteur de 5% des travaux sur les parties communes (ciblés sur les systèmes de production d'eau chaude solaire), permettant de majorer d'autant la part de l'ANAH.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Mettre en œuvre les dispositifs FEDER sous forme d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ;
- Suivre la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde de La Chaumière en ciblant les travaux financés sur l'installation de systèmes de production d'eau chaude solaire.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Accélérer la rénovation énergétique des logements et bâtiments publics	Nombre de logements sociaux en rénovation énergétique (FA 2.1.1)	Lancement appel à projet	Préparation projet AMI pour identifier des travaux éligibles sur les programmations 2021 à 2023	Lancement AMI pour la programmation 2024
	Installation de chauffe-eaux scolaires collectifs (FA 2.1.5)	-	1 <sup>er</sup> AMI lancé en 2023	Lancement AMI
	Soutenir la rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics (Nombre de m <sup>2</sup> rénovés) (FA 2.1.6)	-	Fiche Action validée	Lancement AMI
	Rénovation de l'éclairage public routier et des équipements sportifs (FA 2.1.2)	-	Fiche Action validée	Lancement AMI

## B – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

cf. axe 3 « atteindre l'autonomie énergétique »

## C – Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique

Plusieurs dispositifs (État, Département, Région) coexistent pour réaliser des travaux d'amélioration dans le parc privé de logements, sous conditions de ressources. Ces dispositifs mobilisent des opérateurs sociaux agréés tels que SOLIHA et la SICA Habitat Rural. En 2021, la collectivité a décidé d'orienter son intervention sur des travaux de rénovation énergétique des logements.

En 2024, il restera toutefois des dossiers en cours de réalisation à solder auprès des 2 opérateurs précédemment agréés (il reste à ce jour 195 dossiers à solder et un encours de 1,5 M€).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique	Nombre de dossiers soldés	Solde de 70% des dossiers restant soit 349	Solde de 132 dossiers	Suivi des paiements et solde d'une partie des dossiers restants

## D – Poser un nouveau partenariat avec les opérateurs

En 2013, la Région avait décidé d'apporter une garantie des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social, à hauteur de 7,5% et pour une durée de 2 ans. Ce dispositif a été reconduit jusqu'en 2016 et les dernières garanties validées en 2020. Le montant total de la garantie d'emprunt s'élève à 46 M€ correspondant à la réalisation de 5 976 logements et la collectivité dispose d'un quota réservataire de 89 logements auprès de 7 bailleurs (SEDRE, SEMAC, SEMADER, SHLMR, SIDR, SODEGIS et SODIAC). En application du décret N°2020-145 du 20 février 2020, la gestion des attributions a été modifiée avec une gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Suivre les conventions signées avec les bailleurs sur la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux, dans le cadre d'une gestion déléguée ;
- Maintenir son adhésion à l'ADIL pour apporter une information sur les questions portant sur le logement et les droits liés au logement.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Poser un nouveau partenariat avec les opérateurs	Nombre de garanties d'emprunt des bailleurs et quotas de réservation Région	-	Contingent réservataire de 89 logements sociaux	Gestion de flux des quotas avec chaque bailleur

**AXE 2**

**LE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**

**PAR L'OUVERTURE DE  
NOUVEAUX HORIZONS ET  
L'INNOVATION**

---



# PRÉAMBULE

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) "la nouvelle économie", voté fin 2022 en Assemblée Plénière, a été approuvé par la Préfecture au mois d'avril 2023.

Tout d'abord, parmi les six priorités stratégiques qu'il promet se trouve la contractualisation des filières économiques afin d'accélérer leur structuration.

L'année 2023 a été consacrée à la finalisation des contrats de filière d'excellence que sont le Bâti Tropical, les Énergies Renouvelables, l'Économie Bleue et l'Agroalimentaire. L'objectif de cette fin d'année est d'aboutir à la signature des deux premiers contrats, les deux derniers visant à l'être début 2024.

L'année 2024 sera principalement consacrée au suivi de la mise en œuvre de ces contrats de filière d'excellence. La dynamique enclenchée sur la structuration de trois nouvelles filières « émergentes » que sont les Industries Culturelles et Créatives, l'Aéronautique & drones, ainsi que le « Care » sera poursuivie.

Par ailleurs, des comités thématiques relatifs aux sujets transverses du SRDEII (Economie Sociale et Solidaire, parité, aide aux financements d'entreprises, innovation, internationalisation...) issus de la loi NOTRe seront lancés dès cette fin d'année et continueront leurs travaux en 2024.

De même, la Conférence Economique Régionale du 07 septembre 2023 a permis de présenter aux acteurs économiques le nouveau cadre d'action régionale en matière économique et les nouveaux dispositifs d'aide économiques régionaux et européens en faveur des entreprises locales. Des déclinaisons territoriales seront mises en place via des matinales, rencontres et ateliers thématiques en micro-régions, notamment dans les secteurs géographiques bonifiés (Est, Sud et les Hauts).

En outre, l'année 2024 sera celle de la signature des conventions d'application du SRDEII avec les EPCI et chambres consulaires.

La Région participera également au co-pilotage avec l'Etat des dispositifs nationaux structurants tels que « Territoires d'Industrie ».

Enfin, la conjoncture économique actuelle est contrastée selon les filières. Cependant il est à noter globalement une baisse de 18% de l'indicateur du climat des affaires et +56 % de défaillances d'entreprises par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

C'est dans ce contexte incertain qu'une relance de la collaboration avec l'Etat sur la mise en place d'une cellule d'intelligence économique sera menée.

Une réflexion sera également lancée sur l'amélioration de la fluidité des informations entre institutions compétentes pour construire les réponses et renforcer le suivi des entreprises en difficulté en lien avec les membres du Comité Départemental d'Examen des Problèmes de Financement des entreprises (CODEFI) et du comité restreint.

# LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Dans un contexte économique et financier qui continue à se dégrader, et au regard de la composition du tissu économique, il est d'autant plus important de soutenir les entreprises, et particulièrement les TPE, à travers :

- Le renforcement des dispositifs d'accompagnement des entreprises par les opérateurs économiques ;
- La création de nouvelles aides directes aux entreprises sur les fonds propres du budget régional en complémentarité avec les actions prévues dans le cadre du programme FEDER ;
- Le déploiement des instruments et autres outils financiers, avec notamment la mise en œuvre opérationnelle du Fonds de Participation, d'un prêt Relance et d'une avance remboursable ;
- La poursuite de la réforme de l'octroi de mer ;
- Les actions en faveur de la valorisation du foncier économique.

## I – MIEUX SOUTENIR LES ENTREPRISES

En 2024, la collectivité souhaite renforcer le soutien aux entreprises aussi bien sur le volet de l'accompagnement technique qu'au niveau des aides directes, tant en termes de subvention qu'à travers des outils financiers.

### **A – Accueillir et accompagner les porteurs de projets**

Sur le volet de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises, trois actions seront renforcées et deux actions nouvelles seront déployées.

#### **1) Positionner les opérateurs sur un accompagnement renforcé**

Afin d'accompagner les entreprises, la collectivité contractualise tous les ans avec les opérateurs économiques tels que les chambres consulaires ou encore NEXA.

En 2024, conformément aux orientations de La Nouvelle Economie, il est proposé de renforcer cet accompagnement au travers de conventions d'objectifs, de moyens et de performances pluriannuelles.

Il s'agit de donner de la lisibilité aux opérateurs économiques dans la mise en œuvre de leur programme d'actions dans le temps, tout en fixant des objectifs en adéquation avec les attentes de la collectivité.

#### **2) Déployer le dispositif d'aide au montage de dossiers de demande de subvention**

Force est de constater que les entreprises rencontrent des difficultés pour constituer les dossiers de demande de subvention. Cela est d'autant plus vérifié par les TPE qui ne disposent pas nécessairement d'un encadrement intermédiaire.

Afin de pallier cette difficulté, il a été envisagé d'identifier un réseau de partenaires qui pourrait accompagner les entreprises. La mise en place de ce réseau se fera dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt. Cet AMI devrait être lancé au dernier trimestre 2023 pour permettre de disposer d'un réseau d'accompagnement opérationnel dès le début de l'année 2024.

Ainsi, les entreprises pourront solliciter un opérateur afin de les accompagner dans le montage de leur dossier de demande de subvention. Le coût de la prestation sera pris en charge par la collectivité ou le FEDER selon la nature des aides sollicitées.

**Impacts attendus 2024 :** nombre de partenaires identifiés dans le réseau, nombre d'entreprises accompagnées.

### **3) Mettre en place un accompagnement « à la carte »**

Dans le cadre du développement des entreprises, et particulièrement des TPE, il est proposé de mettre en place un accompagnement de type « à la carte ». En effet, très souvent, les entreprises ne disposent pas de ressources en interne pour réaliser un diagnostic sur le plan financier, juridique ou encore en ressources humaines.

Aussi, la collectivité envisage de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt afin d'identifier un réseau de partenaires spécialisés dans le conseil aux entreprises afin d'accompagner les entreprises dans leur projet de développement ou encore de restructuration.

**Impacts attendus 2024 :** lancement d'un AMI, nombre de partenaires identifiés dans le réseau.

### **4) Accompagner les manifestations à caractère économique**

Depuis plusieurs années, la collectivité accompagne les entreprises par le biais des manifestations à caractère économique organisées par les collectivités locales ou les associations sur l'ensemble du territoire de La Réunion. Il s'agit principalement de fêtes de terroir qui permettent de valoriser la production locale.

En 2022 et 2023, l'intervention de la collectivité a permis de soutenir, chaque année, une dizaine de manifestations et les dossiers ont été déposés au fil de l'eau.

Pour 2024, il est proposé de reconduire ce dispositif toujours sur le principe du fil de l'eau.

En parallèle, il s'agira de travailler sur un nouveau cadre d'intervention, en cohérence avec les dispositifs des autres directions. L'objectif étant de pouvoir lancer un appel à projets en fin d'année 2024 afin de présélectionner les manifestations qui seraient accompagnées en 2025.

**Impacts attendus 2024 :** nombre de manifestations accompagnées, actualisation du cadre d'intervention, lancement d'un appel à projets

### **5) Actualiser le cadre d'intervention en faveur des groupements professionnels**

La collectivité a mis en place un cadre d'intervention pour soutenir les actions collectives et les groupements professionnels. Le dispositif d'aide vise à *promouvoir et structurer une branche professionnelle, en tenant compte des caractéristiques liées aux spécificités du territoire (insularité, étroitesse du marché, ...), de faciliter la rencontre des initiatives et d'utiliser la complémentarité des entreprises.*

Les dépenses éligibles portent sur :

- Les frais de transport aérien et ferroviaire, et d'hébergement lors de déplacement à l'extérieur de l'île ;
- Les frais d'inscription liés à la participation de salons, forums ou séminaires ;
- Les frais de location des stands et matériels d'exposition et de formation ;
- Les dépenses de salaires liées à l'action ;
- L'aménagement des locaux ;
- Les matériels de production neufs et outillages correspondants.

Compte-tenu du faible nombre de dossiers déposés sur ce dispositif ces dernières années, d'une part, et, d'autre part, des nouvelles fiches actions mises en place par la collectivité tant sur les fonds européens que sur ses fonds propres, il paraît opportun d'actualiser le cadre d'intervention dans une recherche de cohérence et en adéquation avec le projet de la nouvelle mandature.

**Impacts attendus 2024 :** actualisation du cadre d'intervention

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
1) Positionnement des opérateurs sur un accompagnement renforcé	Nombre d'entreprises accompagnées en création	-	1 297 en création	2 800
	Nombre d'entreprises accompagnées en développement		689 en développement (CCI-CMA-NEXA)	1 500
2) Déploiement du dispositif d'aide au montage de dossiers de demande de subvention	Nombre d'opérateurs Nombre d'entreprises accompagnées	-	-	10
4) Accompagnement des manifestations à caractère économique	Nombre de manifestations	-	8	8
5) Actualisation du cadre d'intervention en faveur des groupements professionnels	Nombre de groupements	-	-	4

## B – Mieux soutenir les entreprises

En complément des aides prévues dans le cadre de programme FEDER, plusieurs dispositifs seront créés pour améliorer l'accès des entreprises aux financements publics. Il s'agira également d'élargir le champ des bénéficiaires, notamment en direction des TPE.

### 1) Déployer un dispositif d'aide aux petits investissements – Création et Développement (sur le modèle « Aide aux petits investissements REACT UE »), en complémentarité avec les aides du FEDER

En 2021, suite de la crise COVID-19 et aux décisions des instances européennes, un volet REACT-UE a été intégré au programme FEDER 2014/2020 afin de soutenir les entreprises et de favoriser la relance économique. Dans le cadre de ce programme, la collectivité a mis en place un dispositif d'aide aux petits investissements pour les entreprises artisanales du BTP, de l'agroalimentaire et du commerce de proximité. Ce dispositif s'adressait exclusivement aux TPE de moins de 10 salariés. Le coût minimum du projet était fixé à 10 000 €. Le taux de subvention était fixé à 70 % avec un montant de subvention plafonné à 15 000 €. Le dispositif a été financé à 100 % par le FEDER, avec un préfinancement par la collectivité. Compte-tenu des contraintes du calendrier de mise en œuvre du dispositif, 278 entreprises ont montré un intérêt pour le dispositif mais seules 138 demandes ont pu aboutir, pour une enveloppe d'environ 1,7 M€.

Devant l'intérêt suscité auprès des entreprises et relayé par les partenaires économiques, d'une part, et, d'autre part, la nécessité d'accompagner les très petites entreprises dans un contexte économique difficile, la collectivité a marqué de manière très forte sa volonté de reconduire un dispositif similaire en 2024, sur la base d'un budget de 2 M€ par an sur ses fonds propres. Le nouveau cadre d'intervention permettra de préciser les secteurs d'activité soutenus, le montant et les conditions d'octroi de l'aide.

Devant l'ambition exprimée par la collectivité sur ce nouveau dispositif et suivant la taille de l'enveloppe financière qui lui sera réservée, il est important de dimensionner en conséquence les équipes en charge de sa mise en œuvre.

**Impacts attendus 2024 :** création d'un nouveau dispositif d'aide, nombre d'entreprises soutenues.

### 2) Reconduire le dispositif de soutien aux professionnels de la route (nouvelle convention, gazole, et autre)

Depuis 2018, la collectivité a déployé un dispositif d'aide pour accompagner les professionnels de la route, en prenant en charge une partie du prix du litre de gazole. Cette aide varie entre 8 centimes et 23 centimes d'euros

en fonction du statut des entreprises. La mise en œuvre du dispositif a été confiée à l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

L'enveloppe dédiée à ce dispositif s'élève à 2 M€.

Pour 2024, il est proposé de reconduire ce dispositif dans le cadre d'une nouvelle convention qui pourrait permettre des évolutions telles que :

- Actualisation du dossier de demande d'aide ;
- Mise en place d'un portail numérique pour faciliter le dépôt et le suivi des demandes ;
- Définition d'un nouveau barème des aides, par exemple en fonction de la taille des entreprises ou de la flotte de véhicules, etc. ;
- Prise en compte de l'essence pour les véhicules hybrides, etc.

**Impacts attendus 2024 :** convention actualisée, nombre d'entreprises accompagnées.

### **3) Déployer le fonds de fonds par le FEI avec deux instruments financiers (fonds de prêt et co-investissement en fonds propres)**

Dans le cadre de la mise en œuvre des instruments financiers sur la programmation du FEDER 2021/2027, la collectivité a fait réaliser une évaluation *Ex-ante* par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) avec l'appui du cabinet de conseil EY.

Cette étude a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des acteurs économiques de La Réunion le en mars 2022.

A la suite de la validation du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 en fin 2022 et de la mise en œuvre des fiches actions en début 2023, et en particulier la FA 1.3.12 « Instruments financiers », la collectivité a sollicité le Fonds Européen d'Investissement (FEI), filiale de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) afin de déployer les dispositifs d'aide. A cet effet, un Accord de Financement a été finalisé entre les deux parties et devrait être signé au dernier trimestre 2023 pour un montant de 44 800 000 €. Il prévoit notamment la création de deux instruments financiers qui s'adresseront aux PME au sens communautaire Entreprises, ayant leur siège social ou leur activité principale à La Réunion, à savoir :

#### **- Un instrument de prêt avec partage de risque (doté à hauteur de 30 000 000 € environ).**

- Cet instrument a pour but d'améliorer l'accès des Bénéficiaires Finaux au financement bancaire à des conditions préférentielles. A noter qu'à la fin de la période d'éligibilité, au moins 30% du portefeuille finalisé/construit devrait être relatif au financement de la transition écologique et/ou environnementale et/ou le verdissement de l'économie.
- Sont éligibles les : - TPE de 1 à 9 salariés à tous niveaux de maturité ;  
- et TPE-PME d'au moins 10 salariés, et au moins 3 années d'ancienneté ;
- Cible : 500 – 700 entreprises.

#### **- Un instrument de haut de bilan (doté à hauteur de 10 000 000 € environ).**

- Cet instrument de co-investissement a pour but d'intervenir en fonds propres pour financer les PME, y compris les start-ups innovantes, aux stades du pré-amorçage, de l'amorçage, du primo-développement et du développement ;
- Sont éligibles les PME à différents niveaux de maturité (hors transmission), tous secteurs d'activité y compris à l'international ;
- Cible : 10-20 entreprises.

Dès signature de l'accord de financement entre la Région Réunion et la FEI, il sera formalisé et diffusé deux AMI : l'un pour l'instrument de prêt et l'autre pour l'instrument de haut de bilan.

Le FEI, gestionnaire du fonds de participation, sélectionnera les intermédiaires financiers en charge des instruments.

Les deux instruments devraient être opérationnels dans le courant du premier semestre 2024.

**Impacts attendus 2024** : mise en œuvre opérationnelle de 2 instruments financiers.

#### **4) Créer un fonds souverain**

En complément des instruments financiers prévus sur les fonds européens, la collectivité souhaite se doter d'outils financiers afin de renforcer l'offre de services au profit des entreprises de La Réunion.

Ainsi, une étude économique, financière et juridique a été lancée en 2023 afin de valider la faisabilité d'un ou plusieurs outils financiers permettant de pallier l'offre limitée en fonds propres des entreprises sur le territoire de La Réunion et de renforcer ainsi leur ancrage territorial et le maintien de l'emploi et des savoir-faire associés.

L'objectif général de cette étude est d'appuyer la Région Réunion dans :

- La définition d'une doctrine d'intervention pour la préservation des fleurons et des entreprises stratégiques de l'économie réunionnaise ;
- La définition d'un outil financier et de mesures d'accompagnement.

Le public cible porte sur les TPE / PME, tous secteurs d'activités confondus.

Cette étude a été confiée au groupement Technopolis, Grant Thornton et FIDAL avocats.

Après une phase de cadrage, l'étude a démarré de manière opérationnelle en septembre 2023 et elle doit s'achever en début 2024.

Aussi, il est prévu dès l'année 2024 de procéder à la création de ce fonds.

**Impacts attendus 2024** : création d'un fonds pour favoriser l'ancrage territorial des entreprises réunionnaises.

#### **5) Mettre en place un prêt relance avec Bpifrance**

Dans le cadre de l'élargissement de son offre de services aux entreprises, la Région Réunion souhaite s'associer à la mise en place d'un dispositif d'aide au développement économique, initié par Bpifrance, ce dispositif sera mis en place au profit des petites et moyennes entreprises (PME selon la définition européenne en vigueur) situées sur son territoire ou s'y installant, ayant fait la preuve de leur modèle économique mais rencontrant un besoin de trésorerie lié à la reprise de leur activité et/ou pour faire évoluer le modèle économique (transition digitale, écologique, etc.) suite à une difficulté conjoncturelle ou une situation de fragilité temporaire créée notamment par les mesures de cantonnement prises dans le cadre du COVID-19.

Bpifrance prévoit ainsi la mise en place, sur ses fonds propres, d'une formule de Prêt Participatif : le « Prêt Relance La Réunion » au profit des entreprises qui réunissent les conditions définies par Bpifrance en accord avec la Région. Ces prêts participatifs sont consentis à des conditions préférentielles, en raison du versement d'une dotation par la Région à Bpifrance conformément aux dispositions des articles L. 1 511-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

La dotation de la Région à l'attention de Bpifrance sera utilisée pour la distribution du prêt, la bonification du taux d'intérêt, le traitement et la gestion des dossiers de prêt et la couverture du risque.

Le « Prêt Relance La Réunion » devrait être opérationnel au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2024.

**Impacts attendus 2024** : abondement du Prêt Relance La Réunion.

#### **6) Mettre en place un fonds d'avance remboursable, à externaliser (IR, FAR, ADIE)**

Dans le contexte de crise sanitaire, la Région s'était mobilisée avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour répondre rapidement aux besoins des entreprises, indépendants et associations, qui ne pouvaient être satisfaits par les dispositifs en place. Le fonds de sauvegarde s'est voulu être une intervention de "dernier ressort" pour financer la trésorerie de ces entreprises et assurer ainsi la continuité de leur activité.

Le public cible était les entrepreneurs, les micro-entrepreneurs et les petites entreprises, jusqu'à 10 salariés, ne pouvant obtenir un prêt bancaire. Ainsi que les associations et les groupements d'employeurs associatifs dont l'effectif compte entre 1 et 20 salariés.

Le fonds de Sauvegarde 1 a permis d'accompagner 181 entreprises, grâce à des avances remboursables, sans intérêts de 5 000 à 10 000 €. Le taux de chute global s'élève à 36%.

En fin d'année 2022, une seconde génération a été mise en œuvre (FS 2), dans les contraintes de l'encadrement temporaire : 28 dossiers ont été transmis et 16 demandes ont pu être traitées dans les délais fixés par l'encadrement temporaire.

L'une des difficultés rencontrées dans le cadre de ce dispositif a été la gestion en direct par les services de la collectivité, non outillés pour assurer le suivi des recouvrements des avances.

Ce type de dispositif est l'une des réponses qui peut être apportée pour répondre à l'attente des TPE dans ce contexte économique qui se tend.

Aussi, il est proposé pour l'année 2024 de déployer un dispositif d'avance remboursable qui serait confié aux opérateurs spécialisés dans l'accompagnement des TPE, tels que France Active Réunion (FAR), Initiative Réunion (IR) ou encore l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE).

**Impacts attendus 2024 :** création d'un dispositif d'avance remboursable, conventionnement avec les opérateurs spécialisés de la place.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
1) Déploiement d'un dispositif d'aide aux petits investissements – Création et Développement (sur le modèle « Aide aux petits investissements REACT UE »), en complémentarité avec les aides du FEDER	Nombre d'entreprises bénéficiaires	300 (pm REACT UE)	138 (pm REACT UE)	200
2) Reconstitution du dispositif de soutien aux professionnels de la route (nouvelle convention, gazole, et autre)	Nombre d'entreprises bénéficiaires	-	123	-
3) Déploiement du fonds de fonds par le FEI avec deux instruments financiers (fonds de prêt et co-investissement en fonds propres)	Instrument de prêt : nombre d'entreprises bénéficiaires	-	-	500 à 700 (durée du programme)
	Instrument de haut de bilan : nombre d'entreprises bénéficiaires			10 à 20 (durée du programme)
4) Création d'un fonds souverain	Nombre de bénéficiaires	-	-	1 à 3
5) Mise en place d'un prêt relance avec Bpifrance	Nombre de bénéficiaires	-	-	8 à 11
6) Mise en place d'un fonds d'avance remboursable, à externaliser (IR, FAR, ADIE)	Nombre de bénéficiaires	-	-	50 à 85

## II – AMELIORER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

Développer l'attractivité du territoire constitue un enjeu majeur pour le développement économique. Un des leviers consiste à appliquer une fiscalité adaptée à travers l'octroi de mer, compétence de la collectivité régionale, afin de maintenir et de développer les activités économiques et in fine les emplois.

De manière générale, l'octroi de mer se veut être un outil dynamique et performant, axé de manière volontariste sur le soutien à la production locale tout en maintenant le pouvoir d'achat des consommateurs et en sécurisant les recettes fiscales des collectivités locales.

### **A – L'octroi de mer, un outil au service du développement économique et de l'emploi**

Pour rappel, sur la base d'un socle juridique renouvelé, le dispositif de l'octroi de mer est mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le cadre de la Décision du Conseil de l'Union Européenne du 7 juin 2021 qui a reconduit le régime de taxation différencié entre les importations et les fabrications locales équivalentes.

La transposition en droit interne repose sur l'article 99 de la Loi de Finances du 30 décembre 2021 qui amende ainsi la loi relative à l'octroi de mer du 2 juillet 2004.

Dans le respect des dispositions communautaires et législatives, la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 22 décembre 2021, en tant que délibération-cadre a reconduit les différents volets de l'octroi de mer dans un objectif de constance et de continuité de la politique régionale ayant trait :

- au dispositif de taxation ;
- au dispositif de différentiels de taux en faveur de la production locale ;
- au dispositif d'exonération à l'importation des intrants et biens d'investissement.

Cette décision régionale a également acté la nécessité de procéder à une **révision** de ce dispositif sous ses 3 volets en s'appuyant notamment sur des analyses et une phase de **concertation** avec l'ensemble des acteurs concernés.

#### **1) Réformer l'octroi de mer**

La révision s'articule en deux temps :

- Dans un premier temps, il s'agit de prendre en compte la réforme de la nomenclature douanière intervenue en 2022. La consolidation et l'harmonisation de ces supports constituent un préalable nécessaire à toute évolution profonde du dispositif local de l'octroi de mer.
- Dans un second temps, les propositions de révision devront faire évoluer le dispositif de l'octroi de mer qui, outre l'aspect fiscal, constitue un outil de soutien et de développement économique dans un contexte concurrentiel asymétrique (compte tenu de la contrainte extérieure).

Le volet économique de l'octroi de mer se traduit par le biais des différentiels de taxation autorisés par la Décision du Conseil du 7 juin 2021 pour le maintien des parts de marchés nécessaires à la pérennité des activités et des emplois. Sur cet aspect, la recherche d'une meilleure optimisation du dispositif de différentiels sera poursuivie en lien avec les socio-professionnels.

Par ailleurs, il sera également question en 2024, en fonction de l'évolution du tissu productif, de poursuivre l'adaptation du régime d'exonération à l'importations des matières premières et des biens d'équipement qui contribue pleinement à soutenir l'activité économique locale et notamment le niveau d'investissement.

Enfin, dans un contexte de tensions inflationnistes, il s'agira de prendre en compte la question centrale de la « vie chère » à La Réunion poursuivant ainsi l'objectif constant de la collectivité régionale de maîtrise de la pression fiscale pour les consommateurs.



Sur ce point, l'année 2024 devrait être marquée par la révision des taux externes d'octroi de mer. Il s'agira notamment d'approfondir certaines pistes de travail (visant une meilleure harmonisation et cohérence du Tarif notamment sur les produits alimentaires et d'hygiène, la prise en compte de l'impact écologique des appareils électroménagers, la taxation des véhicules, ...).

Au regard de la sensibilité des enjeux et des équilibres socio-économiques, les acteurs institutionnels, les associations de consommateurs ainsi que les socio-professionnels seront associés à la réflexion pour la construction d'un projet dans le cadre d'une démarche concertée.

Cependant, la définition locale de ce nouveau dispositif devra s'articuler avec le processus de révision engagé par le gouvernement. En effet, le comité interministériel des Outre-mer a décidé, sous l'égide de la Première Ministre, d'« acter des décisions d'urgence, de mesures de précaution ou encore de mesures de moyen terme pour les Outre-mer » en matière de sécurité, d'éducation, de développement économique et de lutte contre la vie chère. Dans ce cadre, la refonte en profondeur de l'octroi de mer constitue une priorité avec pour objectif annoncé de faire baisser les prix sur les produits de grande consommation. Il a été annoncé que les modalités pratiques de la refonte de l'octroi de mer doivent entrer en application via le projet de loi de Finances 2025.

Sur le plan local, les travaux d'évaluation sont menés par l'atelier octroi de mer au sein de l'Observatoire des Prix des Marges et des Revenus de La Réunion (OPMR).

De fait, ces évaluations auront un impact direct sur la révision locale du dispositif et pourront perturber le contenu et/ou les étapes de la réforme prévus par la collectivité.

**Impacts attendus 2024 :** la révision du tarif externe et de certains différentiels pour une application de portée générale. L'évolution du régime d'exonérations à l'importation. De façon plus stratégique, l'année 2024 sera marquée par des phases de discussions et de négociations avec le Gouvernement qui seront décisives pour l'avenir de l'octroi de mer.

### **2) Evaluation à mi-parcours prévue par la décision européenne (09/2025) : lancement d'un marché d'études**

Dans la perspective de l'évaluation à mi-parcours du dispositif de l'octroi de mer prévue par la Décision du Conseil de l'UE du 7 juin 2021, l'évaluation des surcoûts de production des entreprises locales (à partir de la « fiche produit » et d'un rapport de synthèse) et in fine des parts de marché des produits locaux est exigée (*cf. annexe II de la décision communautaire*) de même qu'une analyse de l'évolution des performances économiques globales par secteur entre 2019 et 2024.

En effet, l'objectif est de déterminer si les conditions justifiant l'application du dispositif de différentiels seront toujours remplies.

Sur le plan législatif, la loi du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer telle que modifiée par la loi de Finances du 30 décembre 2021, précise en son article 51 que les Conseils Régionaux et collectivités territoriales sont chargés de l'établissement de ce rapport qui doit être remis par la France à la Commission européenne au plus tard le 30 septembre 2025.

A ce titre, l'attribution d'un marché de prestations intellectuelles pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) est nécessaire pour la préparation de cette échéance.

**Impacts attendus en 2024 :** Démarrage des travaux d'évaluation du dispositif de l'octroi de mer et premiers rendus devant alimenter le rapport d'évaluation.

### **3) Créer un Pôle d'information / Centre de ressources « octroi de mer »**

Le constant récurrent de la méconnaissance de l'octroi de mer encore trop souvent frappé d'idées préconçues (notamment dans un contexte inflationniste) donne encore plus de sens à la volonté régionale de créer un pôle d'information « octroi de mer » pour une plus grande transparence. L'appropriation de ce sujet complexe par les différents acteurs économiques paraît essentielle pour un débat constructif sur l'évolution de ce dispositif.

Ce projet nécessite néanmoins la mise à disposition de moyens humains pour l'animation d'une structure dédiée.

**Impacts attendus 2024 :** instauration d'un espace d'accueil et d'information pour un large public (citoyen, entreprises, collectivités...).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Réforme de l'octroi de mer	Réforme du dispositif : - Révision du régime d'exonération à l'importation - Révision du tarif et des différentiels	Actualisation de la liste des intrants exonérés au regard de la réforme de la nomenclature douanière  Actualisation du tarif externe au regard de la réforme de la nomenclature douanière	Délibération du 30 juin 2023 relative au dispositif d'exonération à l'importation	Poursuite des travaux et analyses  Adoption du nouveau tarif
Evaluation à mi-parcours prévue par la décision européenne (09/2025) : lancement d'un marché d'études	Marché d'études relatif à l'évaluation à mi-parcours du dispositif de différentiel	-	Action reportée en 2024	Signature du marché d'études
Création d'un Pôle d'information / Centre de ressources « octroi de mer »	Démarrage opérationnel Recrutement des effectifs	-	-	A réaliser

## B – Aménager le territoire

Selon les dernières données disponibles de l'AGORAH, 21 des 24 communes de La Réunion disposent d'au moins un espace économique sur leur territoire. À l'échelle régionale, 118 espaces économiques sont recensés représentant 1 544 hectares. Ils sont répartis en 3 catégories :

- 88 zones de production, de transformation et de services aux entreprises qui correspondent aux ZAE encadrées par le SAR et occupent près des trois quarts du foncier à vocation économique de l'île ;
- 14 zones commerciales ;
- 16 zones d'activités de fait correspondant à des espaces concentrant des entreprises mais initialement non destinés à en accueillir.

En termes de répartition territoriale, on note une forte concentration des surfaces de zones d'activités économiques (ZAE) sur 4 pôles urbains : 39% sur le Port/Cambaie, 18% sur Saint-Denis, 11,5% sur Saint-Pierre, 9% sur l'Étang-Salé–Saint-Louis.

### 1) Créer et rénover les Zones d'Activités

La création et la gestion durable d'espaces adaptés et dédiés à l'accueil d'activités économiques constituent une des composantes essentielles et stratégiques de l'aménagement économique de La Réunion.

L'enjeu sur un territoire insulaire et contraint est de disposer d'une offre foncière et immobilière en adéquation avec les besoins des entreprises. La qualité du foncier économique à offrir aux investisseurs apparaît en effet comme un facteur clé d'attractivité du territoire.

La stratégie régionale relative au foncier économique se trouve ainsi déclinée dans plusieurs documents de référence :

- Le projet de mandature 2021-2028 ;
- Le Schéma Régional de Développement Economique et d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) ;
- Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Le PO FEDER 2021-2027 offre les moyens financiers à cette politique d'intervention en agissant sur deux leviers :

- La construction d'immobiliers d'entreprises et de zones d'activités économiques respectant les critères de sélection qualitatifs des projets avec l'ambition de réaliser en 2029, 330 000 m<sup>2</sup> de surfaces construites ou aménagés ;
- La modernisation de ces zones d'activités vieillissantes par le financement des travaux de réhabilitation sur les espaces et voiries publics maîtrisés dans les zones d'activités de plus de 15 ans accueillant des activités du secteur productif.

Dans la cadre de la mise en œuvre du PO FEDER, la Région a l'obligation de suivre l'évolution des différents loyers de référence pratiqués dans les zones d'activités accompagnées par le FEDER et de vérifier que les prix moyens constatés sur les sites métropolitains ne subissent pas une évolution significative par rapport aux prix pratiqués sur le marché réunionnais.

Il convient à cet égard de produire en 2024 des éléments probants pour justifier d'une prolongation du dispositif dont l'objectif final vise à le rendre plus attractif tant pour les aménageurs que pour les locataires.

L'AGORAH a été ainsi chargée de la réalisation d'une étude relative à l'évolution des divers loyers et coûts de construction de référence pratiqués dans les zones d'activités accompagnées par le FEDER et de les comparer avec ceux pratiqués sur les zones d'activités du territoire national sur des régions comparables à La Réunion.

## **2) Accompagner le développement économique équilibré de chaque micro-région**

Dans le cadre du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), l'échelle pertinente retenue en termes d'aménagement est le Pôle d'Activités à Vocation Régionale (PAVR) dans chaque bassin de vie. Ainsi, pour chaque bassin de vie, les orientations 2024 proposées sont les suivantes :

### **→ Pour le bassin de vie NORD**

La Zone d'Activités Aéroportuaire (ZAA) fait partie du Pôle d'Activités à Vocation Régionale (PAVR) Nord au même titre que la Technopole. Pour rappel, la vocation d'un PAVR est d'accueillir les activités artisanales, industrielles, logistiques, technologiques, portuaires et aéroportuaires qui valorisent le pôle économique.

La ZAA a donc vocation à accueillir des entreprises innovantes notamment pour des activités tertiaires à forte valeur ajoutée mobilisant la voie aérienne. Cette zone, en tant que porte d'entrée touristique et d'affaires, sur le territoire de La Réunion, doit être la vitrine des savoir-faire et des talents locaux.

Aussi, après la relance de l'AMI en 2023, la priorité affichée pour 2024 est d'achever la commercialisation de cet espace hautement stratégique. La concrétisation de ce projet permettra d'illustrer la stratégie régionale d'aménagement économique, créatrice de valeur ajoutée et d'emplois, en lien avec la plateforme aéroportuaire en général, et l'export en particulier.

Le projet de la Plaine de Gillot qui relève aussi de ce PAVR s'inscrit dans une autre temporalité. En effet, le foncier pourra être aménagé, au mieux, pas avant 5 à 10 ans, compte tenu des contraintes réglementaires, des études, et des procédures inhérentes aux documents d'urbanisme et d'aménagement, qui imposent des délais incompressibles.

### → Pour le bassin de vie OUEST

La Zone Arrière Portuaire (ZAP) constitue le Pôle d'Activités à Vocation Régionale du bassin de vie Ouest identifié au SAR, qui s'inscrit, par ailleurs, dans le projet cœur d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO), comprenant les espaces urbains du Port, de La Possession et de Saint-Paul / Cambaie, et labellisé Ecocité Insulaire et Tropicale.

Ce PAVR a vocation à accueillir des activités industrielles, logistiques, technologiques et portuaires. Son aménagement doit ainsi pouvoir répondre :

- Aux besoins économiques relatifs à la stratégie régionale sur le Pôle à Vocation Régionale et à la stratégie d'internationalisation de La Réunion autour de son Port ;
- A l'urgence des besoins portuaires.

L'étude lancée par le GIP « Ecocité La Réunion » sur l'élaboration d'un schéma d'aménagement de cette zone a proposé en 2023, 3 scénarios :

- Le 1er scénario se propose de composer avec l'existant ; compte tenu de ses inconvénients, celui-ci ne paraît pas adapté aux besoins en matériaux de la côte ouest ;
- Le 2<sup>ème</sup> scénario présente l'avantage de maximiser le potentiel d'extraction de la zone sans pour autant empêcher l'intégration de la zone arrière portuaire à la ville, tout en laissant la porte ouverte à la possibilité de requalifier les zones existantes environnantes ;
- Le 3<sup>ème</sup> scénario présente la ZAP comme une poche portuaire ce qui ne facilite pas l'intégration de la zone à son environnement urbain et la requalification des zones d'activités.

A l'unanimité, les membres du GIP ont retenu le scénario 2.

Comme en 2023, la Région Réunion, dans ses domaines de compétences, accompagnera en 2024 l'aménagement de la zone arrière portuaire au bénéfice des acteurs économiques et du développement industriel de La Réunion, en cohérence avec la stratégie économique (SRDEII).

Elle poursuivra, en tant que membre du GIP « Ecocité La Réunion », et à hauteur de ses droits statutaires, tels que définis dans la convention cadre constitutive du GIP, son engagement financier en faveur du budget de fonctionnement et d'investissement de la structure, en veillant à une meilleure priorisation quant au choix des études envisagées par cette structure.

### → Pour le bassin de vie EST

L'enjeu est de faire émerger un pôle d'activités suffisamment conséquent pour résister à l'attractivité de la capitale régionale. La constitution d'un PAVR Est au niveau de Beauvallon sur Saint-Benoît, sera conduite dans le long terme.

Il conviendra de valoriser en complément le potentiel industriel existant (pôle bois, agro-alimentaire, énergie, matériaux).

La mise en place d'un pôle logistique pour appuyer le développement d'activités de transformation est aussi à envisager.

Enfin, la structuration de pôles d'activités intermédiaires sur le littoral des villes de Bras-Panon et Saint-André parachève la démarche proposée pour ce PAVR.

Reste cependant posée la question du devenir du GIP constitué comme mode opératoire privilégié pour l'aménagement économique de cette micro-région.

### → Pour le bassin de vie SUD

En 2024, il s'agira d'aménager le PAVR Sud autour de l'aéroport régional de Pierrefonds dédié à l'implantation d'activités de production, de logistique et de services spécifiques aux entreprises et à l'activité aéroportuaire.

Il y a lieu de développer également, en appui de Saint-Pierre, des zones d'activités micro-régionales complémentaires pour créer des emplois et structurer le tissu économique des pôles secondaires de Saint-Louis, du Tampon et de Saint-Joseph, ainsi que des pôles de services de proximité dans les villes pôles-relais et bourgs disséminés sur tout le territoire.

L'enjeu est de positionner ce bassin de vie bénéficiant de liaisons rapides avec l'Ouest et le Nord (route des Tamarins) en tant que territoire économique d'équilibre régional.

### → Les territoires ruraux, les Hauts, et les mi-pentes

Force est de constater que le tissu économique est peu développé sur les mi-pentes, les Hauts et les quartiers ruraux alors même que ces régions connaissent un accroissement de leur population.

La politique régionale de rééquilibrage du territoire passe donc par le développement d'activités et de mini zones d'activités économiques et artisanales, dans ces territoires.

Ce rééquilibrage aura aussi pour finalité de développer de l'attractivité afin de réduire les flux de déplacements vers les centres urbains.

### **3) Définir et mettre en œuvre un schéma d'aménagement économique**

En matière d'aménagement, d'autres constats peuvent être faits : le manque de visibilité des espaces économiques à court et long terme et des besoins, l'insuffisante corrélation entre la stratégie régionale et celle des EPCI et le besoin dans ces conditions, de traduire la stratégie des territoires au sein d'un même document.

L'asynchronie des différents schémas ayant trait au développement économique et à l'aménagement crée le risque de saupoudrage dans le financement des projets.

En effet, plusieurs études et réflexions sont actuellement engagées sur des sujets stratégiques, de manière disparate, notamment :

- L'élaboration du schéma d'aménagement de la Zone Arrière Portuaire ;
- L'étude positionnement stratégique de l'aéroport de Pierrefonds ;
- Le développement économique de l'Est autour du secteur de Beauvallon à Saint-Benoît et de Bois Rouge à Saint-André.

Aussi, pour l'année 2024, la politique d'aménagement de la collectivité s'articulera autour des objectifs suivants :

- Renforcer la stratégie économique régionale d'un volet « aménagement et implantation des espaces économiques » et viser la compatibilité des schémas malgré les temporalités ;
- Offrir une visibilité à long terme sur les différentes stratégies et les extensions futures ;
- Attirer les entreprises dans un cap donné de stratégie d'aménagement et de développement économique territorial ;
- Tendre vers une cohérence et une harmonisation de l'offre d'un point de vue spatial ;
- Equilibrer ou limiter les disparités de traitement du tissu économique en réduisant les flux de transport.

La Région sera ainsi à l'initiative dès le début de l'année 2024 de la réalisation d'une étude de définition d'un schéma d'aménagement économique permettant de disposer d'une vision partagée avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par l'aménagement d'espaces à vocation économique à partir de laquelle les projets prioritaires pourront être lancés dès 2025.

L'idée générale est de décliner en termes d'aménagement le concept de « La Nouvelle Economie » développé dans le SRDEII et en lien avec le SAR, en cours de révision. Après le soutien aux investissements des entreprises en création et en développement, la collectivité doit s'attacher également à créer un environnement favorable en offrant aux investisseurs du foncier et de l'immobilier d'entreprises adaptés à leurs besoins à un prix compétitif.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Créer et rénover les zones d'activités	Surface de zone d'activités et bâtiments créés	13,31 ha	Etudes	33 ha (objectif PO FEDER en 2029)
	Surface commercialisée (ZAA)	Relance AMI ZAA (nouveaux critères de sélection)	Commercialisation ZAA : 11,4 ha	Commercialisation ZAA : les 8 ha restants
Accompagner le développement des micro-régions (PA VR) : GIP Ecocité GIP Bois Rouge	Contribution annuelle au fonctionnement et au financement des programmes d'études	<u>Ecocité</u> : 97,5 K€ en fonctionnement et 190K€ en investissement	<u>Ecocité</u> : 97,5 K€ en fonctionnement et 190 K€ en investissement	<u>Ecocité</u> : Reconduction des financements avec recentrage des programmes d'études au niveau constant
		<u>Bois Rouge</u> : 5 K€ en fonctionnement et 50K€ en investissement	<u>Bois Rouge</u> : 5 K€ en fonctionnement et 50 K€ en investissement	<u>Bois Rouge</u> : Reconduction des financements à niveau constant avec recentrage des programmes d'études
		<u>SMP</u> : 242 K€ en fonctionnement	<u>SMP</u> : 242 K€ en fonctionnement	Reconduction des financements à niveau constant avec recentrage des programmes d'études
Zone Arrière Portuaire	Validation d'un schéma d'aménagement	3 scénarios proposés	Validation du scénarios 2	-
Schéma d'aménagement économique	Lancement et réalisation d'une étude de définition	-	Validation du cahier des charges	Lancement : début et réalisation de l'étude

# L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

L'année 2024 sera l'année de concrétisation des objectifs stratégiques régionaux pour l'internationalisation de l'économie réunionnaise après une nécessaire phase d'études des nouveaux équilibres commerciaux mondiaux et d'évaluation des politiques antérieures.

## I – RENFORCER LA GOUVERNANCE REGIONALE DE L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

En matière d'accompagnement des entreprises à l'internationalisation, aux côtés de la Team France Export réunissant la CCI Réunion (CCIR), Business France et BPI France sous pilotage stratégique de la Région, interviennent divers acteurs représentants des secteurs public et privé. La nécessité de faire coïncider la nouvelle stratégie régionale relevant du SRDEII avec les besoins des entreprises appellent la révision de la gouvernance de l'internationalisation.

### **A – Animation du CoSIE**

Comme en 2023, la collectivité régionale organisera en 2024 au moins 2 Comités Stratégiques de l'Internationalisation des Entreprises (COSIE) ainsi que les comités techniques intermédiaires. Cette instance installée en 2022, déclinaison réunionnaise du Conseil Stratégique de l'Export présidée par le Ministre du Commerce Extérieur, se veut être force de proposition et de coordination de l'ensemble des acteurs pour conduire le plus grand nombre d'entreprises dans la démarche d'internationalisation de leurs activités en créant le réflexe chez les chefs d'entreprises de s'ouvrir sur l'extérieur en allant à la conquête de nouveaux marchés. En lien avec cette instance de concertation et de coordination, seront conduits les travaux relatifs à des projets structurants pour l'internationalisation des entreprises tels que le suivi des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique Caraïbes Pacifique (ACP), le positionnement de l'offre réunionnaise sur les marchés, la stratégie d'attractivité et des investissements directs étrangers, l'observation du commerce extérieur de La Réunion.

### **B – Conventions**

La mise en place de conventions cadre, accompagnée de conventions d'objectifs, de moyens et de performance entre la Région, cheffe de file, et les opérateurs de l'accompagnement des entreprises à l'international, seront conduites en 2024. Cette contractualisation garantit une politique régionale basée sur la culture du résultat en contrepartie des moyens financiers alloués.

### **C – Réflexion sur l'écosystème et les modes de gouvernance**

Sur la base des réflexions engagées en 2022/2023 sur l'écosystème et la gouvernance de l'international, l'évolution de la Maison de l'Export évoluera vers un modèle revisité privilégiant un positionnement inclusif face à l'écosystème de l'international.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Animation du CoSIE	Nombre de réunions	3	1	2
Systématisation du conventionnement d'objectifs, de moyens et de performance avec les opérateurs	Nombre de structures conventionnées	0	0	2
Création d'un organisme opérationnel en charge de l'internationalisation des entreprises	Mise en place du nouvel organisme	-	En cours	Installation du nouvel organisme

## **II – MIEUX ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES**

Ouvrir l'économie de La Réunion sur l'extérieur et participer ainsi à l'amélioration du déficit structurel de la balance commerciale doit être le nouveau marqueur d'une politique régionale volontariste dans le domaine de l'internationalisation des entreprises.

### **A – Donner une nouvelle impulsion à la Team France Export**

En 2024, la collectivité régionale assurera un pilotage stratégique plus ambitieux et reconduira le soutien à la Team France Export- La Réunion (Région – CCIR – Business France- BPI), dispositif particulièrement adapté aux primo-exportateurs. Elle s'attachera à proposer aux entreprises des services d'accompagnement sur chaque étape du parcours à l'international, depuis la sensibilisation jusqu'à l'installation en passant notamment par le diagnostic export et le financement.

### **B – Favoriser le développement de l'activité et de l'emploi pour la compétitivité de l'offre à l'international**

En 2024, la Région mobilisera les moyens du PO FEDER 2021-2027 pour compenser les surcoûts de transport. Plus de 380 entreprises seront ainsi accompagnées. Le dispositif rénové de Prim'Export sera également mobilisé sur les fonds propres de la collectivité en complémentarité des financements communautaires. L'objectif de 50 entreprises exportatrices bénéficiaires est affiché dans le cadre de ce soutien.

Par ailleurs, la collectivité poursuivra sa participation à la feuille de route de la « Task Force » mise en place en 2021 pour assurer une veille active des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne et les pays ACP voisins. Au-delà, la défense des intérêts commerciaux réunionnais, l'optimisation des opportunités offertes par ces accords feront l'objet de propositions aux niveaux national et européen.

Une réflexion sera lancée particulièrement avec le monde économique sur l'ouverture du dispositif aide au fret sur les intrants provenant des pays de l'océan Indien.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Donner une nouvelle impulsion à la Team France Export	Nombre d'entreprises accompagnées	400	82 (hors fret fruit)	400
Offre d'accompagnement sur Pavillon Réunion lors de manifestations Extérieures	Nombre d'actions de promotion	4	3	> 4
Favoriser la compétitivité de l'activité et de l'offre à l'international	Nombre de bénéficiaires Prim'Export rénové	20	-	50



### **III – VALORISER ET PROMOUVOIR LE SAVOIR-FAIRE DE LA REUNION**

#### **A – Marketing territorial**

En 2024, forte d'un diagnostic, d'une définition des valeurs fortes caractérisant La Réunion et d'une concertation publique large, la stratégie de marketing territorial engagée par la collectivité régionale aboutira à doter le territoire d'une marque ombrelle et d'un plan d'action aptes à constituer un véritable levier d'attractivité pour La Réunion.

Au travers d'une gouvernance de la marque impliquant l'ensemble des acteurs concernés, des moyens seront mobilisés par la collectivité pour mettre en œuvre les actions de promotion des filières et des entreprises.

#### **B – Mobilisation de la diaspora réunionnaise**

Selon l'étude Insee sur les « Migrations résidentielles à La Réunion de 2010 à 2019 », chaque année quelques 12 600 personnes ont quitté La Réunion pour l'hexagone. Ces départs se font surtout entre 18 et 24 ans au rythme de 3 400 chaque année. Les jeunes partent principalement pour poursuivre leurs études. Chez les actifs (6 600 par an), 4 départs sur 10 découlent d'une mutation dans la fonction publique. C'est ainsi que l'on compte aujourd'hui près de 200 000 Réunionnais en France hexagonale, 2 000 au Canada et le reste à travers le monde.

Face à ce constat, la collectivité régionale souhaite agir pour renforcer les liens avec la diaspora réunionnaise.

Il s'agira notamment de contribuer à :

- 1/ Maintenir des liens avec les Réunionnais du monde : valoriser, mettre en réseau, faire rayonner La Réunion à travers "ses ambassadeurs" ;
- 2/ Faciliter le retour des Réunionnais au pays : aider à l'installation, l'entrepreneuriat ... ;
- 3/ Mettre en œuvre une politique d'attractivité forte favorisant l'investissement sur l'île de cette diaspora.

Dans cette optique, la Région Réunion soutiendra des actions menées par les associations représentant la diaspora réunionnaise localement et à l'extérieur du territoire. En outre, une attention particulière sera portée à ce public dans la mise en œuvre des actions d'accueil et d'accompagnement des investissements.

#### **C – Accueil des investisseurs**

L'accueil des investisseurs étrangers a été confiée à NEXA. Cet accompagnement s'effectue sur la base de la charte des Investissements Directs à l'Etranger (IDE) au sein de la Team France Invest (TFI réunissant les régions, leurs agences et Business France). En 2024, l'accueil des IDE se fera sur la base d'une stratégie d'attractivité définie dans le cadre d'une étude.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Marketing territorial	Actions de promotion de La Réunion	-	-	A définir
Mobilisation de la diaspora réunionnaise	Nombre d'événements	-	-	2
Accueil des investisseurs	Nombre d'investisseurs accueillis – emplois créés – montant des investissements	-	En cours	A adapter en fonction de l'étude à lancer

## **IV – OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS**

La crise sanitaire liée au COVID-19 a fortement impacté notre île, et en particulier le transport aérien qui a connu un quasi-arrêt du trafic passagers. La Réunion, de par sa situation insulaire, doit se doter d'infrastructures pour faciliter les échanges avec l'Europe et les pays de la zone océan-Indien.

Dans le contexte de désorganisation du commerce maritime mondial dû à la pandémie, l'exigence du renforcement de la connectivité maritime de La Réunion s'est fait sentir de façon encore plus aiguë. C'est pour répondre à ces enjeux que la collectivité régionale définira une stratégie de désenclavement maritime, aérien et numérique du territoire.

### **A – Soutenir la compagnie réunionnaise Air Austral**

La compagnie Air Austral est un opérateur majeur et indispensable du désenclavement aérien de La Réunion. Elle permet d'assurer des liaisons vers l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie dans le cadre de partenariats privés afin que nous puissions nous déplacer plus facilement et ouvrir de nouveaux horizons.

A l'instar des autres compagnies aériennes, Air Austral a été fortement touchée par la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19. Après d'âpres discussions en 2022, puis début 2023, un plan de restructuration de la compagnie a été approuvé par la Commission Européenne. L'opération de restructuration a ainsi pu être réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2023, avec une évolution du capital de la compagnie et l'entrée d'investisseurs privés aux côtés de la SEMATRA. Une nouvelle gouvernance a ainsi été mise en place en 2023.

En 2024, la Région sera très vigilante sur la mise en œuvre du plan de restructuration, le suivi de l'activité et des résultats économiques de la compagnie. Il conviendra par ailleurs de doter la Sematra d'une activité lui permettant de générer des ressources propres.

### **B – Accompagner le développement du Grand Port Maritime de La Réunion**

Le Grand Port Maritime de La Réunion, poumon économique de notre île et principale porte d'entrée et de sortie des marchandises, est un outil essentiel au développement économique et à la création d'emplois. Situé au carrefour des routes maritimes de l'Océan Indien, il doit à ce titre, faire face à la forte croissance du trafic attendu pour occuper une place significative dans le commerce maritime régional et conforter son positionnement de hub de transbordement régional.

Le Grand Port Maritime de La Réunion constitue un point névralgique du territoire, par lequel transite environ 99% des marchandises entrant sur l'île. Il est en outre le seul port français à cumuler les fonctions de gare maritime, de port de commerce, de base navale, de port de plaisance et de port de pêche.

L'évolution des flottes des bateaux et de la taille des porte-conteneurs en particulier, comme la croissance démographique et les besoins afférents exigent une mise à niveau constante des infrastructures dédiées. De plus, la mise aux normes internationales s'impose dans le contexte concurrentiel avec les autres installations de la zone océan Indien.

Aussi, comme pour les périodes de programmation précédentes, le PO FEDER 2021-2027 sera mobilisé pour maintenir le haut niveau de compétitivité de Port Réunion dans la zone océan Indien et d'appuyer son rôle potentiel de hub de La Réunion, tout en favorisant son verdissement dans le cadre du développement de nouveaux services portuaires, de l'amélioration et de l'augmentation des capacités d'accueil portuaires.

### **C – Développer les plateformes aéroportuaires**

Comme pour le Grand Port Maritime de La Réunion, le but de l'amélioration des infrastructures aéroportuaires est de maintenir leur haut niveau de compétitivité dans la zone océan Indien par la modernisation et le développement pour répondre aux besoins croissants de la population, au développement des entreprises et des secteurs d'activités porteurs notamment le tourisme.

Les types d'actions suivantes seront soutenues à travers le PO FEDER 2021-2027 : les travaux liés au maintien de la fonctionnalité des pistes et équipements connexes et les travaux et aménagements nécessaires pour moderniser les aérogares et les bâtiments annexes nécessaires à l'activité aéroportuaire.

En 2024, en sa qualité de membre du Syndicat Mixte de Pierrefonds, la Région apportera sa contribution financière au budget de fonctionnement.

La Région souhaite apporter sa vision stratégique concernant le développement de cet aéroport et demeure attentive aux conclusions de l'étude stratégique.

#### **D – Sécuriser le désenclavement numérique**

La collectivité engagera des actions concernant le désenclavement numérique de l'île. L'étude confiée en 2022 à la Régie THD afin de réaliser un état des lieux des câbles sous-marins optiques et de faire une prospective des besoins dans les 10 ans à venir, a été approuvée par la Commission permanente de la Région en 2023. La collectivité a ainsi décidé de mener une intervention volontariste en faveur de la création d'un nouveau câble sous-marin, de mettre en place un observatoire sur 2 ans et d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour rédiger un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des opérateurs. La collectivité étudiera un trajet de câble sous-marin permettant de garantir la redondance des infrastructures tout en répondant aux besoins de sécurisation à long terme du territoire réunionnais. Un projet pourra être initié avec le soutien des fonds européens transversaux.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Sécuriser le désenclavement numérique	Lancement d'un AMI	-	En cours	AMI lancé
	Avancement des études pour un nouveau câble sous-marin	SO	SO	Etudes (50%)

# INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

La Nouvelle Économie (i.e. le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation – SRDEII) a fait, d'une part, du rapprochement des mondes de la recherche et de l'entreprise et de la facilitation des innovations pour une économie réunionnaise plus compétitive et d'autre part, de la transformation du tissu économique de La Réunion pour une économie réunionnaise dynamique, deux priorités.

La Nouvelle Economie porte ainsi notamment la volonté de :

- Soutenir l'entrepreneuriat local ;
- Accompagner les dynamiques de création et de développement des entreprises ;
- Renforcer les liens entre le monde de la recherche et des entreprises ;
- Clarifier l'écosystème de l'innovation pour déployer la S3-S5 (gouvernance et pilotage) ;
- Encourager la culture de l'innovation et l'émergence de projets innovants.

En complément, la S3, stratégie régionale en matière d'innovation, a fait l'objet d'une actualisation, pour devenir la Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable (siglée « S5 » pour Smart Specialization Strategy for a Social and Sustainable development). Neuf feuilles de route thématiques organisées en trois domaines d'intérêt majeur (DIM) ont été établies, visant en particulier à renforcer le dialogue et la coordination de l'effort de recherche et d'innovation et accroître l'inscription de La Réunion dans les grands réseaux académiques, scientifiques et économiques européens et mondiaux.

Elles portent sur :

- L'adaptation des îles face aux changements globaux : économie bleue, écosystèmes terrestres, risques naturels ;
- La transformation écologique des systèmes insulaires : systèmes énergétiques en zone non interconnectée, aménagement et bâti tropical, économie verte, numérique ;
- L'empouvoirement des sociétés india-océaniques : santé, sociétés inclusives.

Par ailleurs, en tant que cheffe de file de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation (SRESRI), la collectivité va également démarrer les travaux d'élaboration du nouveau schéma (*cf. Axe 1*).

Afin de déployer ces orientations stratégiques, la collectivité a pour objectif de renforcer le pilotage de la politique de la Recherche et de l'Innovation tant en interne qu'avec ses partenaires. Celle-ci doit permettre de consolider l'ensemble des maillons essentiels à la création de valeur ajoutée depuis les laboratoires de recherche jusqu'aux entreprises, en passant par la sensibilisation à l'innovation. L'ambition est pour la collectivité de disposer des capacités d'ouvrir ses horizons et de préparer l'avenir de La Réunion. Un point focus est fait sur la Pêche et la Croissance bleue – Economie de la Mer.

## **I – RENFORCER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE ET INNOVATION DE LA COLLECTIVITE REGIONALE EN INTERNE ET EN PARTENARIAT**

La création d'une direction de la Recherche et de l'Innovation par la Région participe d'une volonté de renforcement d'un pilotage stratégique de la politique dans ce domaine. Celle-ci repose à la fois sur des actions internes au sein de la collectivité, mais également d'une supervision de l'écosystème pour laquelle la Région pourra s'appuyer sur l'Agence Régionale d'Innovation nouvellement créée.

## **A – S’outiller pour mettre en œuvre la politique publique « recherche – innovation » au sein de la collectivité**

Au sein de la collectivité, la Direction de la Recherche et de l’Innovation interviendra en appui auprès de la direction FEDER concernée pour assurer une cohérence avec les objectifs stratégiques régionaux en matière de recherche. Par ailleurs, elle initiera un projet de laboratoire d’innovation publique pour accompagner le déploiement de démarches innovantes au sein de la collectivité.

### **1) Accompagner la Direction FEDER Recherche et Innovation pour davantage de cohérence dans l’action régionale**

L’organisation administrative de la Région distingue une Direction de la Recherche et de l’Innovation (DRI au sein de la DGA DEI) et une Direction FEDER Recherche Innovation (DFRI au sein de la DGA EU). Ainsi, une quinzaine de fiches actions FEDER concernent le financement d’actions diverses dans ces domaines. Le partage d’information et de réflexion entre les deux directions permettra d’apporter de la cohérence sur la politique publique « Recherche Innovation » conduite par la Région.

La DRI pourra notamment accompagner la DFRI en tant que de besoin dans la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs, par exemple en amont dans l’élaboration des Appels à Manifestation d’Intérêt (AMI) Recherche et Innovation, ou en aval pour éclairer sur l’intégration d’un opérateur dans l’écosystème de la recherche et de l’innovation ou encore caractériser l’innovation dans un projet lorsque cela est nécessaire.

### **2) Initier un laboratoire d’innovation publique porté par la Région**

La création d’une DRI au sein de la Région répond à l’ambition politique d’un développement de l’innovation privée mais aussi d’innovation des politiques publiques. Cette dernière doit donc permettre l’expérimentation de nouvelles méthodes organisationnelles et managériales au sein de la collectivité régionale.

Pour traduire concrètement cette démarche, la DRI accueillera un laboratoire d’innovation publique ayant pour objectif principal de répondre aux problématiques du service public de manière générale et plus précisément de tenter d’en améliorer la résilience et le fonctionnement.

Replacer l’usager au cœur des politiques publiques, mettre fin aux mille-feuilles administratifs ou encore appliquer strictement le principe de subsidiarité sont autant d’actions chères à la direction interministérielle de la transformation publique que la région souhaiterait faire siennes.

Ce laboratoire pourrait être coconstruit avec l’Etat qui porte les mêmes ambitions d’innovation publique.

Les missions envisagées sont les suivantes :

- Venir en appui aux directions en termes de conduite de projets innovants ;
- Incuber des projets innovants de la collectivité (par exemple, accompagner les collaborateurs ayant exprimé le souhait de créer leur entreprise (partenariat avec les opérateurs d’accompagnement à la création d’entreprises)) ;
- Instaurer une culture de démarche transversale dans la mise en œuvre des politiques publiques régionales (par exemple, projets de développement économique nécessitant la mobilisation des outils de la formation professionnelle).

Il pourrait venir appuyer des projets en lien avec le management, le développement économique ou encore la transition écologique en s’appuyant sur une démarche de *design thinking* ou *conception collaborative* (immersion, identification de la problématique et prototypage).

Par ailleurs, la collectivité poursuivra son adhésion à la 27<sup>ème</sup> Région, laboratoire de transformation publique, constitué en association indépendante, qui propose un espace pluridisciplinaire, réflexif et expérimental pour construire les futurs souhaitables de l’action publique.

## **B – S’appuyer sur l’Agence Régionale d’Innovation (ARI), opérateur dédié pour mettre en œuvre la stratégie et animer l’écosystème**

La Région assure la responsabilité de la S5 en s’appuyant sur le comité de pilotage du Comité Régional pour l’Innovation (CRI) composé de la Région, de l’État, du Département et des EPCI, chargé notamment de s’assurer du partage des objectifs et de la coordination des initiatives des membres.

### **1) Déployer la S5 en s’appuyant sur la nouvelle agence régionale de l’innovation**

Afin de matérialiser l’ambition de la collectivité en matière d’innovation et de recherche et de l’accompagner dans la gestion et la mise en œuvre du plan d’action de la S5, une Agence Régionale d’Innovation (ARI) a été créée en 2023, avec des missions différenciées de l’Agence de Développement Économique (Nexa), et composée de trois collèges faisant participer une vingtaine de membres.

Ses missions portent en particulier sur :

- Les solutions aux défis territoriaux : animation des 9 feuilles de route thématiques (rapprochement entre laboratoires, entreprises et société civile pour faire émerger des innovations) et d’un comité de bailleurs (facilitation du parcours des entreprises, qualification de l’innovation, partenariat avec des business angels) ;
- L’appui au développement de projets collaboratifs à travers l’internationalisation du système Recherche Développement et Innovation (RDI) et la protection de la propriété intellectuelle ;
- La mise en œuvre d’un système d’information et de production de connaissance régional mutualisé pour la recherche et l’innovation, y compris par domaine de spécialisation en lien avec les filières du SRDEII (aide à la décision, centralisation/mutualisation information/études/données, évaluation) au service des toutes les parties prenantes ;
- L’appui à la gouvernance territoriale : Secrétariat du Comité régional de l’Innovation & Laboratoire d’innovation territoriale (levier de commande publique).

Ce programme d’actions sera supporté par le FEDER (Fiche action 1.4.1 « Gestion et mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente sociale et soutenable »), avec une contrepartie régionale, sur la base d’une Convention d’Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP).

### **2) Superviser l’animation de l’écosystème de l’innovation**

L’agence d’innovation est notamment chargée du secrétariat du CRI sous toutes ses formes. La Région sera particulièrement attentive à l’animation territorialisée de l’écosystème, via les Comités Régionaux d’Innovation Territorialisés (CRITER), en lien avec les EPCI. Les CRITER visent à rapprocher les acteurs de la « quadruple hélice » (acteurs académiques, associatifs, économiques et institutionnels), à s’assurer que la S5 s’ancre dans le territoire et continue à se nourrir du territoire, et embarque bien les entreprises.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Superviser l’animation de l’écosystème de l’innovation	Nombre d’entreprises ayant participé à des CRITER	Nouvel indicateur	-	30
	Nombre de participants au CRI plénier	Nouvel indicateur	-	70

## **C – Contractualiser avec nos divers opérateurs pour accompagner la recherche et les innovations sur le territoire**

Afin de consolider l’écosystème de recherche et d’innovation local, de poursuivre la structuration de la recherche sur les thématiques prioritaires pour le territoire et de s’assurer que les objectifs politiques de développement régionaux soient pris en compte par les partenaires, la collectivité va poursuivre la mise en œuvre de contrats d’objectifs, de moyens et de performance (COMP) avec ses principaux opérateurs.

Ces COMP ont pour ambition, au travers d'objectifs clairement établis et assortis d'un plan d'actions et de moyens, la construction et la mesure de l'impact de la recherche-innovation développée selon des indicateurs de résultats précis et chiffrés en phase avec les orientations politiques fixées.

Ils sont élaborés en 2023 pour une mise en œuvre à partir de 2024. Le financement FEDER représente une opportunité de réaliser ces COMP : le soutien financier de la collectivité régionale en contre partie des fonds européens constitue un effet levier à valoriser pleinement pour le développement durable et technologique du territoire en même temps que le renforcement des capacités de recherche sur le long terme (sous réserve de sélection dans le cadre de l'AMI correspondant).

### **1) Etablir et suivre les COMP avec les organismes de recherche ciblant les priorités stratégiques de la Région**

En matière de recherche en particulier, la Région établira en priorité des **Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP)** avec les opérateurs (CIRAD, IRD, CYROI...) qui contribueront aux objectifs de souverainetés alimentaire, sanitaire et énergétique du territoire. Cette contractualisation pluriannuelle nouvelle répond au besoin de consolidation des capacités de recherche pour La Réunion.

### **2) Etablir et suivre les COMP avec les structures d'accompagnement de l'innovation**

S'agissant de l'innovation, la Région mettra en œuvre les COMP avec les structures d'accompagnement à l'innovation des entreprises et plus généralement à l'innovation, telles que Qualitropic, la Technopole de La Réunion, le Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical (CIRBAT) de la Chambre des Métiers de La Réunion, le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT) de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Centre technique, de recherche et de valorisation des milieux aquatiques (CITEB) ou encore le cluster TEMERGIE dédié à la transition énergétique.

Pour les opérateurs concernés par des actions à la fois en matière de recherche et d'innovation, tel que le GIP CYROI un COMP intégré sur les deux dimensions est proposé.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Contractualiser avec nos divers opérateurs pour accompagner la recherche et les innovations sur le territoire	Nombre de COMP signés (recherche et innovation)	Nouvel indicateur	-	9

## **II – CONSOLIDER L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES MAILLONS DE LA CHAÎNE DE CREATION DE VALEUR AJOUTEE**

La collectivité veillera à consolider l'ensemble des maillons nécessaire à la création de valeur ajoutée afin de favoriser une politique Recherche et Innovation au service du développement économique.

### **A –Accompagner une recherche qui adresse les défis du territoire comme premier maillon de la chaîne de création de valeur ajoutée**

Le premier maillon de la chaîne repose sur une recherche d'excellence, qui sera accompagnée sur toutes les thématiques porteuses pour La Réunion.

#### **1) Le soutien aux projets de recherche**

Il s'agit pour la collectivité régionale de capitaliser pleinement l'effet levier qu'elle apporte (aux fonds FEDER et INTERREG VI OI) en vue du développement durable et technologique du territoire en même temps que le renforcement et la visibilité des capacités et masses critiques de recherche réunionnaises, sur le moyen et long terme.

Le financement de la recherche selon des **Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI)**, dans le cadre de COMP ou « hors COMP » à destination d'autres opérateurs et y compris sur d'autres thématiques de recherche (économie bleue, résilience face aux risques climatiques, sociétés créoles inclusives,...), devrait plus généralement participer à l'amélioration de la sélection et au suivi des projets de recherche pluriannuels. La mobilité des chercheurs sera également encouragée pour favoriser une ouverture de la recherche réunionnaise et faciliter son insertion dans les réseaux internationaux.

La poursuite notamment de son soutien à la recherche agronomique, via des programmes locaux en partenariat et des projets régionaux, vise la pleine contribution de la recherche au développement de filières agricoles durables et au contrat de filière agroalimentaire, soit un impact territorial efficient dans la Nouvelle Economie.

Enfin, la création d'un dispositif d'intervention spécifique pour accompagner la recherche sur fonds propres est envisagée dans l'objectif de facilitation à la création de valeur ajoutée nouvelle pour La Réunion.

## 2) L'accompagnement de la structuration de pôles de recherche par des infrastructures de hauts niveaux

Dans le cadre du projet de la mandature et des priorités régionales pour une nouvelle structuration de l'espace de la recherche favorisant l'innovation et le développement territorial et régional, la collectivité accompagnera la structuration et le développement de plateformes de recherche et d'innovation par la construction d'infrastructures structurantes pour le territoire, sous réserve de leur éligibilité aux fonds européens FEDER.

Ainsi, la collectivité a été sollicitée par l'Institut de physique du Globe de Paris (IPGP) pour que la Région porte la maîtrise d'ouvrage de la modernisation et de la reconstruction du bâtiment **de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF)**. L'accompagnement du centre de recherche de l'OVPF passe par la construction d'un nouveau bâtiment capable d'accueillir des chercheurs de La Réunion dans les meilleures conditions possibles et de positionner le centre comme une plateforme de renom à l'international, permettant au personnel de mener des activités de recherche et de développement de pointe, de formation et divulgation de la connaissance.

L'adossement d'un « **Pôle régional technologique d'Appui aux entreprises et de recherche** » à chacune des trois souverainetés alimentaire, sanitaire et énergétique, est notamment envisagé, faisant le lien entre le monde de la recherche et celui de l'économie.

Dans ce cadre, la préfiguration d'un Pôle régional technologique d'Appui aux entreprises et de recherche « **Énergie renouvelable et construction durable de La Réunion** », impulsé par la Région, sera initiée. Ce pôle est imaginé comme un lieu favorisant l'écosystème autour de l'énergie et de la construction durable associant à la fois les laboratoires de recherches, l'intégration de plateformes techniques partagées et une liaison avec les start-ups du secteur et un espace de formation professionnelle connectée notamment avec l'AFPAR (Assistance à la Formation Professionnelle des Adultes à la Réunion).

Les thématiques énergétiques envisagées sont les suivantes : réseau de froid, géothermie, photovoltaïque/solaire, hydrogène, espaces bâtis durables, etc.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Le soutien aux projets de recherche	Nombre de projets de recherche structurants	Nouvel indicateur	-	3
L'accompagnement de la structuration de pôles de recherche par des infrastructures de hauts niveaux	Nombre de projets d'infrastructure de recherche suivi par la DRI	Nouvel indicateur	-	2



## **B – Soutenir les maillons de l'écosystème RDI permettant la transformation des idées en solutions en réponse aux défis du territoire**

Le deuxième maillon de cette chaîne est constitué du tissu de structures qui interviennent auprès des inventeurs jusqu'à la dynamique de création de leur start-up ou d'entreprises plus matures afin d'encourager l'innovation comme levier de leur compétitivité.

### **1) Consolider l'offre de service portée par les Structures d'Accompagnement à l'Innovation (SAI) au bénéfice des entreprises**

L'intervention des structures d'accompagnement à l'innovation (SAI) est essentielle à l'innovation réunionnaise, car au travers de l'accompagnement des entreprises et la réalisation de missions d'intérêt général, elles participent au développement du territoire (création de solutions et de valeurs), et notamment à son développement économique (création d'entreprises et d'emplois). Il est attendu des structures répondant à la définition de pôles d'innovation qu'elles assurent un service à leurs membres selon un modèle économique viable. D'autres missions qui peuvent être financées sur fonds publics pour servir l'intérêt général sont convenues dans les COMP, qui permettent de s'assurer d'un engagement mutuel sur la base d'objectifs partagés et de leur cohérence entre elles et avec les objectifs poursuivis par la S5.

Qualitropic, pôle de compétitivité spécialisé dans la bioéconomie bénéficie en outre d'un financement de l'Etat géré par la Région au titre de son label.

Ainsi, les objectifs des SAI financées devront notamment viser à :

- Accompagner l'émergence de solutions en réponse aux défis du territoire ;
- Augmenter les collaborations entre les acteurs de l'écosystème recherche-innovation ;
- Se consolider au sein de l'écosystème recherche-innovation.

### **2) Poursuivre l'accompagnement de la dynamique des tiers-lieux à La Réunion**

Portée par différents acteurs, l'innovation sociale apporte des solutions à des enjeux complexes auxquels les pouvoirs publics et le marché ne peuvent répondre seuls, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

Sur la base du rapport sur les tiers-lieux de 2022, la Région analyse la mise en place d'un dispositif de soutien visant notamment à soutenir leur création et d'aide à l'émergence (compétences et financements) dans les zones blanches non couvertes et à consolider ceux existants. Ce soutien pourra aussi porter sur l'accompagnement à la structuration des tiers-lieux à travers un réseau régional.

Par ailleurs, la Région a travaillé avec l'Etat à la mise en place à La Réunion du dispositif DEFFIRUN, intitulé DEFFINOV au national. Il vise à favoriser le rapprochement entre des organismes de formation et des tiers-lieux, afin d'innover dans leurs pratiques et d'accueillir de nouveaux publics, en étant plus proche de leur lieu de vie. L'enjeu est que les secteurs de la formation professionnelle et des tiers-lieux se renforcent mutuellement, par l'acculturation, la mutualisation d'outils et le partage des pratiques, la conquête de nouveaux publics. Déployé sous la forme d'un appel à projet intitulé DEFFIRUN à La Réunion, ce dispositif a fait l'objet d'un engagement de la collectivité à hauteur de 1 M€ en 2022. La seconde vague de l'appel à projet a été lancé en septembre 2023. L'instruction, le suivi et le financement se poursuivent en 2024.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Poursuivre l'accompagnement de la dynamique des tiers-lieux à La Réunion	Nombre de tiers-lieux financés	Nouvel indicateur	-	3

## C- Proposer des dispositifs de financement directs pour faciliter l'initiative entrepreneuriale

La consolidation de la chaîne passe également par la mise en œuvre d'aides directes à destination des entreprises ou des créateurs d'entreprises.

### 1) Financer les projets innovants des entreprises et les entreprises innovantes via le FEDER

La Région soutient le financement des projets innovants des entreprises via le fonds FEDER et des Contreparties Nationales (CPN) sur diverses fiches actions. Il s'agit ainsi de soutenir l'innovation en entreprises grâce notamment aux subventions allouées pour le recrutement d'un jeune diplômé de l'enseignement supérieur titulaire d'un doctorat n'ayant encore jamais signé de CDI (post-doctorat) et aux subventions pour les projets d'innovation des entreprises.

Il s'agit également de soutenir l'incubation de porteurs de projets et d'entreprises innovantes, notamment au sein de l'incubateur de la recherche publique porté par l'association Technopole (FA 1.4.2 Soutiens à l'incubation de projets de créations d'entreprises innovantes).

### 2) Proposer un dispositif de financement des entreprises innovantes, complémentaires aux dispositifs existants

Afin de soutenir les projets de création de jeunes entreprises innovantes, la collectivité a souhaité mettre en place un fonds régional d'amorçage dédié.

En réponse à cet objectif, une première phase d'analyse a permis d'identifier deux potentiels dispositifs, qui pourront notamment concerner le financement de petits investissements des entreprises innovantes, pour valider la preuve de concept sur la base de démarches itératives (mode « essai/erreur », tests auprès des usagers), ou encore le renforcement des fonds propres des jeunes pousses (entreprises de moins de 5 ans) avec un effet levier sur la levée de fonds.

En 2024, il conviendra d'identifier plus finement les besoins des entreprises et de poursuivre le process de co-construction de ces dispositifs avec les acteurs.

### 3) Poursuivre la mise en œuvre de France 2030 régionalisé en partenariat avec l'État et Bpifrance

Le quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA 4) portant sur la période 2021-2025, comporte un volet « PIA régionalisé », qui permet à chaque région de choisir, dans le cadre d'un pilotage commun avec l'État, des actions en accord avec ses priorités. Rebaptisé « France 2030 régionalisé », ce dispositif fait l'objet d'une convention entre l'État, la Région et Bpifrance (1,5 M€ engagés par la Région en 2021). Deux appels à projets, portant sur des « Projets d'innovation » et des « Projets d'amélioration et de transformation des Filières » sont ouverts, en ligne à l'adresse : « france2030.regionreunion.com » jusqu'au 31 décembre 2025, sous réserve d'épuisement des crédits. La mise en œuvre de ce dispositif tripartite se poursuivra en 2024 au bénéfice des entreprises et des filières innovantes du territoire.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
1) Financer les projets innovants des entreprises et les entreprises innovantes via le FEDER	(NE) Nombre de projets innovants accompagnés par la Région	15	-	10

## D - Renforcer la sensibilisation à l'innovation et le rapprochement entre les sciences et la société

Le dernier maillon de cette chaîne passe par le transfert de la recherche et de l'innovation vers l'ensemble de la société.

### **1) Soutenir le programme d'action de structures qui œuvrent au développement de la culture scientifique, technique et industrielle**

Le FEDER et la Région soutiennent l'accompagnement d'actions ponctuelles et/ou expérimentales, telles que la création d'outils scientifiques, des événements permettant à tous citoyens de s'approprier une culture scientifique, technique et industrielle, avec notamment l'organisation de manifestations à caractère scientifique, de colloques et conférences, l'accompagnement des actions d'animation ou de coordination du pôle territorial de référence (PTR) de la culture scientifique, technique & industrielle (CSTI) et l'accompagnement des projets de sciences citoyennes.

### **2) Mettre en œuvre ou participer à des actions de sensibilisation et de promotion de l'innovation et de promotion des talents réunionnais en la matière**

Pour les actions qui ne pourraient être financées par le FEDER, la Région pourrait, sur fonds propres, organiser des actions ou proposer des financements visant à accompagner :

- des actions collaboratives mobilisant des publics « citoyens » (par exemple : jeunes, lycéens, demandeurs d'emploi...) afin de chercher des solutions innovantes à des problématiques posées, répondant de façon novatrice soit à des enjeux propres à la Région (politiques publiques régionales) ou à des défis auxquels fait face le territoire ;
- des actions de sensibilisation à l'innovation et à l'entrepreneuriat innovant ;
- des actions de communication sur l'innovation à La Réunion (par exemple un événement d'ampleur en lien avec le SRDEII et/ou la S5).

Ces actions pourront faire l'objet d'un dispositif, d'un AMI ou de procédures d'achat public.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Mettre en œuvre ou participer à des actions de sensibilisation et de promotion de l'innovation et de promotion des talents réunionnais en la matière	(NE) Nombre d'actions de sensibilisation et de formation à l'innovation menées ou accompagnées par la Région	-	-	3

## **III – OUVRIR LES HORIZONS POUR PROJETER L'AVENIR EN MATIERE DE RECHERCHE ET INNOVATION ET CREER DES OPPORTUNITES POUR LA REUNION**

La politique de recherche et d'innovation régionale aura aussi pour objectif en 2024 de créer des opportunités pour La Réunion. Pour se faire, elle doit disposer des capacités d'études, de prospective et de veille pour détecter les opportunités et également s'inscrire dans une dynamique de partenariats nationaux et de coopération internationale pour ouvrir les horizons et exprimer les potentiels réunionnais.

### **A - Etudes prospective et veille**

#### **1) Mieux connaître et mieux suivre l'innovation et les entreprises innovantes du territoire**

La collectivité et ses partenaires ne disposent pas de données récentes sur l'engagement des entreprises dans l'innovation, permettant notamment de savoir combien d'entreprises innovent ou pourraient innover, combien de start-up existent et quelle est leur durée de vie, par exemple. Il est ainsi proposé de nouer un partenariat avec l'INSEE afin de lancer en 2024 une étude concernant la place de l'innovation dans les entreprises ou TPE réunionnaises et de mesurer leur investissement dans l'innovation.

Afin de faciliter leur accompagnement et leur mise en valeur, la Région avec l'ARI travaillera à la définition d'un outil de suivi de l'innovation, des entreprises innovantes et potentiellement innovantes sur le territoire.

## 2) Aider à la décision

En matière de valorisation des résultats de la recherche, le retour approprié de ces résultats aux décideurs est attendu pour une aide à la décision eu égard aux différentes politiques concernées et notamment celles qui relèvent de la compétence de la collectivité régionale.

En outre, en lien avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), la collectivité régionale participera à la création d'un GREC (Groupe régional d'experts sur le climat) à La Réunion. Ce GREC permettra de mieux connaître le contexte local et d'informer sur les prises de décision en matière de changements climatiques à l'échelle régionale et locale, de collecter les besoins des acteurs du territoire et faciliter leur participation à des projets de recherche.

Par ailleurs, certains sujets d'importance telles que l'intelligence artificielle nécessitent pour la collectivité de disposer de capacités d'analyse nécessaires à la prise de décision dans son champ de compétence (économique, formation, transports, etc.). Des études pourront être menées dans ce cadre selon les orientations politiques.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Mieux connaître et mieux suivre l'innovation et les entreprises innovantes du territoire	Nombre d'étude réalisée (en interne ou externalisée) par la DRI	0	-	1

### **B - Offrir des opportunités de développement aux entreprises réunionnaises**

Au-delà des dispositifs de financement directs qui favorisent l'initiative entrepreneuriale, la Région pourra mener des opérations contribuant à offrir aux entreprises réunionnaises de nouvelles opportunités de développement, en matière de visibilité auprès de partenaires ou de marchés potentiels, d'accès à des financements privés et de possibilité de bénéficier de l'achat public.

#### **1) Agir au bénéfice de la visibilité des entreprises réunionnaises en interne et en externe au territoire**

En premier lieu, la Région poursuivra en 2024 son adhésion à l'association French Tech La Réunion, dont les objectifs ont pour finalité de consolider la dynamique de l'écosystème entrepreneurial et de l'innovation du territoire, de faire monter en compétence les acteurs, d'accélérer les dispositifs d'accompagnement des startups ainsi que leur croissance et celles des entreprises plus matures et d'accompagner les succès des entreprises vers l'international.

Pour des actions de communication au bénéfice d'entreprises qui ne pourraient être financées par le FEDER, la Région pourrait, sur fonds propres, organiser des actions et financer des démarches visant à accompagner la participation d'entreprises innovantes sur des salons ou dans événements nationaux ou internationaux (déplacement, achat de stand, coaching d'entreprises, ...). Ces actions pourraient être menées en partenariat et dans le cadre de conventions avec des partenaires potentiels avec lesquels des contacts ont été déjà établis en 2023 (exemple : Pôle de Compétitivité Systematic).

La Région pourra également développer des actions de soutien aux start-up réunionnaises, en organisant par exemple des *learning expeditions*, dans des secteurs d'activités à cibler. Il s'agirait de faire venir des grands groupes et des investisseurs à La Réunion afin de leur faire découvrir les talents réunionnais et de leur permettre de nouer des partenariats.

Ces actions pourront être menées en partenariat avec des SAI ou des réseaux locaux qui œuvrent à la croissance et le rayonnement international des start-up.

## **2) Accompagner l'émergence et le développement des financements privés dédiés à l'innovation**

Le financement de l'innovation par le biais des fonds publics, en subvention, en avance ou en prêt notamment, n'est pas suffisant pour renforcer la dynamique de création et de pérennisation des entreprises innovantes sur le territoire. Aussi, afin de proposer de nouvelles solutions de financement de projets innovants à La Réunion, la Région travaillera avec ses partenaires économiques en aidant les projets visant à développer le financement privé de l'innovation. Cet objectif, qui peut prendre la forme de la création et/ou du développement de clubs de *business angels* à La Réunion sera également poursuivi par l'ARI, dont l'une des missions est d'accompagner le financement privé de l'innovation.

(Cf. priorité 1 de La Nouvelle Economie, action « Structurer un fonds de Business Angels »).

## **3) Contribuer au développement de l'achat innovant sur le territoire**

La Région pourra mener des actions visant à connecter les entreprises innovantes et start-up avec ses services. En effet, la Région constitue un acheteur public majeur sur le territoire, et la procédure d'achats innovants pourrait être davantage mobilisée par la Région afin d'acheter des services ou des produits innovants fournis par des entreprises réunionnaises. Cette démarche pourrait prendre la forme d'un AMI ouverts aux entreprises réunionnaises.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Agir au bénéfice de la visibilité des entreprises réunionnaises en interne et en externe au territoire	Nombre de nouveau partenariat engagé dans le cadre d'une convention	Nouvel indicateur	-	1
Accompagner l'émergence et le développement des financements privés dédiés à l'innovation	Montants annuels de l'achat innovant	Nouvel indicateur	-	50 000€

## **C - Elargir les horizons avec la coopération internationale**

L'internationalisation de la recherche réunionnaise par un élargissement de la coopération scientifique existante, demeure un challenge. La dynamisation de cette ouverture du point de vue de la collectivité régionale consisterait notamment en sa participation à un projet européen de type Interreg Europe (échange de bonnes pratiques en matière de gouvernance de la coopération, ...). Des premiers échanges avec d'autres régions ultrapériphériques ont permis d'identifier des partenaires potentiels.

Une participation accrue des chercheurs réunionnais au programme Horizon Europe, voire à d'autres programmes est attendue, prenant appui sur les projets structurants locaux et régionaux soutenus par la collectivité régionale.

Enfin, la Région avait participé en avril 2022 aux Assises de la Recherche et de l'Innovation organisées par le MRIC (Conseil Mauricien pour la Recherche et l'Innovation). Cela avait mis en lumière la nécessité de renforcer la coopération entre les deux îles, notamment, sur les sujets d'amélioration de la résilience (énergie, agriculture, bioéconomie) et de santé. Ainsi, lors des échanges avait été évoqué le rapprochement du MRIC et de la Région Réunion, notamment concernant la mutualisation de leurs moyens et de leurs outils, dans le but de favoriser l'émergence d'un écosystème d'innovation entre les îles. La Région relancera la démarche de collaboration qui devra commencer par identifier au mieux les sujets et le cadre qui permettront ce renforcement de cette coopération.

## **IV – LA PECHE ET LA CROISSANCE BLEUE – ECONOMIE DE LA MER**

L'économie de la mer est une priorité de la mandature compte tenu des perspectives de croissance qu'elle offre (3,4 % de l'emploi total à La Réunion contre 3 % dans les régions littorales de l'Hexagone), de la création de valeur ajoutée qu'elle représente (485 millions d'euros en 2018, portés principalement par le secteur de la pêche australe et du transport maritime) et de l'importance de l'espace maritime de la France dans la zone du Sud de l'océan Indien (plus de 2,6 millions de km<sup>2</sup> / 10 200 emplois en 2018).

La collectivité a repris en 2021 la compétence d'accompagnement de ce secteur en qualité d'organisme intermédiaire de l'autorité de gestion du Fonds Européen des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (FEAMPA) pour sa programmation 2021-2027.

Elle apporte également et par conséquent un soutien financier en fonds propres, en participant conjointement avec les services de l'État au paiement d'une aide publique intitulée « contrepartie nationale ».

Parallèlement à ces activités, la collectivité régionale poursuit ses engagements à travers son soutien aux métiers de la mer et de l'aquaculture. Elle offre également un soutien financier aux structures d'animation économique en participant à leurs frais de fonctionnement pour la réalisation de missions d'intérêt général. Ces multiples interventions régionales, sont déclinées en différents axes et actions, telles que détaillées ci-dessous.

La filière pêche et aquaculture doit faire face à de nombreux défis parmi lesquels la problématique des navires vieillissants, la saisonnalité des pêches, les aléas climatiques, la concurrence déloyale des pays voisins, les problèmes d'avitaillement par manque d'équipements portuaires, les contraintes sécuritaires et administratives élevées, etc.

C'est pour répondre à ces différents défis que la Région a mis en œuvre des mesures de soutien de la filière, visant :

- soit à caractériser précisément, et dans un premier temps, les freins de développement des secteurs concernés via la réalisation d'études (SRDAR, PROEPP, etc.) ;
- soit à accompagner la filière en question, et dans un second temps, via des dispositifs d'investissement (renouvellement de la flotte de pêche) ou de participation à la structuration (fonctionnement) des structures ciblées.

## **A – La poursuite de l'accompagnement et de la structuration de la filière de la pêche et de l'aquaculture**

Sur le volet de l'accompagnement et de la structuration de la filière pêche et aquaculture, 4 actions sont détaillées.

### **1) Renouveler de la flotte de pêche côtière**

Le dispositif a pour objet d'aider financièrement à l'**acquisition**, par les pêcheurs professionnels artisans ou palangriers côtiers de La Réunion ou les pêcheurs en phase d'installation, **d'un navire de pêche professionnelle de moins de douze mètres** pour l'exercice de leurs activités.

L'objectif de l'aide est d'une part, de permettre une polyvalence des navires de petite pêche côtière à La Réunion (métiers aux démersaux et aux pélagiques), et d'autre part, d'augmenter la compétitivité, la rentabilité, l'attractivité et la durabilité du secteur ainsi que la sécurité à bord des navires.

Le dispositif validé par la Commission Européenne s'élève à hauteur de 6,9M€, dont 4,2 M€ d'aides directe (50 % Etat et 50 % Région), et 2,7 M€ de crédit d'impôt. La collectivité régionale est par conséquent sollicité à **hauteur de 2,1 M€**, provisionnés jusqu'à la fin de la validité du régime d'aide **au 31 décembre 2027**.

Jusqu'à présent, les éléments justificatifs remis par la France à la Commission Européenne (rapports capacitaires qualifiant l'état de la ressource halieutique pour les segments de pêche concernés) n'ont pas permis l'ouverture du dispositif en 2022 et 2023.

De nombreux échanges ont depuis lors eu lieu entre les hauts fonctionnaires de l'État (DGAMPA, Secrétaire d'État à la Mer, DGOM) et la Commission Européenne, afin de remédier à la situation.

La Région Réunion, s'est saisie de ce sujet en préparant conjointement avec les services de la Direction de la Mer Sud Océan Indien (DMSOI) un **cadre d'intervention** permettant la bonne articulation et l'instruction des dossiers de demande d'acquisition d'un navire neuf, dans l'hypothèse où ce dispositif serait validé, lors de la prochaine échéance fixée par la Commission Européenne au 31 mars 2024.

**Impacts attendus 2024 :** ouverture du dispositif d'accompagnement des pêcheurs au renouvellement de leur navire de pêche

## 2) Soutenir la filière aquacole consécutive à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture (SRDA) de La Réunion

L'aquaculture a aujourd'hui un poids économique faible, avec une production estimée **inférieure à 60 tonnes par an** et destinée au marché local. L'aquaculture marine a quant à elle disparue en raison des difficultés climatiques et des réticences de la population face au risque requin. L'aquaculture réunionnaise pâtit également d'une insuffisante structuration de sa filière : absence d'une éclosier collective, forte sensibilité face aux aléas climatiques et manque de cohésion entre les acteurs.

De ce fait, la Région a lancé en 2022 une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la rédaction et la mise à jour d'un schéma régional, visant à **relancer la dynamique aquacole**. L'objectif stratégique de cette opération est la réalisation d'un schéma de développement pertinent, passant par une **analyse des besoins de la filière**, une **identification des sites propices** pour l'installation de projets aquacoles, ainsi qu'un projet de **plan de développement stratégique** permettant de mieux valoriser la filière de l'aquaculture locale et mieux orienter les dispositifs de soutien et d'accompagnement.

Cette consultation a démarré en avril 2022. La livraison de cette étude est prévue pour le dernier trimestre 2023.

En parallèle de cette consultation, différentes actions sont menées par la Région parmi lesquelles :

- Une étude de faisabilité et une étude de marché seront lancées en vue de la réhabilitation du site aquacole de l'Étang du Gol à l'Étang-Salé ;
- La dotation d'un centre technique et de recherche aquacole ;
- La mise en place d'une coopérative aquacole.

Le Schéma Régional du Développement de l'Aquaculture Réunionnaise (SRDAR), dont l'aboutissement est prévu au dernier trimestre 2023, a permis de remobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs de la filière, notamment à travers la création de la **Fédération Réunionnaise Aquacole (FRA)** en février 2023. Ce schéma fournit également des préconisations et une **cartographie précise des sites propices** au redéveloppement de la filière, pour différents types d'aquaculture (continentale, marine à terre, aquaponie).

Sur la base de ce schéma, la collectivité entreprendra les actions nécessaires pour mettre en place une dynamique de développement de la filière. L'enjeu est maintenant de traduire ces préconisations en actions opérationnelles, soutenues sur le programme opérationnel du FEAMPA et en fonds propres par la Région.

**Impacts attendus 2024 :** mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets aquacoles dans leurs démarches administratives (facilitation des démarches d'installation, réservation de foncier aquacole, intégration dans des pépinières à vocation expérimentale, etc.) ; démarrage de la réhabilitation du site aquacole d'Étang Salé.

## 3) Réaliser un état des lieux de l'organisation et des aménagements portuaires dans les ports de pêche (étude PROEPP)

Dans le cadre de la mise en place du programme FEAMPA 2021-2027, la collectivité régionale souhaite actualiser son Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche (PROEPP) dont la version en vigueur date de 2018.

Le marché visant à l'actualisation sera lancé au dernier trimestre 2023. Il visera notamment à **actualiser l'état des lieux** et le diagnostic effectués en 2018 (aménagement et/ou équipements financés, collecte de nouveaux besoins) en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et à proposer une stratégie de développement pertinente à l'échelle de la programmation opérationnelle du FEAMPA.

Les actions d'organisation / d'aménagement en résultant pourront être financées en partie sur le FEAMPA, ainsi que d'autres sources de financement qui seront identifiées lors de la mission. Une attention particulière sera apportée à l'**analyse des possibles synergies interportuaires** à l'échelle des ports de pêche de La Réunion et plus globalement au besoin de renforcement de la connectivité portuaire dans l'océan Indien.

**Impacts attendus 2024 :** diagnostic actualisé de la situation globale des ports de pêche de La Réunion et établissement d'une feuille de route des investissements à programmer dans le cadre du FEAMPA et/ou autres sources de financement disponibles.

**4) Structurer les organismes d'animation : instruction des programmes d'actions ou actions spécifiques des organismes d'animation (CRPMEM, Cluster Maritime, etc.) avec reconduite annuelle**

La collectivité régionale poursuit l'accompagnement financier des organismes d'animation économique dans le secteur de la pêche et de l'économie bleue pour la réalisation de leur programme d'actions et dans leur composante de mission d'intérêt général.

Ces structures sont le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de La Réunion, le Centre Technique de Recherche et de Valorisation des Milieux Aquatiques (CITEB), l'Institut Bleu et la Caisse Locale de garantie contre le chômage intempéries des marins pêcheurs artisans de La Réunion.

Il est à noter que le transfert prochain des activités du CITEB vers la structure associative « l'Institut Bleu » nécessitera de **mutualiser les éléments nécessaires** à la demande de subvention annuelle adressée à la collectivité.

Ces dispositifs sont reconduits annuellement et font l'objet d'une instruction par le service Économie Bleue, pour laquelle la **création et l'adoption d'un cadre d'intervention** semblent être un préalable nécessaire.

**Impacts attendus 2024 :** adoption d'un cadre d'intervention commun à l'ensemble des structures d'animation économique de la filière économie bleue, poursuite des dispositifs de soutien financier de ces structures.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Le renouvellement de la flotte de pêche côtière	Nombre de dossiers de demande d'acquisition de navire neuf déposés	10	-	10
Le soutien de la filière aquacole consécutif à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture (SRDA) de la Réunion	Démarrage opérationnel Recrutement des effectifs	Accompagnement de porteurs de projets	-	3
		Réalisation d'une étude de marché ad hoc sur la consommation de produits aquacoles		Réalisation de l'étude
La réalisation d'un état des lieux de l'organisation et des aménagements portuaires dans les ports de pêche (étude PROEPP)	Taux de réalisation de l'étude de prestation intellectuelle	80 %	-	100 %
La structuration des organismes d'animation	Création d'un cadre d'intervention	-	-	1

**B – Renforcer et structurer la gouvernance de l'économie bleue**

Concernant le volet du renforcement et structuration de la gouvernance de l'économie bleue, il n'existe à ce jour qu'une seule action identifiée et en lien direct avec la structuration des organismes d'animation : le transfert des activités du CITEB vers l'Institut Bleu et l'accompagnement à sa structuration.



## 1) Transférer les activités du CITEB vers l'Institut Bleu et accompagner la structuration de l'Institut Bleu

En cohérence avec les stratégies françaises et européennes (stratégie économie bleue portée par le SRDEII, élaboration d'une stratégie RUP pour l'économie bleue, ensemble de plans, schémas et stratégies en lien avec l'économie bleue en cours), la Région a créé en 2019 l'Institut Bleu, association fédérant les acteurs publics et privés afin de voir émerger des projets innovants et structurants dans le domaine de l'économie bleue.

La mandature actuelle a validé dès 2022 l'orientation de relancer la dynamique de l'Institut Bleu à l'horizon 2023, avec la réalisation de différents ateliers de concertation permettant de dimensionner sa nouvelle gouvernance.

Une nouvelle dynamique de l'Institut Bleu a en effet vu le jour au cours de l'année 2023 avec la réélection et le renouvellement du conseil d'administration (changement de présidence) de l'association ainsi que le recrutement effectif d'une chargée de mission au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Il a également été approuvé l'orientation stratégique de doter l'Institut Bleu d'un centre technique avec le transfert des actifs et activités du CITEB, lequel permettrait d'outiller de façon adéquate l'association en matière de recherche et d'innovation.

Le transfert des activités du CITEB (actuellement filiale de NEXA) vers l'Institut Bleu est programmé au 1er janvier 2024. Une requête a été déposée par NEXA et CITEB pour la nomination d'un administrateur judiciaire, lequel assistera l'ensemble des structures lors de ce transfert. Sur le plan de l'accompagnement financier, il conviendra de mutualiser les budgets prévisionnels de ces deux structures, tout en dotant l'Institut Bleu d'un fonds de roulement suffisant pour assurer sa pérennité. Cette dernière mention doit faire l'objet d'une évaluation, d'ici le dernier trimestre 2023.

**Impacts attendus 2024 :** dotation d'un centre technique (CITEB) à l'Institut Bleu, accompagnement à la structuration de l'Institut Bleu.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Transfert des activités du CITEB vers l'Institut Bleu et accompagnement à la structuration de l'Institut Bleu	Dotation d'un centre technique (CITEB) à l'Institut Bleu	-	-	A réaliser
	Création d'un cadre d'intervention			1

## **C – Soutenir les initiatives de développement local par des acteurs locaux de l'économie bleue**

Concernant le volet du soutien aux initiatives de développement local par les acteurs de l'économie bleue, il n'existe à ce jour qu'un seul dispositif décliné en action au sein de la collectivité régionale : le Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL).

### 1) Créer et piloter le dispositif de « Développement Local mené par les Acteurs Locaux » (DLAL) et accompagner en fonds propres

Dans la continuité des actions menées pour la relance de la dynamique de l'Institut Bleu, le dispositif de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) constitue une opportunité pour les acteurs maritimes de se fédérer et d'investir ensemble dans un projet de développement maritime local en faveur de l'économie bleue durable.

Aussi est-il proposé que l'Institut Bleu, en qualité de fédérateur des acteurs publics et privés de l'économie bleue, endosse le rôle d'animateur en charge de recueillir les projets susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des stratégies spécifiques à la filière pêche et aquaculture de La Réunion.

Le dispositif DLAL, financé sur fonds propres par la Région à hauteur de **60 000€ par an**, permettrait aux acteurs locaux de se mobiliser sur les problématiques de son territoire, lesquelles seront mises en avant et priorisées par les différents schémas et stratégies en cours d'élaboration ou d'adoption (SRDEII, SRDAR, PROEPP, etc.).

Il permettrait à différents porteurs de projets de se mobiliser sur de petits investissements (10 000 € à 20 000€) d'intérêt collectif. Des acteurs tels que le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de La Réunion (CRPMEM), l'Institut Bleu, le Cluster Maritime, etc. pourraient se saisir de ce type de dispositif, pour lequel les modalités de mise en œuvre restent à déterminer.

# LA RELANCE DU TOURISME

Après des années critiques dues à la pandémie du COVID-19, le tourisme mondial est en bonne voie pour retrouver progressivement ses bons niveaux d'avant-crise, et notamment à l'échelle des destinations d'Outre-Mer. Ainsi, le premier semestre 2023 affiche un certain nombre d'indicateurs « au vert », et dépassant même ceux de 2019 (progression des « touristes aériens », de la fréquentation hôtelière, de l'offre de sièges ...). Les achats de billets d'avion pour le troisième trimestre de l'année vers ces destinations restent en outre à la hausse, et globalement favorables à la poursuite de la reprise de l'activité touristique Outre-mer.

La Réunion n'échappe pas à cette mouvance. Avec 495 473 visiteurs extérieurs en 2022 (+ 97,2%/2021) et 416,6 M€ de recettes générées (+ 116,80%/2021), notre tourisme retrouve un niveau honorable. Les résultats à la hausse du premier semestre 2023 - près de 264 000 touristes accueillis (+ 30,1% vs 2022) et 222 M€ de recettes (+29,6% vs 2022) – et les bonnes perspectives d'arrivées touristiques du dernier semestre de l'année et du premier trimestre 2024, laissent augurer le maintien de la croissance de notre activité touristique à un bon niveau.

Toutefois, la vigilance reste de mise dans un contexte marqué par une compétition accrue et nettement plus agressive entre les destinations, et un équilibre qui reste fragile, conjugués à des incertitudes d'ordre économique et sociale, et des attentes de clientèles s'inscrivant de plus en plus en faveur d'un tourisme plus durable et responsable.

Ces facteurs conduisent donc à maintenir en 2024 les efforts afin d'entretenir et de développer la notoriété de notre île et accroître son attractivité touristique, auprès de ses marchés traditionnels (France) mais aussi de diversification sur lesquels une montée en puissance s'avère nécessaire (Europe de l'Est, marché régional océan Indien). L'accompagnement au développement et à la structuration de l'offre et le soutien aux filières, restent en outre indispensables pour répondre aux attentes de nos clientèles tant extérieures que locales, le marché résidentiel contribuant fortement à notre économie touristique.

L'intervention de notre collectivité s'opèrera dans le cadre d'une **nouvelle gouvernance qui s'est avérée nécessaire de requestionner et qu'il conviendra de rebâtir en 2024**, pour une politique touristique plus efficiente et cohérente, s'appuyant sur des outils régionaux renouvelés, tel qu'un nouveau comité du tourisme. **Cet important chantier sera la clé de voute de l'action régionale en faveur du tourisme.**

## **I – SOUTENIR LA RELANCE DU TOURISME, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAJEUR ET DE COHÉSION SOCIALE**

### **A – Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable**

La gouvernance du tourisme à La Réunion avait été relevée par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion, comme un point-clé de réussite de la politique touristique à améliorer, sous le leadership de la Région.

#### **1) Un audit de l'écosystème touristique institutionnel local pour une gouvernance plus efficiente du secteur**

La Région a lancé un audit début 2023 articulé autour de deux volets :

Un audit juridique, financier, organisationnel et de performance de l'Ile de La Réunion Tourisme (IRT), et un audit de gouvernance de l'écosystème touristique institutionnel de La Réunion (interaction entre l'IRT, la FRT, les Iles Vanille, offices de tourisme).

Le premier volet visait à réaliser un diagnostic juridique, financier, et organisationnel de l'IRT, permettant à la Région de disposer d'un état des lieux et d'une analyse fiable de la situation de la structure, assortis de préconisations, visant à :

- déterminer si l'organisme est suffisamment structuré/outillé pour une gestion efficace et sécurisée des fonds régionaux qui lui sont alloués pour l'exercice de ses missions, et en particulier les crédits européens appelant le respect de procédures particulières ;
- circonscrire les risques juridiques pouvant survenir dans le cadre des relations entre la collectivité régionale et l'organisme ;
- mesurer sa performance afin d'améliorer l'efficacité des actions conduites et leur efficience au regard des moyens financiers accordés par la collectivité régionale ;
- définir des axes d'amélioration précis.

La collectivité régionale souhaitait disposer à travers le volet 2, d'une évaluation précise des missions de l'IRT, de la FRT et des « Iles Vanille » et de leur interaction, en vue de les rationaliser pour conférer une plus grande lisibilité, cohérence et performance à leurs actions. Il s'agissait notamment :

L'objectif était, le cas échéant, de reconsidérer ou d'optimiser leur positionnement au sein de l'écosystème touristique, afin d'améliorer l'efficience des politiques publiques en matière de stratégie touristique, au regard des moyens financiers consentis principalement par la collectivité régionale et de ses capacités budgétaires contraintes.

2024 constituera la phase de mise en œuvre des préconisations de l'audit :

- Création d'une structure unique du tourisme, assurant les missions d'un Comité Départemental du Tourisme (CDT) et d'un Comité Régional du Tourisme (CRT), et regroupant les missions actuelles de l'IRT et de la FRT sous forme d'EPIC, selon une nouvelle segmentation, pour une meilleure cohérence entre les missions de promotion/ marketing et les missions de développement ;
- La maîtrise de cet **outil unique par la Région**, cheffe de file de la structuration du tourisme, **tout en permettant l'intégration pleine et entière dans la gouvernance, du Département, des acteurs socioprofessionnels, des EPCI, et offices de tourisme.**

Avec l'appui d'une AMO, la collectivité procèdera au premier semestre 2024 à la mise en place de cette nouvelle organisation, **chantier majeur du prochain exercice.**

## **2) Reprioriser les actions du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR)**

Sur la base du nouveau schéma de gouvernance stabilisé, la collectivité procèdera en 2024 à une nouvelle hiérarchisation du plan d'action prévu par le SDATR, au regard notamment des évolutions issues de la crise COVID ayant grandement impacté les modèles de consommation touristique (process, comportements ...), et mis au jour de nouvelles tendances axées sur plus d'écoresponsabilité et un tourisme sobre en énergie.

Les grandes lignes stratégiques définies par le SDATR fixant le développement touristique de notre île à travers des objectifs de croissance, restent toutefois les mêmes, et constituent des points de repère pour l'ensemble des acteurs pour cadrer leur action.

### **B – Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique**

Ces deux dernières années marquent une reprise notable de l'activité touristique qu'il convient de soutenir, pour faire face en particulier à une concurrence âpre qui s'est installée entre les destinations, tant sur le plan régional qu'international, et à la persistance d'un contexte d'incertitudes économiques et sociales. La collectivité poursuivra son appui aux opérateurs touristiques pour promouvoir notre destination, maintenir sa visibilité et accroître ses parts de marché.

## **1) Soutenir le programme d'actions de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT)**

2024 sera une période de transition pour l'Île de La Réunion Tourisme (IRT) appelée à changer de modèle. La collectivité maintiendra son appui à la mise en œuvre de son programme d'actions en faveur de la promotion de notre destination.

Les opérations sur le marché France hexagonale seront maintenues tout en s'accompagnant d'une montée en puissance sur l'Europe occidentale (Allemagne, Belgique, Suisse) pour développer la notoriété de l'île sur ces bassins de clientèles. Un retour progressif et prudent vers d'autres marchés de diversification de proximité, tels que ceux de la zone océan Indien, sera conduit en tenant compte de leur situation économique. Des actions d'opportunité sur le reste du monde seront, en outre, envisagées afin d'élargir les cibles. Le secteur de la distribution sera en outre stimulé afin que la destination soit davantage commercialisée, de même que la digitalisation des actions de communication pour augmenter la visibilité de notre île.

Le soutien au développement de l'offre et aux filières touristiques sera opéré : accompagnement à la commercialisation des hébergements hôteliers classés pour sécuriser leur mise en marché, déploiement d'un plan d'action issu de l'état des lieux de l'offre touristique de l'île dressé en 2023, élargissement des produits sur la plateforme de réservation, appui aux filières telles que les sports et activités de nature (randonnée, plongée ...), la gastronomie et la culture de notre île.

## **2) Accompagner les entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs**

Le dispositif régional « Chèque Promotion Tourisme » destiné à aider les petites entreprises touristiques à promouvoir leur secteur d'activité sur les marchés extérieurs (participation à des salons et autres types de manifestation), sera reconduit en 2024, pour les aider à profiter de la dynamique touristique qui s'opère. Des actions de communication autour de ce dispositif seront néanmoins nécessaires pour une plus grande appropriation de ce dernier par les acteurs.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Programme d'action de l'IRT	Arrivées touristiques extérieures	475 000 touristes	263 596 touristes	600 000 touristes
	Recettes touristiques extérieures	325 M€	222 M€	500 M€

## **II – POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE**

### **A – Soutenir la mutation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité**

L'action de la Région en 2024 en faveur de la structuration de notre offre touristique, s'appuiera sur les différents dispositifs d'aides développés au sein du Programme Opérationnel Européen FEDER 2021-2027.

### **1) Accompagner les entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques**

Du fait de l'entrée tardive en opérationnalité des nouveaux dispositifs d'aide FEDER, 2023 enregistre un faible niveau d'engagement de projets.

En 2024, l'aide apportée par la Région aux entreprises touristiques portera sur la réalisation d'investissements dans le secteur de l'hébergement, des loisirs et de la restauration, destinés à accroître, diversifier, requalifier et remettre à niveau l'offre, pour s'adapter à l'évolution de la demande de plus en plus exigeante, par le biais en particulier d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Dans le secteur de l'hébergement, la diversification des gammes et des concepts sera soutenue (hôtel de charme, écolodge, hôtel de grande envergure, « hébergements insolites », chambres et maison d'hôtes, gîtes...).

Un soutien sera aussi apporté en particulier aux petits hébergements en milieu rural et aux projets participant à la diversification des activités agricoles par le biais de l'agritourisme (tables d'hôtes, ferme auberge, camping à la ferme...), secteurs jusque-là financés par le FEADER.

En matière d'activités de loisirs, 2024 verra la reconduction de l'aide apportée à des projets favorisant la découverte de la nature et de la richesse culturelle réunionnaise, à travers des produits valorisant le patrimoine historique et les « sports de nature ».

De même, la valorisation touristique du patrimoine culturel et historique par le soutien à des activités économiques développées dans des bâtiments et sites patrimoniaux anciens (restaurants, boutiques d'artisanat local, découverte de jardins...) sera encouragée.

L'idée générale est d'offrir un meilleur équilibre de l'offre sur le territoire, avec une attention particulière portée aux projets dans les Hauts, le Sud et l'Est de l'île, territoires bonifiés par les dispositions des cadres d'intervention du FEDER.

## **2) Accompagner les filières prioritaires**

L'accompagnement à la structuration des filières identifiées comme prioritaires par le SDATR sera poursuivi : le balnéaire, la randonnée et les autres sports et loisirs de pleine nature, la culture et les patrimoines, afin d'être pérennisées et de viser l'excellence sur l'offre, à travers en particulier les « contrats de filière ».

La labellisation et/ou le développement de marques, gages de pratiques durables/écoresponsables, décernées aux produits liés aux différentes filières seront également encouragés.

L'accompagnement de la reprise de l'activité croisière dans la zone océan Indien fera l'objet d'un suivi attentif en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés (conditions et organisation de l'accueil, équipements, services ...).

## **3) Soutenir et stimuler l'innovation touristique**

La mise en place d'un Lab Tourisme porté conjointement par la FRT et l'IRT, afin de faciliter l'émergence de projets et de démarches innovantes, faisant preuve d'agilité, d'adaptabilité et de créativité sera amplifiée.

L'organisation, dans ce cadre d'un « innovathon » avec l'appui étroit de la collectivité, constituera un événement régional phare, donnant un signal fort aux démarches d'innovation en milieu touristique.

## **4) Renforcer la digitalisation du tourisme pour accroître les retombées économiques**

A travers le Plan Stratégique du Système d'Information Touristique (PSSIT), la collectivité a amorcé la dynamisation digitale du paysage touristique réunionnais, et ce, en termes d'amélioration de l'accès à la connaissance et à la consommation des produits touristiques de l'île. Cette réflexion, abordée collaborativement avec les acteurs institutionnels touristiques, a abouti à une « feuille de route » pour l'évolution du paysage digital appliqué au tourisme réunionnais.

En 2024, les missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition ou l'évolution des environnements logiciels de gestion de l'information et de la consommation des produits touristiques, seront lancées. Aussi, à l'issue de ces dernières, les choix techniques et organisationnels s'opéreront dans le courant de l'année, et permettront le début de la mise œuvre opérationnelle du nouveau système d'information touristique de notre île. La nouvelle plateforme ne se limitera pas à une simple base de données alimentant des sites Web, mais sera pensée comme un système ouvert interconnecté avec d'autres applications.

Les coûts d'acquisitions et d'évolutions seront répartis dans les programmes d'investissements des organismes institutionnels (IRT, OTI et FRT), en tenant compte des besoins et des rôles de chacun.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Accompagnement des entreprises (hébergements, restauration, loisirs, touristiques)	Nombre de chambres créées (hôtellerie, gîtes, chambres d'hôtes)	100	8	121
	Nombre de chambres rénovés (hôtellerie, gîtes, chambres d'hôtes)	40	30	-
	Nombre d'emplois prévisionnels créés (hébergements)	60	6	50

## B – Soutenir l’animation des territoires

### 1) Accompagner les offices du tourisme

Les Offices de Tourisme sont des acteurs-clé des territoires dont le rôle et les missions sont reconnus dans l'écosystème touristique institutionnel. Leur repositionnement dans la gouvernance du nouvel outil de promotion et de développement du tourisme de l'île, tel que préconisé par l'audit conduit par la Région, sera considéré.

La poursuite de l'accompagnement de leur programme d'actions en faveur de l'animation des territoires et de la valorisation de leurs atouts, de la professionnalisation des prestataires, de l'accueil et l'information des visiteurs et de la clientèle locale, s'inscrira dans le cadre de stratégie redéfinie ou en cours de redéfinition.

Une attention particulière sera portée aux types d'actions soutenues par la collectivité, du fait de la refonte à venir de l'écosystème touristique local.

### 2) Renforcer le dynamisme du marché local pour une plus grande contribution à l'économie touristique, par le soutien aux actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT)

2024 sera une période de transition pour la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT) appelée à changer de modèle. La collectivité maintiendra son soutien à la mise en œuvre de son programme d'actions en faveur de la communication locale auprès des clientèles en séjour et les résidents, de la coordination et professionnalisation du réseau des offices de tourisme et du soutien et de l'animation en faveur des différentes filières touristiques du territoire.

La Région poursuivra en sus de ses fonds propres, la mobilisation des crédits FEDER sur les opérations en matière de communication et de promotion sur le marché résidentiel, qui maintient son dynamisme en termes de consommation touristique locale (1,350 milliard de recettes générées par la clientèle locale dans le secteur du tourisme en 2022).

Les actions liées à l'accueil régional aux frontières (port de croisière et aéroports) seront soutenues, dans un cadre renouvelé pour ce qui concerne l'accueil à l'aéroport Roland Garros.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Renforcement du marché local	Recettes touristiques locales	1,2 Md €	500 M €	1 Md €

## C – Valoriser les atouts et l’attractivité de l’île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée

En 2023, la finalisation et l’agrément des dispositifs du nouveau POE FEDER 2021-2027, avec une mise en œuvre tardive, n’a pas permis de soutenir des projets.

2024 sera une année de pleine mise en œuvre avec la poursuite du lancement des Appels à Manifestation d’Intérêt (AMI) pour l’émergence et le soutien de projets d’aménagements et d’équipements touristiques du territoire porté par les maîtres d’ouvrage public, destinés tant aux clientèles locales qu’aux visiteurs extérieurs. Seront notamment soutenus : les sites et les zones de loisirs, bassins et sites de baignade, sentier littoral, projets de reconversion du patrimoine historique par l’accueil d’activités économiques/touristiques.

Il s’agit en fait de parvenir à un meilleur équilibre en termes d’aménagement et d’équipement de notre territoire, afin d’aboutir conformément au SDATR, tant au développement de polarités touristiques qu’à une meilleure fréquentation touristique sur l’ensemble de notre île, et en particulier les Hauts, le Sud et l’Est.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Aménagements et équipements touristiques publics	Surface de sites touristiques aménagés	13,31 ha	-	7 ha
			Cumul : (2014-2023) : 101,21 ha	

## D – Soutenir la coopération dans le domaine du tourisme à l’échelle de la zone sud-ouest de l’océan Indien, à travers l’action de l’association « Îles Vanille »

L’association « Îles Vanille » créée en 2014 a pour but de répondre aux problématiques touristiques communes des îles de la zone Sud-Ouest de l’océan Indien, par une mise en synergie des moyens de chacune des îles pour la conduite d’actions collectives, s’intégrant dans leur propre stratégie, et dans une logique de partenariat « gagnant-gagnant », grâce principalement à la mobilisation des fonds FEDER au titre du programme INTERREG V porté par La Réunion, et cofinancé par notre collectivité.

La Région poursuivra son accompagnement au programme d’actions de l’association « Îles Vanille », en opérant toutefois une remise à plat des financements régionaux apportés à cette structure, et la fixation d’objectifs visant des retombées plus significatives des opérations soutenues pour notre destination, déclinés par des indicateurs idoines.



# UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La Région Réunion est un acteur incontournable de la production alimentaire locale.

Visant l'intégration de la compétence agricole au 1<sup>er</sup> janvier 2028, la collectivité s'impliquera dans la coordination des politiques publiques et le suivi du développement de la production locale auprès des acteurs. Elle s'attachera également à préparer la reprise de ce champ d'intervention grâce à une préfiguration des moyens.

## **I – PILOTER ET ACCOMPAGNER LE SECTEUR AGRICOLE**

Agissant de manière directe en faveur du tissu agroalimentaire, la collectivité de par ses multiples compétences intervient déjà sur les leviers de production économique, et ainsi de façon indirecte dans le domaine agricole.

Dans la perspective de reprise de l'exercice de la compétence agricole au 1<sup>er</sup> janvier 2028, l'implication de la Région Réunion dans la gouvernance et l'accompagnement de ce secteur d'activité est priorisée.

### **A – La structuration de la gouvernance et le pilotage du secteur agricole**

La Région souhaite participer à la gouvernance des politiques publiques liées au développement et à la valorisation de la production locale alimentaire. Cette volonté conforte la nécessaire coordination des actions globales, territoriales et sectorielles dans un objectif de cohérence de l'action publique.

#### **1) Coordination institutionnelle avec le Conseil départemental et l'Etat**

La Région s'attachera à participer à la coordination des politiques publiques en lien avec l'Etat et le Département, en respectant le champ d'intervention de chacun. Outre, le recours aux financements du FEADER et des fonds mobilisés par l'Etat (Poséi, Odéadom, lignes ministérielles ...), les déclinaisons du Plan de souveraineté alimentaire ainsi que d'Agri Péi, seront suivies en parallèle aux actions partenariales menées par la Région en faveur des leviers de la production locale (Révision du SAR, Recherche Innovation, Formation, Investissements productifs, Coopération régionale ...). Un cadre plus élargi sera également accompagné dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition santé.

**Impacts attendus 2024 :** Renforcement de la coordination des politiques publiques en faveur de la production alimentaire locale.

#### **2) Participer aux programmes partenariaux des territoires et des filières**

Plusieurs acteurs institutionnels se sont engagés dans l'île en faveur de stratégies locales. On recense 19 communes et une intercommunalité concernée par une Charte de développement agricole, 10 Plans Alimentaires Territoriaux (communes, Parc National sur Mafate, Département), des projets de PETC (pôle territorial de coopération économique) en émergence...

Dans chaque stratégie, un volet est à suivre avec les compétences actuelles de la Région ainsi qu'en perspective de la reprise de la compétence agricole au 1<sup>er</sup> janvier 2028. Il s'agira de participer au suivi de la mise en œuvre de ces différentes dynamiques territoriales.

**Impacts attendus 2024 :** Amélioration de la coordination des politiques territoriales en faveur de la production alimentaire locale.

### **3) Préparer l'intégration de la compétence agricole**

Reprenant le plein exercice de la compétence agricole au 1er janvier 2028, la Région Réunion souhaite dès 2024 préparer les étapes s'y rapportant.

Des études d'ordre juridique, organisationnel, financier, seront à réaliser afin de mieux cerner le périmètre de ce chantier, les paramètres et leurs variables (actuels et potentiels) relevant des différents volets à transférer, en vue de formuler des scénarios différenciés.

Des éléments provenant de l'exercice actuel des Régions de France y seront également intégrés.

Par ailleurs, certains aspects plus spécifiques pourront faire l'objet d'analyse dédiée.

L'objectif est de disposer de moyens de préfiguration de cette future compétence agricole.

**Impacts attendus 2024 :** Préfiguration de la reprise de la compétence agricole et identification de son contour.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Préparation de l'intégration de la compétence agricole	Taux d'avancement	-	-	30 %

### **B – L'accompagnement du secteur agricole**

La production locale agricole et alimentaire est en augmentation dans notre île malgré la concurrence et la complémentarité de l'importation sur un marché en croissance.

Cependant des efforts doivent se poursuivre en faveur de la valorisation des produits locaux et de la promotion de leur qualité sur le marché local mais aussi à l'export.

#### **1) Promouvoir la production locale (SIA et soutien à l'export)**

Cette promotion s'inscrit dans le cadre global des actions en faveur de l'internationalisation des entreprises.

#### **2) Suivre les démarches de certification/labellisation des opérateurs et/ou des projets de filières**

Les productions locales agricoles et agroalimentaires s'inscrivent dans une démarche de qualité et de sécurité alimentaire. Pourtant en développement dans notre île, ce gage de savoir-faire mérite une meilleure reconnaissance auprès du consommateur.

La Loi Egalim encadre les objectifs de certification contraignant les accès aux marchés publics.

En ce sens, bon nombre de structures sont déjà certifiées de niveau 2, et dans une moindre mesure au niveau 3. De même, tenant compte de la transition agroécologique, les filières sont incitées à engager des démarches de certification tout en développant leur capacité de production et la diversité de leur offre. Par ailleurs, les programmes de recherche et d'expérimentation ainsi que les actions d'accompagnement des filières sont orientés vers cet enjeu.

L'objectif est de suivre dans ce domaine la progression des filières, la potentialité de certification des unités locales malgré des normes continentales d'encadrement, et de cerner les contraintes de mise en œuvre souvent génératrices de coût.

**Impacts attendus 2024 :** Augmentation du nombre d'unités économiques certifiées.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Suivi des démarches de certification/labellisation des opérateurs et/ou des projets de filières	Nombre d'exploitations certifiées	-	-	-

## **II- AMELIORER LA COMPETITIVITE**

Dans le cadre de la souveraineté alimentaire, l'amélioration de la compétitivité de notre tissu productif et des éléments qui le compose, permet un confortement des structures et des revenus et une meilleure diversification de l'offre accessible aux consommateurs.

### **A – Renforcer le partenariat avec les producteurs et les filières des Industries Agricoles et Alimentaires (IAA)**

Les filières locales agricole et agroalimentaire sont en plein essor. La demande croissante du marché intérieur est source de débouchés supplémentaires, nécessitant cependant un effort sur l'augmentation de notre capacité de production ainsi que la diversification de l'offre de produits, pour faire face notamment à l'importation. Ces éléments sont tous complémentaires dans le confortement des acteurs de ces secteurs d'activités. C'est en ce sens, que s'inscrit l'intervention de la Région Réunion auprès des filières locales.

#### **1) Soutenir l'investissement productif des IAA**

En 2024, la nouvelle fiche action 73.031 "Soutien aux outils agro-industriels" du FEADER 2023-2027 sera mise en œuvre. Il s'agit de la poursuite d'un dispositif existant, à savoir la fiche action. 4.2.1 – outils agro-industriels, pour lequel la Région est appelée en co-financement du FEADER.

L'intervention contribuera à :

- Stimuler l'emploi ;
- Améliorer les conditions de travail et les coûts de production ;
- Stimuler la qualité et le développement de nouveaux débouchés commerciaux par la mise en œuvre de technologies innovantes ;
- Promouvoir la maîtrise des ressources et le recours aux énergies renouvelables ;
- Soutenir des process et itinéraires techniques en vue de respecter les normes communautaires en matière de prévention des pollutions industrielles, d'environnement et d'hygiène (et de bien-être des animaux) ;
- Augmenter la valeur ajoutée produite localement.

En termes de nouveauté, les entreprises devront proposer une activité de transformation et/ou de valorisation des produits de l'annexe 1 majoritairement local (plus de 50 % en volume ou tonnage), en un autre produit de l'annexe 1 du TFUE. L'alimentation pour animaux et les produits laitiers ne sont pas concernés par la contrainte « majoritairement local ».

La sélection des dossiers s'effectue selon les critères suivants :

- Viabilité économique du projet et investissements respectueux de l'environnement ;
- Le caractère innovant et structurant pour la filière ;
- La situation en zone prioritaire (zone des Hauts et micro-région Est) ;
- Et l'origine du produit.

Le dispositif est combinable avec un financement national complémentaire de défiscalisation dans la limite des taux maximums d'aides publiques. Le taux d'intervention varie entre 35 % et 65 %, en fonction de la taille de l'entreprise. Le montant d'aide est plafonné à 2M€.

Enfin, le co-financement de la collectivité régionale interviendra uniquement sur les projets d'investissement hors secteur sucrier relevant d'entreprises/industries/structures ayant une activité agroalimentaire à caractère industriel.

Ce dispositif bénéficiera pour la période 2023-2027 d'une enveloppe d'environ 29,5 M€ avec une participation du FEADER autour de 80 %.

**Impacts attendus 2024** : Enveloppe de 2 M€ pour accompagner les projets des entreprises, en co-financement du FEADER.

## **2) Suivre le contrat de filières agro-alimentaire**

Pour rappel, dans le cadre de la Nouvelle Economie (SRDEII), la Région a pour priorité stratégique la contractualisation avec les filières d'excellence du territoire, dont l'agro-alimentaire.

C'est en ce sens que dès 2021, des travaux de concertation avec les partenaires ont permis d'identifier les enjeux structurants de la filière et d'établir des fiches-actions opérationnelles portées par les acteurs-clés.

Quatre axes structurants découlent de ces réflexions : l'instauration d'une concertation large, le soutien à la rentabilité économique des entreprises agroalimentaires, le soutien à la mise en marché des produits, ainsi que la diffusion de la connaissance.

Le contrat de filière ainsi finalisé devrait être signé début 2024, puis entrera dans une phase de mise en œuvre de ses différentes actions.

## **3) Favoriser la diversification agro-touristique des exploitations**

L'agrotourisme est un complément de l'activité principale d'une exploitation agricole, en zone agricole, avec la qualité d'exploitant agricole. Outre le confortement du revenu de l'agriculteur, sont visées la valorisation en circuit-court de la production de l'exploitation, ainsi que la promotion de la diversité des variétés produites, du patrimoine local et du savoir-faire de l'exploitant.

La pratique de cette diversification est assez timide au sein de nos filières.

Malgré un état de perspectives établi par le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE), l'état des lieux de 2021 est à réactualiser.

2024 verra la mise en œuvre du projet de Charte prévu fin 2023, et de l'articulation des acteurs d'accompagnement en faveur des projets agrotouristiques des exploitants agricoles.

En parallèle, le suivi de l'évolution des labels (Bienvenue à la Ferme, Accueil paysan, Clé vacances, Gîtes de France...) est un indicateur important permettant de s'assurer de la montée en qualité des offres.

**Impacts attendus 2024 :** Clarification des acteurs d'accompagnement.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Soutenir l'investissement productif des IAA	Contrepartie nationale de la Fiche Action 73.031 du FEADER	-	-	2 M€
Favoriser la diversification agro-touristique des exploitations	Nombre d'exploitations agrotouristiques en exercice	-	-	140

## **B – Améliorer la couverture des besoins alimentaires en produits locaux**

Dans un contexte de sécurisation alimentaire et de consolidation des exploitations, les actions relatives à un meilleur approvisionnement en produits locaux du marché alimentaire et de restauration collective sont soutenues par la puissance publique. L'accompagnement des initiatives en la matière conduit à favoriser la diversification des débouchés et l'amélioration des conditions de la production locale et de sa valorisation.

### **1) Améliorer l'approvisionnement en produits locaux au sein de la restauration des lycées**

D'importants efforts sont menés pour une meilleure intégration de la production locale agricole et agroalimentaire pour la confection des repas des lycéens (13 500 demi-pensionnaires en 2022-2023). Outre la bonne connaissance des produits locaux, la constitution des lots des marchés et l'expertise de confection des menus œuvrent en ce sens. Ainsi, la part en volume financier des produits de type local et local importé est passée de 46,21 % en 2018 à 59,27 % en 2022, et la représentation en volume de 45,37 % à 61,05 %.

La mobilisation de l'ensemble des compétences réunies se verra renforcer par la mise en pratique des conventions Viandes Pêi (dont les nouvelles sur le Bœuf, le Porc, le Lapin) et la labellisation RUP des viandes locales afin de valoriser leur consommation dans la restauration scolaire conformément à la Loi Egalim.

**Impacts attendus 2024 :** Développement de l'économie locale par confortement de ce segment de marché, sensibilisation au développement durable, valorisation du patrimoine culinaire réunionnais, contribution à l'égalité sociale et nutritionnelle des lycéens.

### **2) Suivre les projets de diversification des débouchés des ressources locales**

En vue de l'augmentation de la production souhaitée par les filières locales et afin de satisfaire les besoins croissants du marché alimentaire, le tissu agricole et agroalimentaire ambitionne de proposer des nouveaux produits aux consommateurs. Ainsi différents projets portés par les professionnels, ou les organismes et instituts agricoles en faveur de l'élargissement de la diversité de l'offre de produits et de leur transformation, de la conservation et de la régularité sécurisées des produits, seront suivis.

**Impacts attendus 2024 :** Identification de nouveaux produits, performance des filières locales, diversification de la valorisation de la production locale sur le marché alimentaire et celui de la restauration collective.

### **3) Suivre les projets favorisant les leviers de production locale**

Dans la perspective de souveraineté alimentaire, la croissance visée par les producteurs locaux nécessite la maîtrise d'un certain nombre de leviers agissant dans la chaîne de production et de valorisation. D'importantes initiatives des acteurs locaux sont menées notamment en faveur de l'amélioration de la disponibilité des semences, de l'autonomie fourragère, de la protection des cultures et des cheptels, de la fertilisation organique, de la gestion des déchets, de la mutualisation de la main d'œuvre et des outils de production. Certaines sont intégrées dans des programmes partenariaux soutenus par des fonds publics. Leurs portées sont à moyen et long-terme.

**Impacts attendus 2024 (usagers, perceptibles) :** la performance des filières locales, la sécurité alimentaire et sanitaire, le confortement des exploitations.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
L'amélioration de l'approvisionnement en produits locaux au sein de la restauration des lycées	Part des produits locaux agricoles ou transformés dans le volume de denrée des lycées	50%	50%	55%

# SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Avec plus de 16 M€ de dépenses locales pour près de 4,4 M€ de soutien régional, l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel s'affirme comme une filière qui tient ses promesses. Mobilisant près de 1 500 emplois, elle affiche un très bon de retour sur investissement, puisque 1 € investi rapporte 4 € à l'économie locale.

La tenue en 2022, pour la première fois, des états généraux des industries de l'image a révélé que La Réunion a réussi le pari de confirmer sa place comme terre de cinéma, de production audiovisuelle et d'être aussi reconnue comme lieu de production de jeux vidéo.

Cette performance ne doit pas pour autant occulter que, tout en étant considéré désormais comme un secteur économique prometteur, il doit faire face à des mutations qu'il est nécessaire d'accompagner dans la durée.

Mutations technologiques permanentes, nécessité de revisiter régulièrement les canaux de diffusion et les sources de financement, concurrence exacerbée des pays émergents sont autant de défis à relever pour faire des industries de l'image une filière d'excellence, reconnue à l'international.

Afin de relever ces défis et permettre à la filière des industries de l'image de franchir une nouvelle étape de développement et de structuration, il est envisagé la création en 2024 d'une Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo, sous forme d'une régie, qui reprendrait les missions jusqu'alors assurées par l'Agence Film Réunion (AFR) et serait en charge de l'accompagnement et de l'animation de la filière locale.

## I – ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES

La Région renforcera en 2024 ses interventions en faveur de l'acquisition et du développement de compétences dans cette filière.

S'agissant d'interventions à inscrire dans la durée, la collectivité maintiendra son accompagnement en faveur des actions d'éducation à l'image qui permettent de renforcer la citoyenneté chez les scolaires, avec le cinéma comme outil de lecture et de compréhension du monde et de la société. Elle coordonnera également l'initiation des jeunes aux métiers des Industries Culturelles et Créatives (ICC) par des Ateliers Chantier d'Insertion (ACI) ainsi que le transfert de connaissances par des stages professionnalisants. Par ailleurs, la consolidation et le perfectionnement des compétences seront accompagnés par du coaching (résidence d'écriture, parrainage, ateliers, masterclass) et l'organisation de modules de formation dans les domaines de l'écriture, de la réalisation et de la production. Enfin, la Région poursuivra ses échanges, en lien avec l'AFDAS (Assurance Formation Des Activités du Spectacle), opérateur de compétences des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Seront également associés les organismes de formation continue souhaitant développer une offre sur le territoire.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Renforcer la citoyenneté des scolaires avec le cinéma comme outil de lecture et de compréhension du monde et de la société	Nombre de lycées bénéficiant du dispositif « Ciné-clubs : cinéma et Citoyenneté »	23	26	26
Initier les jeunes aux métiers des ICC et favoriser la transmission de connaissances	Nombre de jeunes bénéficiant d'un atelier chantier d'insertion	16	Reporté en 2024	12
	Nombre de jeunes bénéficiant d'un stage de professionnalisation	80	80	92
Consolidation et perfectionnement des compétences	Nombre de professionnels bénéficiant d'une formation	70	20	50

## **II – SOUTENIR LA CREATION AUDIOVISUELLE CINEMATOGRAPHIQUE ET DE JEUX VIDEO**

Pour consolider la place de La Réunion comme terre d'inspiration, de création et de talents, une action soutenue est indispensable, la Région maintiendra son fonds de soutien à l'audiovisuel, au cinéma et aux nouveaux médias, mis en œuvre en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) avec la poursuite de la dématérialisation de la gestion des demandes d'aides émergeant à celui-ci. Elle reconduira également le déploiement de son fonds de soutien pour la création de jeux vidéo.

Par ailleurs, afin de positionner l'île au niveau mondial, la collectivité régionale initiera en 2024 des actions de coproduction de longs métrages et de séries à dimension internationale dans le cadre de la mise en œuvre de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo. La Région accompagnera également la création d'un studio de cinéma. Enfin, elle développera les échanges entre le secteur de l'audiovisuel et du cinéma et celui de la création de jeux vidéo. De nombreux projets peuvent en effet être conduits dans le cadre d'une collaboration inter-secteurs (réalité virtuelle et contenus interactifs, métaverse, cinématiques, transmédia...).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Renforcer la place de La Réunion comme terre d'inspiration, de création et de talents	Nombre d'entreprises audiovisuelles soutenues	25	14	25
	Nombre de projets de jeux vidéo soutenus	10	7	10
Positionner l'Île sur les projets à dimension internationale	Nombre de films et de séries co-produits	3	-	3
	Studios de cinéma en phase de création	1	-	1
	Organisation d'ateliers avec les professionnels de la filière	3	5	3

## **III – ACCROITRE LA VISIBILITE DES FILMS ET DES JEUX VIDEO PRODUITS LOCALEMENT**

Dans une logique de démocratisation de l'accès aux productions locales, la Région continuera à soutenir les actions de diffusion culturelle comme l'organisation de la fête du court métrage qui permet au grand public de découvrir des œuvres cinématographiques de courtes durées locales, nationales et internationales.

L'animation du dispositif « Médiateurs de cinéma » sera également poursuivie afin de valoriser les films d'arts et essais ainsi que ceux tournés dans l'île lors de leur programmation en salles de cinéma.

La collectivité régionale maintiendra aussi son soutien à la production des télévisions locales qui s’inscrit dans une politique de structuration de filière permettant une meilleure visibilité des films locaux par le grand public avec la possibilité pour les réalisateurs et producteurs locaux de bénéficier d’une rémunération assise sur les droits de diffusion.

En outre, pour positionner La Réunion en tant que chef de file des Industries Culturelles et Créatives dans la zone océan Indien, la Région continuera à accompagner la Kourmétragerie qui intervient pour la distribution de courts métrages locaux dans l’île et à l’extérieur de celle-ci.

Dans le cadre de la mise en œuvre d’un nouveau cadre d’intervention pour événements culturels contribuant au développement économique de l’île, la Région accompagnera des festivals internationaux du film et un salon et un marché du jeu vidéo.

Enfin, la Région accompagnera les projets de création de salles de cinéma dans les petites et moyennes communes, où aucun projet de multiplexe n’est implanté.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Démocratiser l’accès aux productions locales	Nombre de villes accueillant la fête du court métrage	20	16	20
	Nombre de films accompagnés par des diffuseurs locaux	20	15	20
Positionner La Réunion en tant que chef de file des ICC dans la zone Océan Indien	Nombre de films présentés à des diffuseurs, distributeurs et éditeurs nationaux et internationaux	60	9 (AFR) 60 (Kourmétragerie)	70



# FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Notre territoire insulaire est marqué par une réelle prise de conscience des défaillances d'un modèle de développement trop souvent axé sur un simple objectif de croissance. Il est devenu nécessaire de retrouver du sens dans nos activités économiques, de lutter contre les inégalités et d'assurer une meilleure cohésion de notre société grâce à une solidarité accrue et un renforcement des liens sociaux. Dans un contexte où la capacité de résilience est mise à rude épreuve, promouvoir et renforcer l'économie sociale et solidaire constitue donc aujourd'hui à la fois une nécessité et une évidence.

Si La Réunion doit renforcer ses très petites entreprises (TPE) qui constituent plus de 95 % du tissu économique, elle doit aussi et surtout accompagner la structuration de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur son territoire afin de favoriser une dynamique économique génératrice d'emplois et inclusive.

## I – SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET ENTREPRISES NON DÉLOCALISABLES

Les acteurs de l'ESS défendent une manière spécifique d'entreprendre, orientée vers des projets d'utilité sociale avant tout. Ils replacent ainsi l'économie dans son contexte, c'est-à-dire comme moyen au service de la société, non comme une fin en soi. Ils investissent dans des projets durables et se caractérisent par l'innovation dans le domaine du travail et de l'emploi.

Le modèle économique de l'ESS met l'accent sur la coopération et la solidarité et non sur la concurrence entre les individus.

Dans un monde globalisé, les acteurs de l'ESS rappellent l'importance de la localisation de l'activité économique intégrant les besoins de chaque territoire. Ce choix d'une relocalisation économique donne naissance à un cercle vertueux, à plusieurs titres. Écologiquement, les circuits courts permettent par exemple de développer un mode de consommation responsable et respectueux de l'environnement. Au niveau sociétal et humain, l'ancrage territorial de l'ESS permet de rétablir des liens sociaux. Enfin, au niveau économique et social, les activités fortement territorialisées ont l'avantage d'offrir une importante ressource d'emplois non délocalisables.

Afin de favoriser cette démarche vertueuse, l'intervention de la collectivité doit non seulement porter sur le renforcement de l'accompagnement des structures existantes mais aussi permettre l'émergence de nouvelles structures porteuses de ce modèle.

### **A – Consolider l'accompagnement des TPE et des structures de l'ESS**

Dans un contexte économique où le taux de chômage demeure élevé chez les personnes peu qualifiées, la création d'entreprises reste une réelle alternative. Ainsi, à La Réunion, le tissu économique est constitué à plus de 95 % de TPE portées en grande partie par ce public. Un constat similaire peut être fait dans le champ de l'ESS au sein de laquelle la gouvernance présente de nombreuses carences.

L'intervention des réseaux d'accompagnement technique et financier permet de porter à plus de 80 % à 3 ans et plus de 60% à 5 ans le taux de pérennité de ces TPE.

Cet accompagnement constitue donc un réel appui pour les entreprises, qu'elles soient de l'ESS ou non, dans leurs démarches de consolidation et de maximisation de leur impact social.

Il est donc important de poursuivre la démarche de soutien et de consolidation de cette offre d'accompagnement, et de la rendre plus lisible.

### **1) Consolider le réseau d'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE**

Depuis 2023, les structures d'accompagnement technique et financier à la création ou reprise d'entreprises, bénéficient d'un financement du FEDER ce qui se traduit par un possible élargissement du public bénéficiaire de l'accompagnement, jusqu'alors limité aux seules personnes éloignées de l'emploi (dans le cadre du précédent Programme Opérationnel, sur les fonds du FSE).

Il reste toutefois indispensable que la collectivité maintienne son soutien à ces structures afin d'assurer la continuité de certains de leurs dispositifs non éligibles aux fonds européens. Il s'agit notamment des accélérateurs Emergence et Création cofinancés par BPI. Ils proposent des programmes intensifs d'accompagnement à destination des entrepreneurs en devenir et en activité, issus ou implantés dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

D'une durée maximum de six mois, l'accélérateur Emergence a pour objectif de soutenir les entrepreneurs en devenir, dans la formalisation de leur projet d'entreprise jusqu'à sa création effective alors que l'accélérateur Création, d'une durée maximum de 24 mois, cible la phase de création et de reprise d'entreprise.

### **2) Consolider et développer les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE**

L'étude « Ex Ante » réalisée par la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre de la préparation de la nouvelle programmation européenne 2021/2027 avait mis en exergue un gap de financement pour les produits de microfinance, lié non seulement au nombre important de TPE sur le territoire (induisant un volume de demande potentielle très important) mais aussi aux capacités limitées des acteurs de la microfinance présents sur l'île.

Cette même étude pointait par ailleurs, pour le champ de l'ESS, une défaillance :

- De marché pour l'amorçage et la création de projets d'innovation sociale ;
- De financement du besoin en fonds de roulement (BFR) et de certains projets d'investissement ;
- Pour le financement en haut-de-bilan adapté aux caractéristiques de l'ESS ;
- De financement de l'avance sur la subvention publique.

Suite à ce constat, la collectivité régionale poursuivra en 2024 son soutien aux fonds de prêts des opérateurs de financement des TPE et des structures de l'ESS et plus spécifiquement ceux destinés à réaliser le prêt d'honneur et ceux consacrés aux structures de l'ESS.

Par ailleurs, il est proposé d'étudier la faisabilité d'autres outils de financement, plus particulièrement de financement d'avance sur la subvention publique pour des projets associatifs et ceux relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire en général.

### **3) Soutenir l'entrepreneuriat féminin**

En période de chômage soutenu, la création d'entreprise constitue un refuge, et peut apparaître comme une solution collective encouragée par les nombreux dispositifs publics. Mais les pratiques entrepreneuriales recouvrent des réalités très diverses. Des différences notables entre l'entrepreneuriat masculin et féminin ont été mises en exergue. Nettement moins nombreuses que les hommes à entreprendre, les femmes disposent d'un capital plus réduit pour démarrer leur activité, et sont nettement moins susceptibles de bénéficier de capitaux d'investissement privés ou de capital-risque. Des différences très nettes de réussite sont également identifiables selon le sexe : les femmes possèdent des entreprises plus petites, qui génèrent un chiffre d'affaires inférieur et présentent une croissance plus lente que celles de leurs homologues masculins.

Augmenter la participation des femmes à la création d'entreprise constitue donc un véritable enjeu d'autonomisation et d'égalité réelle, particulièrement à La Réunion où elles sont davantage exposées à la précarité.

En conséquence, en 2023, la collectivité régionale a fait le choix de s'engager de nouveau pour une période de deux ans aux côtés de l'État, du Département, de BPIFrance, de la Caisse d'Épargne et de la BNP Paribas dans le « Plan d'Actions Régional en faveur de l'Entrepreneuriat Féminin (PAREF) ».

Ce plan a pour ambition de développer une offre d'accompagnement favorable à la création/reprise et à la croissance des entreprises dirigées par des femmes, de favoriser l'accroissement des financements accordés aux femmes créatrices et repreneuses d'entreprises, de contrer les stéréotypes de genre qui peuvent affecter les acteurs de l'écosystème entrepreneurial, et enfin de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la création d'entreprise et contribuer ainsi à la coordination et à la promotion des actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes.

En 2024, la collectivité régionale poursuivra par ailleurs ses efforts en matière de promotion de l'entrepreneuriat féminin. Ses interventions se traduiront plus particulièrement au travers :

- du prix régional de l'entrepreneuriat féminin ;
- de la réalisation de mini reportages à diffuser sur différents médias tout au long de l'année.

#### **4) Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS**

L'évolution des politiques publiques a impacté ces dernières années les entreprises et structures de l'ESS et en particulier, leur modèle économique. Cet environnement mouvant entraîne d'importantes conséquences : difficultés financières chroniques liées à la raréfaction des ressources publiques, fragilisation des associations, ou encore mouvements de mutualisation, groupement et fusion qui engendrent de nouveaux besoins parfois mal appréhendés...

Parallèlement, la fragilité de leur gouvernance génère de lourdes conséquences sur leur fonctionnement quotidien : fragilité économique, manque d'organisation, absence de stratégie, difficultés de recrutement.

Les mutations de leur environnement impactent fortement les structures de l'ESS qui doivent en permanence se réinventer, repenser leur positionnement et souvent revoir leur organisation. Elles doivent ainsi adapter leurs réponses et innover.

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) s'adresse aux structures employeuses de l'économie sociale et solidaire (ESS) telles qu'elles sont définies par la loi de juillet 2014, dont notamment : les associations employeuses, les coopératives à finalité sociale (Scop, Scic), les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS).

Il s'adresse plus particulièrement à celles qui rencontrent des difficultés sur le dimensionnement stratégique de leur projet, qui s'interrogent sur leur stratégie de développement ou encore souhaitent consolider leur activité.

L'accompagnement, réalisé dans le cadre de ce dispositif, doit permettre la consolidation et le développement de l'emploi et/ou l'amélioration de sa qualité au service du projet social de la structure demandeuse par le renforcement de son modèle économique et de son assise financière. Dans cette optique, les thèmes d'accompagnement DLA portent principalement sur l'évolution du modèle économique de la structure, la révision du projet associatif ou de l'offre de service, le renforcement de la stratégie financière, les ressources humaines (accompagnement à la fonction employeur), la mutualisation et le regroupement de structures ou encore la gouvernance et l'organisation interne.

Consciente de l'importance de la consolidation et de la professionnalisation des structures de l'ESS, la collectivité régionale maintient en 2024 son soutien au « Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) » en faveur des structures de l'ESS aux côtés de l'État et de la Banque des Territoires.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Accompagnement des TPE et structure de l'ESS	Nombre d'entreprises financées	1 500	-	1 500
	Nombre d'entreprises en accompagnement post-crédation	1 500	-	1 500

## B – Favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique)

La collectivité régionale accompagne désormais le dispositif « Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) » depuis neuf ans. Cet outil reste un levier extrêmement intéressant en matière d'emploi car il permet non seulement la mise en emploi d'un nombre important de personnes en situation de chômage de longue durée (en moyenne un ACI recrute 10 à 12 personnes) et mais aussi le renforcement de leurs compétences par le biais de formations (acquisition de savoir-faire, et savoir être) et d'un accompagnement socio-professionnel, permettant la levée des freins à l'embauche qu'elles rencontrent.

Depuis deux ans, la collectivité régionale accompagne une cinquantaine d'ACI. Au vu du nombre d'ACI déployés sur le territoire tous les ans, il paraît important que la collectivité puisse accroître son intervention afin d'accompagner un nombre plus important de structures.

Si le parcours proposé en ACI reste primordial pour permettre la remise en activité d'un nombre important de personnes éloignées de l'emploi, ce dispositif n'en reste pas moins limité qu'à 24 mois. Aussi il est important que la collectivité, dans une optique de continuité, puisse également soutenir les outils qui permettent la pérennisation de ces emplois considérés comme précaires. Il s'agira notamment de renforcer l'accompagnement à l'émergence de structures coopératives (SCOP, SCIC), de groupements d'employeurs et de Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) telles que les Entreprises d'Insertion (EI).

L'intervention de la collectivité se déclinera au travers :

- D'un soutien des programmes d'actions d'organismes dont le rôle consiste à accompagner l'émergence et le développement de SIAE et de coopératives, tels que l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (URSIAE), Chantier École, la confédération générales des SCOP, la fédération des entreprises d'insertion, le Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs (CRGE) ;
- D'un soutien en investissement et en fonctionnement des SIAE, groupements d'employeurs et coopératives en création ou en développement.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Emergence coopérative	Nombre de SCIC et SCOP financées et accompagnées	5	-	2
Emergence structures de l'IAE	Nombre d'ACI financés	50	30	60
	Nombre de EI et GE financés	6	-	6

## II – ASSURER UNE COHÉSION SOCIALE TERRITORIALE

L'économie sociale et solidaire se caractérise par une manière différente d'entreprendre et vise à promouvoir des formes d'entreprises qui privilégient le service rendu avant le profit, tout en étant de véritables acteurs économiques.

Elles ont pour ambition commune de créer des emplois pérennes et non-délocalisables, de développer une plus grande cohésion sociale et d'apporter des réponses aux besoins socio-économiques des territoires. Elles reposent toutes sur un projet social qui s'exprime à travers leur activité, les personnes qu'elles emploient, leurs clients et bénéficiaires ou leur mode d'organisation.

Elle contribue à la création comme au développement de nombreux emplois de proximité, caractérisés par leur finalité sociale et leur ancrage territorial.

Si l'intervention de la collectivité doit permettre d'aider les organisations de l'économie sociale et solidaire à croître et à prospérer, elle doit également viser à améliorer la visibilité de cette économie ainsi que la reconnaissance de son travail et de son potentiel.

## **A – Promouvoir le développement durable dans l'ESS**

### **1) Développer l'achat socialement et environnementalement responsable**

D'une façon générale, la commande publique représente un levier puissant pour l'emploi. L'achat socialement responsable permet, quant à lui, d'intervenir de façon ciblée et de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. L'achat socialement responsable peut ainsi prendre différentes formes, notamment l'introduction de clauses sociales d'insertion (volume d'heures de travail strictement réservées à des personnes en difficulté d'insertion), l'achat de prestations d'insertion (par exemple marchés passés avec des Ateliers Chantiers d'Insertion - ACI) ou encore la mise en place de marchés réservés (entreprises de l'ESS, structures d'insertion par l'activité économique, Etablissement et Service d'Aide par le Travail - ESAT...).

En 2024, la collectivité régionale sera dotée de son Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER), pour lequel un marché a été lancé en 2023.

Depuis quelques années la collectivité régionale fait appel à un « facilitateur » qui l'accompagne dans la rédaction des clauses sociales pour certains de ses marchés (quantification des objectifs d'insertion, conseil sur le choix des critères, rédaction des clauses), dans le suivi des marchés clausés (suivi des entreprises attributaires, contrôle de l'exécution des clauses, évaluation annuelle).

Cet accompagnement devra se poursuivre en 2024, en se renforçant notamment sur le volet écologique et sur la partie animation du SPASER.

### **2) Renforcer les politiques de développement local durable au travers de l'accompagnement de la structuration de filières**

Depuis quelques années, la dynamique portée par les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire participe à l'émergence de filières, dont certaines en lien avec la transition écologique ou l'économie circulaire. Il s'agit notamment de l'écoconstruction, de la fabrication de matériaux de construction à base de fibres végétales locales, de la collecte et compostage de biodéchets, ou encore la filière fibres végétales.

Celles-ci restent encore peu structurées, mais disposent cependant d'un potentiel de développement et peuvent générer de la création d'emplois. Les structures de l'ESS et parfois plus particulièrement les SIAE pouvant apporter une solution tout à fait satisfaisante dans la phase de développement initiale, il est important que la collectivité régionale impulse cette dynamique grâce à un accompagnement adéquat en faveur de leur structuration.

### **3) Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire**

En 2022, la Région a adopté son SRDEII qui fait de l'économie circulaire un axe prioritaire dans le développement du territoire réunionnais. En parallèle, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), en cours de finalisation, intègre le Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC) qui établit les fondamentaux de la politique régionale en matière d'économie circulaire.

Compte tenu du cadre posé par ces différents schémas, la collectivité régionale s'est donnée comme priorité pour 2024 :

1. Un nouvel Appel à Projets en partenariat avec l'ADEME afin de continuer à encourager l'émergence ou le développement d'initiatives en faveur de l'économie circulaire sur le territoire réunionnais.

2. L'animation, dans le cadre du SRDEII, du Comité thématique « Économie Circulaire/Écologie Industrielle » qui consistera notamment à la mise en œuvre du PRAEC. En 2024, la collectivité prévoit de faire porter ses efforts plus particulièrement en direction des axes suivants définis dans le PRAEC :

- Démocratiser l'économie circulaire : cela se traduira tout d'abord par le recensement des acteurs, des initiatives du territoire et ainsi que des bonnes pratiques en matière de promotion de l'économie circulaire ;

- Procéder au recensement des financements publics et privés mobilisables au service de l'économie circulaire ;
- Développer les pratiques d'autoproduction, de réutilisation, de réparation et de réemploi : il s'agira d'encourager les initiatives qui permettent non seulement de renforcer l'émergence, la visibilité et la résilience des initiatives facilitatrices mais aussi d'améliorer l'approvisionnement en matière en faveur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation ;
- Développer les filières locales de recyclage.

3. Mobilisation des Fonds du FEDER en vue de soutenir la création et la modernisation d'entreprises s'inscrivant dans le champ de l'économie circulaire et ainsi contribuer à un développement soutenable.

4. Renouvellement de l'Adhésion au cluster GREEN et à l'INEC : la collectivité régionale poursuivra sa collaboration avec le cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement) ainsi qu'avec et l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC).

Enfin, la collectivité régionale souhaite en 2024 contribuer à la structuration ou au renforcement des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur). Il s'agit notamment des filières DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement, TLC (Textiles, Linges de maison et Chaussures) ou encore des filières nouvellement agréées en 2022 : ASL (Articles de Sport et de Loisir), JJ (Jeux et Jouets), ABJ (Articles de Bricolage et de Jardin).

Cette démarche sera réalisée en étroite collaboration avec le Syndicat du Commerce Réunion (SICR), dans le but de faciliter les investissements des futurs porteurs de projets. Cet accompagnement pourra prendre diverses formes, notamment des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) ou des Appels à Projet, en fonction des priorités identifiées dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur. Cette intervention devrait permettre une connaissance plus approfondie des initiatives et des actions prévues pour soutenir l'économie circulaire à La Réunion.

#### **4) Contribuer à l'émergence d'une « Monnaie locale complémentaire citoyenne »**

Comptant plus de 80 monnaies locales complémentaires (MLC) en circulation et hébergeant la plus importante monnaie locale d'Europe, la France fait figure de modèle en matière de monnaie locale. Ces monnaies d'intérêt général sont portées par des associations fortement ancrées dans leur territoire et leur fonctionnement ouvert leur permet de fédérer des acteurs aux profils très divers : habitants, entreprises, collectivités locales, associations, commerces...

Il est ainsi possible de soutenir la vie de son territoire en dépensant sa monnaie dans les entreprises et commerces locaux, eux-mêmes ensuite invités à faire de même.

Les monnaies locales favorisent la résilience des territoires en permettant l'émergence d'un double circuit vertueux de la monnaie. D'une part, un circuit de consommation rendue locale et responsable. D'autre part, un circuit de financements fléchés vers des projets durables.

Aujourd'hui, un certain nombre d'acteurs travaillent à l'émergence d'une MLC sur le territoire. Le Territoire de l'Ouest – Île de La Réunion s'est proposé d'être le territoire test. Toutefois, pour que ce projet prenne tout son sens et ait une réelle portée, il devra à termes prévoir un développement régional.

Il est donc important que la collectivité régionale accompagne ce projet dans sa phase d'émergence et contribue activement aux orientations qui lui seront données.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Achat socialement et écologiquement responsable	Nombre de marchés « clausés »	20	10	30
Structuration de filières	Nombre de filières accompagnées	3	1	3
Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire	Nombre de dossiers soutenus	20	-	-

## B – Faire de l'ESS une priorité partagée

### 1) Animer la stratégie régionale de l'ESS

La Stratégie Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (SRESS) est un outil de pilotage dont l'ambition est de structurer et développer l'Économie Sociale et Solidaire au profit du territoire. Elle doit ainsi être partagée par l'ensemble des acteurs du secteur.

Aussi, il sera indispensable en 2024 de maintenir l'animation de la SRESS par le biais notamment de l'organisation d'ateliers en vue de poursuivre la rédaction des fiches action qui en découlent, fédérer les acteurs de terrain autour de son déploiement et ainsi la mettre en œuvre dans les meilleures conditions.

Comme dans le cadre de l'élaboration de la SRESS, ces ateliers seront organisés sur l'ensemble du territoire.

### 2) Faciliter la reconnaissance de l'ESS comme mode d'entreprendre spécifique

L'Économie Sociale et Solidaire regroupe un ensemble de structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement.

L'ESS fait partie des conditions d'un « futur désirable » qui reposera sur une économie plus orientée vers les besoins humains, qui prendra sa part des enjeux de la transition écologique, qui incarnera un autre rapport au travail, et qui enrichira la démocratie.

L'ESS permet d'apporter des réponses multiples, adaptées et innovantes, aux enjeux sociaux et environnementaux. Cette approche pluridimensionnelle doit permettre d'influencer toute l'économie.

Il est donc important que la collectivité, cheffe de file en matière d'ESS, accompagne les actions de communication indispensables à une meilleure connaissance de l'ESS. La collectivité doit contribuer à mettre en lumière les initiatives porteuses de sens, de solidarité, de développement harmonieux pour le territoire. Elle doit par ailleurs maintenir son soutien aux actions de sensibilisation auprès des plus jeunes, afin qu'ils prennent conscience de l'existence d'autres modèles que celui de l'économie classique.

A l'image de l'initiative « Entreprendre pour apprendre » impulsée par la Jeune Chambre Économique et la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP) afin de faire vivre aux jeunes et à leurs encadrants une aventure entrepreneuriale collective qui donne à chacun le pouvoir de faire grandir ses idées et sa personnalité, il existe d'autres associations qui proposent aux établissements scolaires une expérience similaire, au cours de laquelle les élèves créent une mini entreprise basée sur les valeurs de l'ESS. Il est important que la collectivité régionale puisse soutenir ce type d'action afin de sensibiliser les plus jeunes à ce mode d'entreprendre.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Animation de la SRESS	Nombre d'ateliers	8	0	6
Sensibilisation au sein des établissements scolaires	12 établissements	12	0	8

# PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

La coopération régionale, institutionnelle et les relations internationales constituent une mission de l'axe 2 de la mandature : développement économique et ouverture de nouveaux horizons.

La nouvelle mandature a pour ambition de renforcer ses relations avec les pays de la zone océan Indien et d'impulser une nouvelle dynamique de codéveloppement régional, notamment avec une implication de la société civile.

Le contexte est celui des profondes transformations qui s'opèrent dans l'espace indianocéanique et plus largement dans l'Indopacifique, qui devient le nouveau centre de gravité mondial.

Ces grandes évolutions ont conduit la France à adapter son action internationale, en définissant une stratégie Indopacifique qui s'appuie pleinement sur les territoires ultramarins présents dans cette zone.

La Réunion a donc un rôle à jouer dans la mise en œuvre de cette stratégie, dans la zone de l'océan Indien.

Par ailleurs, la réforme de la diplomatie française initiée récemment prévoit d'associer les collectivités d'Outre-mer à toutes les initiatives touchant à leur intégration régionale.

Cette association des territoires ultramarins à la politique étrangère de la France, par un renforcement des mécanismes permettant de le faire, est également un axe fort qui figure au titre des mesures du Comité interministériel des Outre-mer (CIOM).

Dans le même esprit, l'Union européenne (UE) a défini sa stratégie des Régions ultrapériphériques (RUP) et du « Global Gateway » qui encourage l'insertion régionale des territoires ultramarins.

En ce qui concerne le programme européen de coopération territoriale INTERREG océan Indien, la Région Réunion, en tant qu'Autorité de gestion, pourra mobiliser pour la période 2021-2027 une enveloppe de 62,2 M€ complétée par les fonds propres de la collectivité au titre de la contrepartie nationale.

Ce contexte offre à la Région Réunion l'opportunité, en lien avec l'État et l'UE, de donner une nouvelle impulsion à son action extérieure et de devenir un acteur à part entière de la « diplomatie démultipliée » et du codéveloppement régional.

## **I – DEVELOPPER LE NOUVEAU PROGRAMME INTERREG VI OCEAN INDIEN AU SERVICE DE L'INSERTION REGIONALE DE LA REUNION**

Le programme Interreg VI océan Indien constitue la quatrième génération de programme de coopération territoriale pour La Réunion. En effet, depuis plus de 20 ans, dans le cadre de la coopération territoriale européenne (programme Interreg), La Réunion bénéficie à travers les programmes Interreg du soutien financier du Fonds européen de développement régional (FEDER), en faveur de l'insertion de La Réunion dans son environnement régional.

Depuis 2000, il est à noter une hausse significative des crédits : passant de 5 M€ sur la période 2000/2006 à 62,2 M€ sur 2021-2027. En intégrant les contreparties nationales - apportées principalement par la Région - l'enveloppe financière totale est de 73,2 M€.

La « montée en charge » de ce nouveau programme constitue une priorité, et ce, d'autant plus que l'Autorité de gestion devra certifier plus de 3,7 M€ de FEDER-INTERREG d'ici la fin de l'année 2025, et plus de 12 M€ de FEDER-INTERREG d'ici la fin 2026, afin de respecter les seuils de dégagement d'office.

La gestion du risque de dégagement d'office (perte de crédits européens engagés mais non certifiés dans les délais impartis) représente pour l'Autorité de gestion un enjeu important. Le montant du seuil de dégagement d'office à atteindre sera de plus en plus élevé au fil de la programmation.



## Les axes de travail en 2024 pour le programme Interreg VI concernent en conséquence :

- La clôture du précédent PO et la sécurisation du lancement du nouveau programme ;
- Le renforcement d'un dialogue de gestion en amont avec les opérateurs bénéficiaires, afin de les accompagner dans le montage de leurs projets et de veiller à leur adéquation avec les orientations de la Région ;
- L'amélioration de la gouvernance du programme (renforcement des liens avec les points focaux, les postes diplomatiques, les délégations de l'Union européenne, etc.).

Eu égard aux axes prioritaires de la mandature, l'objectif sera de déployer le nouveau programme Interreg VI océan Indien et de décliner les priorités suivantes :

### A – Favoriser l'ouverture à l'international des jeunes

#### 1) En soutenant les programmes de volontariat au bénéfice des jeunes Réunionnais et de l'océan Indien

Conformément à la nouvelle convention-cadre signée entre le GIP France Volontaires et la Région Réunion, il s'agira d'augmenter le nombre de jeunes Réunionnais(es) bénéficiant d'un contrat de volontariat de solidarité internationale (VSI), et d'élargir le programme à d'autres jeunes bénéficiaires dans le cadre du service civique international et du volontariat en réciprocité.

#### 2) En favorisant les échanges entre établissements d'enseignement et centres de formation

Cette action permettra de structurer un programme d'échanges entre élèves, étudiants et enseignants d'établissements de l'enseignement secondaire (lycées généraux, professionnels et agricoles), de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur de l'océan Indien. Elle favorisera aussi la réalisation de stages et de chantiers solidaires notamment au bénéfice des lycées agricoles et professionnels.

Par ailleurs, les échanges linguistiques seront renforcés entre les lycées généraux notamment avec les pays anglophones (*cf. Inde, Australie, Kenya...*).

De plus, la coopération éducative pourra être renforcée à travers la relance du projet de l'Université de l'océan Indien.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Soutien aux partenariats de formation dans l'océan Indien	Nombre de participants aux programmes d'éducation et de formation dans l'Océan Indien (Indicateurs Interreg V CO46 ; Interreg VI RCO85)	1 416	2 116	240
Programme de volontaires de solidarité internationale (VSI)	Nombre de VSI (indicateurs Interreg V CO43 ; Interreg VI ISO002)	335	194	55

NB : Les cibles 2024 correspondent au démarrage du programme Interreg VI océan Indien (tandis que les cibles 2023 correspondent à la fin du précédent programme)

### B – Dynamiser les échanges culturels et sportifs dans l'océan Indien

La culture et le sport sont des vecteurs essentiels du rapprochement des peuples et du codéveloppement. Absentes du programme 2014-2020, ces coopérations sociales sont à nouveau une priorité de l'Union européenne et ce, dans le cadre d'un contexte géopolitique en profondes mutations dans l'espace Indopacifique.

### **1) En adoptant une fiche-action dédiée au « Renforcement des échanges culturels, artistiques et sportifs dans l’océan Indien »**

L’objectif de cette fiche action est d’affirmer la place de la culture et du sport dans le développement économique et social de la zone océan Indien par la structuration des échanges, l’enrichissement de la création, la capitalisation des ressources culturelles et le développement de partenariats pérennes et dynamiques entre artistes, acteurs culturels et sportifs.

En 2024, plusieurs actions culturelles et sportives pourront être soutenues, tels que le projet « MORING » porté par la collectivité ou encore un programme structurant Sport et Développement.

### **2) En soutenant des « Projets de petite échelle favorisant la coopération entre citoyens »**

L’objectif est de dynamiser la coopération menée par les sociétés civiles, notamment les associations, à travers la réalisation de projets de petit format dans les domaines de l’éducation, de la culture et du sport. Ce dispositif permettra l’émergence de nouveaux porteurs de projets qu’il conviendra d’accompagner.

Amorcé en 2023, celui-ci sera amplifié en 2024.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Nouveaux projets de préservation et valorisation du patrimoine culturel	Nombre de projets de petite taille en préparation	2	1	4
Nouveaux projets de coopération échanges sportifs et artistiques		2	-	5

## **C – Favoriser le développement économique et accompagner la recherche et l’innovation au niveau régional**

### **1) En soutenant le développement économique**

Il s’agira à travers le soutien du FEDER-Interreg de décliner les orientations du volet internationalisation du Schéma Régional de Développement Economique d’Innovation et d’Internationalisation (SRDEII). Le programme Interreg VI océan Indien pourra en effet être mobilisé pour mener des actions en faveur de l’ouverture économique de La Réunion et de son insertion économique au niveau régional.

Ainsi, les démarches régionales en faveur du développement économique et du tourisme (*cf. soutien aux réseaux d’acteurs et au dispositif de volontaires internationaux en entreprise*) ; les études et préparations de projets d’intérêt stratégique (*cf. projet de compagnie maritime régionale*) ; des projets structurants en matière de coopération agricole pourraient être soutenus dès 2024.

### **2) En accompagnant les projets de recherche/innovation**

La recherche-innovation est un axe majeur avec plus de 20 M€ de FEDER-Interreg alloués sur l’ensemble de la programmation 2021-2027. La conclusion des Contrats d’Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) entre la Région et les organismes de recherche principaux tels que le CIRAD ou l’IRD est donc essentielle pour arrimer l’action de ces structures aux orientations politiques de la collectivité en matière de coopération. A titre d’exemple, la Direction opérationnelle de la coopération régionale accompagne l’Institut de Recherche pour le Développement (IRD), aux côtés de la Direction de la recherche et de l’innovation, dans la définition d’un projet structurant dans le Grand Sud malgache sur la thématique de la souveraineté alimentaire, qui pourrait émerger au fonds européen de développement (fonds NDICI).

Les premières COMP devraient être signées à la fin de l’année 2023 ; l’année 2024 constituera leur première année de mise en œuvre.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Soutien à l'ouverture internationale des entreprises	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges économiques (indicateur Interreg V IS03)	170	280	(Indicateur remplacé par le suivant)
	Nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières (indicateur Interreg VI RCO87)	-	-	5
Appui aux secteurs porteurs au niveau régional	Nombre d'entreprise ayant participé à une démarche à l'international (indicateur Interreg IR03)	85	177	102
Appui aux projets de recherche au niveau régional	Nombre d'organisme de recherche accompagnés	-	-	5

NB : Les cibles 2024 correspondent au démarrage du programme Interreg VI océan Indien (tandis que les cibles 2023 correspondent à la fin du précédent programme)

## D – Accentuer la résilience et le développement durable des territoires

Le « verdissement » de la politique européenne (à travers le « Pacte vert ») se traduit au niveau du programme Interreg par :

- Une obligation de « concentration thématique », c'est-à-dire l'obligation d'allouer 33 % des fonds à des domaines d'intervention liés à l'écologie et à la lutte contre le changement climatique (prévention des risques naturels, biodiversité...);
- Deux nouvelles mesures en faveur du développement durable qui n'existaient pas sur le précédent PO, à savoir le développement des coopérations en matière de transition énergétique et d'économie circulaire.

### 1) En favorisant le soutien aux opérateurs

L'année 2024 verra l'achèvement de la construction de la Plateforme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien (PIROI) Center au sein de la zone d'activité aéroportuaire. Cette structure à vocation régionale permettra de renforcer les capacités d'intervention en situation d'urgence et constituera un pôle de formation océan Indien d'excellence.

### 2) En contribuant à l'émergence de projets dans les domaines de la biodiversité et du développement durable

En matière de biodiversité, l'enveloppe financière augmente, passant de 3 M€ sur le PO 14-20, à 5,7 M€ sur le PO 21-27. En outre, les thématiques de l'énergie et de l'économie circulaire émergent sur cette nouvelle programmation (1 M€ alloué).

En 2024, l'enjeu sera aussi de faire émerger dans ce secteur stratégique des projets portés par des collectivités locales et EPCI.

A noter que la biodiversité constitue également un axe privilégié de coopération avec les Délégations de l'Union européenne et les Terres australes et antarctiques françaises. Ce qui pourrait se traduire par le développement de projets d'intérêt commun mobilisant des cofinancements conjoints (cf. *Interreg-NDICI*).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Appui aux acteurs structurants	Nombre d'organismes accompagnés	-	-	4
Soutien des projets dans le domaine de la biodiversité et du développement durable au niveau régional	Nombre de projets soutenus	-	-	5

## E – Améliorer la gouvernance de coopération

Le nouveau programme 2021-2027 permet d’impulser une nouvelle dynamique de codéveloppement en associant davantage les sociétés civiles (*cf. supra*) et en renforçant particulièrement la gouvernance du programme à travers une meilleure implication des pays partenaires (*cf. objectif spécifique Interreg-ISO doté de 2 M€*). Dix pays riverains de l’océan Indien ainsi que les TAAF sont partie prenante du programme.

### 1) En resserrant les liens avec nos pays partenaires

Dès 2024, il s’agira notamment de :

- Consolider le rôle de pilotage et d’animation de la nouvelle Direction opérationnelle de la coopération régionale à travers la mobilisation du service Interreg et des antennes de la Région dans la zone océan Indien ;
- Renforcer les compétences des acteurs institutionnels impliqués dans la coopération (notamment à travers la formation des points focaux Interreg, des responsables des antennes de la Région et des VSI Interreg). Des ateliers nationaux seront organisés dans les principaux pays bénéficiaires au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 ;
- Identifier des projets d’intérêt commun susceptibles de mobiliser des cofinancements Interreg et NDICI ;

La collectivité poursuivra ses efforts relatifs au renforcement de capacités auprès des organisations régionales (Commission de l’Océan Indien COI, Association des Etats Riverains de l’Océan Indien IORA, Organisation Internationale de la Francophonie-OIF) et des collectivités étrangères partenaires (*cf. partenariats de coopération décentralisée*).

A noter que deux instances de coordination et de sélection seront, respectivement, mises en œuvre avec l’Autorité de gestion du programme Interreg Canal du Mozambique (Conseil départemental de Mayotte) et avec les Délégations de l’Union européenne, s’agissant de l’articulation des fonds Interreg et NDICI.

### 2) En déployant un plan de communication dédié à la mise en œuvre du PO Interreg VI Océan Indien

Une réflexion a été engagée avec la Direction de la communication, et en lien avec la Direction générale adjointe Europe pour concevoir un plan de communication permettant une meilleure lisibilité des projets de coopération soutenus par Interreg, ainsi qu’une meilleure appropriation par les pays tiers et les populations bénéficiaires.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Renforcement des capacités d’expertise de la COI et IORA	Nombre de personnes mises à disposition de la COI	5	5	5
Nouveaux partenariats avec les pays de l’océan Indien	Nombre de conventions bilatérales du programmes Interreg VI en préparation	2	0	(Indicateur remplacé par le suivant)
	Nouvel indicateur proposé : conclusion d’accords bilatéraux ou multilatéraux (IORA)	-	-	2

## **II – LA MOBILISATION DE NOUVEAUX LEVIERS AU SERVICE D’UNE POLITIQUE DE COOPERATION REGIONALE REDYNAMISEE**

Afin d’inscrire pleinement son intervention dans une logique d’insertion régionale et de codéveloppement, et outre le programme Interreg VI, la Région Réunion devra s’appuyer sur la mise en œuvre d’autres leviers qui lui permettront d’affirmer et de donner de la visibilité à son action.

La Région Réunion pourrait ainsi amplifier son intervention pour positionner La Réunion comme pôle d’excellence en matière d’expertise scientifique et territoriale dans différents domaines d’intérêt régional (souveraineté alimentaire, lutte contre le réchauffement climatique, appui à la francophonie, etc.).

### **A – Le déploiement de la stratégie de diplomatie territoriale**

Compte tenu des relations privilégiées qu’elle entretient avec certains pays de son environnement régional, de son positionnement géographique et des dispositions particulières dont elle bénéficie afin de favoriser la coopération régionale, la Région Réunion a vocation à devenir un véritable acteur de la diplomatie territoriale.

Le déploiement de cette diplomatie territoriale devra prendre appui sur :

- La stratégie Indopacifique de la France qui place les territoires ultramarins, et en particulier La Réunion, au cœur de cette stratégie ;
- La réforme de la diplomatie française, à travers les États généraux de la diplomatie, qui prévoit d’associer les collectivités ultramarines à toutes les initiatives touchant à leur intégration régionale ;
- Enfin, le Comité interministériel des Outre-mer (CIOM) qui parmi ses mesures prévoit de « renforcer les mécanismes permettant d’associer les collectivités d’Outre-mer à la politique étrangère de la France, sur la base d’une stratégie concertée ».

En 2024, cela pourra notamment se traduire par :

- La poursuite de l’intégration aux grands réseaux de coopération et le développement des relations avec les postes diplomatiques et les délégations de l’Union européenne.  
Cette approche permettra de mieux articuler notre stratégie avec celle des grands acteurs de la coopération dans la zone océan Indien/Afrique australe : services français de coopération et d’action culturelle (SCAC) ; section coopération des DUE ; autres partenaires internationaux (autres représentations étrangères, Banque Mondiale, OIF, etc.). Elle permettra en outre d’identifier d’autres sources de financement qui pourraient venir en complémentarité des fonds propres de la collectivité et des fonds Interreg VI (FSPI, NDICI, fonds AFD, etc.), créant ainsi un véritable levier pour le développement de projets d’envergure régionale.
- La mise en œuvre des dispositions des loi d’orientation pour l’Outre-mer (13 décembre 2000) et loi sur l’action extérieure des collectivités territoriales et la coopération des Outre-mer dans leur environnement régional, dite « Loi Letchimy » (5 décembre 2016).  
Ces dispositions particulières aux régions d’Outre-mer constituent un véritable levier de diplomatie territoriale pour la Région Réunion, en complément du cadre de la coopération décentralisée et du programme Interreg.  
Celles-ci pourront être mises en œuvre en 2024 notamment pour : la signature de conventions-cadres au nom du gouvernement français avec les pays et organisations prioritaires de notre coopération (Madagascar et Organisation Internationale de la Francophonie) ; assurer la représentation de la France au sein des organisations régionales dont notre pays est membre (COI et IORA).
- La participation à des événements d’envergure internationale, permettant de donner une certaine visibilité à l’action de notre collectivité et à la Présidente de Région.  
A ce titre on pourrait mentionner : le Sommet des chefs d’État et de gouvernement de l’OIF ; le prochain Sommet Afrique-France.

- L'organisation à La Réunion d'une séquence relative au dialogue stratégique France-Union africaine (UA), dont la reprise est prévue dès 2023 entre notre pays et cette organisation continentale.

Le renforcement des liens avec certaines organisations internationales : Union africaine (UA), Commission économique africaine des Nations-Unies (CEA), Organisation internationale de la francophonie (OIF).

## **B – L'émergence de projets prioritaires pour la Région**

Le constat est que la Région pilote et porte peu des projets de coopération directement.

L'objectif est en conséquence, et grâce à la mobilisation d'une ingénierie de projets internes, de faire émerger et de développer des projets prioritaires.

Ceux-ci auront notamment pour objectifs de valoriser l'expertise territoriale réunionnaise, d'ouvrir des opportunités de mobilités pour les jeunes Réunionnais(es) et d'internationalisation pour les entreprises locales.

A titre d'exemple, des projets sont en cours de conception dans les secteurs suivants :

- Appui à la francophonie :
  - Développement d'échanges linguistiques réciproques avec les pays anglophones (Inde, Australie, Tanzanie, Kenya) et francophones entre établissements d'enseignement secondaire et entre les centres de lecture et d'actions culturelles ;
  - Formations des enseignants et des cadres publics (diplomates, hauts fonctionnaires).
- Renforcement de capacité des collectivités locales de la zone :
  - Echanges professionnels et formations qualifiantes en lien avec l'association des communes et des villes de l'océan Indien (AVCOI).
- Genre :
  - Conception et développement d'un programme relatif à la prévention et lutte contre les violences faites aux femmes ; à la promotion des Femmes leaders et à l'autonomisation des femmes par l'activité économique.  
A noter, dans le prolongement du séminaire « Plateforme des femmes en politique » (de la COI) organisé en Région, l'organisation d'une conférence internationale des femmes d'Afrique australe et de l'océan Indien.
- Sport et développement :
  - Conception et développement d'un programme spécifique qui sera notamment déployé dans le cadre des coopérations décentralisées de la Région autour de disciplines populaires dont la pratique ne nécessite pas d'investissements importants.
- Opérations de développement intégré dans les régions de l'Androy et de Boény à Madagascar :
  - Dans le cadre des partenariats de coopération décentralisée amorcés, seront mis en œuvre des projets pilotes mobilisant des opérateurs de La Réunion (IRD, lycées agricoles, centre d'apprentissage maritime) dans les domaines de l'alimentation durable et de la formation.

## **C – La mise en place de nouveaux outils**

- Mise en œuvre d'une feuille de route pour la coopération internationale et régionale de la mandature ;
- Lancement de la concertation avec les acteurs institutionnels et opérationnels de la coopération en vue de la mise en place d'une agence de la coopération ;
- Etude de faisabilité relative à la création d'un fonds d'amorce mutualisé (sur le modèle du fonds d'amorçage mis en place par la collectivité régionale entre 2018 et 2020).

# LE NUMÉRIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES

Comme annoncé en 2023, la stratégie régionale du numérique a fait l'objet d'une révision approfondie. Cette démarche a abouti à l'élaboration d'un nouveau cadre de référence, fruit d'une co-construction impliquant l'ensemble des parties prenantes, qui propose une vision commune à l'horizon 2030.

Sur un sujet aussi stratégique que le numérique, il devenait en effet nécessaire de proposer une autre vision en phase avec le projet de mandature et le SRDEII.

Ce document cadre repose sur 4 axes d'intervention :

- Axe 1 : Le numérique pour une société solidaire et inclusive ;
- Axe 2 : Le numérique au service du développement économique ;
- Axe 3 : Le numérique pour un territoire résilient ;
- Axe 4 : Maîtriser les enjeux de la DATA et de l'Intelligence Artificielle (IA).

Cette nouvelle stratégie numérique entraîne avec elle la mise à jour du contrat de filière signé en 2020 qui en est la déclinaison opérationnelle sur la période 2024-2027.

## I – MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE STRATEGIE NUMERIQUE, ACTUALISATION ET DECLINAISON DU CONTRAT DE FILIERE

Si La Réunion figure dans le peloton de tête des territoires les mieux connectés de France, l'illectronisme concerne quand même plus de 16% de la population. Le numérique inclusif et accessible à tous reste donc une priorité comme offrir à chacun la possibilité de se former dans ce domaine.

Dans le même temps, il importe aussi d'accompagner la transformation numérique du territoire en appuyant la montée en compétences des acteurs économiques dans le cadre de la digitalisation de leurs activités.

Les autres enjeux concernent une résilience accrue face à la cyber malveillance, une transition vers un numérique responsable, caractérisé par une trajectoire de sobriété numérique clairement définie. Il convient également de maîtriser les enjeux des données et de saisir les opportunités de l'intelligence artificielle, tout en relevant ses défis.

Tel est donc le périmètre dans lequel le prochain contrat de filière sera élaboré.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Mise en œuvre de la nouvelle stratégie numérique	Adoption et déclinaison de la Stratégie	Stratégie à valider	80 %	Stratégie rédigée et mise en œuvre
Actualisation et déclinaison du contrat de filière	Signature du contrat actualisé	Révision des objectifs	60 %	Contrat signé

## II – POURSUITE DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

La très grande majorité du territoire étant couverte en fibre optique, il conviendra d'une part de s'assurer que la dynamique concurrentielle sur ces réseaux soit maintenue (en particulier en faisant émerger une offre activée nécessaire au passage des petits opérateurs à la fibre) et d'autre part d'œuvrer pour le développement des usages. Au regard des évolutions des usages du numérique dans les lycées (projet « Numérisak » lancé à la rentrée 2022), une augmentation des débits des accès à Internet des établissements est indispensable.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Mise en œuvre de la nouvelle stratégie numérique	Finaliser le projet de déploiement du THD pour atteindre une couverture complète en 2024	98 %	98 % de la Tranche Fixe, 0 % de la Tranche Optionnelle	100 %

### **III – SOUTIEN A LA MONTEE EN COMPETENCES NUMERIQUES DES ORGANISATIONS ET DE LA POPULATION**

#### **A – Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière**

Les dispositifs FEDER, cofinancés par la Région, seront maintenus dans le cadre du nouveau cycle de programmation FEDER 2021-2027 et continueront à soutenir la création et le développement des entreprises du secteur du numérique, dans une démarche de dynamisation de l’offre de service numérique à La Réunion. La poursuite de la mesure consacrée à l’accompagnement de la transition numérique des entreprises permettra la reconduction du soutien aux projets portés par des sociétés hors du secteur numérique, visant à améliorer leur productivité et à développer davantage la digitalisation de leur processus par le biais d’investissements matériels et immatériels.

Enfin, le dispositif « Kap Numerik » fera l’objet d’une évolution dans ses modalités afin de répondre encore mieux aux besoins des TPE. En effet, l’évaluation en cours montre déjà un effet levier important (325 emplois créés chez les bénéficiaires).

#### **B – Développer l’inclusion et l’accessibilité numérique**

En 2024, dans un contexte de forte accélération de la dématérialisation des services publics, la collectivité amplifiera le dispositif « Pass numérique » destiné à accompagner les personnes les plus fragiles dans leur démarche numérique. Une évolution du dispositif est prévue à partir du second semestre 2024.

Cette démarche doit être accompagnée par une attention particulière aux enjeux de l’accessibilité. Dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », la Région accompagnera également activement les collectivités territoriales pour garantir l’accessibilité des services dématérialisés, y compris les sites internet.

#### **C – Structurer et valoriser les données**

En 2024, la collectivité poursuivra sa démarche de mutualisation et d’animation territoriale en incitant les producteurs de données publiques à se fédérer autour du portail. Une démarche partenariale a été ainsi initiée avec les EPCI depuis 2021 (conventions avec le TCO, la CIREST et la CIVIS) mais peine à atteindre son régime de croisière. L’animation territoriale doit à cet égard être redynamisée comme l’élaboration d’une charte régionale de la donnée, ainsi que l’organisation d’événements liés à la data.

#### **C – Développer l’observatoire du numérique**

La collectivité finance régulièrement des études pour observer l’évolution de la filière et des usages du numérique. En 2024, Une étude spécifique sur la filière numérique sera conduite, les dernières données datant de 2018. Aussi, dans le cadre du marché en cours avec le cabinet Synthèse, des données sur les usages dans les entreprises seront recueillies et analysées. Ces études viendront alimenter les réflexions sur la mise à jour du contrat de filière.



Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière	Kap Numérik : Nombre cumulé d'entreprise soutenues	2 397	2 743	4 200
	Montant engagé	6 000 000 €	6 808 000 €	10 145 000 €
Structurer et valoriser les données (open data)	Nombre de jeux données publiés	250	240	300
	Nombre d'EPCI ayant ouvert leur portail Open Data	-	1	3
Développer le Pass numérique	Nombre de bénéficiaires	1 000	400	1 000
Développer l'observatoire du numérique	Nombre d'études	1	1	2

#### **IV – RELEVER LE DEFI DE LA CYBERSECURITE**

Suite à un AMI de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), un centre de ressources cyber (CRC) intégré à la Régie Réunion THD proposera une offre de services aux acteurs publics et privés du territoire afin de faire face à l'accroissement de la cybermenace. A des fins de cohérence, la collectivité a souhaité que la Régie Réunion THD porte également le pilotage et la mise en œuvre d'un Pôle Européen d'Innovation en matière de Cybersécurité en réponse à l'appel projets européen -European Digital Innovation Hubs (EDIH).

Au regard de ces nouvelles missions, il a été nécessaire en 2023 d'étendre les missions de service public déléguées à la Régie Réunion THD et de modifier les statuts de cet opérateur.

L'objectif fixé pour 2024 est de rendre ces projets opérationnels et de doter la Régie THD des moyens nécessaires.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Relever le défi cybersécurité	Candidature au pôle européen d'innovation numérique (EDIH)	1	100 %	1
	Mise en œuvre d'un CRC (Centre de Ressources Cyber) au sein de la régie THD	1	100 %	1

## **AXE 3**

# **LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE**

## PRÉAMBULE

Le contexte de guerre en Europe, qui fait suite à deux années de crise liées à la pandémie mondiale de Covid 19, rappelle à quel point notre île se trouve dans une situation de forte dépendance en termes d'approvisionnement, en particulier dans le domaine énergétique.

Parallèlement, les effets du réchauffement climatique se font de plus en plus régulièrement ressentir, même si aujourd'hui cela touche principalement, l'hémisphère nord (canicule, grands incendies...). Cela doit conduire à accélérer la mise en œuvre d'actions destinées à décarboner le secteur des transports, à en réduire la consommation énergétique, notamment en soutenant le développement d'une offre alternative, moderne et performante, à l'utilisation de la voiture particulière.

Il s'agit donc d'aller vers une certaine sobriété (réduire la demande en déplacements, mieux utiliser nos infrastructures plutôt que de continuer à les développer...), offrir des choix plus larges (développement de l'intermodalité) permettant de réduire l'empreinte énergétique d'un déplacement (transports collectifs, modes doux, co-voiturage...) et d'innover dans le domaine (moteurs à énergie alternative, renouvelable ou pouvant être produite localement) tout en protégeant et en préservant notre biodiversité.

Pour autant, la réponse à la demande de transports va encore rester principalement routière dans un premier temps et le maintien d'une offre nécessaire au développement économique local passera encore par la réalisation de nouveaux aménagements, de déviations et la sécurisation d'axes existants. Ce réseau routier pourra cependant, dans le futur, servir de support à la mise en place d'un système de transport terrestre moderne, performant et à haut niveau de service. Cette orientation permettra à notre collectivité d'être dans les objectifs de la Loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050.

L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer, à terme, à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de notre environnement.

Cette question est d'autant plus importante ici, à l'île de La Réunion, lorsque l'on prend conscience de cette magnifique biodiversité qui nous entoure. Nous devons collectivement prendre conscience que La Réunion constitue un fabuleux laboratoire pour penser le monde de demain. Notre insularité, nos reliefs montagneux et volcaniques, notre climat fait de vents, de houles et de cyclones, en font une terre où peut se préparer l'excellence environnementale. Nous devons faire preuve de sobriété, valoriser nos ressources et protéger notre biodiversité.

# DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES

Cette politique publique regroupe le projet de Nouvelle Route du Littoral et ses interfaces ainsi que les grands projets routiers et de développement d'un réseau régional de transports en site propre.

Après la mise en service de la section entre Saint-Denis et la Grande Chaloupe, l'objectif à atteindre sera la sécurisation du reste de l'itinéraire de la route du Littoral entre la Grande Chaloupe et La Possession. Les études de conception pour les travaux du nouveau viaduc de la Nouvelle Route du Littoral s'engagent et s'achèveront pour l'essentiel en 2024.

S'agissant des autres grands projets, la collectivité poursuivra en 2024 sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures modernes pour accompagner le développement économique du territoire et l'aménager.

Ces opérations seront, pour la majorité d'entre elles, cofinancées par l'État et l'Union Européenne, notamment dans le cadre du POE FEDER 2021-2027.

## I – LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL EN TOUT VIADUC

La mise en service de la section entre Saint-Denis et La Grande Chaloupe à double sens, sur 2x2 voies avec Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) et un espace cyclable partagé sécurisé, a été réalisée début 2023. Cela permet de sécuriser définitivement les usagers quotidiens sur environ 8 km de cet axe de 12 km et de ne plus avoir, pour la saison des pluies, à opérer de basculements sur voies réduites sur cette première section.

Au-delà de cette mise en service, l'achèvement du projet en viaduc et son financement, entre la Grande Chaloupe et La Possession, ont été actés dans le cadre du protocole de Matignon III.

### **A – Achever un chantier complexe d'envergure exceptionnelle**

#### **1) Avancement de l'opération**

Les travaux de la première section ont commencé fin 2013. Ce chantier très actif a connu son pic d'activité en 2018. À la mi 2023, en cumulé, ce sont près de 1 676 M€ qui auront été mandatés.

– **Viaduc en mer de 5.400 m (MT3)** : Ces travaux sont réceptionnés depuis février 2021. La conciliation concernant la majeure partie des contentieux n'a pas abouti et l'instruction des réclamations est en cours d'instruction au Tribunal Administratif (TA). Les inspections réglementaires initiales ont été réalisées. La gestion de l'ouvrage est assurée par la Subdivision Routière Nord (SRN) et le Centre Régional de Gestion du Trafic (CRGT).

– **Viaduc de la Grande Chaloupe (MT4)** : Ces travaux sont réceptionnés et clôturés depuis 2018. Des réclamations ont été initiées par le groupement et sont en cours d'instruction au TA.

– **Viaduc de l'échangeur de Saint-Denis (MT7)** : Ces travaux sont réceptionnés depuis avril 2021 ; ce marché est soldé et aucun contentieux n'a été constitué par l'entreprise.

– **Digues en mer – 1ère phase (MT5.1) – 4 tronçons – 3 540 m** : les travaux prévus par le contrat se sont achevés et ont été réceptionnés avec réserves (principalement sur le sujet des accropodes) avec date d'effet à septembre 2021. A ce jour, l'intégralité des réserves ont été levées, les accropodes le nécessitant ont été repositionnés par le Groupement à ses frais. La clôture administrative et financière est en cours.

– **Digue en mer – 2ème phase** (MT 5.2 – 2.700 m de digue) : les travaux des 216 mètres, définis dans le protocole de septembre 2020, ont été achevés et réceptionnés en septembre 2021. Le décompte général a été émis et le Groupement ne l’a pas contesté. Ce marché, résilié à l’issue de ces travaux de poursuite, doit être soldé en 2023. L’extrémité de la digue D5 devra cependant encore être renforcée en l’absence de continuité des travaux de la digue. Un marché de travaux spécifique a été lancé et notifié en 2022 (*cf. ci-après*).

– **Sécurisation du musoir D5** (MT 5.4 – 2.700 m de digue) : les travaux de sécurisation du musoir ont démarré à la fin de la période cyclonique 2022-2023 et ont été réceptionnés début Juillet 2023. La clôture administrative est en cours, aucune réclamation n’a été formulée.

– **Les marchés routiers**, à savoir les marchés MT6.1 - couche de forme, MT 6.3 - dispositifs de retenue, MT6.5 - barreau de raccordement NRL/RN1 sont terminés et réceptionnés. La section courante de la NRL a été mise en service le 01/03/2023. Les derniers travaux d’aménagement de la Grande Chaloupe ont été réceptionnés le 1er Juillet 2023. La clôture administrative est en cours.

– **Les travaux de finition**, à savoir les marchés MT9 - équipements de gestion du trafic, MT10.1 - signalisation verticale, se termineront au 2<sup>ème</sup> semestre 2023 après mise en service et test des équipements de gestion et de pilotage.

– **Bassins de Rétention** (MT6.4 - 4 bassins au niveau des digues : les travaux sont en cours. Les 2 premiers bassins situés au droit de la digue D1 seront opérationnels au 2ème semestre 2023. Les 2 autres bassins D2 et D3 sont bien avancés ; il est prévu de les mettre en service au 1er trimestre 2024 et une réception totale des travaux au 1er semestre 2024 pour être en conformité avec l’arrêté.

**Au plan environnemental**, il a été mis en évidence, grâce aux suivis mis en place pendant les travaux, que les impacts réels de la phase chantier étaient bien moindres que ceux évalués a priori lors des phases d’études et de procédures amont (bilan environnemental à mi-parcours). Depuis le démarrage du chantier en 2014, les engagements pris par la collectivité en matière de préservation de l’environnement sont importants et se traduisent notamment par la mise en œuvre d’un programme de 150 mesures.

L’ensemble de ces mesures permet aujourd’hui une maîtrise des impacts de la NRL sur les milieux et espèces sensibles identifiés. Seuls des incidents mineurs sont à signaler sur le chantier depuis le début des travaux. La Région Réunion poursuivra la mise en œuvre de ses engagements et obligations en termes de compensation, pour les travaux déjà réalisés. Une réévaluation reste à opérer pour la partie du projet dont la nature doit évoluer (passage d’une solution digue à une solution viaduc).

**Au plan financier**, le projet bénéficie des concours de l’Union Européenne et de l’État.

La NRL a été inscrite au POE FEDER 2014-2020. Le dossier « Grand Projet » a été validé le 4 avril 2017, pour un montant maximum de 150 M€. A ce jour, le montant de la subvention est arrêté à 117 M€. Il conviendra au regard du nouveau planning de négocier un nouveau plan de financement avec la commission. 90 % des recettes attendues ont été réalisées à ce jour. La demande de solde devra intervenir avant le 31 mars 2024 et mobilisera éventuellement des crédits non consommés issus de la fin du PO.

Un complément au dossier FEDER Grand Projet a été produit puis mis en instruction pour intégrer les modifications du projet par rapport au projet initialement déposé et tenir compte du nouveau calendrier.

S’agissant de la contribution de l’Etat, une convention financière a été signée le 29 mars 2012 et modifiée par avenant du 10 novembre 2016 avec l’Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France (AFIT France) dans le cadre d’un protocole d’accord dit de « Matignon II ». Une subvention d’un montant total de 509 M€, a été encaissée à hauteur de 434 M€ à ce jour avec une perspective d’un nouvel appel de fond de 15 M€ en 2023 et le solde en 2024.

Un soutien financier complémentaire de l’État, au titre du programme France Relance, a été accordé à hauteur de 17M€ pour les dépenses supplémentaires liées au raccordement anticipé. La subvention a été versée à hauteur de 8,23 M€ avec une perspective d’un nouvel appel de fond de 5 M€ en 2023 et le solde en 2024.

Enfin, la décision de poursuivre le projet en tout viaduc a conduit la Région à négocier une nouvelle contribution de l'Etat à hauteur de 420 M€ au titre du Protocole dit de « Matignon III ». Cette participation a été déclinée dans une première convention financière de 11,6 M€ TTC pour la réalisation des études pour la période 2023-2025.

Une enveloppe de 6,1 M€ pourra être mobilisée en 2024 pour les études de reconnaissances préalables, les prestations d'assistances à Maîtrise d'Ouvrage, les missions de Maîtrise d'œuvre, l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation.

## **2) Finalisation des études en 2024**

Parallèlement à l'achèvement des travaux du premier tronçon en 2023, les études préalables à la seconde phase de la NRL ont été lancées.

Il s'agit des études géotechniques, dont le *marché a été notifié en août 2023. L'objectif d'une arrivée des moyens nautiques est prévu pour la fin d'année 2023 et un début des sondages au premier trimestre 2024.*

Il s'agit également de l'assistance à maîtrise d'ouvrage technique du Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) qui apportera toute son expertise afin de sécuriser les choix techniques et les délais proposés par le maître d'œuvre.

Enfin, l'exercice 2024 sera essentiellement consacré à la poursuite et à la finalisation des études de maîtrise d'œuvre du second viaduc, entre La Grande Chaloupe et La Possession. Les missions ont été adaptées par voie d'avenant en 2023 suite à la modification du programme consistant à achever l'opération de la NRL en viaduc et non en digues, sur une distance de 2.5 km.

Un processus de *Sourcing* auprès de potentiels candidats à une mise en concurrence des prestations de Maître d'œuvre pour l'achèvement du projet de NRL dans son ensemble sur la base d'un viaduc a été organisé. Après analyse il ressortait qu'un avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre en cours d'exécution pour lui confier directement un certain nombre de prestations liées à la conception de ce nouveau viaduc apparaissait la solution la plus adéquate en termes de délais et de maîtrise des coûts.

Sur la base du nouveau périmètre du Maître d'œuvre (MOE), limité uniquement à la phase conception (un nouveau marché de maîtrise d'œuvre exécution sera lancé par la suite), les prestations suivantes ont été identifiées :

- La phase sourcing préalable aux travaux liés à la réalisation du second grand viaduc ;
- La mise à jour du modèle géotechnique de l'emprise du viaduc ;
- L'analyse de l'Etudes de conception d'Ouvrage d'art (EPOA) de l'Avant-Projet (AVP) et des études de projet (PRO), du projet de second viaduc et des documents produits pour le raccordement à La Possession ;
- La réalisation des éventuelles études de modélisation des essais en cuve à houle ;
- La mise à jour et l'optimisation du projet au stade d'AVP ;
- L'établissement des études PRO ;
- L'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) : le grand viaduc, le démontage de la route du littoral non exploitée, le raccordement et la mise en service de l'échangeur de La Possession, les marchés pour équipements, finitions, assainissement... ;
- La participation à la constitution des dossiers de demandes d'autorisations environnementales ;
- La rédaction du dossier socio-économique.

Des échanges avec les services de l'Etat ont été organisés afin d'aborder la question des procédures d'autorisations pour cette nouvelle phase de travaux. Il ressort principalement qu'une demande de modification substantielle des autorisations déjà existantes sera à déposer pour instruction et sera soumise à enquête publique. La mise en œuvre du programme de mesures environnementales sera poursuivie en parallèle et dans l'attente d'une réévaluation de ces mesures compte tenu du changement de solution technique pour l'achèvement de la NRL (viaduc au lieu d'une digue).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Aménagement des bassins de rétention	Récupération des eaux pluviales issues de la NRL	Démarrer les travaux des 4 bassins sur les digues D1, D2 et D3	2 bassins avancés à 75% sur D1 (fin pour oct 2023), travaux en cours sur les autres	Fin des travaux mi 2024
Réaliser l'échangeur de La Possession	Fluidification de la circulation vers la RD 41	Besoins à définir	Besoins en cours de définition	Réalisation des études
Achever la NRL	Choix de la solution pour la section Grande Chaloupe – La Possession	Etablir les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) « études » choix du MOE, mise en place de l'organisation projet	Procédure de sourcing pour le choix d'un MOE achevé. Etudes géotechniques attribuées	Démarrage du PRO et des essais de cuve à houle, expertise CEREMA

## B – Assurer les interfaces avec les extrémités de l'opération

### 1) Interfaces avec Saint-Denis : la Nouvelle Entrée Ouest (NEO)

Après la tenue du débat public relatif au projet de la Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis (NEO), la confirmation de l'opportunité du projet et le choix d'une orientation de tracé (variante mer) par délibérations des exécutifs des trois maîtres d'ouvrage associés (Région, Cinor, Commune de Saint-Denis), le projet restait en attente de la production et de la validation conjointe d'un programme de maîtrise d'œuvre pour entrer en phase opérationnelle, depuis 2021.

Compte tenu des réflexions en cours à la CINOR en partenariat étroit avec la ville de Saint-Denis, sur le projet « BAOBAB », ce projet, dans l'esprit des préconisations de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), sera discuté dans le cadre des Etats Généraux de la Mobilité. Il conviendra notamment de vérifier que son opportunité et sa pertinence restent confirmées, dans le contexte du nouveau projet urbain précité. Dans l'affirmative, il conviendra également de voir si sa définition préalable reste cohérente avec les perspectives redéfinies en matière de développement des mobilités sur l'agglomération dionysienne à court, moyen et long terme ou si le programme de cette opération doit être adapté.

### 2) Interfaces avec La Possession

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du chantier de la NRL, une convention particulière a été signée en 2013 avec la commune de La Possession pour une vision globale et intégrée des interfaces entre le projet de ville, sa volonté de reconquête du littoral et le projet NRL.

En 2024, il est prévu de poursuivre la participation de la Région au projet de mise en valeur du front de mer (bassin de baignade), sous réserve de la confirmation du projet par la Commune. Une actualisation de la convention particulière de 2013 est également prévue.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
NEO	Avancement du projet	Reddition des comptes du débat : organiser une restitution publique du bilan  Valider le programme d'opération après d'éventuelles modifications (en lien avec les projets de développement des Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) sur l'agglomération)	Opération en attente d'une position commune des 3 co-maîtres d'ouvrage sur la suite à donner à l'opération	Définir la suite à donner à l'opération
Interfaces La Possession	Projet de Ville La Possession	Conventionner avec la commune la phase 2 relative à la mise en valeur du front de mer + actualisation de la convention particulière	Non réalisé pour la convention – phase 2 – mise en valeur du front de mer  En cours pour actualisation de la convention particulière	Conventionner avec la commune pour la phase 2 relative à la mise en valeur du front de mer + finalisation de l'actualisation de la convention particulière

## II – UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX

### A – En matière routière

Outre l'aménagement de la Nouvelle Route du Littoral, la collectivité poursuit sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures modernes pour accompagner le développement économique du territoire et l'aménager. Un accent particulier sera mis sur la congestion aux entrées de villes. Les études, concertations, procédures ou travaux se poursuivront sur plusieurs opérations dont :

- La contournante de Saint-Joseph (RN2), à achever ;
- Le nouveau pont sur la rivière Saint-Denis (RN1), à solder ;
- La liaison RN1- RN1C- RN5 (contournement par l'est de Saint-Louis), études de Maîtrise d'œuvre (MOE) ;
- Le nouveau pont sur l'Étang Saint-Paul, à lancer en études,
- La mise à 2x3 voies de la RN1 à St Paul : minéralisation du Terre-Plein Central (TPC) et mise en 2x3 voies entre Cambaie et Savannah :

Dans le sens Nord/Sud prolongement de la voie d'entrecroisement jusqu'à la sortie Savannah et dans le sens Sud/Nord prolongement de la bretelle d'insertion de Savannah jusqu'à la collectrice du CHOR.

- La déviation Est de Saint-Pierre, liaison RN2-RN3, choix de la variante, poursuite études de MOE.



Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
RN2 – Contournante de Saint-Joseph	Avancement de l'opération	Débuter les travaux du dalot « Bois Noirs »	Attribution des marchés de travaux : Dalot Bois Noirs lot 1 (lot 2 ajourné suite à la découverte d'espèces protégées en falaise) et confortement de falaise sous l'OA des Remparts  Consultation en cours pour AMO Environnement Section Est (section G7-G9)	Réalisation et achèvement des travaux du dalot Bois Noirs (lot1) et de confortement des falaises sous le point de la rivière des remparts  Notification du marché de MOE pour actualisation DCE Travaux section Est (section G7-G9) et dépôt de la demande d'autorisation réglementaire (a minima dérogation espèces protégées, dérogation interdiction de défricher)
RN1 NPRSD		Fin des travaux	Travaux terminés hors entretien des espaces verts	Solder l'opération
Liaison RN1-RN5		Attribuer le marché de MOE	DCE MOE en cours de rédaction	Attribution du marché de MOE et actualisation des études préliminaires  Lancement de la campagne géotechnique et levé topographique
Déviations Saint-Pierre, liaison RN2-RN3		Relance du projet	Intégration d'une variante à la révision du PLU de Saint-Pierre Etudes AVP à valider au 2 <sup>ème</sup> semestre 2023	Poursuite échanges avec Mairie et CASUD sur le choix de la variante
Mise à 2x3 voies RN1 Section Cambaie/Savanna		Démarrage du chantier	(Prévision 30% au 12/23)	100%

De nouvelles études amont seraient également à initier pour chercher des solutions alternatives à d'anciens projets sur RN pour aborder, à une échelle plus large, des problèmes de congestion en agglomérations, dans des approches multi-maîtres d'ouvrages et multi-modales. Ainsi, par exemple, pourrait être initiée une réflexion relative à une rocade ouest de Saint-Louis. Les réflexions prospectives et les études amont doivent être relancées pour chercher des solutions neuves, ce qui implique d'initier des partenariats avec les EPCI et les communes concernées, pour un travail en étroite concertation dès les phases de réflexion amont.

## B – Le développement d'un réseau régional de transports en site propre

En complément des travaux de développement des voies de TCSP, les **Études amont du Réseau Régional de Transports Guidés (RRTG)** en co-maîtrise d'ouvrage avec les EPCI seront complétées.

Des compléments seront apportés aux études en cours sur le secteur du TCO (variante littorale) et de la CINOR (mutualisation des projets en intégrant BAOBAB et RRTG et adaptation des projets étudiés pour un phasage temporel) et sur la fluidification aux entrées d'agglomération.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Projets TC ferré	Etat d'avancement	Un projet global cohérent et mutualisé défini en partenariat avec les EPCI	Fin de la phase 1 des études : - proposition de tracés avec variantes	Finir la phase 2 des études : - Tracé RRTG - Stations

# UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS

La Région Réunion, en sa qualité de chef de file de l'intermodalité et en tant qu'Autorité Organisatrice du réseau interurbain développe une politique régionale de mobilité durable selon trois grands axes :

– La mise en œuvre d'un large programme d'actions en faveur de l'attractivité et de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité, qui s'articule principalement autour de la mise en œuvre de voies dédiées aux transports en commun sur son réseau routier (sites propres, voies partagées, itinéraires protégés), d'infrastructures dédiées à l'intermodalité (pôles d'échanges, parkings-relais, aires de covoiturages,...) mais aussi plus largement d'aménagements en faveur des mobilités alternatives, dont le vélo (notamment avec la Voie Vélo Régionale/VVR). Ces différentes actions sont conduites en cohérence avec les objectifs des documents de référence qui définissent la stratégie globale de mobilité durable sur le territoire, à savoir : le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (S.R.I.T.), la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.E.), la Planification Régionale de l'Intermodalité (P.R.I.) et le Plan Régional Vélo (P.R.V.), ...

– L'accompagnement financier des projets de transports menés par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (A.O.M.) dans le cadre du POE 2014-2020, principalement sur deux mesures FEDER au titre desquelles la Région apporte la contrepartie nationale : la mesure 6.01 « Trans Eco Express » et la mesure 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transport ». Ces dispositifs sont amenés à être reconduits dans le cadre du PO 2021-2027, mais sans nécessiter de contrepartie de la Région.

– L'exploitation et la gestion du réseau de transport collectif routier non urbain, dit réseau Car Jaune, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **I – LE DEVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITE ET DES TRANSPORTS EN COMMUN**

Le socle du programme d'actions en faveur des mobilités durables se décline comme suit :

- Offre d'alternatives crédibles au tout-automobile ;
- Poursuite de la réalisation de voies réservées aux transports en commun ;
- Déploiement de pôles d'échanges et amélioration des gares routières régionales ;
- Développement du covoiturage ;
- Promotion des modes doux à travers le Plan Régional Vélo (P.R.V.) ;
- Développement des éco-mobilités et de modes de transports innovants ;
- Optimisation de la gouvernance des transports de l'île, à travers le Syndicat Mixte des Transports de La Réunion (SMTR) ;
- Mise en œuvre des orientations de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

### **A – Réaliser les grands projets au stade opérationnel en faveur des transports en commun**

La Région a lancé en 2022 les travaux d'élargissement de la Bande d'Arrêt d'Urgence (BAU) de la RN2 à Sainte-Marie, depuis la Ravine-des-Chèvres jusqu'à Duparc, pour y créer une Voie Réservee aux Transports en Commun (VRTC) dans le sens Est-Nord, dans la continuité de l'aménagement déjà opérationnel sur 2 km depuis la sortie de Sainte-Suzanne, afin d'améliorer les temps de parcours des transports en commun dans ces zones fortement congestionnées à l'heure de pointe du matin. Une partie de l'aménagement a été mise en service fin 2022, l'ensemble ayant été mis en service au 1<sup>er</sup> avril 2023 en attente de la finalisation des travaux liés à la modulation dynamique de vitesse prévue pour la fin de l'année. Le projet bénéficie de financements européens (POE FEDER 2014-2020) et de l'État dans le cadre de l'appel à projets TCSP lancé en 2021.

La Région poursuivra les études de maîtrise d'œuvre relatives au réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines, dans l'objectif de mettre en place une infrastructure multimodale, comprenant des voies réservées aux transports en commun et aux modes doux. À la suite de la concertation publique préalable qui s'est tenue fin 2020 et à l'avènement de certains projets connexes, l'avant-projet a été repris en 2022 et validé au début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023. Les études de projet vont se poursuivre jusqu'en 2023 en vue de procéder à la rédaction des DCE travaux. Les dossiers réglementaires ont fait l'objet d'échanges avec les services de l'État et complétés. Leur transmission officielle envisagée pour octobre 2023 permettra, après instruction, la déclaration d'utilité de l'opération, pour un lancement des travaux en 2025.

Les études de maîtrise d'œuvre du prolongement de l'Axe mixte (RN7) entre Cambaie et Savannah se poursuivront également, afin de le valoriser en tant qu'axe structurant de la ZAC Cambaie Oméga de l'Ecocité. L'enquête publique est prévue en 2024. S'agissant d'une voie urbaine, comportant en agglomération des aménagements d'espaces verts, piétons, cyclables, du mobilier urbain, il y aura lieu de prévoir des conventions de remises d'ouvrages et de gestion et d'entretien avec les collectivités d'échelle communale concernées (ville et/ou TCO) avant de s'engager plus avant dans l'exécution de ces parties de l'aménagement, comme cela s'est fait sur d'autres projets de même nature (boulevard sud de Saint-Denis, NPRSD...). Ces discussions ayant pris du temps pour aboutir elles ont retardé l'avancement du projet. Il est à noter, pour mémoire, que le projet de nouveau pont de la RN1A sur l'Étang Saint-Paul, dont les études de maîtrise d'œuvre débiteront en 2024, constitue le prolongement naturel de RN7 vers Chaussée Royale et le centre-ville de Saint-Paul avec des aménagements TC et modes doux en sites propres.

En outre, la Région lancera en 2023 les appels d'offres pour les études nécessaires à la poursuite de l'aménagement d'une VRTC sur la RN2 à Sainte-Suzanne, entre Quartier Français et les aménagements existants/en cours de réalisation. De la même manière pour la section Duparc Verger à Ste-Marie des études de MOE vont être lancées en 2024 pour donner suite à appel d'offres fin 2023.

Des travaux permettront en complément de livrer une nouvelle portion de voie réservée fin 2023 sur la section Ravine des Chèvres Bel Air sur la RN2 à Sainte-Suzanne. De la même manière sur la RN1001 au Port, un TCSP sera mis en service sur l'avenue Compagnie des Indes en fin d'année 2023.

En complément, sur la RN1 entre Etang-Salé et Le Gol (Saint Louis), sur la RN3 entre le Tampon et Saint Pierre ainsi que sur la RN2 entre Grands-Bois et le pont sur la rivière d'Abord des études permettront aussi d'aborder la possibilité d'offrir un site propre dans les deux sens pour être utilisables tant aux heures de pointe du matin que du soir, ou bien, le cas échéant de permettre une exploitation réversible.

Pour rappel, les projets d'aménagement de voies bus le long des RN intègrent des dispositions destinées à faciliter, dans l'avenir, l'évolution de ces infrastructures vers un mode ferré léger de type tramway interurbain (RRTG) dont les études se poursuivront. Des variantes restent à étudier en particulier sur les périmètres du TCO (variante littoral Saint-Paul – Saint-Leu) et de la CINOR, dans le cadre de la recherche d'une synergie entre le projet urbain (BOABAB). Une telle cohérence devra aussi être recherchée avec le projet urbain développé par la CIREST, en particulier pour la branche nord-est du RRTG (liaison CIREST-CINOR).

Enfin, après avoir livré un parking relais à proximité de l'échangeur du Sacré-Coeur au Port en 2022, la Région livrera un nouveau parking-relais dans la ZAC du Portail à Saint-Leu au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2023 ainsi qu'à Bras Panon sur l'échangeur de Paniandy (23 places).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
RN2 BAU Sainte-Marie	Etat d'avancement	Terminer l'opération (y compris mise en œuvre de la modulation dynamique de vitesse)	Opération livrée sans Modulation Dynamique de Vitesse (MDV) au 1/04	Livrer la MDV
RN2 Saint-Benoît		Lancer l'instruction des dossiers réglementaires pour obtention des autorisations et lancer consultation d'un MOE pour le PEM	Dossier autor à compléter sur demande DEAL. MOE PEM en consultation	Finaliser les études infra Faire instruire les dossiers réglementaires Réaliser l'AVP PEM
RN7 Axe Mixte		Enquête Publique et lancer les études PRO	AVP en attente d'arbitrage TCO Saint-Paul	Enquête Publique et Lancer les études PRO
RN1A Nouveau pont sur l'Etang de Saint-Paul		Prolongement naturel de la RN7 (Axe mixte) vers la Chaussée Royale avec TCSP	Consultation MOE en cours	Démarrage des études de MOE (AVP)
VRTC RN2 Sainte-Suzanne		Lancer Consultation MOE	DCE Finalisé	Etudes AVP
VRTC Ravine des Chèvres – Bel Air		Nouveau projet	Etudes d'exe-en cours	Livraison
VRTC Duparc – Verger		Nouveau projet	Marché de MOE en finalisation	Notifier marché de MOE
Voie Bus Bernica vers Savanna		Nouveau projet	Etudes en cours	Etude d'exe fin 2023 pour travaux en 2024
TCSP RN1001		Début travaux	Préparation chantier	Mise en service
VRTC Sud RN1 RN2 et RN3		Consultation Etudes Faisabilité	CCTP en rédaction	Etudes faisabilité

Pour les opérations prioritaires, comme le boulevard urbain de Saint-Benoît et l'Axe Mixte, des comités de suivi associant les élus référents devront être institués et se réunir régulièrement afin de permettre un pilotage au plus près de ces projets devant s'inscrire dans des plannings de mise en œuvre optimisés.

## **B – Ouvrir des alternatives au tout-automobile en développant les modes de transports propres et durables**

### **1) La mise en œuvre de la LOM**

Mesure phare de la loi LOM, la Région a installé en 2022 son Comité des Partenaires. La création de ce comité est notamment un préalable à l'aboutissement des Contrats Opérationnels de la Mobilité que la Région doit conclure à l'échelle des quatre bassins de mobilité définis avec nos partenaires en 2020 : CIREST, CINOR, TCO et CIVIS/CASUD, avec une signature des derniers Contrats d'objectifs et le Moyens (COM) attendue en 2024.

### **2) Poursuivre la Voie Vélo Régionale (VRR)**

La mise en œuvre du programme de la Voie Vélo Régionale se poursuit avec régularité (de l'ordre de 2 à 4 km nouveaux par an) avec un financement FEDER, boosté par le plan de relance REACT UE et qui sera reconduit avec le POE 2021-27. Ce programme s'inscrit également dans le cadre du développement touristique de l'île, pris en compte par le déploiement d'une signalisation touristique et culturelle spécifique.

En 2024, plusieurs opérations liées à la VVR devraient s'achever ou être engagées :

- Franchissement de la ravine des Chèvres et traversée de la Convenance, à Sainte-Marie ;
- Voie vélo sur la RN102 le long de la rivière des pluies à Sainte-Marie ;
- Aménagements doux sur la RN1E au Port ;

- Divers cheminements modes doux :
  - \*RN1A - Cap La Houssaye à Saint-Paul, => achèvement 03/2024 ;
  - \*RN2- ravine Sainte-Marguerite à Saint-Benoît, => achèvement 08/2023 ;
  - \*RN1C - traversée de Saint-Louis ;
- VVR Sainte-Marie convenance : lancement d'études préliminaires ;
- Voie vélo le long de la RN1 entre l'Etang Salé et Saint-Louis ;
- Voie vélo le long de la RN1 entre la rivière des Galets et Cambaie (travaux envisagés début 2024) permettant la continuité cyclable d'une rive à l'autre de la Rivière des Galets, en alternative au projet initial par la route de Cambaie. Cette solution, le long de la RN1, jusqu'à l'échangeur de Cambaie, sera toutefois beaucoup plus onéreuse.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
RN2 – Passerelles Ravine des Chèvres	Etat d'avancement	Livraison opération	Travaux avancés à 80%	Livraison opération
RN1 – Pont amont sur la rivière Saint-Etienne	-	Lancer consultation MOE	Nécessité d'expertise complémentaire Etude de faisabilité à conclure avec le CEREMA	Marché à conclure avec le CEREMA pour étude de faisabilité à finaliser avant fin 2024
RN1A – Cap La Houssaye à Saint-Paul	Etat d'avancement	100%	75%	100%
RN1A – Création d'une piste cyclable entre Carrefour Poivre et Cimetière Marin		Complément d'aménagement pour un itinéraire continue Etang-Saint-Paul à Boucan Canot	Etudes en régie	Lancer les études de conception en régie
RN1A – Création d'une piste cyclable entre La Saline et Trois-Bassins		Nouvelle opération		Lancer les études de conception en régie
VVR – Sainte-Marie / La convenance		Nouvelle opération	Etudes préliminaires à lancer	Valider la solution technique
Voie Vélo sur la RN102		Lancer le DCE travaux	Démarrage période de préparation	Finaliser les travaux
RN1 – Voie vélo entre La Rivière des Galets et Cambaie		Solution alternative au projet initial	Faisabilité avérée, conception en cours	Lancer les étude d'EXE
RN1 – Voie vélo Etang-Salé/Saint-Louis		Solution alternative au projet initial	Validation de la solution technique	Lancer les études de conception en régie

De nouvelles opérations seront à initier, notamment pour assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables, à l'instar de ce qui pourrait être envisagé le long de la RN2 entre Bras-Panon et Saint-André, pour l'ouvrage sur la Rivière du Mât, selon faisabilité.

Dans cet objectif, deux nouvelles opérations de création de pistes cyclables en site propre sont proposées pour 2024 :

- La première opération est située au pied du Viaduc dans l'agglomération de Saint-Paul, entre le carrefour de la rue Poivre et le Cimetière Marin et constitue le chaînon manquant pour une liaison continue en site propre entre l'Étang de Saint-Paul et Boucan Canot ;
- La deuxième se situe entre La Saline et Les Trois-Bassins, sur le littoral, dans les emprises de la RN1A.

### 3) Autres actions

Au-delà de ces projets d'infrastructures arrivés à un stade opérationnel, la Région poursuivra ou lancera de nouvelles réflexions/actions visant à ouvrir des alternatives au tout-automobile, lutter contre la congestion, notamment urbaine et à réduire les effets des déplacements sur le climat :

- Les études pré-opérationnelles ou de maîtrise d'œuvre de nouveaux projets en faveur des **transports et/ou de l'intermodalité** à l'échelle de l'île ;

- Des actions pour soutenir et développer les **mobilités alternatives** :

- Covoiturage : développement d'aires, mieux équipées, plus attractives, soutien financier aux co-voitureurs via une application locale ;
- Plan Régional Vélo (PRV) : conduire des actions et des projets en étroite partenariat avec les autres collectivités, pour développer un réseau cyclable plus étendu, allant au-delà de la seule VVR, notamment par le sentier littoral. En effet, si la trentaine de collectivités de l'île (24 communes, 5 EPCI, le Département) produisait chacune 4 à 5 nouveaux kilomètres d'aménagements cyclables, La Réunion pourrait rapidement devenir la 1ère île cycliste ultramarine. Ainsi, l'expérimentation de parc vélo dans deux gares Car Jaune sera évaluée et le cas échéant à reproduire en développant le concept de vélo-ruches. La mise en place de dispositifs de location de vélos libre-service dans ces mêmes gares serait aussi à étudier, en lien avec les réflexions à mener pour le renouvellement de la DSP Car Jaune ;
- Réflexion sur le développement de sources énergétiques innovantes pour les transports.

- Actions concertées avec le monde économique pour le développement de toutes **initiatives pouvant contribuer à réduire les charges de trafic aux périodes de pointe** (télétravail, espaces de co-working, parcs VAE en entreprise, plans déplacement administrations/entreprises en particulier pour des zones à forte concentration d'activités, ZAE...), mise en place de navettes pour la desserte de gros pôles générateurs de déplacements...);

- Réflexion à mener avec les communes et les entreprises sur l'étalement des horaires d'entrée et de sortie, en particulier pour les écoles. Un premier travail sera à conduire avec les communes de Saint-Denis et de Saint-Pierre (essayer d'initier une réflexion comparable à un Bureau des Temps en partenariat avec ces communes) ;

- **Évaluation et éventuelle actualisation des documents de planification existants** en vue de la révision du SAR.

Certaines de ces missions pourraient être confiées au Syndicat Mixtes de Transports de La Réunion (SMTR).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Ouvrir des alternatives au tout automobile en développant les modes de transports propres et durables	Nombre de places de covoiturages soutenues par La Région	600	468	550

### C – Accompagner les projets des autorités organisatrices de mobilité durable

La stratégie d'accompagnement technique et financier de la Région repose sur des cadres d'intervention à destination des A.O.M.D. (Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable). L'année 2024 verra la poursuite du financement des opérations de T.C.S.P. et de pôles d'échanges, portées par les différentes communautés d'agglomération de l'île au travers des nouveaux dispositifs du PO 21-27.

Les moyens prévus à ce programme sont complétés par ceux de REACT UE. L'intervention sur les projets de transports collectifs constitue un axe véritablement prioritaire et exclusif pour l'avenir au niveau des financements européens. Une réflexion devra également être menée en parallèle pour le « verdissement » du parc de véhicules de transports collectifs.

Des études seront conduites sur le sujet des mobilités à partir d'énergies nouvelles (BioGNV, électrique, hydrogène...), compte tenu des spécificités de notre territoire (capacité de production à partir de sources d'énergie renouvelable ou locale) à la fois dans une perspective d'autonomie énergétique et de décarbonation

des transports, mais aussi en s’assurant de l’adaptabilité/adéquation des différentes technologies aux modes de transport considérés (ex : solution adaptée pour du transport collectif routier interurbain, sur longue distance).

## D – Relancer la réflexion et la prospective par un grand débat public : les Etats Généraux de la Mobilité à La Réunion

Le principe de tels états généraux, suggérés par la CNDP à l’issue du débat public relatif à la NEO, a été retenu par la Région.

Ces États Généraux de la Mobilité Durable (EGM) à La Réunion ont débuté le 9 mai 2023 et doivent se terminer en décembre 2023. La Région et ses partenaires devront se positionner début 2024 sur les suites à donner aux propositions de l’assemblée citoyenne.

Au-delà du bilan qui pourra être fait sur les réalisations des deux dernières décennies et de la définition de nouvelles orientations pour le futur, il en est particulièrement attendu une étroite mise en synergie des politiques conduites par les différentes collectivités en enrichissant les réflexions par un débat avec les composantes de la société civile, les acteurs socio-économiques, le monde associatif, les usagers et de manière plus générale, les citoyens. Il est primordial que ce débat soit ouvert à l’ensemble des Réunionnais. Il s’agit, au final, de redéfinir un plan de déplacement global à moyen/long terme (10/30 ans) et de définir des priorités au regard de leur soutenabilité budgétaire.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Tenue des EGM	Etat d’avancement	Réalisation et achèvement des EGM	Phase 1 en cours	Positionnement de la Région et de ses partenaires sur la proposition de l’assemblée citoyenne

## II – LA GESTION DU RESEAU INTERURBAIN CAR JAUNE

La Région est compétente pour exploiter et gérer le réseau Car Jaune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les enjeux de la politique régionale porteront principalement sur l’augmentation de l’usage du transport public, l’optimisation des fréquences sur le réseau et la modernisation des infrastructures.

### A – Réaliser progressivement la gratuité sur le réseau Car Jaune

La mise en œuvre de la gratuité sur le réseau Car Jaune a démarré en 2022 dans un premier temps pour les publics les plus fragiles. A cet effet, dès la rentrée universitaire 2022, elle a été mise en place pour les étudiants. En novembre 2022, elle a été étendue aux demandeurs d’emploi et aux accompagnants de personne à mobilité réduite. Pour rappel, les personnes âgées et les personnes handicapées bénéficient déjà de la gratuité sur tous les réseaux de transport de l’île.

La mise en place de nouvelles gratuités fait l’objet d’une étude confiée au SMTR afin d’évaluer l’impact financier pour la Région et les EPCI.

Le titre Réuni’Pass étudiants, rendu gratuit, étant interopérable avec les 5 réseaux urbains de l’île, une partie des EPCI a validé cette mise en service sans compensation financière sous réserve d’une évaluation des impacts financiers un an après sa mise en service. Cette évaluation sera à mettre au point en collaboration avec le Syndicat Mixtes de Transports de La Réunion (SMTR).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Gratuité progressive	Nombre d’abonnements gratuit délivrés	44 000 <i>Personnes âgées et Personnes handicapées + Etudiants et demandeurs d’Emploi</i>	<i>Mise en place en juillet 2022 (étudiants) et fin 2022 (demandeurs d’emploi)</i>	52 000 PA/PH Travailleurs pauvres + Stagiaires de la Formation Professionnelle



## B – Augmenter les fréquences sur le réseau Car Jaune

La dernière enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers Car Jaune met en évidence un taux de satisfaction élevé (88%) mais une attente forte sur le renforcement de l'offre (lignes saturées, véhicules pleins à l'arrêt). Faute de places disponibles sur les principales liaisons, le réseau Car Jaune ne peut pas attirer une nouvelle clientèle ni offrir une alternative crédible à la voiture pour les déplacements interurbains. Dans ces conditions, la collectivité va renforcer l'offre aux heures de pointe sur les liaisons les plus fréquentées avec des fréquences élevées pour réduire la saturation actuelle et apporter un service de qualité aux usagers. La mise en place de renforts fin 2022 a été l'occasion de donner un nouveau souffle au réseau en affichant une offre plus attractive et compréhensible. Elle doit permettre d'aller à la conquête de nouveaux usagers réguliers. Le coût de cette mesure serait de **1,8 M€ par an** en année complète jusqu'à la fin du contrat en 2024.

Par ailleurs, le contrat de DSP actuel arrivant à son terme en 2024, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été sollicitée en 2022 pour évaluer le contrat actuel et faire des préconisations pour le futur contrat. A l'issue de cette AMO, il a été proposé de recourir de nouveau à un contrat de Délégation de Service Public (DSP), ce mode contractuel étant le plus efficace pour répondre aux enjeux de la collectivité régionale. Le lancement de la consultation pour attribuer ce nouveau contrat se fera donc dès 2023.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Augmentation des fréquences	Temps de transport moyen des transports en commun en heure de pointe sur le linéaire aménagé	<u>Saint-Pierre</u> <u>Saint-Denis</u> O1 : 1h45	<u>Saint-Pierre</u> <u>Saint-Denis</u> O1 : 1h45	<u>Saint-Pierre</u> <u>Saint-Denis</u> O1 : 1h45
		<u>Saint-Paul</u> <u>Saint-Denis</u> O4 : 1h15	<u>Saint-Paul</u> <u>Saint-Denis</u> O4 : 1h15	<u>Saint-Paul</u> <u>Saint-Denis</u> O4 : 1h15
		<u>Saint-Benoît</u> <u>Saint-Denis</u> E2 : 1h30	<u>Saint-Benoît</u> <u>Saint-Denis</u> E2 : 1h30	<u>Saint-Benoît</u> <u>Saint-Denis</u> E2 : 1h15
	Nombre de voyageurs en TC par an	30,8 millions	Non disponible	38 millions

## C – Aménager les infrastructures du réseau Car Jaune et des gares routières régionales

Outre la gestion du réseau de transport interurbain Car Jaune, la Région est également compétente pour la construction, l'aménagement et l'exploitation des gares publiques routières de voyageurs. A ce titre, elle assure : l'exploitation et la gestion du réseau Car Jaune et la gestion, l'entretien et la maintenance des gares routières de Saint-Denis, Saint-Benoît, Saint-Pierre et du pôle d'échanges de Duparc, ainsi que des 250 points d'arrêts desservis par le réseau Car Jaune.

Dans le cadre de ces missions, elle mène aussi des actions pour améliorer la coordination entre le réseau Car Jaune et les réseaux urbains, pour améliorer également les correspondances avec ceux-ci et développer l'intermodalité.

Pour ce faire, elle a engagé en 2022 les projets suivants dont les travaux se poursuivront en 2024 :

- Aménagement d'abris vélos sécurisés dans les gares routières de Saint-Denis et de Saint-Benoît destinés en priorité aux abonnés du réseau Car Jaune ;
- Aménagement de deux points d'échanges entre le réseau Car Jaune et la ligne de transport par câble (TPC) du réseau Citalis sur le boulevard Sud au niveau de la station « Campus » ;
- Aménagement d'un local à la gare de Saint-Benoît pour l'information voyageur et la vente de titres au profit du réseau Estival ;
- Rénovation et mise en accessibilité des quais de la gare routière de Saint-Denis.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Gare routière de Saint-Denis	Etat d'avancement	Exécution des travaux des quais	Estimation et mètres réalisés	Livraison des travaux

# MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE

À ce jour, ce réseau se compose de 394 km de Routes Nationales, dont 115 km sont à 2×2 voies et 35 km à 2×3 voies, auxquelles il convient d'ajouter 97 km d'échangeurs, giratoires et bretelles, ce qui représente un total équivalent à près de 675 km de voiries. Elles forment le réseau principal et structurant des routes de La Réunion et supportent plus de 70 % du trafic total de l'île.

La collectivité a en charge la gestion et la maintenance de ce réseau, de ses chaussées et accotements, mais également de ses nombreux ouvrages, équipements et accessoires (7 tunnels, 3 tranchées couvertes, 738 ponts ou ouvrages d'art, 650 murs de soutènement, 221 portiques, potences et haut-mâts, 53 bassins ou cuves de traitements des eaux de pluie, plus de 800 000 m<sup>2</sup> de filets et grillages et 65 000 m<sup>3</sup> de gabions en ouvrages de protection contre les chutes de pierres, mais aussi les équipements dynamiques du Centre Régional de Gestion du Trafic, 98 Panneaux à Messages Variables, 180 caméras, 50 stations de comptage, 28 locaux techniques, 6 pluviomètres, 3 anémomètres...). Ces routes, équipements et ouvrages d'art doivent être suivis, nettoyés, entretenus régulièrement et réparés en temps utile tant pour des raisons d'image de la collectivité régionale, que pour des raisons de sécurité des usagers et de bonne gestion de notre patrimoine, qu'il ne faut pas laisser se dégrader.

**Les orientations proposées visent à trouver un équilibre entre développement du réseau (opérations nouvelles, à engager ou à achever) et un indispensable effort de conservation et de modernisation du réseau existant. Ce réseau constitue à la fois un patrimoine, qu'il convient d'entretenir en bon gestionnaire, pour écouler dans de bonnes conditions de sécurité le trafic actuel, et un atout pour le futur, car il aura probablement à supporter demain le système de transport moderne qui se substituera au transport routier individuel.**

Ces investissements prendront en compte également, quand cela sera jugé pertinent, des aménagements en faveur des transports en commun, afin de leur épargner au mieux les effets de la congestion, et du vélo, pour en rendre l'utilisation plus attractive notamment quand cela est possible, par une offre sécurisée.

Par ailleurs, la Région poursuit des opérations de requalification et de sécurisation des routes, particulièrement celles ayant une vocation touristique affirmée, notamment la route des Plages, la route de Cilaos à moyen et à long terme, la route des Laves, la route des Plaines et les routes forestières.

En parallèle, la Région poursuivra ses travaux sur la définition de son domaine public routier (DPR). Un important travail de régularisation foncière et de délimitation du DPR reste à opérer depuis le transfert des routes nationales à la Région en 2008. Ce travail permet notamment de régulariser l'occupation de son domaine, de l'optimiser, en particulier en déclassant ce qui n'a plus lieu d'en faire partie. Cela permettra en particulier de le valoriser au mieux (AOT, redevances, cessions...).

## **I – CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER REGIONAL**

Dans la continuité de la politique de renforcement des chaussées du réseau routier national, il est prévu de poursuivre d'une part, la réhabilitation des sections dégradées et, d'autre part, le maintien en état normal des chaussées actuelles ainsi que des ouvrages d'art. L'année à venir sera concernée par un ensemble d'opérations réparties sur tout le territoire régional. Cet effort de conservation du patrimoine reste nécessaire afin d'éviter sa dégradation, plus particulièrement celle des ouvrages d'art. Elle aurait inévitablement pour conséquence de lourdes mais incontournables dépenses de réparation futures, voire des obligations de reconstruction, à plus ou moins long terme.

Ces dépenses ne bénéficiant malheureusement d’aucun concours financier extérieur dans le cadre des différents programmes ou plans de relance, elles devront être hiérarchisées, priorisées et étalées dans le temps.

## A – Maintenir en état les chaussées et les ouvrages d’art

Des opérations réparties entre les quatre micro-régions et sur l’ensemble des itinéraires, en fonction des priorités liées à l’état du réseau et des chaussées, sont régulièrement effectuées. Elles se poursuivront en 2024. Le programme pluriannuel de grosses réparations sur ouvrages d’art (étanchéité, couche de roulement) sera également poursuivi.

Le budget annuel d’exploitation doit permettre de maintenir en bon état au quotidien les 675 km du réseau routier et les ouvrages qui le composent afin de garantir la sécurité des usagers. Il permet également de répondre à des besoins de grosses réparations, pouvant être liés, pour certains, à des dégradations non prévisibles survenant lors de phénomènes exceptionnels (cyclones, fortes pluies, crues, grands éboulements...).

Cette politique d’entretien et d’exploitation du réseau est notamment assurée par l’intermédiaire du Syndicat Mixte du Parc Routier de La Réunion (SMPRR), dont la Région est membre. Un confortement de cette structure est proposé pour l’année 2024 par le développement de prestations au profit de la Région dans le secteur routier, à moyens financiers constants.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Entretien, exploiter le réseau – conserver le patrimoine routier régional	Linéaire de réseau routier réhabilité	20 km	Taux en cours	15
	Nombre d’ouvrages d’art réhabilités	30	34	50
	Nombre de jours de perturbation de la circulation (fermeture totale de la route du littoral	0 jour	<p>Au 24/07/2023 :</p> <p>- Pour cause météo :</p> <p>1 fermeture de 10h lors passage du cyclone Freddy 1 fermeture de 3h à la suite de la forte houle</p> <p>- Pour travaux :</p> <p>8h pour travaux de raccordement de la NRL 6h pour travaux de purges</p>	0 jour

## B – Sécuriser et fluidifier le réseau

En vue de moderniser les outils de gestion et d’exploitation du réseau, il est envisagé d’optimiser et de poursuivre le développement des équipements dynamiques sur RN. Une partie de ces travaux a déjà été engagé Panneaux à Messages Variables (PMV) Full matrice, antenne Bluetooth, site internet) et a obtenu une aide de l’Union Européenne, s’agissant d’investissements pouvant s’inscrire dans une démarche de modernisation de l’administration et d’accès aux usagers de données publiques en temps réel utiles pour optimiser un déplacement ou aider à faire le bon choix de mode de transport.

La modernisation des équipements de gestion dynamique constitue également une opportunité dans le lancement de la réflexion sur une gestion optimisée de notre réseau visant tout particulièrement à faciliter la circulation des transports collectifs. Ainsi, en 2023, sur la RN2, une section de 2x2 voies réservée aux transports en commun (VRTC) a été mise en service et équipée de portiques de modulation de vitesse gérés depuis le Centre Régional de Gestion du Trafic. Par ailleurs, La Réunion fait partie des sites retenus, pour expérimenter les contrôles-sanctions dans le cadre de l’usage des VRTC.

Les études vont donc se poursuivre en 2024.

De plus, notre infrastructure doit également se conformer au changement notable du trafic. Dans ce cadre, une étude pour l’optimisation des échangeurs, visant à les adapter au nouveau contexte routier se poursuivra sur 2024. Elle doit permettre de proposer des adaptations compte tenu de l’augmentation du trafic et la nécessaire

priorisation aux transports en commun. Il sera nécessaire de reprendre l'analyse d'un certain nombre d'échangeurs proches des agglomérations tels que Banks dans le sud, Sainte-Thérèse dans l'ouest ou Petit Bazar dans l'Est, pour proposer un rééquilibrage du partage de la route.

Enfin, la sécurisation de certains axes, soumis à des risques naturels, se poursuivra en études, en procédures et en travaux.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Sécurité aux abords des établissements scolaires riverains de RN	Nombre d'établissements scolaires recensés	Un recensement et un diagnostic	2 établissements traités	Poursuite des études
Fluidification et modernisation du réseau	Déploiement de la Modulation Dynamique de la Vitesse (MDV)	Lancement de la démarche	Déploiement de la MDV sur la RN2 entre Duparc et Bel Air (2 sens)	Poursuite des études Gain en temps et régularité des TC et amélioration possible des congestions et du nombre d'accidents sur le secteur pour le trafic de tous véhicules

## II – DEVELOPPEMENT DU RESEAU POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La congestion routière pénalise aussi fortement l'économie de notre île. Les améliorations apportées à notre réseau s'inscrivent donc aussi dans un contexte de développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités, qu'il convient de desservir ou de plus anciennes, dont l'accès est aujourd'hui saturé et qui doit être amélioré.

### **A – Aménager ou créer des échangeurs**

Dans ce cadre, plusieurs échangeurs existants sur le réseau routier structurant à 2x2 voies font l'objet de réaménagement ou sont à créer sur différents secteurs de l'île. Une bretelle d'accès à la RN2 en direction du Nord a ainsi été réalisée en 2022 sur l'échangeur de La Cressonnière à Saint André ainsi qu'un shunt, en sortie de la RN1 vers la Rivière des Galets au Port. La desserte de nouvelles zones de développement économique sera aussi à envisager, en partenariat avec les aménageurs et les opérateurs économiques des zones à desservir (définition technique des échanges, portage et financement des travaux...), comme sur la future zone économique de Beauvallon sur le territoire de la CIREST.

Par ailleurs, deux nouvelles opérations sont proposées pour 2024, pour la sécurisation et la fluidification de deux carrefours/échangeurs de la RN1A sur la commune de Saint-Paul : la première concerne la transformation du carrefour avec la rue Poivre et la RD 6 en carrefour giratoire urbain pour un montant global estimé à 1 M€ ; la deuxième concerne la modification de l'échangeur dénivelé de la RN1A avec le chemin Carosse à Saint-Gilles pour y aménager deux carrefours giratoires avec les voies communales en lien avec la requalification des accès au Port menée par les services communaux pour un montant global estimé à 3 M€.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
RN2 Echangeur Cressonnière (Saint-André)	Etat d'avancement	Travaux	Travaux en cours	-
RN2 Echangeur Paniandy		Travaux	Travaux en finition	Livraison opération fin août 2023
RN1 – ZI4		Transfert AVP Lancement études projet	Convention délégation MOA en cours de montage avec la SPL Maraïna Convention CO MOA en cours avec la CIVIS	Mandat SPL Maraïna Lancer les études de MOE
RN2 Quartier Français		En attente de décision	Convention délégation MOA encours de montage avec la SPL Maraïna Convention CO-MOA en cours de montage avec le Département et la commune	Lancer les études de MOE
RN1/RN1E – Shunt Rivière des Galets		Travaux	Travaux finalisés	Travaux de finitions
RN1A – Carrefour Chaussée Royale/Rue Poivre (Saint-Paul)		-	Etudes EXE en régie, préparation des devis Estimation 1M€	Travaux à 80%
RN1A – Echangeur Carosse (Saint-Gilles)		-	Etudes EXE en régie, préparation des devis Estimation à 3M€	Travaux à 50%

## B – Construire de nouveaux ponts

La construction de nouveaux ponts contribue également à améliorer l'efficacité du réseau ou à réduire les risques en cas de crues. Des études se poursuivent sur l'ouvrage de la ravine du Gol à Saint-Louis, qui doit être reconstruit tout en maintenant l'ouvrage maçonné existant (travaux prévus en 2026-2027, après réalisation des aménagements envisagés sur la rue du Général de Gaulle et de la suppression des radiers en amont, portés par le Département en 2024/2025, ces deux chantiers ne pouvant être menés en simultané pour le maintien de l'accès ouest au centre-ville de Saint-Louis). La résilience « hydraulique » des ouvrages routiers fait l'objet d'un axe d'intervention particulier en 2023 au regard de la possibilité de mobilisation de fonds européens (REACT UE). Il en va de même pour la sécurisation de certains tronçons de notre réseau exposés à d'autres catégories de risques naturels (falaises...).

En complément, la déconstruction et la dépollution du pont métallique implanté à l'amont du nouveau franchissement de la Rivière des Galets a été terminée en 2023. La question du devenir du pont béton aval se posera dans la continuité, celui-ci étant également fondé sur des appuis superficiels et pouvant menacer ruine, en cas de fortes crues et d'érosion en pied de pile d'ouvrage.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
RN1 – Démolition pont métallique de la Rivière des Galets	Etat d'avancement	Fin des travaux	Travaux finalisés hors déplombage	Evacuer tous les déchets
RN1 – Pont Béton de la Rivière des Galets		Attribuer le marché d'études de devenir du pont béton	Etude engagée	Valider une solution pour le devenir du pont
RN1C – Pont du Gol		Concertation au titre de l'urbanisme	Concertation CU non engagée, solutions techniques des études préliminaires remises en cause par la DACOI	Clarifier les solutions possibles avec DACOI pour le lancement de la concertation CU et poursuite des études sur solution retenue
RN1A – Pont sur l'Etang Saint-Paul		Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre	Reconnaitances géotechniques à 50% - Expertise CEREMA commandées – Consultation de MOE en cours	Démarrage des études MOE début 2024

### C – Sécuriser l'accès au cirque de Cilaos (RN5)

Dans la continuité des études amont et des concertations conduites entre 2019 et 2021, les études opérationnelles du projet de sécurisation de la RN5 se poursuivront en 2024.

La RN1005, qui assure la continuité de l'accès au cirque de Cilaos depuis 2018 reste fragile et composée d'ouvrages « fusibles » en cas de crue. Afin d'assurer, dans les meilleurs délais possibles, la pérennité de l'accès au cirque de Cilaos et aux différents îlets situés le long de la route, il est prévu, en remplacement des 2 ponts baileys existants au droit de l'îlet Furcy, la réalisation de deux ouvrages d'art (OA) définitifs dimensionnés pour une crue centennale (débit estimé à 3 000 m<sup>3</sup>/s), avec raccordements à la RN1005 en contournement de l'îlet Furcy.

Ce nouveau projet estimé à 30 M€ en coût d'opération prévoit :

- la construction de 2 OA d'environ 90m, sans appui en rivière, au vu des fortes contraintes hydrauliques du Bras de Cilaos plus étroit dans ces secteurs ;
- la réouverture à la circulation du tronçon de la RN5 compris entre le « Bas du ruisseau » (à partir de l'intersection avec la RN1005) et « l'îlet Rond », avec, si nécessaire, quelques dispositifs contre les chutes de blocs à prévoir en falaise ;
- la démolition, après travaux, du tronçon de la RN1005 en aval de la bretelle sud d'accès à l'îlet Furcy ;
- le maintien du tronçon de la RN1005 en contournement de l'îlet Furcy, entre les 2 nouveaux OA.

L'abandon du projet initialement porté sur la section Les Aloès / îlet Furcy (projet de 6km dont 4 km de voie nouvelle, travaux estimés à 130 M€) a été définitivement acté par la collectivité lors des Comité Technique (COTECH) et Comité de Pilotage (COFIL) tenus en août 2023, les études de ce projet étant très complexes et longues à mener avec un point d'achoppement avec les services de l'État (DEAL) sur le volet Paysages.

Le nouveau projet devrait s'inscrire dans un processus de mobilisation des fonds européens au titre du PO FEDER 21-27. Compte tenu de la complexité et de la sensibilité de ce projet, qui se développe dans le lit d'une rivière, les études et procédures seront conduites en parallèle, pour un démarrage des travaux envisagé en 2026.

Des réflexions seront menées en parallèle en d'autres points de la RN5 et notamment sur les tunnels, ouvrages très limitants en gabarit pour l'accès au cirque, afin de rechercher des solutions d'amélioration à plus court terme, sans attendre un projet global de sécurisation qui sera inévitablement long à étudier, à concerter puis à mettre en œuvre, dans un contexte de très forts enjeux environnementaux et paysagers.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
RN5 – Ilet Rond/Ilet Furcy	Taux d'avancement	Avant-Projet à réaliser sur projet initial	COPIL le 28 août 2023 actant l'abandon du projet initial et présentation du nouveau projet (construction 2 OA et maintien RN1005 entre 2 OA en contournement de l'îlet Furcy	Poursuivre les études du nouveau projet : - AVP - Demandes d'autorisation réglementaire
RN5 – Reste de l'itinéraire		Lancement consultation étude paysagère, écologique et technique sur la RN5	Elaboration DCE (en cours) pour lancement consultation avant fin 2022	Lancement de l'étude globale paysagère, écologique et technique sur le RN5
RN5 – Tunnel de Gueule Rouge		Fin de la mission Centre d'Etudes des Tunnels (CETU) Levée d'option Lancement du marché MOE	Achèvement de l'étude de faisabilité par le CETU Campagne de sondages géotechniques et marché de MOE en cours de préparation	Notification du marché MOE et réalisation des études préliminaires  Notification du marché AMO Technique avec le CETU

### **III – ACCESSIBILITE AUX SITES TOURISTIQUES**

L'objectif de ces opérations est d'améliorer l'image et l'attractivité touristique régionale, au travers d'aménagements divers (routes nationales, routes forestières, voies vélo...).

Cet axe implique aussi l'embellissement des itinéraires, la requalification et la valorisation de délaissés routiers, la sensibilisation des usagers sur le sujet des déchets. Cela reste en effet un réel problème au vu des volumes collectés le long de nos routes.

Certaines de ces actions peuvent bénéficier du soutien de l'Europe (VVR, routes forestières). Ainsi, dans le cadre du plan de relance REACT UE, un nombre important d'opérations d'aménagements en faveur des modes doux ont été livrées en 2023 sur toute l'île. Certaines finitions sont cependant attendues début 2024.

#### **A – Valoriser les itinéraires à fort enjeu touristique**

Les opérations à mener concernent des itinéraires à plus forts enjeux touristiques notamment la RN5, route de Cilaos, seul axe routier desservant ce cirque (en partenariat avec la CIVIS et la mairie de Saint-Louis sur la section îlet Furcy et Mairie de Cilaos sur le tunnel de Gueule Rouge), la route des laves (RN2) et la route des plages (RN1A).

#### **B – Poursuivre l'aménagement des pistes forestières**

La Région est compétente également pour l'aménagement de routes forestières, notamment celles à forts enjeux touristiques principalement situées dans les Hauts (route du Volcan, route du Tévelave, route des Tamarins, route de la Plaine d'Affouches, ...). Ces opérations peuvent émerger au soutien du FEADER.

Après la mise en service définitive du parking de la route forestière des Makes en octobre 2021, les aménagements paysagers ont été terminés en juin 2022. L'opération permet un meilleur accès au site de la fenêtre, avec un parking mieux organisé et facilitant l'accès aux autocars.

Un nouvel élan doit être donné au projet d'aménagement de la Route du Volcan, après le recrutement d'un nouveau maître d'œuvre en charge des études nécessaires à l'ensemble des nouvelles procédures. Cette opération, qui consiste à réaménager le dernier tronçon, du Pas des Sables au Parking du Pas de Bellecombe, se développe dans un espace particulièrement sensible (Plaine des Sables, Parc National, Bien classé au Patrimoine Mondial par l'UNESCO). La concertation et les études devront être reprises en vue du lancement des travaux dans le cadre du prochain programme FEADER.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
RF Volcan	Etat d'avancement	Reprise des études antérieures par le maître d'œuvre – préparation de la concertation citoyenne	Consultation MOE en cours	Reprise des études par le MOE – préparation de la concertation citoyenne
RF Tévélave		Etudes des travaux de sécurisation, en amont de la route	Etude de maîtrise d'œuvre en cours	Poursuite études travaux de sécurisation en amont de la route
RF des Tamarins		Réalisation des travaux de réfection de la route sur 6 km entre RF Maïdo et gîte de Trois-Bassins	Travaux en cours	Finalisation des travaux
RF Affouches		Début des travaux	Attribution marché de travaux en cours	Début des travaux
RF Les Makes		Finitions, confortement des plantations	Travaux finalisés	

### C – Restaurer le pont suspendu sur la rivière de l'Est

L'opération de restauration du pont suspendu de la rivière de l'Est, à Sainte-Rose, est en cours. L'ouvrage a été transféré à la Région en 2020. Les travaux ont débuté fin 2021 et s'achèveront en 2023. L'UE, l'État, la Fondation du Patrimoine et la Région, qui pilote le projet, participent au financement de ces travaux de sauvegarde d'un patrimoine réunionnais unique. La CIREST a en charge, pour sa part, le projet de mise en valeur touristique de l'ouvrage et de ses environs immédiats.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Restauration du pont suspendu de la Rivière de l'Est	Taux d'avancement	100%	Lot principal terminé Avancement global à 90%	-



# POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La Réunion de demain doit être pensée et doit se construire dès aujourd'hui. En effet, l'enjeu est de pouvoir faire évoluer le territoire, planifier son aménagement pour qu'il réponde aux besoins essentiels et aux aspirations des Réunionnais, liés aux nouveaux modes de vie, de consommer, de communiquer, de se déplacer.

Dans ce contexte la Région tient, à travers une de ses compétences premières qu'est l'aménagement du territoire, un rôle essentiel et un rôle fédérateur pour faire émerger et faire partager une vision de l'évolution du territoire, intégrant ces enjeux sociétaux. L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de l'environnement, pour une île solidaire. L'aménagement du territoire réunionnais devra privilégier notamment l'espace rural dans toutes ses dimensions.

De plus, La Réunion fait partie des Hotspot de la biodiversité mondiale et le cœur du Parc National créé en 2007 couvre 42% du territoire. Cette richesse a permis de classer les « Pitons cirques et remparts » au Patrimoine Mondiale de l'Unesco en 2010. Le territoire est très riche en biodiversité avec un taux d'endémisme très élevé, mais celui-ci est restreint, sous pression de nombreuses menaces et de gestion des multiples usages.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Réussir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), conférer aux Hauts et à l'Est un caractère prioritaire, en soutenant la ruralité ;
- Assumer pleinement toutes nos responsabilités dans l'agence de la biodiversité et accélérer sa mise en œuvre opérationnelle.

## **I - L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UNE RÉUNION PLUS ÉQUILIBRÉE, PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE INTÉGRANT SIMULTANÉMENT LES DYNAMIQUES URBAINES ET LES RURALITÉS RÉUNIONNAISES**

La Région détient, à travers une de ses compétences premières en aménagement du territoire, un outil essentiel de planification : le SAR. Celui-ci fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire, et de protection de l'environnement.

L'évaluation du SAR rendue en 2021 a démontré la nécessité de le mettre en révision au regard notamment de la persistance ou l'accentuation des déséquilibres sur le territoire (logement, déplacements, polarisation des activités, ...), combinée à d'importantes évolutions législatives et contextuelles récentes. Aussi, le Conseil Régional a décidé, par délibération du 22 novembre 2021, de mettre en révision générale le SAR 2011.

### **A - Réussir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)**

#### **1) La procédure de révision du SAR**

L'année 2022 a été consacrée à la préparation de la mise en révision du SAR 2021. Pour mettre en œuvre ce projet phare de la mandature, un portage politique fort a été acté. Aussi, un Comité Stratégique (COSTRA), composé d'élus régionaux référents pour suivre la révision du SAR, a été mis en place. Ce COSTRA veille à la déclinaison des orientations stratégiques de la Région, et assure les arbitrages nécessaires à l'élaboration du schéma, et à la mise en cohérence des politiques régionales exprimées à travers le SAR.

La Commission d'Élaboration du SAR (CESAR), telle que définie par l'article R 4433-7 du CGCT, a été installée le 22 juin 2022, puis s'est à nouveau réunie le 14 juin 2023 pour valider la méthodologie d'élaboration et de concertation, ainsi que la méthodologie de suivi de la consommation foncière. L'objectif fixé par la mandature est d'approuver le SAR révisé en 2026.

L'année 2023 est marquée par un rythme soutenu de travail, avec l'appui du groupement d'étude ELAN/CHARREL, Assistant à Maître d'Ouvrage désigné par la Région. Le planning prévisionnel prévoit la présentation devant la CESAR, en fin d'année 2023, du diagnostic du territoire et des grandes orientations fondamentales. Des premiers échanges ont été organisés dans chaque territoire au 2<sup>e</sup> trimestre 2023 et un séminaire forum s'est tenu le 06 juillet 2023 (plus de 150 participants).

Des rencontres avec les partenaires et les institutionnels (notamment les communes, les EPCI et le Syndicat Mixtes d'Etudes et de Programmation (SMEP Grand Sud) sont programmées d'ici la fin de l'année autour de 5 grands défis : habiter La Réunion, se nourrir en local, devenir un territoire productif, préserver un territoire de ressource, aller vers l'autonomie énergétique & l'économie circulaire. En parallèle, à la demande de la Région, une démarche volontariste de concertation, de co-construction et de participation citoyenne a été engagée, autour de la caravane itinérante du SAR (la « SAR avà'n' »).

L'année 2024 sera une année cruciale dans le processus de révision du SAR 2011 avec :

- La définition et la validation des principes d'aménagement par la CESAR en juin 2024 ;
- L'élaboration des chapitres individualisés, du fascicule des règles, la carte de destination générale des sols, et l'évaluation environnementale ;
- L'organisation de la concertation préalable au titre du code de l'environnement.

## **2) La trajectoire du Zéro Artificialisation Nette**

Parallèlement, des réflexions et des concertations seront engagées avec les EPCI et le SMEP Grand Sud en charge de SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), sur la déclinaison locale de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, afin de définir une trajectoire régionale pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050. Ce sera un sujet prioritaire à traiter en 2024.

Par ailleurs, en application de la loi relative à la mise en œuvre facilitée des objectifs du Zéro Artificialisation Nette du 21 juillet 2023, la Région Réunion doit créer une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. Une proposition de composition sera transmise par la Région avant le 21 octobre 2023.

En 2024, la Région installera la conférence de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, après avis de la majorité des organes délibérants compétents en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) (Communes, EPCI et SMEP Grand Sud).

## **3) La mise en œuvre et le suivi du SAR en vigueur**

Le SAR actuel restera en vigueur jusqu'à l'approbation du prochain SAR révisé. Celui-ci prend en compte une mise à jour du SAR 2011 suite au jugement du 12 juillet 2022 d'annulation partielle de sa modification, validée par délibération du 27 juin 2023 du Conseil Régional, avec d'un addendum à diffuser à l'ensemble des acteurs associés aux processus d'évolution du SAR. La Région poursuivra également son travail de suivi de la mise en œuvre du SAR 2011, et du suivi des indicateurs environnementaux.

La Région accompagnera les communes et les intercommunalités pour la mise en compatibilité des PLU et des SCOT. A ce jour, 3 SCOT et 18 PLU ont été mis en compatibilité avec le SAR 2011. De plus, à ce jour, 8 PLU et 3 SCOT ont prescrit leur révision générale.

Par ailleurs, la Région poursuivra également son investissement auprès de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), de l'Etablissement Public Foncier de La Réunion (EPFR), des services de l'État (*élaboration du Schéma Régional des Carrières, actualisation de l'Atlas des paysages*), et du suivi des dossiers de planification stratégique du Parc National (*évaluation de la charte du Parc, plan paysage*).

En 2024, la Région interviendra pour :

- Poursuivre l'accompagnement des Communes et des EPCI dans la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SAR en vigueur ;

Participer à diverses instances en lien avec les problématiques d'aménagement du territoire (cas notamment de la CDPENAF).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Réussir la révision du SAR	Mise en œuvre des instances de pilotage notamment la CESAR	Programmation d'une CESAR	14 juin 2023	Programmation d'une CESAR en juin 2024
	Recrutement de l'AMO	OS démarrage	Marché notifié (gpt ELAN/charrel) et démarrage des prestations	Rendu du projet de SAR
	Engagement de la concertation	Mise en place de la stratégie de concertation et de communication	4 rencontres EPCI réalisées et validation de la stratégie en CESAR en juin	Concertation citoyenne réglementaire et poursuite de la concertation institutionnelle
Trajectoire du Zéro Artificialisation Nette	Mise en place de la conférence de gouvernance du ZAR	-	-	Installation de la conférence et définition de la trajectoire
Suivi du SAR en vigueur	Accompagnement des communes et des EPCI dans la mise en comptabilité de leur document d'urbanisme avec le SAR	-	3 SCOT et 18 PLU compatibles au SAR	Suivi des révisions et avis en tant que Personnes Publiques Associées (PPA)

## **B - Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire, en redonnant notamment à l'espace rural réunionnais toute sa place**

### **1) Mettre en place une instance de gouvernance de l'aménagement**

Au regard de ces difficultés de mise en œuvre des projets d'aménagement, et compte tenu que l'aménagement est une compétence partagée, les acteurs de l'aménagement souhaitent la mise en place d'une « Gouvernance de l'Aménagement », pour aborder des sujets centraux telles que :

- La politique foncière et les stratégies foncières (partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de La Réunion – EPFR) ;
- L'identification et l'optimisation des outils financiers de mise en œuvre de l'aménagement ;
- L'adaptation du cadre législatif et réglementaire au contexte local.

La « Commission Aménagement » qui est instaurée pour la gestion du FRAFU, et qui regroupe déjà l'essentiel des acteurs de l'aménagement, serait indiquée pour préfigurer cette « Gouvernance de l'Aménagement ». Ses compétences pourraient être élargies sur des sujets comme le foncier, la qualité de vie, la priorisation des opérations, le zéro artificialisation nette, la gestion des risques, etc.

Cette gouvernance dédiée permettrait ainsi de définir, au-delà du FRAFU, une stratégie régionale partagée avec l'ensemble des partenaires et d'impulser des réflexions à travers des ateliers thématiques, et également sur la politique foncière avec les acteurs (EPFR, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural - SAFER, Société Epargne Foncière Agricole Réunion – SEFAR).

La Région dispose de participations sein de plusieurs SEM (SEDRE, SEMAC, SODEGIS et SODIAC) et SPL (Maraïna, Avenir Réunion). En tant qu'actionnaire principal de la SPL Maraïna, la Région apporte son soutien pour son développement. A ce titre, en 2021 la collectivité a procédé à l'augmentation du capital de la SPL à

hauteur de 1,6 M€, suite aux délibérations autorisant la SPL Maraina à procéder à son augmentation de capital à hauteur de 3,3 M€.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Définir une gouvernance des acteurs et projets d'aménagement à l'échelle régionale, en lien avec une politique foncière repensée (y compris la participation éventuelle de la Région au projet d'Office Foncier Solidaire), avec l'appui de l'Agorah (volet animation) ;
- Engager une réflexion stratégique sur la participation et les missions confiées par la Région à des SEM et SPL d'aménagement.

## **2) Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais**

Depuis 45 ans, l'aménagement des Hauts de l'île est porté par une politique publique ambitieuse au travers du Plan d'Aménagement des Hauts, puis du Plan de Développement des Hauts de La Réunion jusqu'en 2014. Depuis 2015, un Cadre Stratégique Partagé pour la période 2014-2020 a été élaboré avec la signature d'un protocole d'accord Etat, Région et Département et la création d'un Secrétariat Général des Hauts pour en assurer l'animation et la coordination des politiques publiques. L'expertise diligentée par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable - IGEDD rendue en 2023 recommande de ne pas reconduire le Secrétariat Général des Hauts au-delà de la période intérimaire qui s'achève au 31 décembre 2023.

Il est envisagé de mettre en place un comité stratégique dédié aux Hauts et de constituer un observatoire des Hauts.

Parallèlement, à l'initiative du TCO, de ses communes, et de la Sous-préfecture de Saint-Paul, un GIP pour le cirque de Mafate est en projet de création. La Région, le Département et le Parc National de La Réunion (PNR) sont appelés à contribuer à ce GIP.

Enfin, la démarche LEADER a été reconduite et, suite à un nouvel appel à projets, le Département, en tant qu'Autorité de Gestion du FEADER, a sélectionné 4 Groupes d'Action Locale (GAL). Les discussions sont engagées pour élaborer les fiches actions.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Accompagner le développement de ces territoires ruraux et des Hauts à travers notamment son apport en contre parties financières aux financements européens, en clôturant le programme en cours et en engageant la nouvelle programmation 2021/2027 ;
- Soutenir les GALs en veillant à la cohérence des fiches action en cours d'élaboration avec celles du PO FEDER 2021-2027 dont la majeure partie a déjà été validée ;
- Maintenir une animation territoriale sur les Hauts ;
- Contribuer à la mise en place du Comité Stratégique partenarial des Hauts ;
- Contribuer au GIP Mafate en cours de constitution.

## **3) Contribuer à la structuration de la ville réunionnaise**

Dans le cadre de dispositifs nationaux, la Région a été sollicitée pour signer des conventions cadre, voir des conventions d'application concernant :

- Le programme Petites villes de demain lancé en 2020 qui concerne à La Réunion 11 communes via des candidatures conjointes de quatre intercommunalités (CIREST : Bras Panon, Plaine des Palmistes, Sainte-Rose et Salazie / TCO : Trois Bassins / CIVIS : Cilaos, les Avirons, Petite Ile, l'Etang Salé / CASUD : Saint-Philippe et l'Entre Deux) ;
- Le programme Action Cœur de ville mis en place par l'État pour faire réussir les centres des villes moyennes pour lequel 4 villes réunionnaises ont été retenues en 2018 (Saint-Joseph, Saint-Pierre, Le Port et Saint-André).
- L'Ecocité insulaire et tropicale de La Réunion sur le Cœur d'agglomération du TCO qui a donné lieu à la signature d'un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) en 2020. Seule Ecocité et seul PPA en Outre-mer pour lequel la Région est partenaire aux côtés de l'Etat, du TCO, du Département et des 3 communes de Saint-Paul, Le Port, La Possession.

Enfin, la Région poursuivra le suivi et le solde des projets engagés précédemment au titre du Plan Régional de Relance (encours de 13,6 M€ pour 55 projets).

En 2024, la Région interviendra pour :

- Préciser son positionnement et son intervention au regard des programmes Petites villes de demain et Action Cœur de ville ;
- Solder 90% du Plan Régional de Relance ;
- Participer à l'opération de démarrage et de démonstration de l'Ecocité à Cambaie (Pôle vélo-glisse et village des initiatives).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Mettre en place une instance de gouvernance de l'aménagement	Gouvernance aménagement et politique foncière (EPFR, SAFER, SEFAR)	-	-	Suivi minoration foncière nouvelle relation à bâtir avec l'EPFR et acteurs de l'aménagement
	Relations avec les SEM et autres satellites (cas des SPL)	-	-	Définition de la stratégie régionale vis-à-vis de ses satellites
Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais	Nombre de projets soutenus LEADER	Environ 80 projets (450K€)	39 projets (128 000€)	80 projets
	Projet de développement des territoires ruraux et des Hauts + projet GIP Mafate	Projet de développement et gouvernance adaptée	Rendu du rapport de l'IGEDD sur la gouvernance des hauts	Mise en place de la nouvelle gouvernance des Hauts
Contribuer à la structuration de la ville réunionnaise	Participation opération démonstratrice de la Ville durable	-	-	Contractualiser le financement au titre du CCCT du pôle-vélo glisse de l'Ecocité

### C - Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire

La Région participe au programme d'actions de l'AGORAH, agence d'urbanisme, financé conjointement par des collectivités locales et l'Etat, en vue de réaliser des études d'urbanisme, d'aménagement et de développement territorial.

La Région s'est dotée d'outils permettant d'observer l'évolution du territoire (*plateformes ARCGIS, PIMANT, observatoire virtuel*). Ces outils ont permis de monter des projets d'aide au développement en coopération régionale (*Madagascar, Comores*), et d'accompagner des projets d'aménagement en apportant des éléments d'aide à la décision (*simulation 3D de projets structurants*).

La collectivité porte également le projet de Mode d'Occupation des Sols (MOS) afin de produire une couche d'information géographique des classes d'occupation du sol sur l'ensemble du territoire. Elle permettra notamment d'évaluer la trajectoire réelle d'artificialisation du territoire.

Par ailleurs, la Région a également été à l'initiative d'outils, devenus aujourd'hui des outils partenariaux comme la plateforme PEIGEO administré par l'AGORAH, et la station SEAS OI.

S'agissant du volet coopération régionale, les projets engagés précédemment seront mis en œuvre, après la levée des difficultés rencontrées sur le terrain qui ont générées du retard. Cela concerne deux projets (cofinancés par l'AFD dans le cadre du programme FICOL) :

- Le projet PALM à Morondava qui a pour but de lutter durablement contre l'érosion côtière, la submersion marine et les inondations qui affectent ce territoire vulnérable aux aléas climatiques ;
- Le projet d'infrastructure SIG-OI pour fournir des équipements et du matériel SIG à Madagascar et aux Comores.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Soutenir le programme d'action de l'AGORAH et s'appuiera sur ses compétences pour l'accompagner dans le projet de révision du SAR ou encore pour contribuer à la définition de la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette ;
- Achever le Mode d'Occupation des Sols de La Réunion ;
- Poursuivre et maintenir opérationnel la plateforme Observatoire Virtuel de La Réunion, dans le but d'en faire un centre régional de ressource en géomatique ;
- Solder les 2 projets de coopération régionale (PALM et SIG OI).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Observation du territoire	Plateforme Observatoire Virtuel de La Réunion et mise en place MOS	Modélisation de 5 projets structurants en 3D Rendu des travaux du MOS	MOS : Livraison de la version provisoire	Finalisation de la mission MOS
	AGORAH (agence d'urbanisme)	Validation programme d'action	Validé	Suivi programme d'action de l'agence, animation trajectoire ZAN
Coopération régionale	Réalisation des travaux du projet PALM	Réalisation des travaux	AO lancés	Solde des programmes
	Programmation du projet SIG OI	Solde du programme	Saisine des partenaires sur nouveau montage proposé	

## **II - LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU CRUCIAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES**

La loi du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages confère la possibilité aux régions et à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) de créer conjointement des Agences Régionales de la Biodiversité (ARB). Celle-ci doit couvrir l'ensemble des milieux et mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans quatre registres au moins issus des missions de l'OFB, à l'exception des missions de police : Information, sensibilisation, éducation à l'environnement et au développement durable / Connaissance / Animation et appui des réseaux / Suivi et mise en cohérence des politiques publiques.

### **A – Accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée**

La mission de préfiguration s'est clôturée en juin 2022 par un séminaire de restitution, après une large concertation territoriale souhaitée par la collectivité et organisée fin 2021 / début 2022 : ateliers territoriaux au sein des micro-régions, mobilisation citoyenne (828 citoyens interrogés sur toute l'île).

L'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion a été créée par arrêté préfectoral n°873 du 26 avril 2023, sous la forme d'un établissement public de coopération environnementale. Il a pour objet d'être un outil intervenant sur les milieux terrestres, aquatiques et marins, et d'apporter une plus-value opérationnelle en matière de coordination, d'appui, et de mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité. Le premier conseil d'administration s'est réuni le 25 mai 2023 pour élire la présidente et le vice-président. Le processus de recrutement de la direction est en cours, la Région assure le secrétariat de l'ARB pendant l'intervalle.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Apporter sa contribution financière à l'ARB de La Réunion ;
- Participer aux instances de gouvernance, à la mise en place de l'équipe et à la préparation du plan d'action de la structure ;

- Proposer un évènement régional de sensibilisation en faveur de la préservation de la biodiversité à destination du grand public ;

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée	Constituer l'équipe et décliner les actions de l'ARB	Création de la structure juridique	Arrêté préfectoral de création de l'ARB + installation CA	Recrutement de l'équipe par l'ARB et élaboration du plan stratégique 2024 avec la déclinaison des actions en faveur de la biodiversité

## B - Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels

La Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité a été validée en octobre 2014 et sa mise en œuvre couvre la période 2013-2020. Cette stratégie comprend 6 axes tels que l'observation et la connaissance, la protection et la gestion de la biodiversité remarquable, ou encore la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre les espèces invasives.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Réaliser le bilan de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité en s'appuyant sur les travaux menés lors de la mission de préfiguration de l'ARB et des réflexions locales sur la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) ;
- Elaborer la nouvelle Stratégie Régionale de la Biodiversité, en cohérence avec la Stratégie Nationale de la Biodiversité et la SNAP qui doivent être finalisées fin 2023 ;
- Collecter et mettre en ligne (open data) des études réalisées en matière de biodiversité.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Elaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels	Elaboration d'une stratégie régionale	Initier le bilan de la stratégie actuelle	-	Etablir le bilan et élaborer une nouvelle stratégie

## C - Accompagner les acteurs du territoire

La Région est membre de plusieurs structures (GIP Réserve Nationale Marine de La Réunion, GIP Réserve Nationale Naturelle de l'Étang Saint-Paul, Parc National de La Réunion, associations, ...) qu'elle accompagne dans la définition de leurs objectifs annuels ou encore en cofinçant des actions sur fonds propres et/ou en mobilisant les crédits du FEDER. La Région est également membres de diverses instances auxquelles elle participe aux travaux (Comité Eau Biodiversité...).

En 2023, une convention cadre entre la Région et Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBN Mascarin) est en cours de renouvellement afin de faciliter les partenariats et synergies et répondre aux enjeux de conservation et de valorisation des patrimoines naturels et culturels de l'île, pour la période 2023-2027.

Dans le cadre du PO FEDER 2021-2027, une fiche action (FA 2.7.1) est dédiée spécifiquement pour soutenir, dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt, des actions de protection et de valorisation de la biodiversité, ou pour l'observation et la restauration des milieux.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Lancer un appel à manifestation d'intérêt en mobilisant le FEDER, en ciblant les actions opérationnelles sur la reconquête de la biodiversité (restauration des habitats, lutte contre les invasives, plans de conservation...);
- Participer à l'organisation de l'évènement Zones humides 2024 du GIP Réserve de l'Étang Saint-Paul ;
- Renouveler la convention cadre de partenariat avec le Parc National arrivant à échéance en 2023.

#### **D – Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens**

L'éducation et la formation au développement durable, la sensibilisation des citoyens permet de faire évoluer les comportements et modes de vies faces aux défis du développement durable. En 2022, une convention cadre a été signée par l'Etat, le Rectorat, la Région, le Département pour l'éducation au développement durable à La Réunion 2022-2030.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Mener des actions relatives à l'éducation à l'environnement, au développement des sciences de la société et en faveur de la biodiversité, le cadre d'une démarche transversale en interne, et en lien avec ses partenaires ;
- Développer des actions de sensibilisation et de formation au sein des lycées et à destination des agents (exemples : SEOR, SREPEN...);
- Réduire l'impact écologique de la collectivité (tri des déchets et notamment déchet organique, incitation à l'abandon des bouteilles en plastiques ...).

#### **E – Mener des actions interne en faveur de la biodiversité**

La Région Réunion se doit d'être exemplaire et élabore chaque année un rapport sur sa situation en matière de développement durable en tenant compte des politiques internes et des politiques publiques menées. Une attention particulière sera portée sur les forêts et espaces régionaux ainsi qu'une démarche transversale d'aménagement des lycées à travers la préparation d'un AMI dit « Lycées OASIS ».

En 2024, la Région interviendra pour :

- Réaliser un inventaire de l'état des forêts régionales dans une perspective de préservation des espèces indigènes, endémiques et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et renforcer les actions d'entretien des forêts, notamment avec l'Office Nationale des Forêts ;
- Réaliser un inventaire floristique des espaces régionaux (MOCA, ex-ARDA et MADOI) et valoriser ces espaces dans une perspective de préservation de la biodiversité et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Amplifier le programme « VERDIR » de la Direction Patrimoine et Bâtiments sur la végétalisation de certains espaces dans les lycées (4 sites pilotes) permettant à la fois de créer des îlots de fraîcheurs en réduisant les surfaces artificialisées et de contribuer à la préservation des espèces indigènes, tout en améliorant l'aménagement des espaces dédiés.

#### **F – Mettre en œuvre les mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral**

En lien avec la réorganisation des services, la Direction de la Transition Ecologique a pris en charge en 2023 la poursuite de la mise en œuvre des mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral localisées hors du périmètre direct de l'opération et s'inscrivant au sein de problématiques générales de préservation de la biodiversité à l'échelle de l'île.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Mettre en œuvre des actions des Plans Directeurs de Conservation (PDC) et Plans Nationaux d'Actions en faveur des mammifères marins, des espèces végétales remarquables de la falaise littorale et des oiseaux marins ;
- Réaliser une étude de faisabilité en vue de la définition et de la création d'une zone de protection d'habitats remarquables en bordure du littoral réunionnais ;
- Installer des gîtes artificiels pour la nidification des oiseaux marins et leur préservation vis-à-vis des prédateurs ;



- Poursuivre les études en vue de l'approfondissement des connaissances sur les moyens de lutte contre la liane papillon.

# POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN

Il est urgent de réduire la production de déchets en améliorant la gestion de proximité des déchets par la prévention et la sensibilisation. Le zéro déchet, est une démarche globale visant à réduire à la source la production de déchets. Il s'agit d'intervenir à trois niveaux : produire sobrement, via l'éco-conception notamment, optimiser et allonger l'usage, via l'économie du partage, le réemploi par exemple, et en dernier lieu préserver la matière grâce au compostage ou au recyclage.

Du fait de son caractère insulaire tropical dans la zone Sud-Ouest de l'océan Indien, La Réunion est un territoire particulièrement exposé aux effets du changement climatique longtemps annoncés et aujourd'hui avérés. Cela représente un défi majeur pour La Réunion, qui doit mettre en place des stratégies d'adaptations pour faire face à ces enjeux.

Enfin, il est important de préserver les ressources, notamment les ressources en eau, afin de permettre la distribution d'une eau de qualité aux usagers, de réduire les pertes et les consommations.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » à l'horizon 2030, développer et sécuriser le fonctionnement des filières de l'économie circulaire à travers l'élaboration d'un Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC) ;
- Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen, en prévenant les risques et en distribuant une eau de qualité.

## **I - CRÉER DES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS ET DYNAMISER L'EMPLOI LOCAL**

La loi NOTRe de 2015 confère aux régions la compétence en matière de planification des déchets avec l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui comprend un Plan d'Actions Régional en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC). Ce plan unique couvre l'ensemble du territoire et l'ensemble des déchets (déchets ménagers et assimilés, déchets d'activités économiques, déchets du BTP, déchets dangereux).

La Région a un rôle de coordination de l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs qui auront été définis dans le Plan (horizon de 6 ans et à 12 ans).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, la Région accompagne la création et la structuration des entreprises pour le développement de l'économie circulaire, notamment par la mobilisation des fonds du FEDER.

### **A – Doter l'île d'un document de planification et de gestion des déchets**

La gestion des déchets sur l'île est préoccupante et il est urgent de valider le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Il s'agit d'un plan unique qui concerne tous les types de déchets, couvre l'ensemble du territoire et tient compte du respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

Les travaux d'élaboration ont été repris fin 2021, par la tenue d'ateliers de travail et de comités, avec les EPCI, les syndicats mixtes de traitement des déchets (ILEVA et SYDNE) et les acteurs de la gestion des déchets des activités économiques pour tenir compte de leur stratégie de prévention et de traitement des déchets. En parallèle, une étude relative à la création d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux a été menée.

Le projet de plan intègre également les objectifs ambitieux fixés par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Il s'agit de réduire de 15% la production de déchets ménagers, d'atteindre 60% de réutilisation ou recyclage (en 2030 par rapport à 2010) et de réduire drastiquement leur enfouissement en 2035 (10% des déchets ménagers produits admis en installation de stockage).

Le projet de plan a été présenté le 13 octobre à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), le 02 décembre 2022 à la Conférence Territoriale de Action Publique (CTAP) et l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) recueilli au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Réaliser l'enquête publique, après réception de l'avis de l'autorité environnementale, puis approuver définitivement le projet de plan et son rapport environnemental ;
- Œuvrer pour structurer une filière sur les biodéchets à l'échelle de l'île, en complément des actions des acteurs compétents en matière de collecte, en proposant des solutions adaptées en fonction des types de producteurs (administrés, collectivités, entreprises, ...) et en favorisant les échanges d'expériences entre les différents acteurs ;
- Mettre en place d'un groupe de travail de concertation pour la communication sur la prévention et la réduction des déchets, en lien avec les EPCI/Syndicat Mixte de Traitement des Déchets - SMTD et en mutualisant les plans de communication ;
- Poursuivre des échanges avec les acteurs pour optimiser la collecte (encourager l'installation de bornes de collectes enterrées et d'apports volontaires) ;
- Suivre et animer la filière sur les déchets dangereux, et accompagnant la réalisation d'une installation de stockage des déchets dangereux ;
- Réunir à nouveau la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi pour faire un bilan annuel de la prévention et de la gestion des déchets et un point d'avancement du plan.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Mettre en œuvre un plan « Zéro déchet » à l'horizon 2030	Approbation du plan régional par l'Assemblée Plénière de la Région	Approbation	Prise en compte avis des PPA	Enquête publique et approbation finale du plan
	Bilan annuel de la prévention et de la gestion	-	Bilan présenté en mars 2023	Réduire la quantité des déchets

## B - Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en cours de finalisation comprend un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC). Celui-ci permettra d'identifier les filières locales à structurer et d'orienter les appels à projets.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Accompagner la création et la structuration des entreprises et autres acteurs (associations, coopératives, ...) pour le développement de l'économie circulaire (actions en lien avec la Direction FEDER Entreprise et la Direction Economie) ;
- Suivre le déploiement (plans d'action en cours d'élaboration) et les résultats atteints sur le territoire par les filières dites à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), en lien avec l'ADEME qui doit assurer un contrôle renforcé de leurs actions ;

- Renouveler l'adhésion de la collectivité au cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement), et à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) ;
- Proposer des actions à réaliser lors d'évènements tels que la Semaine Européenne du Développement Durable ou encore la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire	Bilan des filières REP à La Réunion	-	-	Augmenter le tonnage valorisé

### C - Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets

La Région accompagne les acteurs publics et privés à plusieurs niveaux :

- La Région est membres des deux Syndicats Mixtes de Traitement des Déchets (SMTD, à savoir ILEVA et SYDNE) et contribue à leur frais de fonctionnement, en tenant compte de la part de la population concernée ;
- La Région soutien l'animation des filières du BTP (CER BTP), des déchets agricoles non organiques et organiques (Eco-agri Réunion, Chambre d'Agriculture) et contribue au suivi du programme d'actions de l'observatoire réunionnais des déchets (AGORAH) ;

Par ailleurs, dans le cadre du FEDER 2021-2027, plusieurs dispositifs ont été prévus spécifiquement pour la gestion et le traitement des déchets :

- o Gestion et valorisation des déchets ménagers (fiche action 2.6.1) ;
- o Transformation des déchets verts – Composts (fiche action 2.6.2) ;
- o Réhabilitation des anciennes décharges (fiche action 2.7.3).

En 2024, la Région interviendra pour :

- Lancer des AMI FEDER sur la Gestion et valorisation des déchets ménagers, sur la transformation des déchets verts (et biodéchets) ;
- Apporter une contribution à l'animation des filières du BTP et des déchets agricoles, ainsi qu'à l'observatoire des déchets ;
- Contribuer aux frais administration des deux syndicats mixtes de traitement des déchets.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets	Dispositifs FEDER	Elaborer la fiche action	Fiche action validée	AMI lancer
	Contributions à ILEVA et SYDNE	Définition soutien aux 2 SMTD	Principe validé d'une contribution à SYDNE	Contribution aux 2 SMTD

## II - SÉCURISER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DU CITOYEN

La collectivité régionale s'engage d'ores et déjà dans la réponse régionale au changement climatique en se positionnant sur la stratégie du territoire au travers le Schéma d'Aménagement Régional en cours de révision, en mobilisant des aides en tant qu'Autorité de gestion du FEDER du PO 2021/2027 et enfin, pour mettre en place sur le territoire de nouveaux outils de connaissance et de coordination des acteurs locaux pour faire face aux défis et enjeux qui se posent.

### A - Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens

La Réunion est soumise à divers risques naturels (cyclones, inondations, mouvements de terrain, submersions marines, éruptions volcaniques...) et au risque requin.

L'élévation du niveau des mers qui peut avoir des conséquences graves pour les zones côtières de l'île (inondations, érosion du trait de côte, salinisation des masses d'eau littorales, ...) et une modification de la météorologie pourrait se traduire notamment par une intensification des phénoménologies climatiques opérants sur le bassin Sud de l'Océan Indien et une modification à la hausse de la fréquence et des intensités des épisodes de sécheresse, impactant directement la ressource en eau, la biodiversité, et augmentant significativement les risques feux de forêts.

De fait, le changement climatique représente un défi majeur pour La Réunion, qui doit mettre en place des stratégies d'adaptations pour faire face à ces enjeux. La Région co-organise avec l'Etat les 3<sup>ème</sup> assises régionales des risques naturels, l'occasion de mobiliser tous les acteurs et de lancer de nouvelles initiatives comme la création d'un Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) et d'un Observatoire du littoral. S'agissant du risque inondation, la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation pour la période 2022-2027 identifie 7 Territoires à Risque Important (TRI) pour lesquels 7 Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) ont été contractualisés.

S'agissant du risque requin, la Région est adhérente du GIP Centre Sécurité Requin, créé en 2016, qui a pour objet de conduire ou d'accompagner toutes actions tendant à la réduction du risque requin à La Réunion.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Installer et accompagner la mise en œuvre d'un Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) à La Réunion ;
- Accompagner les actions d'adaptation à l'évolution du trait de côte (nouveau dispositif de soutien à élaborer dans le cadre du prochain Contrat de convergence territorial) ;
- Poursuivre le programme de gestion des risques d'inondation (PGRI), en soutenant des actions de prévision, de prévention et de protection (fiche action 2.4.1 du PO FEDER) ;
- Contribuer à la révision du schéma de prévention des risques naturels de La Réunion 2018-2022 ;
- Contribuer à une démarche de contractualisation avec l'Institut Physique du Globe de Paris (IPGP) /Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF) ;
- Apporter sa contribution au GIP Centre Sécurité Requin (CSR) pour la gestion du risque requin et à la Ligue de Surf (dispositif Vigies Requins Renforcés – VRR) pour lequel la Région rappelle le souhait exprimé en 2022 d'un transfert du dispositif au GIP, et en réduisant progressivement la contribution de la Région.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens	Elaborer un dispositif de soutien aux collectivités contre l'érosion de trait de côte	-	-	Elaboration du dispositif
	Mise en œuvre des PAPI (Fiche Action 2.4.1 du PO FEDER)	Elaborer la fiche action	Fiche action validée	AMI à lancer
Gestion du risque requin	Surveillance des spots de surf par la ligue de surf	Transfert du dispositif VRR au GIP CSR	Maintien du dispositif VRR au sien de la ligue de surf	Soutien GIP et à la ligue de surf

## B - Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens

Le Plan Eau DOM à La Réunion vise à accompagner les collectivités compétentes dans l'amélioration des services rendus en matière d'eau potable et d'assainissement. Il permet de renforcer la gouvernance des collectivités avec un mode de contractualisation pluriannuel dit « contrat de progrès » (ils ont tous été signés par les EPCI en 2020).

La Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER du PO 2021-2027, pour garantir une eau potable à chaque citoyen, préserver la ressource en eau et le traitement de l'eau :

- o Création et extension d'usines de potabilisation de l'eau (fiche action 2.5.1) ;

- Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable (fiche action 2.5.2) ;
- Valorisation des eaux en sortie de Station d'Épuration d'eaux usées (STEP) (fiche action 2.5.4) ;
- Stations de traitement des eaux usées (fiche action 2.5.5).

S'agissant de la préservation de la santé des citoyens, la Région contribue au financement des équipements de surveillance de la qualité de l'air de l'ATMO Réunion et participe à la mise en œuvre d'actions du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3).

En 2024, la Région interviendra pour :

- Soutenir la création et l'extension d'usines de potabilisation de l'eau (de plus de 5 000 équivalents/habitants), contribuer à limiter les fuites dans les réseaux d'eau pour économiser la ressource en eau, réaliser des stations de traitement des eaux usées (fiches actions du PO FEDER 2021-2027) ;
- Mettre en place un dispositif d'aide pour le stockage de l'eau pluviale chez les particuliers ;
- Soutenir les investissements d'ATMO Réunion ;
- Suivre le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4), en lien avec les services de l'État (ARS et DEAL).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens	Nombre d'usines de potabilisation	Elaborer la fiche action	Fiche action validée	AMI à lancer
	Réduction des fuites	Elaborer la fiche action	Fiche action validée	AMI à lancer
	Dispositif de stockage de l'eau pluviale	-	-	Elaboration du dispositif

### **III – AMÉLIORER QUALITATIVEMENT LE DISPOSITIF EMPLOIS-VERTS**

Dans le cadre des Emplois-verts, il s'agira en 2024 de poursuivre la rénovation du dispositif avec l'ouverture de nouveaux chantiers et de disposer d'un fond d'aide d'urgence dédié à la lutte antivectorielle.

#### **A - Valoriser les sites touristiques grâce au dispositif Emplois-verts**

Pour faire de l'Île de La Réunion une destination compétitive, il faut renforcer l'attrait de l'offre touristique. Cette responsabilité incombe à la collectivité régionale qui doit encourager de façon ciblée des investissements en capacité de renforcer l'attractivité de La Réunion et accompagner les projets qui y concourent.

Le dispositif Emplois-verts au-delà de ses fonctions de création d'emplois, d'entretien et d'aménagement du territoire réunionnais, valorise les paysages, et contribue au développement économique et touristique de La Réunion.

Il est par conséquent nécessaire de reconsidérer l'orientation de certains chantiers vers des sites d'intérêt patrimonial et touristique, mais également à travers un rééquilibrage des moyens sur le territoire en fonctions des budgets alloués chaque année par l'État.

La collectivité régionale poursuivra l'accompagnement des associations avec les professionnels du secteur et le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables (CROEC), pour la gestion administrative et financière de leurs structures, la diversification des sources de financement (mécénat, recherche de partenariat ...) et la valorisation le bénévolat associatif.

Des pistes d'optimisation et d'économie seront recherchées pour les associations tout en explorant les pistes d'évolution du dispositif pour prendre en compte l'inflation.

Faciliter les démarches administratives, fluidifier l'obtention des Autorisations d'Occupation Temporaire, engager le dialogue avec les intercommunalités sur la gestion des déchets autant de points à travailler pour fluidifier la gestion quotidienne des associations porteuses.

## **B - Valoriser le dispositif, les acteurs et les réalisations**

Il s'agit de mettre en lumière régulièrement les réalisations et l'engagement des Emplois-verts sur le terrain. Tous les supports de communication de la Région seront mobilisés à plusieurs reprises ainsi que des réalisations spécifiques comme les portraits de femmes. Cela passe également par l'actualisation qualitative des panneaux de chantier pour rendre lisible l'intervention de la Région et de ses partenaires sur les sites de La Réunion.

## **C - Construire un parcours d'insertion pour les Emploi-Verts**

### **1) La formation professionnelle**

La formation des Emplois-verts revêt pour la collectivité régionale une grande importance, car cela représente l'un des moyens pour atteindre l'objectif d'insertion socioprofessionnelle mentionné dans le cadre d'intervention de ce dispositif.

Les obligations de l'État pour la signature des contrats PEC imposent aux associations de s'engager sur un triptyque : mise en situation professionnelle, accompagnement et, surtout, formation. A charge pour les conseillers de Pôle emploi, de s'en assurer.

Dans ce contexte, la collectivité régionale souhaite renforcer le parcours de formation des publics afin qu'il soit adapté et individualisé à chaque individu. Il sera ainsi proposé aux Emplois-Verts, un salon de la formation qui rassemble les acteurs du domaine.

Il est pour cela primordial de collaborer avec les acteurs de la formation concernés (État, acteurs de la formation et de l'insertion, OPCO) et les collectivités locales, pour construire ensemble une politique pour l'emploi qui va permettre d'augmenter le nombre d'emplois dans le secteur marchand et de maintenir le rythme de création d'emplois dans le secteur non marchand. L'objectif étant de proposer un programme de formations certifiantes voire diplômantes.

### **2) L'accompagnement des PEC dans leur sortie du dispositif Emplois Verts**

Parallèlement au renforcement des formations des PEC en contrat, il s'agira de les accompagner dans leur sortie du dispositif (y compris les encadrants techniques) et de leur faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé « post contrat Emplois-verts ».

Un important travail de concertation devra être mené en 2023 afin de :

- Mettre en place des passerelles entre les différents dispositifs, pour les bénéficiaires, et ainsi construire un véritable parcours d'insertion (Emplois Verts, ACI, RSMA, École de la 2ème Chance, AFD, Parc national...);
- Coordonner l'ensemble des dispositifs d'aide et de soutien à l'emploi et de trouver une réelle cohérence de fonctionnement ;
- Assurer le suivi des formations ;
- Mettre en place les mesures nécessaires à l'employabilité des bénéficiaires à la sortie du contrat aidé.

## **D - Développer la lutte antivectorielle et la lutte contre les espèces invasives**

En 2024, une réflexion sera menée avec les acteurs institutionnels concernés par la lutte anti vectorielle à la meilleure stratégie à avoir pour le territoire réunionnais pour lutter efficacement contre la prolifération des maladies vectorielles, notamment la dengue.

Dans cette perspective, la collectivité régionale pourrait s'engager à mobiliser ses ressources pour :

- Le financement de la part résiduelle des salaires des contrats aidés affectés à ce dispositif ;
- La formation des équipes affectées à ces missions avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- La mutualisation des moyens pour l'enlèvement et le transport des déchets.

Par ailleurs, dans cette même optique, un fond d'aide d'urgence dédié à la lutte anti vectorielle, sera mis en place, permettant ainsi d'équiper rapidement les équipes d'Emplois verts, si une épidémie de dengue apparaît sur le territoire.

Un dispositif spécifique de lutte contre les espèces invasives sera envisagé avec la collaboration du fonds vert.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Valoriser les sites touristiques grâce au dispositif Emplois-verts	Nombre de PEC recrutés	1000	266	800
	Nombre d'encadrants recrutés	110	33	80
	Nombre de sites touristiques	100	22	80
	Nombre d'associations bénéficiaires	55	15	50
Valoriser le dispositif, les acteurs et les réalisations	Nombre d'actions de communication réalisées	Non défini	3	6
Construire un parcours d'insertion pour les emplois-verts	Nombre de propositions de formations	Non défini	-	300
	Nombre de formations réalisées		-	100
	Nombre d'emplois post PEC		-	20
Développer la lutte antivectorielle et la lutte contre les espèces invasives	Nombre d'interventions	Non défini	-	10
	Nombre de contrats mobilisés		-	200
	Superficie traitée		-	10 ha



# ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

L'île de La Réunion reste encore très dépendante de l'importation d'énergie fossile avec un taux de dépendance énergétique de 85,8% en 2022. En tant que Zone Non Interconnectée (ZNI) à un réseau continental d'électricité, des dispositions particulières s'appliquent, avec notamment la co-élaboration par l'État et la Région Réunion d'une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) distincte de celle nationale. Celle-ci fixe les priorités de territoire en matière énergétique et a été approuvée en avril 2022 pour la période 2019-2028.

La part des énergies renouvelables augmente dans le mix électrique est de 37,7% en 2022 (contre 28,2% en 2021) et varie en fonction des conditions climatiques qui influent sur la quantité de bagasse et sur l'hydraulique.

La volonté de la mandature est d'assurer une souveraineté énergétique durable pour l'île qui poursuit sa transition démographique et comptera un million d'habitants dans 20 ans, et considère l'objectif d'autonomie énergétique comme le fil rouge. Cette autonomie énergétique intègre tous les champs énergétiques du territoire : la mobilité, l'électricité ou la chaleur. Cette souveraineté énergétique durable de La Réunion suppose que les ressources énergétiques utilisées pour l'ensemble des usages soient tout à la fois renouvelables et locales.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Accélérer l'autonomie énergétique en amplifiant les actions en faveur de la transition énergétique, tout en contribuant à la relance de l'économie ;
- Développer le mix énergétique en instaurant une instance partenariale de gouvernance et en développant les filières correspondant au mix énergétique (solaire, en particulier le photovoltaïque, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines, ...)
- Déployer un plan solaire régional ambitieux pour La Réunion et transformer les toits de l'île en « toitures solaires thermiques et électriques » sur la base de technologies matures et disponibles ;
- Contribuer à la sobriété et à la rénovation énergétique à travers le programme du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé).

## I – METTRE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES VISANT L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

La nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) s'inscrit dans une perspective de mix électrique 100% énergies renouvelables dès 2024. Ses objectifs s'appuient sur des ambitions de réduction de la consommation d'énergie, sur la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables pour la production d'électricité, également sur un développement très ambitieux de la production d'énergies renouvelables notamment dans le solaire (photovoltaïques). Une impulsion forte sera également donnée à la filière hydrogène et pour développer les filières géothermie et éolien off-shore.

### **A – Mettre en œuvre et initier la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et du Schéma Régional Biomasse, en s'appuyant sur la gouvernance de l'énergie**

La PPE révisée pour la période 2019 - 2028 approuvée par décret du 20 avril 2022, fixe les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire, et s'inscrit dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique.

Le Schéma Régional Biomasse (SRB) 2018-2023 constitue le plan de développement de la biomasse pour la PPE. Il a été approuvé par arrêté préfectoral du 2 mars 2022. La mise en œuvre de ce schéma a permis de consolider les filières biomasses existantes et de créer l'observatoire de la biomasse pour développer des filières d'approvisionnement locales. Ce schéma établi pour 5 ans devra lui aussi être mis à jour.

En 2024, il s'agira donc de :

- Assurer le suivi régulier de l'atteinte des objectifs de la PPE révisée dans le cadre de la Gouvernance de l'Énergie sous pilotage de la Région et de l'État ;
- Initier une évolution de la PPE révisée en 2022 pour la période 2024/2033 en veillant à y maximiser le recours aux énergies locales matures et prévoir un projet éolien off-shore flottant de grande capacité (150 à 200 MW) ;
- Faire le lien avec le SAR en révision pour lequel la PPE constituera le volet énergie ;
- Piloter la révision du Schéma Régional Biomasse et suivre la mise en œuvre de ses orientations en focalisant sur les filières à enjeux (cas notamment de la bagasse et des effluents d'élevage) ;
- Participer à la définition du nouveau Cadre Territorial de Compensation (CTC) pour financer les actions de MDE à maintenir, en demandant d'inclure un volet de communication d'ampleur sur la sobriété énergétique, d'anticiper sur le renouvellement des chauffe-eaux anciens et d'étudier une reprise de l'instruction des aides du CTC dédiée aux chauffe-eaux solaires par la Région (environ 10 000 par an) ;
- D'organiser un forum Energie Océan-Indien.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Programmation Pluriannuelle de l'Énergie	Première révision de la PPE (atteint en 2022)	Suivi annuel des objectifs par filière	Développement en cours d'un outil partagé de suivi des objectifs	Faire évoluer la PPE
Schéma Régional Biomasse	Validation du SRB (atteint en 2022)	-	SRB mis en révision	Valider le SRB révisé
Cadre Territorial de Compensation (CTC)	Suivi des actions de MDE relevant du CTC	Réaliser le bilan 2022	Bilan 2022 transmis à la CRE + réunion comité MDE	Elaboration du nouveau CTC

## B – Suivre les résultats des actions menées avec les outils de la gouvernance de l'énergie

Les travaux d'élaboration de la PPE se sont appuyés sur la gouvernance énergie qui a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs et de définir les objectifs. La SPL Horizon Réunion assure le secrétariat et l'animation de la gouvernance de l'énergie et établit le bilan énergétique annuel de La Réunion à travers l'Observatoire de l'Énergie de La Réunion.

En 2023, une nouvelle convention cadre régissant le fonctionnement de cette gouvernance a été rédigée pour notamment y intégrer les attendus de la loi Climat et Résilience quant à la définition de l'organe tenant lieu de Comité régional de l'Énergie.

En 2024, il s'agira de poursuivre les travaux au sein de la gouvernance énergie et notamment de :

- Assurer le fonctionnement de la Gouvernance de l'Énergie et de ses différents Comités thématique, avec l'appui de la SPL Horizon Réunion ;
- S'appuyer sur la gouvernance énergie pour faire un bilan et avoir un suivi régulier sur l'atteinte des objectifs de la PPE révisée et de décliner les objectifs dans la feuille de route des comités thématiques (Énergies renouvelables, Maîtrise de l'Énergie, Mobilité/Déplacement, précarité énergétique et notamment de la mobilité (consommation et déploiement du véhicule électrique) ;
- Mettre en œuvre les outils de suivi de la mise en œuvre de la PPE ;
- Analyser le bilan énergétique annuel et notamment l'évolution de la consommation d'énergie, du mix énergétique, en incluant les mobilités.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Suivi des résultats des actions mises en œuvre	Bilan énergétique de La Réunion (données 2023)	Edition du BER* 2022	Recueil des données et version de travail préparée	Edition du BER 2023
Conforter la gouvernance énergie	Signature convention cadre et suivi des objectifs PPE par filière	Nouvelle convention	Convention finalisée reste à signer	Suivi annuel des objectifs PPE par filière

\*BER : « Bilan Énergétique de La Réunion »

## C – Soutenir les énergies renouvelables locales

Pour faire suite au premier pas atteint en 2023 avec la conversion partielle à la biomasse des centrales d'Albioma et de la centrale EDF PEI du Port aux biocarburants, la Région maintient sa volonté d'inscrire ses actions dans une trajectoire visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire, en favorisant le développement des énergies renouvelables locales et en s'appuyant sur des technologies matures.

L'identification du gisement et des caractéristiques environnementales pour le développement de l'éolien off-shore et pour les projets de géothermie sont inscrits dans la PPE révisée au titre de la prise en compte des études d'infrastructures, finançables par la contribution au service public de l'électricité (CSPE).

La Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER du PO 2021-2027 :

- Projets de valorisation énergétique de la biomasse et déchets organiques selon différentes voies (combustion, méthanisation, gazéification...) (fiche action 2.2.4) ;
- Etudes sur les énergies renouvelables (fiche action 2.2.5) qui permettent de prendre en compte les études de faisabilité qui contribueront à la diversification des sources composant le mix énergétique de l'île et d'augmenter la part des énergies renouvelables locales.

En 2024, la collectivité va mettre en œuvre les moyens et mobiliser les acteurs pour la transition énergétique du territoire et notamment :

- Commencer la mise en œuvre du **plan Hydrogène** pour La Réunion, en soutenant la définition et de premiers projets en lien avec la mobilité. La plateforme d'innovation et de développement sur l'énergie intelligente envisagée sur le territoire du TCO fera l'objet d'une animation confiée à la SPL Horizon Réunion ;
- Accélérer le développement de **l'éolien off-shore** en favorisant le dérisquage des projets par l'acquisition par l'État et le partage de données permettant de faciliter son implantation au large des côtes de La Réunion ;
- Contribuer auprès de l'Etat à l'installation d'un comité énergie marines réunissant les acteurs de l'énergie et du milieu marin pour valoriser le potentiel énergétique marin ;
- Relancer l'Etat sur l'attribution des Permis Exclusifs de Recherches en **géothermie** aux porteurs de projet et suivre la mise en œuvre des études préalables aux forages exploratoires ;
- S'appuyer sur la SPL Horizon Réunion pour décliner les actions régionales qui contribuent à l'autonomie énergétique du territoire (solaire, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines...)
- La réhabilitation complète des micro-centrales du Bras des Lianes sera également lancée sur la base de l'audit initié en 2023 ;
- Engager une réflexion sur l'opportunité de **créer une Société d'Economie Mixte « Energie »** avec d'autres partenaires locaux, qui soit en mesure de développer et d'exploiter des unités de production d'énergie renouvelable pour le compte des acteurs publics sur l'île (logique de mutualisation de l'outil) ;
- Soutenir des études qui contribueront à la diversification des sources composant le mix énergétique de l'île.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Soutenir les énergies renouvelables locales	Réalisation d'études	Lancement étude acquisition de données par éolienne off-shore	Stratégie à caler avec l'Etat Echange sur l'installation d'un comité énergies marines	Lancement des études dérisquage par l'Etat avec appui Région + études SEM Energie

## **II – ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN SOLAIRE RÉGIONAL THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE**

En déclinaison des priorités de la PPE révisée, la Région souhaite promouvoir une politique énergétique forte, centrée sur le développement des énergies renouvelables locales et favorisant la création d'emploi local. La PPE révisée validée en 2022 prévoit un objectif d'installer entre 250 à 310 MW de puissance en photovoltaïque en 2028 et un objectif de développement de la chaleur (solaire thermique) permettant d'éviter 419 GWh/an en cumulé en 2028. La PPE précise que « *Outre les appels d'offre CRE, les dispositifs locaux financés par la Région Réunion, l'ADEME et le financement européen (chèque photovoltaïque et appel à projets Autoconsommation tertiaire – industriel) contribueront à atteindre ces objectifs* ».

Pour cela, la collectivité poursuivra en 2024, le déploiement du plan régional solaire décliné en « un toit solaire pour chaque réunionnais », sur la base de technologies matures et disponibles, afin d'accélérer le déploiement des projets solaires sur le territoire. Le périmètre de ce plan solaire inclura également le solaire thermique.

### **A – Déployer le programme « MonToitSolaire »**

Le plan « un toit solaire pour chaque Réunionnais » est le premier axe de déclinaison du « plan régional solaire ».

#### **1) Accélérer le déploiement du photovoltaïque chez les particuliers**

L'action cible le soutien à l'installation de centrales photovoltaïques chez les particuliers d'une puissance comprise entre 0,3 et 9 kWc (avec ou sans stockage). L'objectif de viser entre 50 et 100 000 logements équipés en 2035.

Le dispositif monte en puissance avec une forte augmentation du nombre de projets soutenus par la Région avec un cofinancement du FEDER (poursuite des dispositifs) : 386 en 2020 (1,6 MWc), 566 en 2021 (2,8 MWc) et 1101 en 2022 (5,4 MWc). En 2023, le dispositif d'aide « MonToitSolaire » (ex-Chèque Photovoltaïque) a été adapté en fonction des orientations du contrat de filière en déclinaison du SRDEII (nouvelle économie), en mobilisant les fonds FEDER (PO 2014-2020, REACT UE et PO 2021-2027), afin d'amplifier l'action régionale en élargissant notamment l'éligibilité des installations à des petites puissances. L'autoconsommation des installations sera privilégiée par rapport à la revente.

La Fiche Action 2.2.1 du PO FEDER 2021-2027 est dédiée aux « installations photovoltaïque chez les particuliers » a été validée.

En 2024, le dispositif d'aide « MonToitSolaire » (ex-Chèque Photovoltaïque) continuera à se déployer sur le territoire en mobilisant les fonds du programme opérationnel FEDER 21-27. Après une année 2023 en forte croissance par rapport à 2022, l'année 2024 devrait permettre d'atteindre 4 000 dossiers de demande enregistrées avec l'élargissement des aides aux petites installations.

En matière d'autoconsommation collective, une expérimentation sera également soutenue à l'échelle d'un quartier pour valider le bien-fondé de cette solution pour le déploiement du photovoltaïque. Les crédits du FEDER seront recherchés pour accompagner cette innovation.

## 2) Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, bureaux et bâtiments publics

Il s'agit de soutenir la réalisation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sans stockage dans les secteurs tertiaires, publics et industriels (y compris lorsque l'énergie produite est destinée aux bornes de recharge Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) pour une flotte captive, ou autres usages tels que la climatisation).

Un autre dispositif consiste à soutenir la réalisation des investissements relatifs : Bornes IRVE accessibles au public, réalisées soit par un acteur public soit par un acteur privé (la Revente du surplus est autorisée et/ou injection dans un bâtiment pour autoconsommation).

La Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER du PO 2021-2027 :

- Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires (y compris bâtiments publics) et industrielles (fiche action 2.2.3) ;
- Infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire (accessibles au public) (fiche action 2.2.2).

En 2024, des appels à manifestation d'intérêt seront lancés pour faire émerger plusieurs projets d'installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires & industrielles et d'infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire.

## 3) Mesures d'accompagnement

En déclinaison du SRDEII, un contrat de filière Energie Renouvelables a été élaboré, avec un sous-contrat pour le photovoltaïque. Le plan d'action et d'animation mis en place avec la filière, sera mis en œuvre. De plus, le développement du cadastre solaire sera poursuivi en tant qu'outil permettant d'accompagner le déploiement d'installations photovoltaïques sur l'ensemble du territoire.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Déployer le programme « Toiture solaires thermiques et électriques »	Accélérer le déploiement du photovoltaïque chez les particuliers	1 500	1 196	4 000
	Soutenir les installations en autoconsommation (FA 2.2.2)	Elaborer la fiche action	Fiche action validée	AMI à lancer
	Infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire (FA 2.2.3)	Elaborer la fiche action	Fiche action validée	AMI à lancer

## **B – Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique**

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) est mené en partenariat avec EDF. En réponse à un appel à programme national lancé par le CLER (Comité de Liaison pour les Énergies Renouvelables), le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) Réunion a été reconduit pour la période 2022-2025 et permet de mobiliser des financements apportés via les Certificats d'Économies d'Énergie.

Le dispositif Ecosolidaire permet d'installer des chauffe-eaux solaires avec un reste à charge minimale pour les foyers modestes. A cet effet, la fiche action 2.1.4 a été inscrite au PO FEDER 2021-2027 pour les Chauffe-eaux solaires chez les particuliers en situation de difficulté économique.

En 2024, il s'agira pour la collectivité :

- De poursuivre le dispositif SLIME qui permettra à 4 500 foyers environ de bénéficier de diagnostics conseils. La région prendra en charge dans ce cadre les petits équipements économes qui sont fournis dans le cadre des visites diagnostics ;
- De poursuivre le dispositif ECOSOLIDAIRE.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique	Nombre de diagnostic SLIME	5 000	1 653	4 500
	Nombre de chauffe-eau solaire	1 300	1 174	1 300

### C – Élaborer et développer un réseau de recharge électriques des véhicules modernes

La Région contribuera, avec le SIDELEC, à définir une stratégie permettant la recharge optimisée pour le réseau électrique des véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables sur le territoire, avec l'élaboration d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE).

En 2024, il s'agira pour la collectivité :

- De participer au comité de pilotage du SDIRVE et de mobiliser les aides FEDER pour favoriser le déploiement de réseaux de bornes ;
- De participer également aux travaux menés par l'Association nationale pour le développement de la mobilité électrique (AVERE) pour accompagner le développement du véhicule électrique et les changements induits.

### D – Chauffage des écoles des Hauts

L'expérimentation prévue en 2023 pour mettre en œuvre sur quelques écoles primaires une réhabilitation globale intégrant la mise en place d'isolation et de systèmes de chauffage afin de répondre aux besoins énergétiques liés au confort thermique sera menée en 2024 pour se coordonner avec la mesure n°32 du CIOM :

- Pour les écoles des Hauts, le chauffage solaire et au bois feront l'objet d'une expertise pour envisager d'être aidé ;
- Un travail sera mené pour développer avec l'ONF une filière de production de plaquettes de bois pour alimenter les chauffages dans les écoles.

En 2024, il s'agira pour la collectivité de lancer l'expérimentation pour le chauffage d'écoles dans les Hauts.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Favoriser le confort thermique dans les écoles des Hauts	Nombre d'écoles réhabilités	1 à 2	-	Expérimentation sur 4 sites

## III – ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

En matière de maîtrise de la demande en énergie, les actions à mener constituent un gisement considérable d'économies d'énergies et d'amélioration des conditions de vie, en particulier à travers les aides financières renforcées pour les foyers précaires et très précaires. Il s'agit aussi de création d'activité et d'emploi local dans le secteur du froid, de l'éclairage, de la rénovation thermique des bâtiments, etc. La PPE révisée en 2022 affiche des objectifs très ambitieux en matière de maîtrise de la demande en énergie dans les secteurs résidentiel (individuel et collectif), tertiaire et industriel (263 GWh évités par an en cumulé en 2023 et 438 GWh en 2028).

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours de la rénovation énergétique pour les habitants et de faciliter la mobilisation des différents dispositifs existants (financements : Certificats d'Economies d'Énergie, Cadre Territorial de Compensation, aides du FEDER...).

## A – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

La Région Réunion a été désignée en tant que Porteur Public associé pour déployer le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) sur l'ensemble du territoire. Ce programme est financé par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et soutenu par des Obligés locaux (EDF et la SRPP). Ce programme est mis en œuvre à La Réunion depuis le 04 janvier 2021 avec l'appui de la SPL Horizon Réunion qui accueille et anime les Espaces conseils de l'île, avec le TCO et la CASUD sur leurs territoires.

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours d'accompagnement des demandeurs pour la rénovation énergétique de leur logement. Initialement voué à s'achever en fin 2023, le programme a été prorogé d'une année à fin 2024.

Par ailleurs, le dispositif d'aide à la réalisation de diagnostics énergétiques « EFFI'KAZ » a été lancé dans le courant de l'année 2023 pour permettre aux propriétaires de logements d'identifier les travaux à réaliser pour les rendre performant thermiquement et énergétiquement. Le dispositif doit se déployer dans le courant de l'année 2024.

En 2024, il s'agira de poursuivre le déploiement du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE), en s'appuyant notamment sur les EPCI qui souhaitent intégrer le dispositif, et sur les partenaires recrutés pour l'animation et l'apport de conseil auprès des professionnels suite à l'appel à manifestation d'intérêt. Le solde du programme sera à préparer et une réflexion sur la poursuite du dispositif au-delà de 2024 devra être menée pour assurer une cohérence avec les évolutions annoncées par l'État, avec le pilotage de la rénovation énergétique par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et le dispositif « Mon Accompagnateur Rénov' ». Une approche spécifique pour les actes visant le petit tertiaire sera à mener avec l'Agence de la Transition Écologique (ADEME).

Les actes A du SARE (conseils et accompagnement des particuliers) seront déployés sur l'ensemble du territoire par la SPL Horizon Réunion, le TCO et la CASUD (pour leurs territoires). Les échanges se poursuivront avec les autres EPCI qui souhaitent intégrer la démarche.

Les actes B du SARE (Conseils au petit tertiaire) seront déclinés par les structures avec lesquelles la Région a contractualisé (Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Eco CO2, Leu Réunion et SPL Horizon Réunion).

Le dispositif d'aide à la réalisation de diagnostics énergétiques « EFFI'KAZ » sera également déployé en 2024.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	Nombre d'actes (programme SARé)	10 500	4 959*	10 500
	Nombre de diagnostics « EFFI'KAZ » réalisés	-	Recrutement des bureaux d'études auditeurs réalisé	600 audits réalisés

\*hors petit tertiaire

## B – Réduire les dépenses énergétiques des ménages modestes et vulnérables

L'augmentation du prix de l'énergie a un impact important pour les ménages, en particulier pour ceux déjà en situation de précarité, ou encore les personnes âgées. Face à cette situation, la Région souhaite mettre en place un nouveau dispositif permettant d'apporter une solution globale et concertée, avec un reste à charge réduit pour les ménages modestes et vulnérables. En 2023, une première réflexion a été menée avec la SPL Horizon Réunion et le Département pour proposer un dispositif susceptible d'assurer un confort thermique satisfaisant à moindre impact énergétique aux personnes âgées ou handicapées.

En 2024, il s'agira de définir le dispositif et de mettre en place une animation territoriale ainsi qu'une ingénierie afin d'apporter une solution globale pour réduire la consommation électrique de la cible visée (installation d'un panneau solaire de moins de 1,5 kWc en autoconsommation et d'un chauffe-eau solaire) et de mobiliser

les autres dispositifs existants pour améliorer le confort thermique (isolation, installation de brasseurs d'airs, climatisation performante...).

Il s'agira, en complément de cette offre de proposer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les foyers concernés leur permettant de coordonner les différents travaux à réaliser et la mobilisation des aides correspondantes. La mobilisation de programmes Certificats d'Economies d'Energie (CEE) pour financer cette mission sera recherchée.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Réduire les dépenses énergétiques des ménages défavorisés	Nombre de projets aidés	Définition du dispositif	Premiers échanges sur le ciblage des actions	Définition du dispositif



# LES MISSIONS TRANSVERSALES

## PRÉAMBULE

La mise en œuvre de la nouvelle organisation au 1<sup>er</sup> janvier 2023 a permis de conforter les effectifs au sein des services de la Région. Cette démarche permettra en 2024 d'insuffler une nouvelle dynamique dans la gestion de l'activité régionale et de valoriser au mieux les projets prévus par le plan de mandature 2023-2028.

2024 sera particulièrement consacré au renforcement des outils de pilotage et à l'optimisation des process internes pour une meilleure maîtrise des risques, notamment avec la mobilisation des services d'appui au pilotage.

La collectivité s'attachera également à poursuivre son redressement financier par la rationalisation des moyens (maîtrise des dépenses des frais généraux) ainsi que par le développement de la culture de la recette.

2024, sera par ailleurs marquée par la clôture des programmes européens 2014-2020 et le démarrage effectif des programmes opérationnels 2021-2027.

# LES FINANCES

Engagée dans la démarche de certification des comptes depuis 2020, la Région Réunion poursuivra ses travaux visant à améliorer la qualité des comptes mais également à moderniser et à optimiser les performances des fonctions budgétaire et comptable au sein des directions.

Il s'agira pour 2024 de démarrer les projets financiers de la nouvelle feuille de route définie dans le cadre de la réorganisation des services.

## **I – RENFORCER LE PILOTAGE DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE**

Au travers de cet axe, les objectifs consistent à partager une meilleure connaissance de la programmation budgétaire des projets auprès de l'ensemble des directions et permettre le suivi et le pilotage des consommations budgétaires en temps réel et en prospective.

### **A – Poursuivre les actions de prévisions mensuelles de mandatement**

Initié en septembre 2023, le projet de dématérialisation de la collecte mensuelle des prévisions de mandatement par l'ensemble des directions opérationnelles sera évalué au cours du premier trimestre 2024. Sur la base des retours d'expérience et des préconisations formulées, un guide de bonnes pratiques visant à fiabiliser les écarts entre prévisions et réalisations annuelles sera proposé et diffusé auprès des directions.

Cette nouvelle procédure de prospective budgétaire annuelle, en dépenses et en recettes, permettra aux directions de planifier mensuellement le financement de leurs projets pour une plus grande maîtrise de leurs crédits de paiement et de leur consommation.

Pour la direction générale, il s'agira de disposer d'une vision financière annuelle consolidée, en temps réel, permettant d'alerter sur les dérapages ou sous-réalisations, éclairer sur les marges de manœuvre et arbitrer sur les projets de la mandature.

### **B - Définir et partager une procédure d'évaluation et de suivi des recettes**

Le budget régional est composé de près de 20 % de subventions et participations, 20% de dotations de l'Etat et 58% de fiscalité. Au cours des exercices précédents, des dysfonctionnements avec des impacts financiers sur les budgets ont été relevés sur l'évaluation et l'encaissement de certaines subventions.

En coordination avec les directions opérationnelles et les directions européennes, il est proposé de construire une démarche partagée d'évaluation, de programmation pluriannuelle et de suivi des recettes d'un projet, depuis son plan de financement jusqu'à l'encaissement des fonds. Des formations spécifiques relatives aux subventions européennes seront à planifier pour comprendre les modalités de financement, apprendre à identifier les projets éligibles, instruire et porter le dossier de financement avec notamment les perspectives du nouveau programme européen 2021-2027.

L'objectif est d'optimiser le financement des projets régionaux, dégager les marges de manœuvre financière et limiter la mobilisation de l'emprunt.

### **C- Piloter la mise à jour pluriannuelle des projets du PPI/PPF**

L'exercice de préparation des Orientations Budgétaires / Budget Primitif 2024 est une étape d'ajustement de la programmation des projets de la mandature en fonction de l'avancement des actions déjà engagées, des nouvelles demandes ainsi que l'arbitrage des projets au regard notamment de leurs plans de financement.

Cette mise à jour du PPI-PPF 2023-2030 se fera à partir des éléments financiers collectés auprès des directions puis consolidés sur la base des deux indicateurs cibles fixés par le plan de mandature :

- Un taux d'épargne autour de 25% ;
- Un ratio dynamique de désendettement < à 9 ans (seuil réglementaire pour les régions).

Ces indicateurs de solvabilité et de santé financière permettent de garantir les ressources propres nécessaires pour la collectivité afin de réduire sa dette et financer ses investissements.

Il s'agira également pour 2024 d'assurer un suivi rigoureux et une réalisation optimale du budget régional et poursuivre la modernisation de nos procédures par un projet de dématérialisation de la programmation pluriannuelle des dépenses/recettes d'investissement et de fonctionnement.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Exécuter le budget dépenses	Taux d'exécution du budget en dépenses	Fonctionnement : 92%	30 %	> 95 %
		Investissement : 85%	25 %	> 90 %
Exécuter le budget recettes	Taux d'exécution du budget en recettes	Fonctionnement : 100 %	37 %	> 95 %
		Investissement : 91 %	14 %	> 90 %

## **II – AMELIORER LA PERFORMANCE DE LA CHAINE COMPTABLE**

En coordination étroite avec le comptable public et dans la continuité des procédures de contrôles internes mises en œuvre pour réussir la certification des comptes, l'objectif est de poursuivre les actions visant la qualité et la performance de la chaîne comptable.

### **A - Fiabiliser et sécuriser le référentiel des tiers**

Afin de se prémunir contre les fraudes et les tentatives d'escroqueries, une nouvelle organisation centralisée de saisie et de pilotage des tiers financiers de la Région sera mise en œuvre à la direction des finances.

En appui de la cartographie des risques identifiés sur les tiers, une procédure formalisée et sécurisée de création ou modification de tiers sera engagée en 2024, avec notamment un accompagnement de la référente contrôle et conformité de la Région. Par ailleurs, un travail de fiabilisation de la base tiers sera également mené pour suppression des doublons et complétude des caractéristiques de la base tiers.

### **B - Élaborer une procédure d'engagement comptable annuel, en dépenses et recettes**

La comptabilité des engagements de la Région est réalisée actuellement sur les autorisations de programme ou d'engagement votées par le conseil régional lors de l'adoption du budget ou des décisions modificatives. L'engagement comptable concerne les dépenses ou les recettes résultant d'un acte juridique (marché, contrat, commande, convention, arrêté...) sur une durée pouvant aller au-delà d'un exercice. Il n'y a pas à ce jour d'engagement annuel des crédits de paiement du budget.

Ainsi, dans une logique de suivi et de maîtrise du budget annuel, les directions n'ont pas une lecture précise des crédits de paiement disponibles dans leur budget, en temps réel.

Compte-tenu du volume important des engagements pluriannuels dans le système d'information financier, en section de fonctionnement et en section d'investissement, une analyse d'impact sera menée pour évaluer les modalités de déploiement d'une procédure d'engagement comptable annuelle.

L'objectif de cet axe est de garantir aux directions une comptabilité des engagements lisible et fiable, aussi bien en annuelle qu'en pluriannuelle, pour mieux maîtriser les crédits de paiement alloués et donner une meilleure lisibilité de la réalisation budgétaire des projets de la mandature en temps réel.

### **C - Poursuivre l'amélioration des indicateurs de la chaîne comptable**

En lien étroit avec la pairie régionale, il s'agira de décliner les objectifs opérationnels des 17 actions définies dans la Convention de Services Comptable et Financier 2022-2027 (CSCF).

Pour 2024, les objectifs de performance seront définis sur :

- Une optimisation de la chaîne de dépense sur la qualité et l'exhaustivité des justificatifs à produire ainsi que sur le stock des retenues de garantie à régulariser à l'issue de la période règlementaire ;
- Une garantie aux fournisseurs d'un traitement rapide de leurs factures avec la réduction du délai global de paiement ;
- Une planification régulière des titres avec notamment une régularisation des émissions après encaissement dès le mois suivant ;

- Une clôture des comptes de l'exercice plus rapide ;
- Un renforcement des contrôles des régies d'avances et de recettes.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Réduire le Délai Global de Paiement (30j)	Délai < à 26 jours	30	29,2	26
Respecter le délai de l'ordonnateur (20j)	Délai ordonnateur à 20 jours	20	26,7	20
Augmenter le taux de paiement à moins de 30 jours	Part de factures payées dans un délai égal ou inférieur à 30j	80 %	59,5 %	90 %
Mettre en œuvre la convention de services comptable et financier	Taux d'avancement de la convention de services comptable et financier	15 %	10 %	40 %

### **III – CONFORTER L'APPROPRIATION DU SYSTEME D'INFORMATION ET DEVELOPPER DES OUTILS DE PILOTAGE ET D'ANALYSE DE LA QUALITE DE LA CHAINE COMPTABLE**

Les directions opérationnelles sont responsables des crédits budgétaires alloués et doivent suivre leur budget. Les objectifs de cet axe sont de développer l'appropriation du système d'information financier mis à la disposition des directions et leur offrir un accompagnement de qualité afin qu'elles accèdent, en toute autonomie, à leurs données financières ainsi qu'à des outils de pilotage de leur activité.

#### **A - Mettre en place une fonction support**

L'objectif est double, définir une fonction support pour centraliser les demandes budgétaires ou d'assistance logicielle des utilisateurs et d'autre part, former, accompagner et assister les directions vers une plus grande autonomie et responsabilisation.

#### **B – Développer des réunions périodiques**

Pour partager l'actualité des principes et normes comptables, les évolutions applicatives des outils financiers ou encore les rôles de la fonction comptable et financière au sein de la Région Réunion, des réunions d'échanges seront organisées mensuellement avec les correspondants financiers et les services d'appui au pilotage des directions générales adjointes.

#### **C – Offrir les outils d'analyse et les tableaux de bord financier**

Une fois les besoins identifiés, il s'agira de proposer un catalogue d'outils d'analyse et de tableaux de bord financiers destinés aux directions pour une gestion performante de leurs crédits alloués.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Recenser les demandes utilisateurs dans un outil pour répondre aux besoins	Nombre de sollicitations traitées		-	100 %
Partager la fonction financière	Taux de demandes relatives à l'approbation des règles budgétaires	Nouvelle action	-	20 %
	Taux de satisfaction d'accompagnement de la direction financière (enquête de satisfaction annuelle)		-	90 %
Evaluer la performance du système d'information financier	Taux de satisfaction des outils du système d'information financier (enquête de satisfaction annuelle)		-	80 %

## **IV – POURSUIVRE LA MISE A JOUR DE L’INVENTAIRE COMPTABLE**

Au travers de cet axe de travail, l’objectif est de veiller à la concordance entre l’actif régional à la paierie et l’inventaire comptable de l’ordonnateur mais également d’améliorer la qualité comptable de nos comptes.

### **A - Mettre en place une fonction support inventaire comptable**

Il s’agira de créer une fonction support dédiée aux travaux de fiabilisation des données comptables avec l’inventaire physique pour la réussite de la certification des comptes de la Région. Rattachée anciennement à la Direction des Bâtiments et du Patrimoine, cette fonction support est transférée à la Direction des Finances dans le cadre de la réorganisation des services de 2023.

L’état de l’actif tenu par le comptable public et l’inventaire tenu par l’ordonnateur doivent correspondre. Il s’agira pour 2024 de recenser et corriger les écarts constatés entre les deux documents relatifs au patrimoine de la collectivité. Par ailleurs, il est proposé d’engager un projet de mise à jour de l’inventaire comptable à partir des biens reçus par le biais de transferts de compétence (dont voiries pour 73% de l’actif) et des biens mis à disposition dans le cadre des DSP avec notamment l’assistance d’un prestataire externe.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Fiabiliser l’actif régional	Concordance de l’inventaire comptable avec l’actif immobilisé régional de la paierie au 31/12/2022	-	Ecart net de 2,7 M€ sur les valeurs brutes	100 %

### **B – Engager un projet de mises à jour physico-comptables des biens immobilisés**

L’objectif est de disposer d’une image fidèle, exhaustive des biens de la collectivité avec une juste évaluation financière pour un pilotage de l’actif régional en rationalisant les coûts et en optimisant nos ressources. Pour ce faire, un travail de rapprochement, par nature comptable, entre le bien physique et la référence comptable sera mené à partir d’un inventaire physique qui sera produit par la Direction des Bâtiments et du Patrimoine.

## **V – PARVENIR A LA CERTIFICATION DE NOS COMPTES**

L’objectif de cet axe est de poursuivre la démarche d’expérimentation de la certification des comptes.

L’expérimentation de la certification des comptes durant les exercices 2020 à 2022 a permis à la collectivité de travailler sur des axes prioritaires du chantier de la fiabilisation des comptes et de préparer la prochaine généralisation de la certification des comptes des collectivités territoriales (projet de loi en cours).

La qualité comptable de la collectivité reste une piste d’amélioration en continue. Pour cela, il est nécessaire d’engager la poursuite des quatre objectifs suivants :

- Partager les problématiques entre ordonnateur et comptable ;
- Fiabiliser les états financiers ;
- Renforcer le dispositif de contrôle interne comptable et financier ;
- Renforcer le système d’information sous l’angle de la qualité comptable.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Fiabiliser les états financiers	Lever les réserves recensées par le professionnel de chiffre (exercice 2022) sur le cycles comptables	1 cycle comptable	-	3 cycles comptables
Renforcer le dispositif de contrôles internes comptable et financier	Valider le processus du cycle recette	-	-	Processus et carte de risque validés
Renforcer le système d'information sous l'angle de la qualité comptable	Améliorer la qualité de la gestion des données pour améliorer les pointages et les analyses des comptes	-	-	Cycle de l'actif validé

# LES PROGRAMMES EUROPEENS

L'année 2024, sera l'une des dernières années où coexisteront les programmes de la génération 21-27 et ceux de 14-20 sur le territoire réunionnais.

Les programmes de la génération 21-27 ont tous été adoptés à partir de la mi-2022. L'année 2023 a permis la mise en place des instances de gouvernance et la rénovation du Comité de suivi plurifonds. L'adoption des critères de sélection et le lancement des dispositifs avec la mise en ligne des fiches action, l'ouverture du portail permettant le dépôt des dossiers dématérialisés ont été mis en place pour le FEAMPA, puis pour le FEDER, le FSE+ et enfin pour INTERREG VI.

En conséquence, l'année 2024 devrait connaître la montée en charge des nouvelles programmations pour tous les programmes.

Afin d'entretenir la dynamique impulsée au lancement des programmes, diverses opérations seront organisées afin de maintenir la mobilisation des partenaires et leur assurer un appui et les meilleurs projets des porteurs.

En ce qui concerne les programmes de la génération 14-20, la fin de l'éligibilité des dépenses a été maintenue au 31/12/2023 malgré les demandes opérées tant au niveau local qu'au niveau national par les régions et au-delà par plusieurs pays membres.

A ce stade, une proposition demandée par les mêmes acteurs et 13 États membres, non encore adoptée, a été faite par la Commission d'allonger la durée de la dernière année comptable, ce qui pourrait accorder un délai supplémentaire de quelques mois pour les travaux de certification (sans modification de la date de fin d'éligibilité des dépenses au 31/12/2023).

Ce délai, s'il était confirmé, permettrait de sécuriser la certification en permettant notamment aux porteurs de projets de remonter plus aisément leurs pièces justificatives.

Dans l'attente de cette confirmation qui n'interviendrait qu'au mieux en toute fin d'année 2023, l'Autorité de Gestion régionale mobilise ses moyens afin de respecter les délais initiaux de certification et sensibilise les porteurs de projets au respect des échéances pour assurer le financement entier des projets et optimiser la certification finale des programmes.

## **I – LA MONTEE EN CHARGE DES PROGRAMMES DE LA GENERATION 21-27**

### **A – Des programmes 21-27 dont la mise en œuvre opérationnelle a été enclenchée en 2023...**

Tous les programmes placés sous la responsabilité de l'Autorité de Gestion régionale ont été adoptés en 2022 :

- Le 28 juin 2022 pour le volet FEAMPA (pour lequel la Région est Autorité de Gestion déléguée) ;
  - Le 9 novembre 2022 pour le programme FEDER FSE+ 21-27 ;
  - Le 13 décembre 2022 pour le programme INTERREG OI 21-27.

Conformément à la longue tradition partenariale de gestion des fonds communautaires sur le territoire réunionnais et nonobstant la nouvelle architecture des Autorités de Gestion pour 21-27 qui la modifie profondément, un nouveau Comité de Suivi Plurifonds concernant les programmes 21-27 FEDER, FSE+ national et régional, FEADER et FEAMPA, a été constitué le 07 avril 2023.

Il regroupe plusieurs comités dont le Comité de Suivi FEDER-FSE+, qui est un organe partenarial prévu par les règlements communautaires, instance essentielle dans le processus de mise en œuvre puisque l'une des prérogatives de ce Comité est de valider les critères de sélection.



Le Comité de Suivi INTERREG (CSI) relevant de dispositions spécifiques à quant-à-lui, été constitué en juin 2023.

Concernant le FEDER et le FSE+, la quasi-totalité des fiches a été adoptée en mars 2023 avec leur examen en Commission Permanente et leurs critères de sélection validés en Comité de Suivi et la totalité fin 2023.

La programmation 21-27 recoure de manière plus systématique aux appels à projets et appels à manifestation d'intérêt.

Les premiers appels à projets ont été émis à partir de la mi-2023 et les premiers dossiers ont ainsi pu être déposés par les porteurs sur la plate-forme dématérialisée prévue à cet effet.

Bien entendu, les porteurs peuvent comme à l'accoutumé contacter les Services Instructeurs pour toutes informations relatives à leurs dossiers mais désormais, le dépôt doit conformément aux règlements communautaires, s'effectuer en ligne via la plateforme prévue à cet effet.

L'année 2024 sera la première année pleine de programmation des dossiers : l'Autorité de Gestion veillera à privilégier des dossiers matures au niveau de leur temporalité pour l'engagement des crédits.

Au titre d'INTERREG, les critères de sélection seront validés au dernier trimestre 2023 et les premiers appels à projets devraient être publiés dans la foulée, donc totalement opérationnel pour une pleine année de programmation en 2024.

Enfin, concernant le FEAMPA au titre de l'Autorité de Gestion déléguée régionale, les critères de sélection ont été validés par le Comité National de Suivi en juillet 2022 à l'instar des autres Régions françaises.

Les appels à projets ont été émis en avril 2023, les premiers dossiers ont été programmés dès la mi-année et là également, l'année 2024 sera marquée par le déploiement de tous les outils mis au service du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Par ailleurs, les procédures de gestion (DSCG) sont établies et opérationnelles. La Région Réunion sera l'une des trois premières Autorités de Gestion françaises d'ailleurs, à faire l'objet d'un audit de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) mis en place au démarrage des programmes, au cours du dernier trimestre 2023.

## **B – ...Qui connaîtront une montée en charge significative en 2024**

L'ensemble des travaux préparatoires à la mise en œuvre opérationnelle des programmes a été achevé en 2023 et quelques fiches-action feront par ailleurs l'objet d'ajustements après une première publication, permettant notamment un élargissement des publics concernés (par exemple pour la Prime Régionale pour l'Emploi).

Il convient par ailleurs de souligner qu'afin de sensibiliser les porteurs de projets sur les évolutions du programme 21-27 tels que les nouveaux dispositifs, les appels à manifestations d'intérêts et/ou appels à projets, la présentation du portail dématérialisé, diverses réunions ont été organisées à l'attention des EPCI et des communes.

Cette méthode d'aller au plus près des porteurs de projets sera privilégiée en 2024 avec des réunions semestrielles par micro-régions.

Dans le même temps, une campagne de communication à l'attention de la « nouvelle économie » à l'attention des acteurs du monde de l'entrepreneuriat réunionnais a été déployée en plusieurs phases à partir du mois d'août 2023. Une information ciblée sur les dispositifs destinés aux entreprises réunionnaises soutenues par le programme FEDER se prolongera en 2024 au niveau territorial et sectoriel.

Une action renforcée sera mise en place pour les porteurs de projets de type TPE en particulier en finançant à 100 % (mais dans la limite du plafond des aides et à hauteur de 10 % du coût du projet) leurs frais d'accompagnement (du dépôt à la liquidation du dossier).

Des réunions d'information avec la participation des directions FEDER seront mises en place à la demande des « têtes de réseau » pour une meilleure compréhension des mécanismes de gestion des fonds européens.

L'ensemble de ces dispositions devrait concourir à la bonne dynamique de lancement de la programmation sur le territoire et permettra au titre des trois programmes, une montée en charge de la programmation dont on devrait ressentir tous les effets en 2024.

En adéquation avec les priorités de la mandature, quelques exemples de projets qui devraient être programmés en 2024 :

### **1) Le développement humain et la cohésion sociale »**

- Au titre du FEDER : les premiers dossiers du CHU devraient être programmés en 2024 et le dossier de l'extension de l'école d'architecture et le Lycée de la mer devraient eux-aussi être engagés.
- Au titre du FSE + : la quasi-totalité des appels à projets devrait être émise entre la fin 2023 et le début 2024 et les dossiers concernant la formation qu'elle soit supérieure ou professionnelle, seront programmés qu'il s'agisse de la Formation Pour Adulte (FPA), des formations sanitaires et sociales ou des marchés qualifiants en complément des opérations financées par le PACTE.

### **2) Le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons »**

- Au titre du FEDER : l'ensemble des dispositifs d'aide-économique sont opérationnels depuis 2023. L'année 2024 devrait connaître un accroissement significatif de la programmation à ce titre et de l'accompagnement des porteurs de projet. En particulier, quelques dossiers qui n'ont pu être achevés dans le domaine de l'hôtellerie devraient pouvoir bénéficier des dispositions particulières mises en place au titre de la fiche action 1.3.9 : « Subvention à l'investissement matériel : création d'hôtels de grande capacité, d'hôtels de charme et de nouveaux concepts d'hébergements ». Les appels à projets dans le domaine de la recherche seront également attribués.
- Au titre du FEAMPA : les premiers Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) ont été émis en 2023 et l'année 2024 devrait connaître l'émission des derniers : la programmation des dossiers devrait entrer en phase d'accélération.
- Au titre d'INTERREG OI : les AMI émis en 2023 notamment sur la recherche, la culture et l'environnement devraient permettre la programmation des premiers dossiers.

### **3) Le développement durable et la transition énergétique »**

Au titre du FEDER : de nombreux dossiers principalement en maîtrise d'ouvrage Région prévus sur REACT UE et qui n'ont pas été programmés au regard de la saturation de la maquette (notamment sur la résilience du réseau routier) seront programmés sur 21-27 et certains dès la fin 2023.

Il en est de même sur le dossier de la résorption des fuites dans les réseaux d'eau potable (AEP), ou d'éclairage public du fait de décalages temporels qui ont affecté les projets des bénéficiaires.

Les premiers dossiers concernant les nouveaux dispositifs dont « un toit solaire pour tous » seront programmés, ceux-ci ayant été jusqu'à présent financés au titre de REACT UE.

L'adoption du nouveau PRPGD en début 2024, permettra l'enclenchement de la programmation des investissements portant sur la gestion des déchets et leur recyclage.

Les premiers résultats des appels à projets sur la protection de la biodiversité permettront d'accompagner les porteurs de projets avec des moyens très notablement accrus au regard de la programmation 14-20.

Par ailleurs, la fin de l'année 2023 aura été consacrée à l'élaboration des nouveaux instruments Investissement Territorial Intégré (ITI) qui pour cette génération concerne un nouvel espace pour le territoire réunionnais au-delà de l'espace urbain retenu en 2014-2020 : les Hauts.

L'élaboration des ITI associera les communes dans la gouvernance, elle-même renouvelée et simplifiée.

Les stratégies ITI retenues au titre du programme et basées sur les stratégies de territoires, devraient être finalisées en fin 2023 avec les EPCI et leurs communes. Ainsi, les premières fiches action portant sur l'OS 5 du programme seront ouvertes dès le début 2024 en fonction de la maturité du dialogue entre l'Autorité de Gestion et les EPCI.

Afin de permettre l'instruction rapide des dossiers les plus matures, les EPCI ont toutes acceptées la proposition de la Région de gérer provisoirement hors ITI, les fiches actions des OS 1 à 4 relevant d'une éventuelle gestion ITI (lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable, résilience du réseau routier, zones d'activités, etc.) permettant ainsi la programmation des premiers dossiers sans attendre que les ITI soient opérationnels. En 2024, certaines fiches-action seront donc naturellement transférées du dispositif provisoire à un mode de gestion « ITI ».

### **C – Une montée en charge qu'il convient de valoriser et qui sera l'occasion de préparer la révision à mi-parcours de 2025**

L'année 2024 se situe à la confluence entre les derniers travaux de certification et de clôture des programmes de la génération 14-20 et la montée en charge de la programmation de ceux de la génération 21-27.

A ce titre, un séminaire associant le partenariat élargi sera organisé au dernier semestre 2024. Il portera à la fois sur un bilan quasi-définitif des programmes 14-20 dont la Région assure la fonction d'Autorité de Gestion et sur un premier retour d'expérience sur les programmes 21-27.

Il pourra en être retiré des informations importantes qui pourront permettre d'éventuels ajustements des dispositifs et/ou de leurs conditions de mise en œuvre, tout en intégrant à la réflexion les enjeux de la réforme de la politique de cohésion post 2027.

Ces premiers retours seront par ailleurs pris en considération au titre des travaux de la révision à mi-parcours prévue par les règlements pour 2025 mais dont les travaux seront enclenchés dès la fin d'année 2024.

A cet égard, la Région prendra notamment en compte le rythme de programmation des premiers dossiers, les calendriers effectifs des projets structurants, l'évolution de l'environnement économique et social, la complémentarité avec les outils nationaux mis en œuvre et les premiers retours d'expérience afin d'ajuster au mieux la modification de programme qui sera enclenchée.

Enfin, 2024 sera l'occasion d'initier et de lancer la première édition d'une opération de valorisation des meilleurs projets cofinancés par des fonds communautaires et surtout de leurs porteurs de projets.

Il s'agira au travers d'une manifestation de type « *Concours des meilleurs projets Européens FEDER FSE+ 2024 de La Réunion* » de sélectionner ceux-ci par thématique et d'en récompenser les porteurs.

Cette opération d'envergure régionale a pour vocation d'être rééditée tous les ans ou tous les deux ans et permettra :

- d'améliorer la visibilité de l'action des cofinancements sur l'île ;
- de témoigner des bonnes pratiques dans l'usage des fonds ;
- de mettre en valeur les « savoir-faire » réunionnais.

Une place particulière sera occupée par les porteurs de projets de type TPE et notamment TPE de moins de 10 personnes.

Les thématiques ou catégories du concours à affiner en 2024, pourraient concerner à titre d'exemple :

- Le meilleur projet d'une Très Petite Entreprise (TPE) de moins de 10 personnes ;
- Le meilleur projet d'entreprise géré par une femme ;
- Le projet qui a créé le plus d'emploi ;
- Le meilleur projet de développement durable ;
- Le meilleur projet d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie ;
- Le meilleur projet pour l'insertion des publics en difficultés ;
- Le meilleur projet ayant contribué à la relance économique et sociale ;
- etc.

Pour la première édition, il est anticipé que les projets réalisés en fin de programme 14-20 puissent concourir.

## **II – LA PREPARATION DE LA CLÔTURE DES PROGRAMMES EUROPEENS 2014-2023**

Malgré les demandes portées tant au niveau de la Région Réunion, qu’au niveau national par les Régions et par certains États, de reporter la date de clôture du programme au-delà du 31/12/2023, cette date a été maintenue par la Commission Européenne.

Celle-ci, suite à de nouvelles demandes de notre Région, des régions françaises mais aussi de 13 États membres dont la France, a proposé aux colégislateurs en juin 2023, d’accorder un délai supplémentaire optionnel afin de pouvoir effectuer les travaux de clôture. Ainsi, les Autorités de Gestion qui le souhaitent pourraient bénéficier d’un délai supplémentaire au titre de leurs travaux de certification.

Cependant à l’examen des OB, le projet de règlement est en cours d’examen et ne devrait être adopté qu’en toute fin d’année 2023.

La programmation a été affectée par les retards temporels liés à la crise COVID, puis au dérèglement de la chaîne logistique et enfin aux conséquences de la guerre en Ukraine.

Certains porteurs de projets ont informé tardivement l’Autorité de Gestion de leur impossibilité de réaliser leur projet dans les délais conventionnés et réglementaires (Transport par câble, AEP, éclairage public LED, etc.).

Bien que des informations constantes à destination des bénéficiaires ont été relayées, lors de l’instruction et au cours de la réalisation des projets, la clôture des programmes restera dépendante de la mise en œuvre finale par les bénéficiaires dans les délais impartis des projets cofinancés d’une part et de l’exactitude des informations transmises.

Elle le sera également par la qualité des dossiers de solde transmis, en particulier si le projet de règlement accroissant les délais de certification n’était pas adopté.

La Région a accepté tout au long de l’année 2023 d’offrir le maximum de flexibilité aux porteurs de projets, notamment en acceptant des avenants temporels qui repoussent souvent la réalisation effective des opérations à fin 2023 et la transmission de pièces de solde début 2024.

Cet élément explique notamment les niveaux de certification prévus fin 2023.

Sous ses réserves, la forte sur-programmation doit permettre, si les justificatifs réguliers et complets sont transmis dans les délais, d’opérer une clôture satisfaisante.

Au 31 août 2028 :

<b>Programme</b>	<b>Montant de la maquette (en coût total)</b>	<b>Montant programmé (en coût total)</b>	<b>Taux de programmation</b>	<b>Taux de certification</b>	<b>Taux de certification prévu en fin d’année 2023</b>
FEDER (mainstream)	1 921 571 445	2 273 049 135	118,3%	74,3%	84%
REACT UE	352 803 930	408 311 725	116,4%	21,4%	65%
INTERREG V	74 302 828	85 556 103	111,1%	66,65%	81%

L’Autorité de Gestion mettra enfin en place les flexibilités légales offertes par la réglementation au niveau de la clôture (voir exemple sur les hébergements touristiques), possibilités réduites pour les projets de montants faibles, étant entendu que toutes ces dispositions ne sont pas à ce jour encore adoptées.

### **\* PO FEDER**

En ce qui concerne le programme principal FEDER (hors REACT UE dit « mainstream »), le taux de programmation avait d’ores et déjà atteint 118,3 %.

Il ne reste pratiquement plus aucune opération à programmer et les derniers dossiers qui seront examinés par la Commission Permanente fin 2023 concerneront pour la plupart des ajustements de périmètre financier afin d’optimiser la clôture au regard des diverses possibilités que la Commission a mises en place.

L'objectif est d'optimiser le taux de certification du programme. A cet égard, la sur-programmation importante mise en place par l'Autorité de Gestion anticipe des taux de chutes récurrents constatés sur de nombreux dossiers à la certification : leur niveau définitif est cependant dépendant de la qualité des dossiers transmis par les bénéficiaires et de l'exactitude des calendriers temporels fournis.

En ce qui concerne REACT UE, une sur-programmation importante a elle-aussi été autorisée pour les mêmes raisons.

Le décalage temporel et de certification est lié au choix d'agrèer au titre de la relance des dossiers « non démarrés » et d'accepter des avenants temporels comme précédemment indiqué.

Il convient de souligner que La Réunion avec 1,2 % de la population française, a pu mobiliser 10 % de l'enveloppe nationale de la politique de cohésion destinée à la relance, représentant plus de 30 % du volume initial du programme dans un délai de 30 mois.

Le taux de certification devrait atteindre 84 % pour le FEDER mainstream et 65 % pour REACT UE en fin d'année 2023. L'année 2024 sera dès lors, consacrée aux travaux finaux de certification avec un objectif de 100 % au niveau des dépenses éligibles (compte tenu de la flexibilité inter-axe).

### **\* PO INTERREG V OI**

Au titre du programme INTERREG V OI, le taux de programmation a atteint 111,1 % fin août 2023.

Ce programme a été le plus durement impacté par les effets de la crise en particulier par l'interruption totale des déplacements dans la zone en pleine crise COVID.

Le taux de certification devrait atteindre 81 % en fin d'année 2023 avec une légère sous-réalisation attendue au titre de la clôture.

De manière générale, si le délai supplémentaire pour les travaux de certification était bien accordé, l'option serait bien entendu retenue par l'Autorité de Gestion régionale afin de permettre aux bénéficiaires des programmes dont elle a la charge, de pouvoir remonter leurs factures et justificatifs avec un délai plus long pour un dossier complet. Ceci permettra à ces bénéficiaires de recevoir avec plus de sécurité les subventions attendues et améliorera le niveau de clôture.

Il est en effet rappelé que l'AG devra, à défaut, clôturer les dossiers avec l'ensemble de leurs pièces, de déclarer éventuellement des dépenses inéligibles en cas d'absence de complétude avec un double impact sur les bénéficiaires sur l'optimisation des concours alloués.

Ce délai permettra par ailleurs, d'optimiser la sécurisation des travaux de certification et d'alléger la charge pesant sur les services instructeurs qui seront dans le même temps, mobilisés sur la montée en charge de la programmation 21-27.

Néanmoins, dans l'attente de l'examen par les instances communautaires de cette proposition (au mieux en fin d'année 2023), l'Autorité de Gestion régionale doit, par mesure de prudence, continuer d'opérer les travaux de certification comme si ce délai n'était pour l'heure pas accordé et dès lors, de demander aux bénéficiaires de respecter strictement les délais actuels pour la transmission des soldes.

L'année 2024 et en particulier le 1<sup>er</sup> semestre, devrait dès lors être consacré aux travaux de clôture finaux des programmes 14-20.

La Région Réunion veillera en effet, comme au cours des exercices précédents à la qualité de la certification au regard des enjeux qui pèsent sur des taux d'erreur trop élevés.

Enfin, elle utilisera toutes les facilités de clôture offertes in fine au niveau des règlements.

# LES RESSOURCES HUMAINES

La politique en matière de ressources humaines de la collectivité régionale entend répondre à quatre objectifs :

- **Consolider les lignes directrices de gestion ;**
- **Améliorer la qualité de vie au travail ;**
- **Améliorer la qualité de service ;**
- **Maîtriser la masse salariale.**

## I – CONSOLIDER LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Les Lignes Directrices de Gestion ont été définies par arrêté DRH 2100/5176 du 21 décembre 2021. Elles se décomposent en deux parties :

1) **la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines** notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs, et des Compétences (GPEEC) ;

2) les orientations générales en matière de **promotion et de valorisation des parcours** et, dans ce cadre, la définition des critères généraux pris en compte pour les promotions de cadre d'emplois et de grade réalisées par la voie du choix, ainsi que les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures.

L'objectif premier de l'élaboration des lignes de gestion est de formaliser la **politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.**

Le contexte intrinsèque de la collectivité (contraintes budgétaires, départs plus nombreux à la retraite dans les années à venir, vieillissement des agents...) et au niveau du territoire (nombreuses modifications législatives et réglementaires en matière de Fonction Publique Territoriale, accélération des évolutions technologiques, développement de nouveaux métiers, accroissement des besoins et des exigences du public...) incite à aller vers des dispositifs d'anticipation et de perspectives pour favoriser l'attractivité de la collectivité.

### **A – La réflexion stratégique autour de la GPEEC**

Celle-ci se caractérise par une grande diversité d'outils : pyramide des âges, tableau prévisionnel d'effectif, analyse des emplois susceptibles d'évoluer, mise en place d'un plan de formation...

Plus qu'une question d'outils, la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs, des Compétences repose avant tout sur une volonté d'anticiper et de se préparer aux changements. C'est une démarche initiée pour faire évoluer les organisations avec leurs acteurs.

La GPEEC doit s'articuler avec le **projet politique** de la collectivité. Une politique de gestion des ressources humaines se déduit de la stratégie souhaitée par les élus pour développer les politiques publiques et les services à destination des administrés.

Il convient de s'interroger sur comment définir et rendre applicable une méthode et des procédures pour connaître et anticiper les besoins de la collectivité à court, moyen et long terme, et les mettre en adéquation avec les ressources humaines internes à identifier et à développer (mobilité interne, aspirations et motivation des agents). Une démarche expérimentale d'accompagnement des agents menée en 2023, sera complétée et affinée en 2024 pour mieux contribuer à la GPEEC.

Cette première étape a en effet montré la nécessité d'accompagner davantage les agents dans leur évolution et projection professionnelle. Sur la base de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2023 en application du décret 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle, une mission de conseil en évolution professionnelle sera déployée en 2024 en interne.

Il s'agit notamment d'anticiper les projets menés au titre des politiques publiques : développement de l'offre numérique au sein des lycées, actualisation du SAR, transition écologique ... en termes de besoins en compétences nouvelles.

## **B – La politique de recrutement**

Les lignes directrices ont permis de formaliser les procédures en matière de recrutement, dans un contexte de mise en œuvre du décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019.

La note de procédure de juin 2020 qui en découle sera mise à jour et modifiée afin de fluidifier la procédure et davantage accompagner les directions opérationnelles.

Par ailleurs, la collectivité se heurte à des difficultés de recrutement ou de fidélisation sur certains métiers. En effet, les évolutions sociétales récentes ont modifié les aspirations professionnelles. Aussi, pour que l'arrivée des nouveaux agents se passent dans les meilleures conditions et renforce leur intégration, une procédure d'accueil sera déployée en 2024 afin de préparer de manière concertée l'arrivée du nouveau collaborateur, de mettre en place un parrainage et une information adaptée (livret d'accueil).

## **C – Les orientations en matière d'avancement et de promotion des agents**

Les lignes directrices de gestion ont été établies par arrêté du 21 décembre 2021. Outre la stratégie RH, elles ont pour objectif de fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Désormais, les avancements de grade et les promotions internes s'appuient sur un barème de 100 points découlant de l'entretien professionnel, de l'appréciation de la manière de servir par le directeur, du DGA, du chef d'établissement pour les agents affectés en lycées et des éléments objectifs de carrière (positionnement dans le service, pyramidage des grades, ancienneté et réussite à un examen professionnel).

Une clause de revoyure était prévue après deux ans de mise en œuvre.

La révision des lignes directrices de gestion sera achevée en fin d'année 2023 pour une mise en œuvre en 2024. Une catégorisation plus fine des postes doit permettre une valorisation plus juste des fonctions selon leur niveau d'encadrement, de technicité ou des sujétions particulières qui les encadrent.

## **D – L'évolution du règlement du régime indemnitaire**

Le **règlement du régime indemnitaire** a été adopté en décembre 2020 et mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il pourra faire l'objet d'ajustements sous réserve du cadrage budgétaire, afin de tenir compte de l'évolution de l'organigramme et des nouvelles orientations en matière de gestion des ressources humaines.

## E – La mise à jour du règlement intérieur

Le **règlement du temps de travail** constitue un élément important du règlement intérieur mais n'a pas évolué fondamentalement depuis sa mise en vigueur en 2001. Or, les évolutions technologiques et les évolutions sociétales conduisent à réformer l'organisation du temps de travail. Par ailleurs, un audit de l'organisation et du fonctionnement de la Direction de l'Exploitation et de l'Entretien des Routes initié fin 2022 verra ses premiers effets en 2024 en termes de gestion du temps de travail.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Mise à jour des Lignes directrices de gestion	Mesure du taux de satisfaction : volet recrutement/volet compétences	SO		60%
Mise en place des préconisations audit Routes et audit RH	Taux d'avancement	Nouvelle action		Routes : 50 % RH : 30 %
Plan de formation pluriannuel	Taux d'avancement			30%
Exhaustivité du contrôle du temps de travail	Taux d'avancement (nombre d'agents)		1 200	1 500
Promotion et valorisation des parcours	*RI sur salaire brut	Mise à jour RIFSEEP	A : 15% B : 14 % C : 10 %	Impact BP 2024

## II – AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

La qualité de vie au travail résulte d'un ensemble de dispositions très diverses qu'il convient de dresser spécifiquement. Les thématiques retenues pour 2024 s'inscrivent dans la continuité des actions initiées en 2023.

### A – Les actions en faveur de la préservation de la santé au travail

#### 1) Un suivi médico-social renforcé et une politique de prévention en développement

Les actions porteront sur :

- la prévention des risques professionnels ;
- la prévention du risque de désinsertion professionnelle ;
- l'amélioration de la fréquence des visites médicales périodiques obligatoires et du suivi administratif des déclarations d'accidents de travail.

L'Agent Chargé de la Fonction Inspection (ACFI) sera nommé et permettra d'assurer un contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

#### 2) Une nouvelle étape du plan handicap

La collectivité, grâce à l'ensemble des actions menées et notamment le travail de repérage et de sensibilisation sur le terrain, a aujourd'hui une meilleure connaissance de la situation du handicap au sein de son effectif. Elle comptait un taux d'emploi de 2,1% en 2015 et affiche maintenant un taux supérieur au taux réglementaire, de 6% depuis 2021.

Il s'agit maintenant de poursuivre les efforts engagés et de renforcer l'accueil et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap. Le plan handicap devra s'inscrire davantage dans la transversalité afin de faire de l'inclusion une ambition partagée par tous les acteurs. Par ailleurs une réflexion doit se faire autour de la politique de recrutement afin de maintenir le taux de 6 % alors qu'un nombre important d'agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) atteindront l'âge de départ à la retraite.



## B – L'amélioration des conditions de travail

### 1) Un nouveau cadre pour le télétravail

Les travaux réalisés en 2023 ont montré un besoin de :

- clarifier les critères d'éligibilité au télétravail et au travail sur site distant ;
- assouplir et clarifier la procédure de demande de télétravail ;
- coordonner l'action des services concernés lors de la mise en place du télétravail pour accompagner le télétravailleur par le service mais également en cas de changement (changement de poste, de coordonnées téléphoniques...).

Les orientations suivantes sont d'ores et déjà données :

- accroître les possibilités de télétravail sur sites distants ;
- former les agents et les managers concernés au management à distance ;
- mettre en place une méthodologie pour aider les agents et leurs managers à déterminer, lors des entretiens préalables, les missions susceptibles ou pas d'être réalisées en télétravail ;
- mettre en place les outils pour maintenir le lien avec les agents en télétravail, réaliser des bilans sur le suivi des missions réalisées en télétravail, planifier l'occupation des sites pour un suivi en direct.

A la date du 31 juillet, les arrêtés de télétravail en cours se répartissent de manière suivante :

Mode de télétravail	Lieu	Nombre d'agents	Dont pour raison de santé
Télétravail à domicile	Domicile de l'agent	55	37
Télétravail sur site distant	Ex-Arda (Etang-Salé)	15	1
	Sassi (Saint-André)	17	2
	Maraïna (Saint-Paul)	19	-
<b>TOTAL</b>		146	

### 2) Le réaménagement des espaces

Une attention particulière sera portée aux espaces communs et en premier lieu la cafétéria de l'Hôtel de Région qui sera rénovée. Une salle de sport sera aménagée au CPOI.

Le projet de déménagement des services sera réactivé en cohérence avec le projet de mandature (création d'une Maison Régionale de l'Economie à la MRST).

## C – L'égalité professionnelle et la lutte contre toutes formes de discrimination au travail

Outre la mise en œuvre du Plan d'Actions pour l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes, adopté par une délibération du 1<sup>er</sup> juin 2021 pour la période 2021-2023, et qui doit être révisé en prenant en compte les priorités de la nouvelle mandature, d'autres missions seront mises en œuvre :

- apporter une aide psychosociale au personnel sur la thématique de la lutte contre les discriminations ;
- participer à la prévention de la désinsertion professionnelle et contribuer à l'accompagnement social des changements et des risques de désadaptation ;
- prévenir les risques psychosociaux en lien avec les autres intervenants internes (service médico-social, etc.).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Préservation de la santé au travail	Visites médicales périodiques	1 000	1 200	1 400
	Visites médicales (personnel à risque)	-	-	100%
	Taux d'absentéisme par catégorie	-	-	-
Amélioration des conditions de travail	Taux d'agents en télétravail	12%	5,45%	10%
	Mesure de la satisfaction des agents	Nouvelle action	-	80%
Egalité professionnelle et lutte contre toutes formes de discrimination au travail	Taux d'emploi d'agents handicapés	6%	6,5%	6,5%
	Taux d'avancement du plan égalité professionnelle	Nouvelle action	-	30%

### **III – AMELIORER LA QUALITE DE SERVICE**

L'amélioration de la qualité de service regroupe trois volets :

- La sécurisation et la formalisation des procédures ;
- L'accueil, l'information et la communication ;
- La valorisation des données.

En tant que direction support, la DRH doit s'assurer que les procédures sont connues, maîtrisées et respectées afin d'assurer la légalité des actes et décisions, et l'équité de traitement. La dématérialisation des procédures y contribue et sera poursuivie.

Être au service des directions et des agents dans la poursuite de leurs objectifs et la gestion de leur carrière, c'est savoir accueillir la demande et donner une information de qualité en individuel (accueil physique ou téléphonique) et en collectif (réunions thématiques, portail RH) afin de participer à la construction d'un climat social serein. Une charte des bonnes pratiques en matière d'accueil sera initiée. L'année 2024 verra également le déploiement du processus d'intégration des nouveaux arrivants et d'accompagnement des départs en retraite.

Enfin, les RH disposent d'une grande variété de données importantes pour le pilotage de la collectivité à moyen et long terme. Un tableau de bord adapté selon les besoins des destinataires est en cours de préparation.

#### **A – Construire un climat social apaisé**

Des actions ont été mises en place notamment, pour mieux accompagner les directeurs.

En 2024, les actions concernant les opérations événementielles (Afterwork Managers ; Carrefour des Mobilités) se poursuivront.

Un baromètre RH comprenant plusieurs volets sera formalisé et renforcé (nouveaux arrivants, départs retraite, qualité de vie au travail ...).

#### **B – Créer une véritable communauté Région**

Des actions ont été mises en place pour partager, faire prendre conscience des valeurs communes et cultiver la fierté d'appartenir à la Région ; également pour favoriser la connaissance et les échanges entre pairs.

En 2024, les actions concernant l'accueil du nouvel arrivant devront être poursuivies et celles en lien avec l'accompagnement des nouveaux retraités développées pour participer à l'amélioration de l'attractivité de la collectivité.

#### **C – Accroître la performance au service du projet politique**

Des actions ont été mises en place pour développer l'information RH centrée autour du parcours de l'agent et de ses conditions de travail.

En 2024, la modernisation du portail RH et la mise en place d'un réseau de correspondants communication devront participer à une meilleure transmission de l'information interne, notamment sur les projets de la mandature.

La collectivité poursuivra la formalisation et la dématérialisation de ses procédures afin de faciliter et clarifier les fonctionnements internes et les échanges avec les agents.

Enfin, la valorisation de la donnée passe par une étape de fiabilisation de celle-ci afin de permettre d'alimenter la réflexion dans le cadre de l'évolution des politiques publiques et l'anticipation des projets.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Construire un climat social apaisé	Mise en place d'un baromètre RH (volet qualité de vie au travail)	Nouvelles actions	Bilan 2021 : 71% (enquête E&Y)	80%
	Taux de satisfaction des nouveaux arrivants		-	80%
	Taux d'absentéisme		<i>Taux annuel 2022</i> : 9,5 %	8 %
Créer une véritable communauté Région	Baromètre RH (fierté de travailler à la Région)		Bilan 2021 : 91% (enquête E&Y)	95%
	Taux de satisfaction d'accompagnement de la direction des ressources humaines		-	80%
Accroître la performance au service du projet politique	Taux d'avancement de mise en œuvre d'un portail RH interactif		-	40%

#### IV – MAITRISER LA MASSE SALARIALE

L'évolution de la masse salariale repose sur des mesures de nature à la fois exogène et endogène :

- Les dispositions nationales légales et/ou réglementaires,
- La stratégie RH de la collectivité en matière de gestion de ses effectifs, de régime indemnitaire, de politique sociale, de formation et de conditions de travail.

Au titre des mesures nationales en faveur du pouvoir d'achat, il est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- L'attribution de 5 points d'indice pour tous les agents soit + 25 €/mois ;
- L'impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice de 1,5 % appliquée au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- La revalorisation du barème de monétisation du CET.

Ne disposant pas de marge de manœuvre sur le premier variant de la masse salariale, la collectivité doit trouver un point d'équilibre entre l'évolution de ses effectifs (arrivées/départs) et l'évolution des dépenses consacrées au personnel en poste (RIFSEEP).

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Maîtrise de la masse salariale après mise en œuvre du nouvel organigramme	Taux d'évolution de l'effectif	-	1,52 % au 31/12/2022	0%
	Taux d'évolution de la masse salariale		1,88% au 31/12/2022	2%

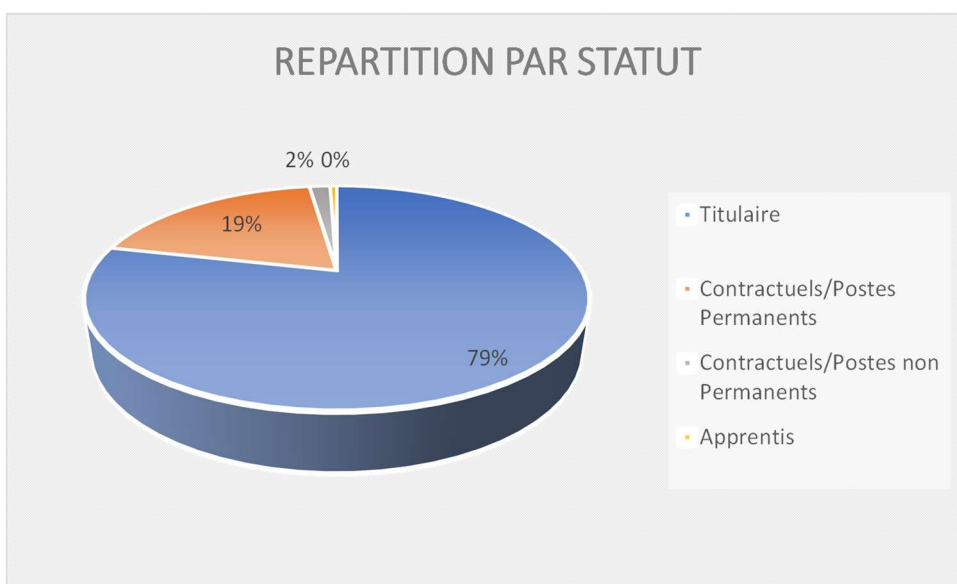
## V – LES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES (ARTICLES 107 DE LA LOI NOTRe ET DECRET N°2016-841)

### A – Les effectifs

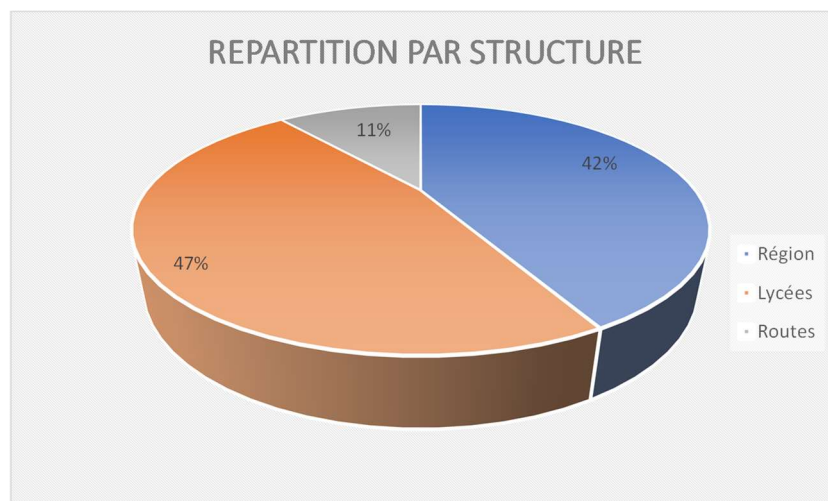
L'effectif total rémunéré au 30 septembre 2023, est de 2 793 agents, tous statuts confondus.

Cet effectif est réparti comme suit :

Statut	Effectifs
Titulaires	2 196
Contractuels sur postes permanents	535
Contractuels sur postes non-permanents	47
Apprentis	15
<b>TOTAL</b>	<b>2 793</b>



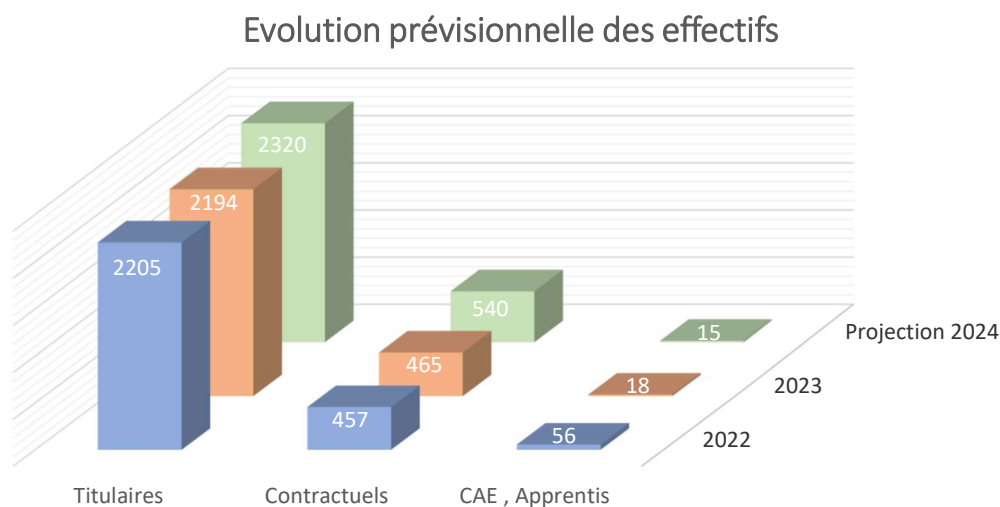
Structures	Effectifs
Centraux	1 178
Lycées	1 311
Routes	304
<b>TOTAL</b>	<b>2 793</b>



La répartition des agents par grande structure est relativement stable d'une année sur l'autre avec néanmoins une augmentation de 3% pour les effectifs lycées.

Catégorie	Effectifs
A	414
B	253
C	2 064
Hors catégorie	62
<b>TOTAL</b>	<b>2 793</b>

La projection des effectifs en 2024 se situe à 2 875 agents.

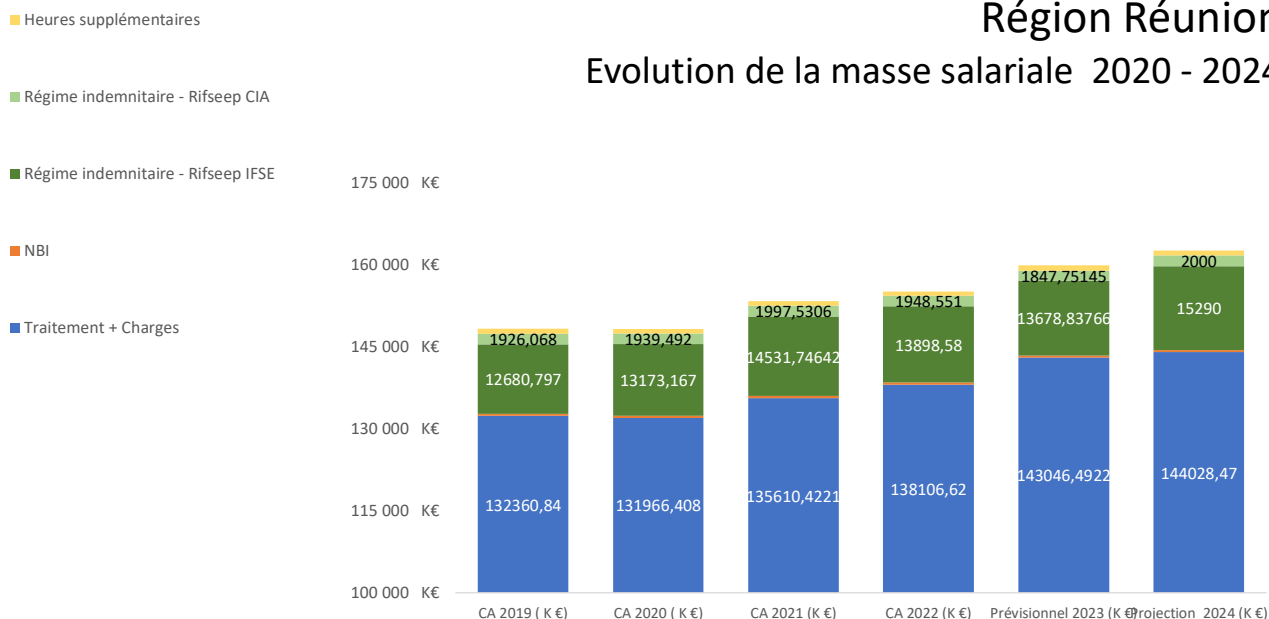


## B – Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont réparties comme suit :

Dépenses de personnel (hors frais annexe)	CA 2020 (K€)	CA 2021 (K€)	CA 2022 (K€)	Prévisionnel 2023 (K€)	Projection 2024 (K€)
Traitement + charges	131 966 €	135 610 €	138 107 €	143 646 €	144 028 €
NBI	389 €	392 €	390 €	393 €	406 €
Régime indemnitaire - RIFSEEP IFSE	13 173 €	14 532 €	13 899 €	13 761 €	13 790 €
Régime indemnitaire - RIFSEEP CIA	1 939 €	1 998 €	1 949 €	1 847 €	2 000 €
Heures supplémentaires	823 €	827 €	793 €	924 €	936 €
<b>TOTAL</b>	<b>148 291 €</b>	<b>153 359 €</b>	<b>155 137 €</b>	<b>160 571 €</b>	<b>162 660 €</b>

## Région Réunion Evolution de la masse salariale 2020 - 2024



### C – Avantages en nature

- Logements : établissements d'enseignements

<b>LYCÉES PUBLICS ÉDUCATION NATIONALE ET AGRICOLES</b>			
<b>Répartition des logements affectés aux établissements d'enseignement (Année scolaire 2022/2023)</b>			
Type de concession	Personnel d'État	Personnel Territorial	Total logements affectés
Nécessité Absolue de Service (NAS)	222	83	305
Utilité de Service (US)	2	0	2
Convention d'Occupation Précaire (COP)	7	3	10
<b>Total logements affectés (Etat et ATTEE)</b>	<b>231</b>	<b>86</b>	<b>317</b>
<i>dont Dérogations enregistrées sur NAS *</i>	<i>35</i>	<i>3</i>	
<b>Logements affectés à d'autres établissements (cités scolaires ou établissements agricoles)</b>	<b>17</b>		<b>17</b>
<b>Logements sans affectations</b>			<b>57</b>
<b>TOTAL du parc de logement (affectés + sans affectation)</b>			<b>391</b>
<i>(*) pour information situation des bénéficiaires sur l'année scolaire</i>			

- Logements : services centraux et routes

Type de concession	Personnel territorial
Nécessité Absolue de Service	3
<b>TOTAL OCCUPES</b>	<b>3</b>

## D – Temps de travail

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE
100 %	2 716
De 80 à 90 %	60
De 90 à 100 %	9
Moins de 80 %	8
<b>TOTAL</b>	<b>27 93</b>

Les agents exerçant à temps partiel représentent 2,75 % de l'effectif total.

# LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE

Cette mission transversale recouvre trois volets :

**1 - Les affaires juridiques** dont l'activité vise à sécuriser les actions politiques et à assurer la défense de la collectivité régionale dans l'exercice de ses missions ;

**2 - La commande publique** qui assure le support de la fonction achat de la collectivité en conciliant des logiques de sécurité juridique et de performance économique, écologique et sociale des achats ;

**3 - La conformité** qui travaille sur les questions de gouvernance de l'éthique que la nouvelle mandature a placé au cœur de son action.

Notre priorité sur l'année 2023 s'est portée sur le déploiement d'une organisation d'achat structurée, dans l'objectif d'une sécurisation et d'une meilleure performance des achats au regard des objectifs de développement durable et d'un meilleur accès des TPE/PME à la commande publique régionale.

**Ce travail se poursuivra avec autant d'efforts en 2024** avec notamment la consolidation de l'effectif autour du nouvel organigramme ; le renforcement des outils de pilotage ; la rationalisation des procédures de passation ; la fiabilisation du recensement et la mise en place d'une cartographie des achats, etc., **qui s'articulera autour de 4 axes :**

- I. Garantir la légalité des actions de la Région ;
- II. Assurer la défense des intérêts de la Région ;
- III. Consolider l'éthique au centre de l'action publique et au cœur du fonctionnement de la Région ;
- IV. Développer une politique d'achat performante, durable et responsable.

## I – GARANTIR LA LEGALITE DES ACTIONS DE LA REGION

La densification croissante du droit et la complexification des responsabilités administratives, des agents et des élus de la collectivité nécessite un accompagnement prégnant du service juridique et un recours ponctuel à des prestataires extérieurs sur des questions techniques ou dont les enjeux nécessitent un avis d'expert.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Garantir la légalité des actions de la Région	Gestion et suivi de dossiers sur le plan administratif et procédural	100% traités	100% traités	100% traités
	Nombre de demande d'assistance juridique	100% traités	112	100% traités

## II – ASSURER LA DEFENSE DES INTERETS DE LA REGION

### **A - Défendre les intérêts de la Région Réunion en phase précontentieuse**

La défense des intérêts s'effectue par le traitement des réclamations indemnitaires et des recours gracieux contre les décisions, les actions ou les inactions de la collectivité. Ce processus de règlement hors contentieux qui le cas échéant, peut aboutir à la conclusion d'une transaction administrative entre les parties, est à encourager de manière à éviter certains contentieux longs et coûteux à l'issue incertaine.



Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Défendre les intérêts de la Région en phase précontentieuse	Taux de traitement recours gracieux	100% traités	22	100% traités
	Taux de traitement réclamation	100% traités	18	100% traités
	Taux de résolution amiable	-	-	40 %
Internaliser l'activité de conseil	Taux de traitement interne	-	-	60 %

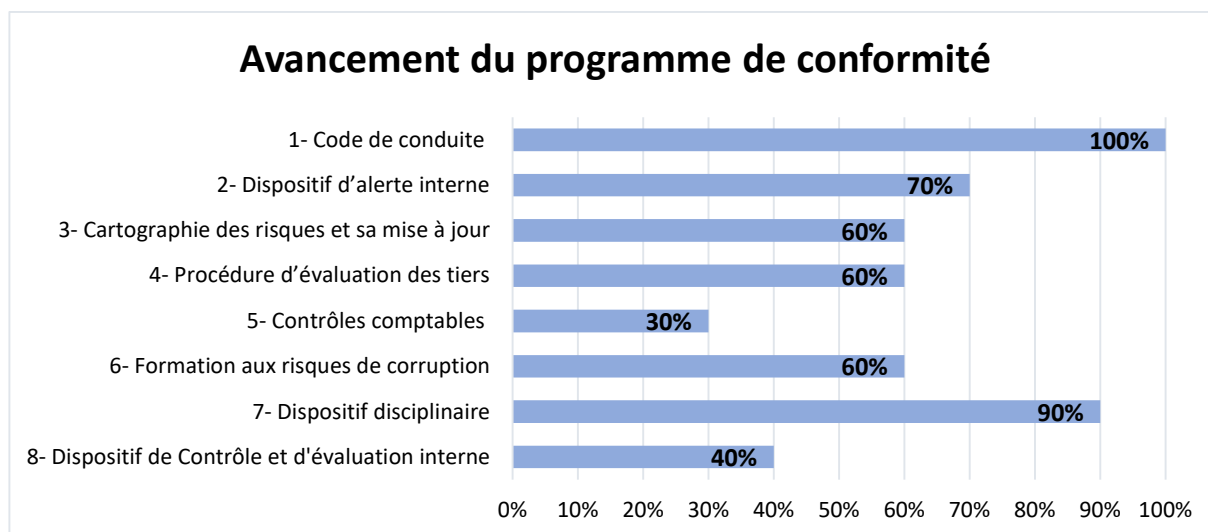
## B - Défendre les intérêts de la région Réunion aux contentieux

La défense est assurée soit par les services de la collectivité soit par des avocats. La collectivité peut être à l'initiative d'un recours contentieux si ses intérêts le commandent. L'internalisation du traitement de ces contentieux et donc un moindre recours aux conseils externes est un axe de progression aux multiples enjeux : économies générées, capitalisation de l'expérience des dossiers afin de favoriser la montée en compétence des agents, diminuer la dépendance à des cabinets extérieures sur des dossiers stratégiques.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Défendre les intérêts de la Région au contentieux	Taux de traitement du contentieux ouverts en 2023	100% traités	14 (5, par la Région, 9 contre)	100% traités
	Taux de traitement du contentieux en cours	100% traités	160	100% traités
	Nombre de contentieux terminés	-	14 (5, par la Région, 9 contre)	-
	Taux de décision favorable	-	-	80 %
Internaliser le traitement des contentieux	Taux de traitement interne	-	-	60%

## III – CONSOLIDER L'ETHIQUE AU CENTRE DE L'ACTION PUBLIQUE ET AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE LA REGION

La conformité a poursuivi son travail sur les questions de gouvernance de l'éthique que la mandature a placé au cœur de son action. Ainsi, conformément aux dernières recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) et de la norme ISO 37001 Système de management anti-corruption la cellule conformité a avancé sur les 8 dispositifs de la loi Sapin II décrit par le graphique ci-dessous :



Pour 2024, la collectivité poursuit sa démarche de conformité, notamment par :

- La mise à jour de la cartographie des risques par processus opérationnels** (commande publique, subvention etc.) : la cartographie des risques sur la procédure de recrutement a été réalisée. Son plan d'action pour maîtriser les risques d'atteinte à la probité et le dispositif de contrôle interne vont être déployés ;
- La poursuite de la politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts** : mise à jour de la procédure alerte selon le décret n°2022-1284 du 3 octobre, prévention des conflits d'intérêts des agents, prévention de conflits d'intérêts des élus représentant la Région dans des organismes extérieurs à travers la désignation d'un déontologue des élus et un outil de prévention des risques, etc. ;
- Les mesures et procédures de maîtrise des risques** : formations et sensibilisations en matière éthique ; procédure d'évaluation de la situation des tiers ; mise en place du contrôle interne anti-corruption ;
- Le contrôle comptable** : dans le cadre de la nouvelle convention de services comptable et financier 2022-2027 entre la Région et la Direction Générale des Finances Publiques, les procédures de contrôle comptables anticorruption vont être déployées à partir de la cartographie des risques ;
- Le contrôle interne** : les procédures de contrôle interne anticorruption vont être déployées à partir de la cartographie des risques ;
- Les outils et certification** : définition des indicateurs de détection de la fraude sur les processus ; accompagnement de la mise en place d'un système de management anti-corruption selon la norme ISO 37001 et obtenir la certification sur des cycles identifiés.

## **IV – DEVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHAT PERFORMANTE, DURABLE ET RESPONSABLE**

### **A – Soutenir un développement économique territorial responsable**

En 2024, la collectivité poursuivra ses efforts dans la perspective de :

- Simplifier et favoriser l'accès de la commande publique aux entreprises notamment les TPE/PME (développement du sourcing, allotissement stratégique, simplification des pièces de la consultation, communication du prévisionnel des achats aux entreprises) ;
- Intégrer dans nos marchés toutes les mesures favorables à la trésorerie des entreprises (avance, clauses de révision plus adaptées) ;
- Finaliser, promouvoir et faire-vivre le Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable qui définira la politique d'achat de la collectivité au regard des objectifs du développement durable ;
- Généraliser les clauses environnementales et sociales dans les marchés publics afin de répondre aux objectifs de la loi « Climat et Résilience » ;
- Augmenter significativement le nombre d'heures d'insertion qui profitent aux publics en difficulté.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Favoriser l'accès à la commande publique aux TPE/PME	Taux de PME/TPE attributaires de marchés publics	90%	90%	90%
	Taux de PME/TPE primo accédants attributaires de marchés publics	-	-	15 %
	Part du montant de la commande publique attribué à des TPE/PME	-	-	En cours
Un achat plus responsable	Nombre de marchés réservés et/ou avec une clause sociale <i>(La convention avec la MDEN est applicable depuis juin 2023)</i>	40	20	80
Renforcer l'attractivité de la commande publique régionale	Nombre moyen de réponse aux consultations (procédure avec publicité)	-	-	3

## B – Améliorer le process achat de la collectivité

Sur toute l'année 2024, une démarche de planification des procédures sera mise en œuvre (grâce aux nouveaux outils de pilotage et de suivi déployés sur l'année 2023) et permettra de fiabiliser les délais et donner de la visibilité aux directions opérationnelles. Des indicateurs de suivi permettront d'identifier les points de blocage et d'y remédier rapidement.

Parallèlement, les besoins pour 2024 seront mieux recensés et anticipés sur la base des états de consommations de l'année de 2023 et d'une campagne de recensement mieux structurée.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Optimiser les délais de traitement	Taux de respect du délai de traitement des Appel d'Offre Ouvert (AOO) (6 mois à compter du lancement)	80%	60%	85%
	Taux de respect du délai de traitement des Marchés à Procédures Adaptées (MAPA) (4 mois à compter du lancement)	80%	70%	85%
	Taux de retard par rapport au calendrier initial	-	-	< 20 %
Développer la qualité de service de la direction des affaires juridiques et de la commande publique	Taux de satisfaction (enquête annuelle de satisfaction)	-	-	85%

## C – Programmer et sécuriser les « petits achats »

Le recensement et la gestion mutualisée des achats courants est à la fois gage de sécurité juridique et de réactivité de la réponse au besoin exprimé.

La mutualisation des achats sera amplifiée par l'action des « directions pilotes » nouvellement mises en place et chargés en lien avec la DAJCP de la passation de marchés répondant à aux besoins transversaux des directions opérationnelles (moyens logistiques, mobiliers etc.)

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Sécuriser les « petits achats »	Nombre de lettres de commandes	1 500	1 372	1 200
Mutualiser les achats au sein de la collectivité	Nombre de nouveaux accords-cadres passés pour couvrir des besoins courants transversaux	10	5	10

## D – Garantir la sécurité juridique des marchés publics

En 2024, la sécurité juridique des procédures de marchés reste l'une des priorités de la direction.

Dans ce but, il s'agit de favoriser la formation des gestionnaires et leur sensibilisation aux risques ainsi que de développer l'appui et le conseil apporté par le service juridique aux services de la commande publique (créer une nouvelle dynamique d'équipe, sortir du cloisonnement des services de la direction).

Des réunions périodiques seront réalisées avec les correspondants marchés publics des Services d'Appui au Pilotage (SAP) et des directions. Des formations thématiques à destination des agents de la direction des affaires juridiques et de la commande publique et des autres directions seront organisées.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Garantir la sécurité juridique des marchés publics	Nombre de procédures annulées	0	0	0
	Nombre de recommandations/demande de régularisation du contrôle de légalité liées à des irrégularités de la procédure	0	1	0
	Nombre d'heures de formation délivrées aux agents intervenant sur la chaîne d'achat	-	-	16 heures

# LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION

Le fonctionnement des collectivités territoriales s'articule de plus en plus autour de la circulation de l'information. La prise en charge d'un volet « Organisation » à la Direction des Systèmes d'Information lui a ajouté un rôle important en 2023.

Les Systèmes d'Information et Organisation (SIO) se positionnent donc au centre de l'ensemble des actions menées par la Région Réunion. Elle se doit d'être le garant de la circulation de l'information et son positionnement lui permet d'avoir une vision transversale du fonctionnement de la collectivité.

L'ensemble des projets des Systèmes d'Information et Organisation pour l'année 2024 s'articule autour de trois axes primordiaux :

- I - Moderniser l'action publique ;
- II - Assurer l'évolution de l'infrastructure technique ;
- III - Améliorer la qualité du service.

## I – MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

La Région Réunion s'est engagée dans une démarche de modernisation de l'action publique. La mise en œuvre de cette démarche se traduit par :

- **la définition et la déclinaison d'un Schéma Directeur Stratégique des Systèmes d'Information ;**
- **la mise à disposition d'outils d'aide à la décision :** le choix du nouvel outil Microsoft PowerBI nécessite une reprise des tableaux de bord existant. L'outil sera mis à disposition des directions métiers qui auront la possibilité d'être autonome même sur les développements. Il sera donc nécessaire de reprendre et de consolider sur cette nouvelle plateforme technologique les états et tableaux de bord développés sur les autres outils (Vanilla, Maïdo, Suadeo) ;
- **la dématérialisation des processus métiers et des dispositifs d'aide et de subvention :** les efforts de dématérialisation doivent être poursuivis afin d'améliorer le service public rendu ;
- **la modernisation des outils informatiques :** un projet doit être mené pour éliminer la dette technique autour de MAFATE (gestion des subventions et tiers), et de nouveaux outils doivent être déployés pour simplifier le travail collaboratif (partages de fichiers, gestion électronique des documents GED, drive...) ;
- **la sécurisation des processus métiers :** elle permet de sécuriser les accès au système d'information et donc aux données, mais aussi de valider que les flux de données soient cohérents et complets. Des outils dédiés sont en cours de déploiement tel que le Usercube, la supervision des flux, ou encore des tableaux de bord techniques.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Elaborer et mettre en œuvre le schéma directeur informatique	Taux d'avancement du schéma directeur informatique	-	Non réalisé	30%
Moderniser les outils informatiques <b>Zoom sur :</b> - Gestion électronique de documents - MAFATE	Taux d'avancement de la migration des données dans les nouveaux outils	-	Migration non réalisée	100% des données migrées dans les nouveaux outils
	Taux d'avancement de la migration des fonctions MAFATE vers d'autres outils			30% des fonctionnalités de MAFATE migrées
Dématérialiser les processus métiers et des dispositifs d'aide et de subvention	Taux de dématérialisation des dispositifs d'aides et de subventions	-	-	40% des dispositifs existants
Généraliser l'usage de l'informatique décisionnelle : - Finances - Ressources humaines - Marchés	Taux d'avancement de la mise en œuvre des tableaux de bord : - Finances - Ressources humaines - Marchés	-	-	100% reprise sur PowerBI et déploiement des tableaux de bord interactifs finances, ressources humaines, marchés...

Les demandes internes d'outils dématérialisés et automatisés sont de plus en plus nombreuses. Le nouvel organigramme opérationnel de la Direction des Systèmes d'Information et d'Organisation (DSIO) sera mis en œuvre en 2024.

Ceci implique notre capacité à fournir aux agents un accompagnement (présentation d'outils, formations...) et un support applicatif plus efficace (problème d'usage, problèmes techniques, mise à jour des outils, sécurisation...).

De plus, il est indispensable que les directions et les agents s'approprient les outils de pilotage (informatique décisionnelle) pour mieux gérer leurs dispositifs et/ou leur fonctionnement internes.

Un meilleur pilotage permettra un accompagnement plus efficient de nos élus et une gestion optimale des politiques publiques de la collectivité.

Enfin, la collectivité doit absolument traiter la dette technique découlant de Mafate. Cet outil spécifique, créé il y a 30 ans, pour répondre aux besoins de la collectivité, doit être remplacé. Les compétences nécessaires pour le maintenir et le faire évoluer ne seront plus disponibles d'ici 2030.

## **II – ASSURER L'EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE**

Les actions menées pour moderniser l'action publique ne peuvent se faire qu'en s'appuyant sur une infrastructure technique moderne et fiable. Il est donc nécessaire d'engager les actions suivantes :

- **la modernisation des équipements utilisateurs** : avec un renouvellement du matériel à hauteur de 20% du parc par an ;
- **la modernisation et sécurisation des réseaux informatiques** : pour garantir une disponibilité des services, des débits acceptables, la mobilité des agents (télétravail, travail distanciel) ;
- **le renouvellement de l'infrastructure serveur** : afin d'apporter une meilleure résilience et toujours une meilleure disponibilité des services aux utilisateurs et au public ;
- **la modernisation des systèmes de télécommunication** : les outils de télécommunication doivent répondre aux enjeux actuels tels que la mobilité, le télétravail... aussi il faut repenser la téléphonie, avec la possibilité de se déplacer avec sa ligne fixe, la mise en place d'outils de support téléphonique, mais aussi des outils de visioconférence modernes et fiables.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Modernisation des équipements utilisateurs	Pourcentage/nombre d'équipements renouvelés	Achat remplacement du matériel : - 200 écrans - 50 imprimantes - 200 postes fixes - 40 photocopieurs	10% du parc renouvelé	20% du parc renouvelé annuellement
Modernisation et sécurisation des réseaux informatiques	Taux de disponibilité de la liaison entre 2 DataCenters	-	-	100%
	Renouvellement/Mise à jour des équipements réseaux			100%
	Refonte du réseau des sites distants			3
Renouvellement de l'infrastructure serveurs	Mise en production de la nouvelle infrastructure	100% des serveurs remplacés	Arrêt projet – changement d'infrastructure	Disponibilité de l'infrastructure > 99%
Modernisation des systèmes de communication	Nombre d'utilisateurs en WebRTC	-	-	50 webRTC
	Capacité en visioconférence			100 organisations simultanées
	Nombre de salle visioconférence			15 salles

La gestion des informations et des données impose une infrastructure technique performante, qui doit suivre les évolutions technologiques, que ce soit au niveau des équipements ou de la sécurité des échanges.

En 2024, la collectivité assurera cette évolution technologie, l'amélioration des performances et de la sécurité de l'infrastructure avec notamment le renouvellement des équipements informatiques, plus précisément en ce qui concerne les infrastructures réseau et de stockage des données, et les postes utilisateurs. Des outils de travail collaboratif, simples et ergonomiques seront mis à disposition des utilisateurs pour améliorer l'efficacité du travail.

Le parc d'ordinateurs sera renouvelé à hauteur de 20% par an (sur la base du plan d'amortissement) afin de procéder à une modernisation des postes utilisateurs. Enfin, compte-tenu de la vétusté parc multifonctions/photocopieurs, une analyse pour un remplacement est en cours.

### **III – AMELIORER LA QUALITE DE SERVICE**

Les DSIO est au service des directions de la Région Réunion.

En tant que tel, il est nécessaire de mesurer **la qualité de service rendu par le support utilisateur pour s'assurer de répondre efficacement aux attentes.**

En complément, la DSIO doit s'appuyer sur les relais dans les directions métiers : **les correspondants des Systèmes d'Information Métier**. Il sera donc nécessaire de compléter ce réseau, et de l'animer via des réunions périodiques afin de rendre plus efficace et lisible l'action de la DSIO.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Améliorer le taux de satisfaction du support utilisateur	Taux de prise en charge des tickets GLPI (Gestionnaire libre du parc informatique)	--	-	> 95%
	Taux de satisfaction des agents sur le service rendu (enquête annuelle de satisfaction)			Satisfaction > 90%

# LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER

Selon l'état de l'actif figurant au compte de gestion 2022, la **valeur comptable** du patrimoine régional (hors domaine public routier, biens mobiliers, et actifs financiers) s'élève à un peu **plus de 1 milliard d'euros**.

**Le foncier non bâti**, propriété de la Région, compte environ **2 500 parcelles identifiées** à ce jour. Il couvre une superficie d'environ **3 500 hectares** dont 1 335 hectares de forêts et 1 000 hectares de terres agricoles exploitées.

**Le foncier bâti** s'étend sur une superficie de l'ordre de **93 hectares** dont près de 67 hectares pour les lycées (70 % du parc immobilier) et 12 hectares dédiés aux activités de formation (13,44 % du parc immobilier).

Les enjeux financiers qui s'attachent à la gestion patrimoniale impose une démarche ciblée prioritairement sur **trois axes stratégiques** :

- I- la fiabilisation de l'inventaire physique ;**
- II- la régularisation des situations illégales ;**
- III- la stratégie de valorisation du patrimoine.**

## I – LA FIABILISATION DE L'INVENTAIRE PHYSIQUE

En réponse à la recommandation de la Cour des Comptes, figurant dans le Diagnostic Global d'Entrée (DGE) réalisé dans le cadre de l'expérimentation du dispositif expérimental de certification des comptes, la collectivité s'est engagée en 2021 dans une démarche de connaissance de son patrimoine et de fiabilisation de l'inventaire.

### **A- La démarche de connaissance du patrimoine et de fiabilisation de l'inventaire**

#### **1) Poursuivre les opérations de rapprochement physico-comptable menées par la cellule inventaire**

La collectivité a créé en 2021 une cellule intitulée « Gestion Dynamique du Patrimoine » chargée de réaliser l'**inventaire physique**. Ses missions consistent à recenser les actifs de la collectivité, en priorité le foncier, les bâtiments, les plus significatifs ainsi que les véhicules et les œuvres d'art et d'opérer un rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable.

**Les tâches** principalement dévolues à cette équipe consistent à rassembler les actes de propriété, à identifier les références cadastrales qui sont parfois erronées, à renseigner les superficies, l'usage du bien, le montant des travaux réalisés...

La cible 2024 a été réduite pour tenir compte de l'avancée des travaux de fiabilisation du recensement des parcelles régionales, en supprimant les doublons.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Finalisation de l'inventaire physique et comptable	Nombre de rapprochements physico-comptables réalisés sur les 2 500 parcelles recensées	2254	1 758	2 242

A cela s'ajoute le travail de rapprochement physico-comptable des œuvres d'art (690 hors collections muséales) et des biens du parc automobile, à ce jour achevé.



**Impacts attendus :** disposer d'un inventaire physique exhaustif, condition indispensable pour la mise en œuvre d'une stratégie patrimoniale éclairée et performante.

## **B- La constitution d'une Base Unique du Patrimoine**

### **1) Doter la collectivité d'outils dédiés à la valorisation des données patrimoniales (GED SI)**

En 2021 et 2022, la collectivité a été accompagnée par un prestataire (le cabinet ARTIMON) pour une mission de conseil et d'expertise technique en organisation et ingénierie des process en vue :

- de réaliser un diagnostic sur la gestion patrimoniale ;
- d'identifier les potentialités d'amélioration ;
- de poser des scénarios organisationnels opérants.

La mission qui s'est achevée fin 2022 a permis de dessiner les outils et process à **déployer pour une fonction patrimoniale et immobilière performante.**

Dès 2023 a été lancée, en collaboration inter-service, la première étape de recensement des applications existantes. Cette première étape a permis d'identifier les fichiers et logiciels métiers existants en interne, à interfacier avec le futur SI patrimoine.

Parallèlement, l'équipe projet a mené une démarche de sourcing opérationnel dans le respect des principes de la commande publique, afin d'adapter au mieux le besoin au regard du marché fournisseurs.

La deuxième étape a consisté à préparer le cahier des charges en vue de la passation du marché d'acquisition, avec l'accompagnement et le soutien de la DSIO. La procédure de consultation sera lancée au troisième trimestre 2023 et le marché sera attribué au premier trimestre 2024.

**Objectif 2024 :** à partir du deuxième trimestre 2024, déploiement de la Base Unique du Patrimoine par phase.

**Impact attendu :** constituer un inventaire physique fiable réunissant l'ensemble des données patrimoniales de la collectivité.

### **2) Elaborer les procédures internes en lien avec le déploiement de la Base Unique du Patrimoine**

L'objectif consiste à fluidifier et à systématiser le recueil, le suivi et l'actualisation en continu des données patrimoniales.

#### **Impacts attendus 2024 :**

- disposer d'une cartographie précise et actualisée du patrimoine immobilier et, en particulier du foncier bâti en intégrant les données physiques (surfaces et caractéristiques), l'état des bâtiments, l'occupation, les données financières etc. ;
- accroître la performance de la gestion immobilière (**tableaux de bord de pilotage**), maîtriser les coûts d'entretien courant et des grosses réparations et faciliter la gestion administrative et juridique des dossiers en termes d'indemnisation des sinistres, de gestion locative et de cession.

## **II- LA RÉGULARISATION DES SITUATIONS IRREGULIERES**

### **A- Les occupations sans titre (OST)**

Un certain nombre d'occupations illégales ont été identifiées sur plusieurs propriétés régionales lors de visites de terrains. Des occupants sans titre ont édifié ou fait édifier, des constructions à usage d'habitation, voire professionnel sur du foncier appartenant à la Région et ce, sans autorisation et sans s'acquitter d'une quelconque redevance.

Pour certaines d'entre elles, il s'agit d'OST isolés, pour d'autres il s'agit d'OST groupés.

C'est le cas notamment :

- au Tampon sur le rond-point dit des Azalées, sur 5000 m<sup>2</sup> sur le domaine Public routier (RN3)
- à Saint-Denis, un occupant sur une parcelle de 506 m<sup>2</sup> en zone U ;
- à Petite Île, deux occupants sur des parcelles de 226 et 395 m<sup>2</sup> en zone U ;
- à Saint-Louis, Domaine de Maison Rouge en zone U et A (maison de 150 m<sup>2</sup>) occupation d'une maison individuelle située sur le domaine par un administré (installé sur le site avant acquisition du bien par la Région) ;
- à Saint-Leu Pointe des Châteaux, une habitation de 100 m<sup>2</sup> avec un jardin privatif de 860 m<sup>2</sup> en zone Aut (vocation touristique), situation qui pré existait au moment de l'acquisition par la Région,
- à Saint-Leu Stella Matutina, 11 familles sur un espace de 17 365 m<sup>2</sup>. La Région a acquis les parcelles concernées en toute connaissance de cause (terrains occupés) ;
- à Saint-Paul La Saline les Bains (Bellevue), une trentaine d'OST est installée sur environ 10 hectares en zone AU2h et N.

### **1) Poursuivre les actions de régularisation pré-contentieuses ou par la voie judiciaire si nécessaire**

Des actions juridiques ont été engagées en 2022 et 2023, en particulier sur le MADOI à Saint Louis, à Saint-Denis, sur les sites de Bellevue et de Stella. D'autres actions administratives seront engagées avec certaines collectivités à l'encontre des contrevenants mais compte tenu de la complexité des procédures et de la spécificité de chacune des situations, les solutions de régularisation ne peuvent s'appréhender qu'au cas par cas et le traitement de ces situations ne peut se concevoir que sur un temps relativement long.

**Impacts attendus :** prévenir les risques juridiques, voire y remédier, étant précisé que toute occupation privative du domaine public doit donner lieu au paiement d'une redevance, sauf lorsqu'un intérêt public le justifie, l'absence d'autorisation et de paiement d'une redevance pouvant constituer un délit sanctionné par la loi.

## **B- Les empiétements sur les délaissés routiers**

Les délaissés de voirie constituent des parcelles qui faisaient préalablement partie du domaine public routier mais qui ne sont plus utilisées pour la circulation en raison d'une modification du tracé ou d'un alignement.

### **1) Identifier les délaissés faisant l'objet d'un empiétement par les riverains**

Des surplus d'emprises des routes nationales sont ainsi parfois « captés », sans autorisation, par des riverains. Il s'agit, donc, de situations qui doivent faire l'objet de régularisation, d'autant que ces parcelles peuvent être valorisées.

### **2) Mettre en œuvre les procédures de déclassement du domaine public**

Il s'agit de déclasser des parcelles du domaine public routier lorsqu'elles ne présentent plus d'intérêt pour le réseau routier vers le domaine privé de la Région en vue de leur valorisation (cessions, AOT, ...).

**Impacts attendus :** générer des recettes de cession

## **C- Modélisation des procédures de gestion du foncier bâti concernant tout particulièrement les logements de fonction**

Les EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement) sont dotés d'un parc de logements de fonction attribués au personnel de l'État et aux ATTEE (Adjointes techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement) exerçant dans les lycées.

Pour assurer un meilleur suivi des modalités d'occupation et optimiser la gestion du parc des logements de fonction il y a lieu de :

- **Renforcer la collaboration entre les différents intervenants** dans ce domaine (Direction de l'Éducation et de la Vie Lycéenne/ Direction des Moyens Généraux / Direction des Bâtiments et du Patrimoine) ;

**- Formaliser dans les conventions d'occupation les responsabilités et obligations incombant aux bénéficiaires des logements de fonction.**

En particulier ces actions permettront de répondre à la nouvelle obligation de déclaration des biens immobiliers et de leurs occupants, et de mieux affecter les taxes et impôts dus.

**Impacts attendus :** disposer d'un état d'occupation exhaustif des logements de la collectivité, clarifier la répartition des obligations entre propriétaires / occupants, réduire les charges supportées par la Région (notamment les taxes afférentes, le coût de certains travaux) et assurer un meilleur suivi dans la gestion et la maintenance des bâtiments.

### **III- LA STRATEGIE DE VALORISATION DU PATRIMOINE**

#### **A- Enrichissement des actifs immobiliers**

##### **1) Les acquisitions immobilières**

**Certaines opérations d'acquisition sont d'ores et déjà validées**, notamment l'achat de bureaux dans d'un ensemble immobilier à Saint-Paul en vue, d'une part, d'accroître le patrimoine immobilier régional et, d'autre part, d'offrir aux agents de l'antenne Ouest, de l'IRT et des SPL de nouveaux espaces de travail. Le montant est de 17 M€, dont 6 M€ pour 2024. Cette opération de construction devrait être livrée en fin d'année 2024.

En outre, en fonction des capacités budgétaires de la collectivité, il sera analysé l'acquisition de :

- L'hôtel Bellepierre à Saint-Denis, dont l'évaluation par les Domaines est en cours.  
Le bâtiment sera agrandi et transformé pour la construction de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). L'opération de travaux est estimée à 18 M€, pour 5500 m<sup>2</sup> de surfaces utiles ;
- Deux biens de la Société Mutuelle d'Entraide des Réunionnais (SMER) à Tananarive (Madagascar) sous réserve d'une clarification des préalables de nature juridique ;
- Des parcelles qui accueillent l'Observatoire du Volcan du Piton de la Fournaise (OVPF) qui devraient être transférées à l'euro symbolique par l'Etat et l'Institut Physique du Globe (IPGP).

**Impacts attendus :** Accroissement des actifs patrimoniaux ;  
Réduction des coûts des locations ;  
Sécurisation de l'implantation des services.

##### **2) Le Programme de construction et de réhabilitation**

La Direction des Bâtiments et du Patrimoine agit plus particulièrement à la concrétisation des projets définis par les directions opérationnelles. Elle prend en charge le montage des opérations, depuis la définition du besoin et de la programmation, en passant par l'élaboration des dossiers de consultation, le suivi d'exécution des travaux jusqu'à leur réception.

### Principales opérations programmées :

Construction de 2 nouveaux lycées à vocation professionnelle	133,6 M€
Création d'un site de stockage des œuvres et collections muséales	6,5 M€
Construction du gymnase de Champ Fleuri	9,7 M€
Projet d'extension de Kélonia	5 M€
Reconstruction de l'AFPAR Saint François	19,2 M€
Réhabilitation des 2 CREPS Saint-Denis et Plaine des Cafres	55,8 M€
Projet de réhabilitation du MADOI	20 M€
Poursuite des travaux de maintenance	2,2 M€
Poursuite des aménagements extérieurs : verdissage et ombrage	2 M€
Poursuite du schéma directeur des lycées professionnels	10 M€
Rénovation thermique des lycées	47,4 M€
Rénovation des gares routières	1,8 M€
Remise en service du Centre Aquacole de l'Etang Salé (après audit en cours)	2,1 M€
Réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) Sud	17,6 M€

**Programme d'aménagement durable des espaces extérieurs des lycées  
(VERDIR, OASIS, DESIGN' TA COUR...)**

*Il s'agit d'une démarche de co-construction avec les élèves et les enseignants. Le premier chantier est en cours (Lycée Amiral LACAZE), d'autres vont débuter en 2024 et le programme s'étoffera sur les années suivantes.*

**Rénovation thermique des bâtiments**

*Un vaste programme basé sur le développement durable et l'amélioration des performances énergétiques a été étudié entre 2021 et 2022. Cofinancé par le FEDER, c'est plus de 1 M € d'études qui ont été menées et un programme de travaux qui dépassera les 20 M€ entre 2022 et 2026.*

*Les actions visent en particulier les économies d'énergies par l'isolation thermique, le confort visuel et thermique à travers la mise en place de brise soleil, la pose de brasseurs d'air et de jalousies pour améliorer les circulations d'air.*

## **B – Une gestion maîtrisée**

### **1) Rationalisation de l'occupation**

Il s'agit de procéder au regroupement des Directions Générales Adjointes et de leurs directions associées sur des sites centraux. Pour ce faire un scénario de transfert est en cours d'élaboration et sera soumis à concertation et arbitrage.

Il doit s'accompagner d'une amélioration qualitative des locaux, en particulier la MRST et CHATEL.

Une démarche de développement des espaces de coworking sur les sites déconcentrés en microrégions est également à l'étude.

### **Impact attendu :**

- Améliorer qualitativement les locaux ;
- Rationaliser le fonctionnement des Directions au sein des DGA ;
- Optimiser l'occupation des sites ;
- Développer l'offre de coworking.

## **2) Optimisation et sécurisation des revenus patrimoniaux (Baux, AOT...)**

- Adoption d'un nouveau règlement tarifaire de manière à prendre en compte dans la détermination du montant de la redevance, outre la surface occupée, la situation des emplacements, la nature et la rentabilité de l'activité exercée, au regard du chiffre d'affaires réalisé par l'occupant.

**Impacts attendus :** optimisation des recettes d'occupation par la mise en œuvre de tarifs plus favorables à la collectivité et reflétant la réalité des avantages procurés aux occupants et ce, en conformité avec l'esprit de l'article L.2125-3 du CG3P « *La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toutes natures procurées au titulaire de l'autorisation* ».

Action	Indicateur	Cible 2023	Bilan au 30/06/2023	Cible 2024
Maximiser les recettes de concessions et loyers (AOT, Baux...)	Montant du produit perçu	370 000 €	251 861€	570 000 €

## **3) Une stratégie de cession de certains biens immobiliers**

Un bien vacant et inutile ou qui ne présente que peu d'intérêt économique pour la collectivité constitue un poste de dépenses important, sans aucun retour financier.

Leur cession est de nature à procurer des recettes pouvant être investies dans d'autres champs de compétences de la collectivité régionale ou servir à contribuer au financement des investissements (nouvelles acquisitions ou réhabilitation).

Ainsi un certain nombre d'actifs du parc immobilier de la collectivité (bâti et non bâti) pourraient être soumis à arbitrage en vue de déterminer un plan de cessions.

### **- Les délaissés routiers ou de voirie**

Une étude a été réalisée par un cabinet de géomètres pour le compte de la Région en 2019. Près de 2 600 délaissés de voiries seraient potentiellement valorisables, bien que très morcelés. Ils se répartissent notamment en :

- 41,5 hectares en zone U
- 14,4 hectares en zone AU
- 101 hectares en zone A
- 62,3 hectares en zone N

Ces parcelles faisant actuellement partie du domaine public, elles devront faire l'objet d'une procédure de déclassement/délimitation, extraction du domaine public routier (DPR) avant toute opération de valorisation.

### **Impacts attendus :**

- Générer des produits de cession ;
- Diminuer les dépenses de fonctionnement afférentes.

Action	Indicateur	Cible 2023	Bilan au 30/06/2023	Cible 2024
Une stratégie de cession	Montant du produit de cessions	1,5 M€	-	1,5 M€

# LES MOYENS GENERAUX

Depuis maintenant plus d'un an et demi, un certain nombre d'actions ont été menées afin de réduire de manière significative les dépenses de la collectivité en termes de moyens généraux. Cet objectif ayant été ponctuellement atteint, il convient de le poursuivre en faisant preuve d'une très grande rigueur dans la gestion de nos budgets. La réalisation d'investissements précis dans certains dispositifs techniques devrait d'ailleurs nous aider à pérenniser cet objectif.

**Il conviendrait que cette gestion rigoureuse devienne vertueuse.** En d'autres termes, elle devra s'accompagner d'actions ou micro-actions de fond dont l'objet sera de faire évoluer les pratiques internes de consommation, qu'il s'agisse de fournitures de bureau, de climatisation, d'exigences en termes de nettoyage, ou encore de traitement des déchets. Cette évolution de la culture interne de consommation devrait permettre à la collectivité de faire des économies durables.

Dans l'attente, il n'est pas sans intérêt de rappeler que la Région Réunion est une collectivité de près de 2 800 agents répartis sur 58 sites (115 000 m<sup>2</sup>) et ce, pour mesurer l'ampleur des moyens qui doivent être déployés pour que cette action publique devienne une réalité partagée par tous.

## I – UNE OPTIMISATION DE LA GESTION DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE

La collectivité dispose d'un patrimoine exceptionnel composé d'espaces très différents qu'elle doit gérer efficacement, mais qu'elle doit aussi valoriser afin que leur occupation soit maximale et fonctionnelle. A cette fin, un travail d'optimisation des recettes est à mener sur les sites du MoCA et du CPOI. De même, il est important que la maintenance et l'entretien bâtementaires soient rationalisés.

### **A – L'optimisation des recettes générées par le domaine du MoCA et le CPOI**

Les sites exceptionnels que sont le MoCA et le CPOI par leur taille, mais également par leur fonction et le nombre de personnes qu'ils accueillent, doivent être gérés de manière rigoureuse pour dégager des recettes qui permettent, à terme, de quasiment autofinancer leur entretien annuel.

#### **1) Le MoCA**

Le domaine du MoCA est un site qui n'a pas d'équivalent sur l'île en termes de cadre environnemental, d'espaces, d'équipements et de positionnement géographique.

Il permet à la collectivité d'organiser ses propres événements sans avoir à recourir à la location de salles ou de sites d'envergure.

Ces espaces sont, par ailleurs, mis à disposition de tiers, à titre onéreux, pour des événements privés.

A cet égard, le 24 janvier 2023, a été adoptée une nouvelle grille tarifaire qui impose le paiement pour tous les sites identifiés du MoCA, avec la mise en place de tarifs différenciés selon les occupants.

Raisonnablement, la collectivité peut se fixer pour objectif une recette annuelle d'un montant de 200 000 €.

Il conviendra toutefois en 2024 de réfléchir à faire évoluer notre organisation et notre communication sur ce site afin d'en améliorer la gestion et l'occupation.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Optimisation des recettes générées par le domaine du MoCA	Augmentation des recettes par la Régie du MoCA	+25%	30 694	+25% de N-1
Optimisation des locations	Taux d'occupation à l'année	(Non encore mis en place)	Néant	+25% de N-1

## 2) Le CPOI

Le Campus Professionnel Océan Indien (CPOI) est un site exceptionnel qui s'étend sur 7 ha d'emprise foncière et qui accueille 6 organismes de formation, la Cité des Métiers, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, des services administratifs régionaux et 2 500 apprenants.

La location des salles d'enseignement ou de bureaux à ces différents organismes est évidemment source de recettes. Mais un travail de communication auprès des organismes privés et publics sur nos espaces et sur le potentiel de location pour leurs activités nous permettra d'augmenter notre taux d'occupation et nos recettes.

Par ailleurs, un travail de rationalisation des coûts qui, pour partie, doivent être assumés par nos occupants, doit être initié en 2024 et devrait conduire à une évolution des conventions d'occupation qui nous lient et de la grille tarifaire aujourd'hui appliquée.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Optimisation des recettes générées par le domaine du CPOI	Augmentation des recettes par la Régie du CPOI	Non fixée		+15% de N-1
Optimisation des locations	Taux d'occupation à l'année	(Non encore mis en place)		+15% de N-1

**Impacts attendus 2024 :** Augmentation des recettes locatives via les régies du MoCA et du CPOI et taux d'occupation plus important.

## **B – La maîtrise des dépenses d'entretien et de maintenance bâtementaire par l'internalisation de certaines prestations (nettoyages, espaces verts, dépannage...)**

Les dépenses de maintenance et d'entretien ont fortement diminués sur les 4 dernières années. Ce résultat a été rendu possible par la globalisation de nos marchés, le déploiement de techniciens compétents pour le suivi de la maintenance, mais aussi par l'internalisation croissante de certaines prestations (dépannage, travaux, entretiens...).

L'objectif en 2024 consistera à accentuer cette politique d'internalisation afin de contenir les dépenses conformément aux impératifs de gestion qui s'imposent au regard du contexte actuel.

**Impacts attendus 2024 :** Maîtriser les dépenses en maintenance et en entretien par rapport à N-1.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Internalisation des prestations* (Nettoyages, espaces verts, dépannage...)	Coût des prestations de nettoyages des locaux	-5% de N-1	CP : 264 139 AE : 613 756	-5% de N-1

\*hors CPOI/DRR/CRR/Lycées

## **II – LA REALISATION D’INVESTISSEMENTS POUR UNE CONSOMMATION MAITRISEE DES FLUIDES**

Qu’il s’agisse de notre consommation de carburant, d’eau et d’électricité, la mise en œuvre d’actions ciblées devrait permettre la maîtrise, voire la réduction de certaines dépenses.

### **A – La maîtrise de la consommation de carburant**

Le carburant est un poste de dépenses important pour une collectivité comme la Région Réunion puisque l’exercice de ses missions impose à ses agents et représentants de se déplacer sur tout le territoire et de manière constante.

Aussi, afin d’en réduire la consommation ainsi que les émissions de gaz polluants, la collectivité a engagé en 2023 le renouvellement de sa flotte automobile qui, majoritairement, sera composée à l’avenir de véhicules électriques et hybrides, en remplacement de véhicules thermiques.

En lien avec cet achat, des bornes électriques ont été acquises en 2023 afin de permettre une parfaite autonomie des utilisateurs (acquisitions partiellement financées par le FEDER).

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Bilan au 30/06/23</b>	<b>Cibles 2024</b>
Renouvellement de notre flotte automobile avec une plus grande proportion de véhicules propres	Nombre de litres consommés	310 000 L	209 215 L	292 000

**Impacts attendus 2024 :** Maîtriser la consommation de carburant.

### **B – La maîtrise de la consommation d’eau et d’électricité**

L’exploitation quotidienne et habituelle des bâtiments emporte une consommation, qui peut être très importante, en eau et en électricité. Il s’agit donc d’une dépense incontournable qu’il convient de maîtriser sur l’ensemble de notre patrimoine.

#### **1) Poursuivre le déploiement de dispositifs de télérelève sur les compteurs d’eau**

Cette mesure permet de suivre, en temps réel, la consommation en eau et de détecter immédiatement les fuites, d’autant que nombre d’entre elles ne sont pas physiquement identifiables (fuites souterraines). Elles peuvent alors être traitées sans délai.

La 1ere phase a été déployée au 1er semestre 2023 sur les sites à forte influence que sont l’Hôtel de Région, le CPOI et le MoCa.

En 2024, ce déploiement va se poursuivre sur les autres sites et particulièrement ceux des routes.

#### **2) Réalisation de relamping avec ampoules basses consommation (LED) sur nos sites**

Initiée depuis déjà quelques années, cette mesure permet de diminuer la consommation en électricité des bâtiments. Elle va se généraliser en 2024.

#### **3) Installation de luminaires solaires sur les sites de la collectivité**

Cette mesure permet de diminuer la consommation en électricité, particulièrement sur les sites très sollicités comme celui du MoCA. Il se trouve que cette action a pris du retard en raison de la défaillance du prestataire, mis en liquidation en 2023.

**Impacts attendus 2024 :** Maîtriser la consommation en eau et électricité par une installation croissante de ces trois types de dispositifs.



Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
1) Poursuivre le déploiement de dispositifs de télérelève sur les compteurs d'eau	Nombre de m <sup>3</sup> d'eau consommés	125 000 M <sup>3</sup>	68 882 M <sup>3</sup>	125 000 M <sup>3</sup>
2) Réalisation de relamping avec ampoules basses consommation (LED) sur nos sites	Nombre de kWh consommés	4 500 000 kWh	2 355 668 kWh	4 500 000 kWh
3) Installation de luminaires solaires sur les sites de la collectivité				

Le déploiement de ces actions permettra de maîtriser la consommation de fluides en volume. Néanmoins, l'augmentation continue des tarifs des énergies sur le plan national (électricité notamment) impactera forcément la consommation en valeur.

### **III – LE DEVELOPPEMENT DE NOS PRESTATIONS LOGISTIQUES OBLIGATOIRES**

D'un point de vue réglementaire, la collectivité a l'obligation de faire procéder au tri de ses déchets recyclables et d'assurer un service de gestion des organismes vivants qui sont indésirables dans les lieux publics. Aussi, depuis le second semestre 2023, des bornes de tri ont été installées dans certains bâtiments administratifs et un marché « 3D » (Dératisation, désinsectisation, désinfection) a été passé avec un prestataire.

#### **A – La mise en place de bornes de tri des déchets recyclables**

Dans le cadre de ses activités, la collectivité génère de nombreux déchets. Ces derniers sont catégorisés en deux groupes : les déchets valorisables et non-valorisables.

Afin de valoriser une plus grande proportion des déchets produits, la collectivité a contractualisé avec un prestataire (Fourmize) qui a installé en juin 2023 des bacs de collecte au niveau des étages de l'Hôtel de Région et de l'Annexe (Papier, plastiques, canettes aluminium, cartons et Déchet Industriel Banal (DIB)). Il se charge de l'enlèvement et de la revalorisation des déchets déposés, nous permettant ainsi de répondre à nos obligations en la matière.

En 2024, il est proposé d'étendre ce dispositif à l'ensemble des sites de l'administration régionale. Le but est de supprimer les poubelles dans les bureaux. Pour cela, il conviendra de travailler avec l'ensemble des agents afin qu'ils soient amenés à adopter un geste éco-responsable en jetant eux-mêmes leurs déchets dans les bornes, dans un esprit de démarche vertueuse.

Il est à noter que le coût annuel de la mise en place des bornes sur le site de actuel de l'Hôtel de Région et l'annexe est de 9742,44 euros.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Installation de bornes de tri sur les sites régionaux	Nombre de bornes installées	Mise en œuvre effectives du marché : mi-juin 2023 sur l'HDR et l'Annexe		+50% de bornes installées

#### **B – La mise en place d'une mission 3 D (Dératisation, désinsectisation, désinfection)**

Le traitement 3D des bâtiments régionaux relève d'une obligation légale et fait partie, en termes organisationnels, des missions de maintenance de notre organisation.

A cet effet, la collectivité a mis en place un plan de traitement 3D sur l'ensemble de son patrimoine bâti afin de garantir cette obligation tout au long de l'année et selon les fréquences demandées par le cadre réglementaire. Le marché de maintenance a été notifié en 2023.

La centralisation et la globalisation de cette prestation devrait nous permettre de mieux répondre à notre obligation de gestion des différents nuisibles et d'anticiper sur les interventions à réaliser.

A cet égard, un effort de programmation et d'anticipation de cette mission « 3 D » devra être fourni en 2024 afin que sa gestion devienne plus préventive et moins curative.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
3 D	Nombre d'actions préventives lancées	(Non définie)		Un passage annuel sur l'ensemble des sites régionaux

#### **IV – SECURISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Dans le cadre de la réorganisation des services et compte tenu de l'objectif de sécurisation de tous les achats passés par la collectivité, des directions-pilotes ont été désignées et vont devoir porter un certain nombre de marchés transversaux.

La DMG pour sa part s'est vue attribuée le portage de 22 accords-cadres. Cette charge importante nécessitera la réorganisation de sa cellule marchés publics et le renforcement des ressources dédiées. En corollaire, il y aura lieu d'élaborer et de mettre en œuvre les process en vue d'une gestion vertueuse des achats gérés par la DMG.

##### **A – Une organisation de service et des ressources renouvelées pour le pilotage de 22 accords-cadres**

**Au second semestre 2023** : la DMG est devenue direction pilote au sein de la collectivité avec l'objectif de devoir passer et porter 22 accords-cadres qui n'existent pas à ce jour. Cette perspective oblige à réorganiser la cellule marchés publics et à la doter de ressources suffisantes pour assumer cette tâche.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Réorganisation de service	Nouvel organigramme produit Ressources humaines nouvelles dédiées	(Non définie)		Efficiéncie de la nouvelle organisation (22 accords-cadres opérationnels)

**En 2024** : il conviendra de passer ces 22 accords-cadres, et surtout de repenser en amont l'organisation pour qu'elle ait la capacité de piloter ce projet et d'en assumer la pérennisation.

##### **B – La mise en place de process en vue d'une gestion vertueuse des achats**

En lien avec la direction des Affaires Juridiques et la Commande Publique, l'objectif est de sécuriser juridiquement les procédures de la commande publique à toutes les étapes de la chaîne d'achat : recensement et programmation des besoins, suivi d'exécution, etc. L'atteinte de cet objectif nécessitera l'élaboration et le contrôle du respect de process à définir.

Actions	Indicateurs	Cibles 2023	Bilan au 30/06/23	Cibles 2024
Définition de nouvelles procédures et process	Nombre de nouveaux process et procédures mis en place	(Non définie)		3 à 5 nouvelles procédures et nouveaux process mis en place